

Programme d'action  
nord-américain  
pour 2000 à 2002



*Plan de programme triennal  
de la Commission de coopération environnementale*



## **Mission**

*La CCE encourage la coopération et la participation du public afin de favoriser la conservation, la protection et l'amélioration de l'environnement en Amérique du Nord pour le bien-être des générations actuelles et futures, dans le contexte des liens économiques, commerciaux et sociaux de plus en plus nombreux qui unissent le Canada, le Mexique et les États-Unis.*

### **COUVERTURE :**

La chouette tachetée (*Strix occidentalis*) et ses diverses sous-espèces occupent un territoire allant de la côte de la Colombie-Britannique jusqu'au nord du Mexique. L'oiseau adulte est un grand prédateur dont l'envergure atteint plus d'un mètre. Chaque couple a besoin d'un territoire de 1 600 à 3 600 hectares pour chasser et se nourrir; il niche exclusivement sur les chicots de vieux sapins.

La population de chouettes tachetées a connu une forte baisse dans la plupart des régions et elle est à peine stable dans quelques-unes. Sa conservation soulève des préoccupations à l'échelle du continent nord-américain.

# Programme d'action nord-américain pour 2000 à 2002

*Plan de programme triennal  
de la Commission de coopération environnementale*



2000



# Table des matières

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Avant-propos</b>   | <b>v</b>  |
| <b>Introduction</b>   | <b>1</b>  |
| <b>Coup d'œil sur le programme pour 2000 à 2002</b>   | <b>4</b>  |
| <b>Environnement, économie et commerce</b>  | <b>7</b>  |
| Analyse des liens entre l'environnement, l'économie et le commerce  | 8         |
| 1.1.1 Tendances importantes et nouvelles dans le domaine de l'environnement en Amérique du Nord   | 8         |
| 1.1.2 Évaluation des liens entre l'environnement et le commerce   | 12        |
| 1.1.3 Mécanismes de financement et environnement  | 16        |
| <b>Produits et services écologiques</b>   | <b>20</b> |
| 1.2.1 Facilitation du commerce des produits et services écologiques : promotion de la production et du commerce des produits agricoles cultivés durablement | 20        |
| 1.2.2 Facilitation de la conservation de la biodiversité dans le cadre du commerce des espèces sauvages   | 25        |
| 1.2.3 Écotourisme dans les aires naturelles   | 29        |
| <b>Conservation de la biodiversité</b>  | <b>33</b> |
| <b>Stratégies de conservation de la biodiversité</b>  | <b>35</b> |
| 2.1.1 Orientations stratégiques en matière de conservation de la biodiversité   | 35        |
| 2.1.2 Surveillance des écosystèmes  | 39        |
| <b>Intendance des écosystèmes terrestres et marins communs et des espèces transfrontalières</b>   | <b>42</b> |
| 2.2.1 Coopération dans le domaine de la protection des écosystèmes marins et côtiers  | 42        |
| 2.2.2 Cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord   | 51        |
| 2.2.3 Réseau nord-américain d'aires marines protégées   | 56        |
| 2.2.4 Mécanismes de conservation de la biodiversité en Amérique du Nord   | 60        |
| <b>Amélioration de la qualité de l'information sur la biodiversité en Amérique du Nord</b>  | <b>68</b> |
| 2.3.1 Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord  | 68        |
| <b>Polluants et santé</b>   | <b>75</b> |
| <b>Coopération dans le domaine de la qualité de l'air en Amérique du Nord</b>   | <b>76</b> |
| 3.1.1 Facilitation de la coordination trinationale de la gestion de la qualité de l'air   | 76        |
| 3.1.2 Mise au point d'outils techniques et stratégiques en vue d'améliorer la qualité de l'air en Amérique du Nord  | 82        |
| 3.1.3 Activité trinationale d'amélioration de la qualité de l'air : les couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux                     | 85        |
| <b>Gestion rationnelle des produits chimiques</b>   | <b>88</b> |
| 3.2.1 Gestion rationnelle des produits chimiques  | 89        |
| <b>Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants</b>  | <b>97</b> |
| 3.3.1 Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants   | 97        |

|  |            |
|--|------------|
| <b>Prévention de la pollution</b>  | <b>107</b> |
| 3.4.1 Renforcement des capacités de prévention de la pollution                     | 107        |
| 3.4.2 Premier symposium nord-américain sur la santé des enfants et l'environnement | 113        |
| <b>Droit et politiques de l'environnement</b>                                      | <b>115</b> |
| Normes et performance environnementales  | <b>116</b> |
| 4.1.1 Coopération entre les laboratoires de l'environnement                        | 116        |
| Coopération en matière d'application des lois                                      | <b>121</b> |
| 4.2.1 Tribune régionale sur l'application des lois en Amérique du Nord             | 121        |
| 4.2.2 Renforcement des capacités d'application et d'observation des lois           | 126        |
| 4.2.3 Indicateurs de l'application efficace des lois sur l'environnement           | 133        |
| <b>Autres activités de la CCE</b>  | <b>137</b> |
| Obligations spécifiques en vertu de l'Accord                                       | 138        |
| Fonds nord-américain pour la coopération environnementale                          | 138        |
| Comité consultatif public mixte  | 139        |
| <b>Budget</b>  | <b>143</b> |
| Sommaire du budget des projets de 2000   | 144        |
| Sommaire du budget global de 2000  | 152        |
| Budget de 2000 – Aperçu graphique  | 153        |
| <b>Personnel du Secrétariat de la CCE</b>  | <b>154</b> |

La signature de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA), en 1993, a donné forme au plus important bloc commercial du monde. Parallèlement, les pays signataires ont cherché à enchâsser des mesures de protection de l'environnement dans ce traité de libéralisation du commerce en convenant de conclure un accord parallèle, l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE). L'organisation que cet accord a créée afin de le mettre en œuvre, la Commission de coopération environnementale (CCE), est une institution internationale dont les organes constitutifs sont le Conseil, formé des plus hauts représentants de l'environnement des trois pays, le Comité consultatif public mixte (CCPM), composé de cinq citoyens de chaque pays, et le Secrétariat, dont le personnel compte des spécialistes de l'environnement.

La CCE est rendue à la deuxième année de son premier plan de programme triennal, un outil souple de planification à moyen terme destiné à orienter l'évolution des programmes et des projets et à offrir au public intéressé des renseignements importants quant aux activités qui seront entreprises dans l'avenir. Ce Plan de programme pour 2000 à 2002 continue de donner suite au *Programme d'action commun* du Conseil, en poursuivant les deux buts que fixe ce programme, à savoir la recherche d'une viabilité environnementale dans des marchés libres et l'intendance de l'environnement nord-américain.

Le présent plan de programme est axé sur quatre secteurs de programme fondamentaux : l'environnement, l'économie et le commerce; la conservation de la biodiversité; les polluants et la santé; le droit et les politiques de l'environnement. Ces secteurs comportent un certain nombre de programmes qui visent à favoriser l'atteinte des buts et objectifs de l'ANACDE. Des projets précis illustrent les mesures que prendra la CCE pour donner suite aux buts des programmes, et ces programmes et projets continueront d'évoluer au cours d'un cycle de trois ans en fonction des résultats obtenus chaque année.

Le programme de la CCE pour 2000 sera dynamique et axé sur les résultats. À la suite d'une décision du Conseil prise au cours de sa dernière session annuelle, à Banff, le Groupe de travail sur la gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) entamera l'établissement d'un plan d'action régional destiné à réduire la présence dans l'environnement de substances hautement toxiques, les dioxines et furanes et l'hexachlorobenzène. Par ailleurs, le secteur de programme relatif aux polluants et à la santé permettra de débiter les travaux d'établissement d'un plan d'action sur la surveillance et l'évaluation environnementales afin d'améliorer la pertinence, la fiabilité et la comparabilité de l'information environnementale en Amérique du Nord.

Dans le domaine de la biodiversité, la CCE entreprendra l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord afin de protéger les espèces aviennes et leurs habitats vitaux grâce à l'application d'un large éventail de stratégies fondé sur les écosystèmes. La CCE continuera également d'élaborer une stratégie à long terme destinée à conserver la biodiversité sur le continent, en tirant parti de sa capacité de faciliter la résolution de problèmes et la coordination à l'échelle transfrontalière.

Le secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce comprendra des travaux dans le domaine des produits et services écologiques; il se concentrera sur le tourisme dans les aires naturelles et sur les produits biologiques comme le café cultivé sous couvert forestier, que l'on appelle communément « café d'ombre ». Dans le cadre de ce programme, la CCE sera l'hôte d'un important symposium sur les liens entre l'environnement et le commerce, au cours duquel les centres de recherche, les universités, les organisations non gouvernementales et d'autres entités exposeront les résultats de leurs essais, dans des situations particulières, du cadre que la CCE a dressé pour évaluer les répercussions environnementales de l'ALÉNA.

Dans le domaine du droit et des politiques de l'environnement, la CCE poursuivra ses travaux en collaboration avec des fonctionnaires chargés de l'application des lois afin d'expérimenter des indicateurs de la conformité aux lois, de renforcer les capacités du personnel chargé d'appliquer les lois sur les espèces sauvages et d'évaluer l'incidence des systèmes de gestion de l'environnement sur l'observation de la réglementation. Ce programme prévoit l'exécution d'un projet destiné à inventorier et à diffuser les meilleures méthodes d'amélioration de la performance environnementale, ce qui comprend l'évaluation et la comparaison des normes connexes en vigueur dans les trois pays, dans la perspective de jeter les bases empiriques d'une évaluation des progrès accomplis dans l'application de méthodes déterminées.

Quant aux obligations spécifiques qu'impose l'ANACDE aux Parties, la CCE dégagera des ressources pour s'acquitter de diverses fonctions à caractère permanent, qui ont notamment trait au processus d'examen des communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15, à l'établissement de rapports annuels et à la réalisation d'études en vertu de l'article 13, ainsi que d'autres tâches que lui prescrit l'Accord.



L'élaboration du présent plan triennal tient compte de la nécessité et de l'opportunité de dresser un plan stratégique à moyen terme qui oriente et régularise les travaux de la CCE, tout en procurant à cette dernière la souplesse nécessaire pour donner suite à de nouveaux enjeux et à de nouvelles possibilités.

Le contenu de ce plan triennal est fondé sur le *Programme d'action commun* du Conseil, ainsi que sur un certain nombre de consultations et d'évaluations. Au cours des quatre premières années d'activité de la CCE, le Comité consultatif public mixte (CCPM) a tenu plusieurs ateliers publics dans chacun des pays membres de l'ALÉNA afin de connaître l'avis de la population sur l'orientation que la CCE devrait prendre. À la suite de ces consultations publiques, le CCPM a formulé des avis et établi des rapports particuliers à l'intention du Conseil sur l'orientation stratégique de la Commission.

Le Plan de programme pour 2000 à 2002 reprend un grand nombre des recommandations formulées par d'autres organes consultatifs, dont les Comités consultatifs nationaux, les Comités consultatifs gouvernementaux et le Comité d'examen indépendant chargé par le Conseil d'examiner l'application et l'efficacité de l'ANACDE. Le plan intègre en outre un grand nombre des suggestions formulées par des membres des secteurs public et privé qui participent à des activités connexes à celles de la CCE, comme les consultations menées sur des activités particulières associées à la gestion rationnelle des produits chimiques, au registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants, à la coopération en matière de qualité de l'air en Amérique du Nord et à d'autres programmes et projets.

## Approches

L'ampleur et la portée des nouveaux enjeux environnementaux qui suscitent des préoccupations à l'échelle du continent réclament un degré sans précédent de coopération entre le Canada, le Mexique et les États-Unis. La CCE a pour mandat d'aider à établir un consensus et une compréhension commune au sujet de la nature, de la portée et de l'ampleur du défi environnemental que doit relever l'Amérique du Nord, de même que de faciliter la prise de mesures pour relever ce défi.

La CCE favorise le recours à des solutions durables de préservation et de protection des écosystèmes nord-américains en travaillant en partenariat avec un nombre croissant d'intervenants publics et privés aux échelles locale, régionale et mondiale. Grâce à ces partenariats, la CCE peut maximiser la portée de ses activités et éviter les chevauchements en définissant clairement son rôle et en se servant de ses caractéristiques uniques pour remplir des fonctions de rassemblement, de catalyse et de centre d'orientation, de recherche et d'information à l'échelle de l'Amérique du Nord. Le plan triennal expose une combinaison de mesures et de stratégies fondées sur une ou plusieurs de ces fonctions, selon les objectifs énoncés dans le cadre de chaque activité.

## Rôle de la CCE

La CCE assume un certain nombre de fonctions, qui peuvent varier selon la question à l'étude. Ces fonctions incluent les suivantes :

### *Fonction de rassemblement*

La CCE constitue une tribune régionale unique pour ce qui est d'analyser les tendances, d'amener des intervenants clés à trouver des solutions concertées ou simplement à échanger leurs vues sur des questions importantes concernant la protection, la conservation et la durabilité de l'environnement. Étant donné que la CCE réserve une part active aux trois gouvernements nord-américains par l'entremise de son Conseil et de ses comités consultatifs ainsi que du public représenté par le CCPM, elle est très bien placée pour agir à titre d'intermédiaire impartial, c'est-à-dire pour réunir des intervenants des secteurs public et privé et jeter des ponts afin d'en arriver à une compréhension qui facilitera l'obtention de résultats favorables à l'environnement.

Dans le cadre de sa fonction de rassemblement, la CCE peut également faciliter la coordination des activités à l'échelle du continent nord-américain afin d'utiliser plus efficacement des ressources humaines et financières qui se font rares. Le réseautage des milieux scientifique et universitaire et d'autres milieux non gouvernementaux permettra de renforcer les capacités en Amérique du Nord et demeurera un élément stratégique important en vue d'inciter le public à participer aux travaux de la CCE.

#### *Fonction de catalyse*

Si le moment est opportun, la CCE peut également remplir des fonctions de catalyse en Amérique du Nord afin d'encourager les activités pertinentes entreprises essentiellement par d'autres institutions. À ce titre, la CCE peut servir à accélérer la mise en œuvre d'activités mondiales ou d'accords internationaux en Amérique du Nord. Grâce à la conclusion de partenariats et à la collaboration, la CCE donne également de l'élan à des initiatives prometteuses qui réclament un soutien technique ou financier restreint, un profil régional plus imposant ou une meilleure coordination. La structure unique de la CCE, qui donne lieu à la participation des gouvernements et du public, offre des possibilités exceptionnelles de catalyser la mise sur pied d'activités qui donneront des résultats fructueux.

#### *Fonction de recherche et d'analyse des politiques*

Grâce à son personnel constitué de spécialistes des trois pays, au savoir-faire des gouvernements et au réseautage croissant des milieux scientifique et universitaire qui participent à ses travaux, la CCE dispose de capacités élevées de recherche et d'analyse des politiques lui permettant de se pencher sur des enjeux environnementaux qui suscitent des préoccupations sur tout le continent. À titre de centre nord-américain de recherche sur les politiques et les aspects scientifiques des problèmes environnementaux, la CCE continue de fournir aux décideurs et au grand public l'information scientifique objective dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées.

#### *Fonction de centre d'information*

Dans un laps de temps relativement court, la CCE s'est avérée un important dépositaire de données et de renseignements sur l'environnement nord-américain. Ses rapports, ses dossiers factuels et ses bases de données s'avèrent très utiles aux citoyens et aux gouvernements. Ils leur fournissent en effet des informations importantes sur l'environnement que nous partageons à l'échelle du continent et sur les politiques mises en œuvre pour le protéger.

### **Programme de travail**

Le travail de la CCE s'articule autour de quatre secteurs de programme :

- l'environnement, l'économie et le commerce;
- la conservation de la biodiversité;
- les polluants et la santé;
- le droit et les politiques de l'environnement.

Chaque secteur comporte des objectifs qui sont poursuivis par le biais de différents projets. Ceux-ci sont mis en œuvre grâce à des outils et à des instruments qui varient selon les buts et les objectifs visés par la Commission.

Bien que de nombreux projets du Plan de programme pour 2000 à 2002 aient été entrepris au cours des années précédentes, plusieurs sont nouveaux. Généralement, les nouveaux projets débutent par une phase d'examen destinée à évaluer les possibilités les plus prometteuses d'entreprendre des travaux dans un domaine qui suscite de l'intérêt, de même qu'à s'assurer que chaque activité constituera un pas en avant et ne chevauchera pas les travaux réalisés par d'autres entités. À la suite de cet examen, la mise en œuvre d'un projet peut donner lieu à une variété de mesures ou de stratégies. Les phases pilotes servent souvent à mettre à l'essai ou à appliquer un modèle ou une stratégie dans une localité ou une région déterminée. Les résultats de ces phases pilotes servent souvent de modèles qui peuvent être reproduits et qui peuvent aider les concepteurs à polir et à améliorer des stratégies avant d'engager davantage de ressources et d'énergie dans des activités à plus grande échelle. Dans le cadre de ces projets, on peut également recourir à des équipes de spécialistes, à des groupes de travail, à des comités multilatéraux ou à d'autres ressources pour atteindre les objectifs du secteur de programme auxquels ces projets correspondent.

Le plan triennal comporte une variété de projets dont la mise en œuvre n'est pas forcément au même point, c'est-à-dire que certains peuvent débiter et d'autres se terminer. Des projets sont parfois parachevés dans des délais précis, tandis que d'autres sont poursuivis par d'autres institutions.

### **Participation du public et renforcement des capacités**

La participation du public et le renforcement des capacités sont des facteurs essentiels si l'on veut atteindre un grand nombre des buts et objectifs de développement durable fixés dans ce plan triennal. Ce dernier tente d'intégrer directement les activités de renforcement des capacités et de participation du public aux descriptions de projet, en recourant à une approche holistique et transsectorielle en matière d'élaboration et de planification de programmes.

Un grand nombre des activités entreprises par la CCE dans le but de s'acquitter de sa mission et de remplir son mandat sont destinées à maximiser les possibilités de participation du public et de renforcement des capacités. L'ANACDE illustre l'engagement et la conviction que les efforts de protection et de conservation de l'environnement peuvent être bonifiés et multipliés grâce à des mécanismes puissants de participation du public. Dans la mesure du possible, la CCE intègre directement dans ses programmes et projets des moyens efficaces et opportuns de participation à ses activités.

Dans le même ordre d'idées, les Parties conviennent que des stratégies de protection et de conservation durables de l'environnement ne peuvent être soutenues que par le renforcement des capacités nationales de concevoir, d'appliquer et de maintenir les politiques et les mesures adoptées en Amérique du Nord. En conséquence, la CCE a intégré directement dans son programme annuel de travail la mise au point de mécanismes de renforcement des capacités tels que la formation, les échanges et l'éducation scientifiques et techniques. Le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale constitue également un important mécanisme en vue d'accroître la participation des groupes environnementalistes aux travaux de la CCE et de renforcer leurs capacités de se pencher sur les problèmes environnementaux.

### **Résultats**

Le plan triennal établit un ambitieux programme de coopération. En fixant les buts et les objectifs de chaque programme, il fournit un moyen de mesurer et d'évaluer les progrès. La CCE dans son ensemble s'est également fixé des buts ambitieux. Avec le parachèvement de son premier plan triennal en 2001, elle vise les objectifs suivants :

- consolider son rôle de centre d'information et d'analyse des politiques relativement à des enjeux environnementaux importants pour l'Amérique du Nord;
- démontrer que l'Amérique du Nord joue un rôle de premier plan en accélérant la mise en œuvre d'initiatives régionales et mondiales;
- créer un réseau nord-américain de spécialistes, d'universitaires et de représentants d'ONG et d'entreprises qui se penchera sur des questions déterminées ayant une importance environnementale régionale;
- prouver qu'elle constitue une tribune valable pour prévenir les différends commerciaux liés à l'environnement;
- contribuer de façon significative à la réduction et à l'élimination de polluants en Amérique du Nord;
- renforcer la protection des écosystèmes et de la biodiversité en Amérique du Nord.

*Il convient de souligner que tous les montants connexes aux projets sont exprimés en dollars canadiens.*

# Coup d'œil sur le programme pour 2000 à 2002

## I – Environnement, économie et commerce

### 1. Analyse des liens entre l'environnement, l'économie et le commerce

- 1.1.1 – Tendances importantes et nouvelles dans le domaine de l'environnement en Amérique du Nord
- 1.1.2 – Évaluation des liens entre l'environnement et le commerce
- 1.1.3 – Mécanismes de financement et environnement

### 2. Produits et services écologiques

- 1.2.1 – Facilitation du commerce des produits et services écologiques : promotion de la production et du commerce des produits agricoles cultivés durablement
- 1.2.2 – Facilitation de la conservation de la biodiversité dans le cadre du commerce des espèces sauvages
- 1.2.3 – Écotourisme dans les aires naturelles

## II – Conservation de la biodiversité

### 1. Stratégies de conservation de la biodiversité

- 2.1.1 – Orientations stratégiques en matière de conservation de la biodiversité
- 2.1.2 – Surveillance des écosystèmes

### 2. Intendance des écosystèmes terrestres et marins communs et des espèces transfrontalières

- 2.2.1 – Coopération dans le domaine de la protection des écosystèmes marins et côtiers
- 2.2.2 – Cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord
- 2.2.3 – Réseau nord-américain d'aires marines protégées
- 2.2.4 – Mécanismes de conservation de la biodiversité en Amérique du Nord

### 3. Amélioration de la qualité de l'information sur la biodiversité en Amérique du Nord

- 2.3.1 – Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord

### III – Polluants et santé

#### 1. Coopération dans le domaine de la qualité de l'air en Amérique du Nord

- 3.1.1 – Facilitation de la coordination trinationale de la gestion de la qualité de l'air
- 3.1.2 – Mise au point d'outils techniques et stratégiques en vue d'améliorer la qualité de l'air en Amérique du Nord
- 3.1.3 – Activité trinationale d'amélioration de la qualité de l'air :  
les couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux

#### 2. Gestion rationnelle des produits chimiques

- 3.2.1 – Gestion rationnelle des produits chimiques

#### 3. Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants

- 3.3.1 – Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants

#### 4. Prévention de la pollution

- 3.4.1 – Renforcement des capacités de prévention de la pollution
- 3.4.2 – Premier symposium nord-américain sur la santé des enfants et l'environnement

### IV – Droit et politiques de l'environnement

#### 1. Normes et performance environnementales

- 4.1.1 – Coopération entre les laboratoires de l'environnement

#### 2. Coopération en matière d'application des lois

- 4.2.1 – Tribune régionale sur l'application des lois en Amérique du Nord
- 4.2.2 – Renforcement des capacités d'application et d'observation des lois
- 4.2.3 – Indicateurs de l'application efficace des lois sur l'environnement

### Autres activités de la CCE

- Obligations spécifiques en vertu de l'Accord
- Fonds nord-américain pour la coopération environnementale
- Comité consultatif public mixte



# Environnement, économie et commerce

La CCE est la seule organisation environnementale intergouvernementale à reposer sur une intégration économique élargie résultant d'un accord de libéralisation du commerce. Par conséquent, la CCE a pour objectifs principaux de faire encore mieux comprendre la relation entre l'environnement, l'économie et le commerce et de favoriser la coopération entre les Parties en instaurant une approche intégrative de la protection de l'environnement.

## Buts

Le secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce soutient les buts de l'ANACDE consistant :

- à favoriser le développement durable sur la base d'une coopération et de politiques environnementales et économiques cohérentes;
- à soutenir les buts et les objectifs environnementaux de l'ALÉNA;
- à éviter de créer des distorsions commerciales ou de nouvelles entraves au commerce;
- à favoriser les mesures environnementales rentables et efficaces;
- à promouvoir les occasions permettant d'atteindre les objectifs dans les domaines de l'environnement et du développement économique et faisant l'unanimité des intervenants.

Une meilleure connaissance des relations entre l'environnement, l'économie et le commerce aidera les intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux à cerner des moyens d'appuyer la protection de l'environnement parallèlement à la libéralisation du commerce et à la croissance économique, de même qu'à élaborer des mécanismes pour faciliter cette protection dans un contexte concurrentiel et à prévenir les différends environnementaux et commerciaux. Ce secteur de programme favorisera les projets qui visent le partage d'information sur des mécanismes novateurs facilitant les synergies entre l'environnement et l'économie. La CCE peut jouer un rôle de catalyseur en créant de telles possibilités grâce à une coopération et un dialogue accrus avec des intervenants de toute l'Amérique du Nord. L'ANACDE et la CCE peuvent aussi servir de cadre pour encourager les Parties à partager de l'information et des expériences et à trouver des solutions environnementales et économiques aux questions régionales et mondiales.

## Composantes du secteur de programme

Le secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce comprend deux programmes :

### *Analyse des liens entre l'environnement, l'économie et le commerce*

- Tendances importantes et nouvelles dans le domaine de l'environnement en Amérique du Nord
- Évaluation des liens entre l'environnement et le commerce
- Mécanismes de financement et environnement

### *Produits et services écologiques*

- Facilitation du commerce des produits et services écologiques : Promotion de la production et du commerce des produits agricoles cultivés durablement
- Facilitation de la conservation de la biodiversité dans le cadre du commerce des espèces sauvages
- Écotourisme dans les aires naturelles

# Analyse des liens entre l'environnement, l'économie et le commerce

*Une meilleure compréhension des liens entre l'environnement, l'économie et le commerce constitue un élément clé dans la définition des répercussions opérationnelles du développement durable.*

## **Objectifs**

*L'objectif de ce programme est de relever les répercussions environnementales d'un commerce et d'une croissance économique accrus, d'une part, et les outils permettant de s'assurer que cette croissance et la protection de l'environnement vont de pair, d'autre part. Une meilleure connaissance de ces aspects et un renforcement des capacités d'analyse permettront aux gouvernements comme à d'autres intervenants de cerner, de comprendre et d'examiner ces relations de façon plus adéquate.*

*L'ANACDE offre un cadre institutionnel unique pour que les gouvernements et les intervenants entament un dialogue régional qui permettra de trouver des moyens de se pencher sur les questions qui relient l'environnement, l'économie et le commerce, alors que l'ALÉNA constitue un contexte d'analyse de première importance.*

## **Projets**

*Les projets mis sur pied dans le cadre de ce programme permettront de trouver des possibilités d'accroître la coopération et le dialogue pour renforcer la protection de l'environnement en Amérique du Nord. Ils permettront ainsi au Conseil de favoriser un développement économique écologiquement viable et de soutenir les buts et les objectifs de l'ALÉNA sans créer de distorsions commerciales ou de nouveaux obstacles au commerce. Les travaux à l'égard de ce programme seront entrepris dans le cadre de trois projets :*

- *Tendances importantes et nouvelles dans le domaine de l'environnement en Amérique du Nord*
- *Évaluation des liens entre l'environnement et le commerce*
- *Mécanismes de financement et environnement*

## **1.1.1 Tendances importantes et nouvelles dans le domaine de l'environnement en Amérique du Nord**

### **Sommaire du projet**

Ce projet vise à cerner et à analyser les enjeux environnementaux que susciteront probablement les tendances générales au cours des 10 à 20 prochaines années (2010 à 2020) et à entreprendre une étude approfondie d'enjeux particuliers. Il est prévu de recourir aux meilleures méthodes pour concevoir, appliquer et intégrer, dans différents cycles de planification des politiques, des outils de prévision des tendances environnementales destinés à anticiper et à mesurer les changements que subit l'environnement et à permettre aux Parties d'y faire face. Par conséquent, les travaux prioriseront la détermination des types de données nécessaires pour réaliser une telle analyse, trouver les indicateurs de l'état de l'environnement et de durabilité qu'il faudra appliquer, choisir les divers modèles qui pourront être employés ainsi que les méthodes qui permettront d'intégrer utilement les données sur l'environnement et l'économie. Il sera tout aussi important de relever les facteurs économiques sous-jacents qui ont une incidence sur la manifestation des problèmes environnementaux à venir. Les résultats du projet seront rédigés de telle sorte que, malgré leur complexité, le diagnostic et les problèmes d'ordre méthodologique ou autre seront présentés d'une manière transparente et claire. Ils seront mis à la disposition du public et des intervenants intéressés, sous forme de rapports sommaires, et ils seront également présentés au cours d'une réunion publique. Tout au long du projet, on favorisera la conclusion de partenariats avec des centres de recherche et d'excellence, le secteur privé, des ONG et le grand public.

### **Buts et objectifs**

Ce projet a pour but d'élaborer et d'appliquer des méthodes permettant d'examiner les meilleurs résultats que l'on pourrait obtenir dans le domaine de l'environnement. Pour ce faire, on devra recourir à des outils de prévision et d'évaluation qui permettront de réaliser les analyses suivantes : a) relever les tendances sur les plans de la qualité de l'environnement et des politiques environnementales, en se fondant sur les données environnementales actuelles ainsi que sur d'autres données; b) trouver les

« meilleurs scénarios environnementaux » pour l'avenir; c) étudier des solutions politiques qui permettraient de réorienter les présents objectifs environnementaux afin d'obtenir les résultats les plus fructueux qui soient.

Les objectifs du projet comprennent particulièrement les suivants :

- Relever et quantifier les tendances importantes et nouvelles de la qualité de l'environnement.
- Évaluer les conséquences des différentes tendances environnementales.
- Mesurer les liens de causalité sous-jacents qui relient l'état probable de l'environnement dans l'avenir à des facteurs fondamentaux de changement économique.
- Concevoir ou choisir des méthodes, des modèles et des approches avant-gardistes pour évaluer l'état de l'environnement dans l'avenir. Le projet innovera en ouvrant la voie à l'utilisation de modèles, d'indicateurs environnementaux et autres, de méthodes de mise en correspondance des données économiques et environnementales, et d'autres outils.
- Mesurer les différents effets et conséquences de l'état de l'environnement dans l'avenir au moyen de scénarios notamment.
- Aider les Parties à cerner des politiques et des stratégies adéquates pour gérer ou prévenir les changements environnementaux ou pour s'y adapter.
- Aider les Parties à amener les secteurs public et privé à réagir à des scénarios environnementaux qui se réaliseront probablement, ce qui comprend la recherche de politiques de nature environnementale ou autre en vue de corriger les tendances ou de s'y adapter.

À titre d'outil de planification stratégique, le projet permettra de cerner diverses approches afin d'aider les Parties à intégrer les perspectives environnementales à des cycles à court terme de planification des politiques, de même qu'à évaluer l'utilité de différentes méthodes destinées à gérer et à prévenir les changements environnementaux et à s'y adapter. Deux méthodes seront particulièrement examinées : l'analyse d'« empreintes écologiques » pertinentes qui seront appliquées à quelque huit à dix indicateurs environnementaux clés, et, en rapport avec cette analyse, l'utilisation d'indicateurs de flux de ressources fondée sur une étude de la circulation des matières. Ces deux méthodes permettront d'examiner les courants environnementaux actuels et les résultats les plus fructueux que l'on pourrait obtenir dans le domaine de l'environnement.

Les résultats de ce projet représenteront une contribution importante au rapport de la CCE sur l'état de l'environnement, établi périodiquement en vertu de l'article 12 de l'ANACDE. En outre, ces résultats constitueront un outil qui s'avérera utile pour l'ensemble des travaux de la CCE en permettant de cerner des secteurs prioritaires.

### **Justification**

Dans la mesure du possible, il est préférable d'anticiper et de prévenir les problèmes environnementaux plutôt que d'y réagir. Parallèlement, l'expérience acquise montre que l'on ne peut prévoir tous les problèmes ni éviter complètement leurs répercussions. Néanmoins, la prévision précoce des tendances est importante si l'on veut mettre au point des interventions anticipées et/ou adaptées qui sont opportunes, efficaces et rentables. En outre, les politiques environnementales sont plus efficaces lorsqu'elles ne visent pas seulement les symptômes du stress environnemental, comme la diminution accélérée de la biodiversité ou diverses émissions polluantes, mais également les causes sous-jacentes de la dégradation de l'environnement. Les facteurs économiques, y compris les changements d'affectation des ressources, l'ampleur du commerce, les effets d'échelle, le prix des ressources et d'autres facteurs, se combinent souvent pour avoir des répercussions directes et indirectes importantes sur la qualité de l'environnement.

Les décisions prises par le passé en matière d'environnement montraient une tendance à réagir aux problèmes environnementaux après leur manifestation. Un des objectifs de ce projet est d'inventorier, de quantifier et de faire connaître les changements potentiels aux liens entre l'environnement et l'économie susceptibles d'influer sur les résultats environnementaux à venir.

L'analyse montre qu'au nombre des divers facteurs économiques qui ont des répercussions tant sur la qualité que sur la politique de l'environnement, il faut compter des variables comme la croissance de l'économie à grande échelle, ainsi que les changements touchant le commerce international et les tendances des investissements. Il faut également compter sur les changements économiques qui interviennent aux niveaux sectoriel et intersectoriel, car ils peuvent tous avoir des effets importants sur les facteurs de production, de consommation et d'innovation technologique, de même que sur les changements dans les prix relatifs. Le projet mettra donc l'accent sur l'évaluation des facteurs économiques sous-jacents qui provoquent des changements dans l'environnement.

### **État d'achèvement**

Ce projet tablera sur les travaux accomplis jusqu'à présent dans le cadre du projet sur les nouvelles tendances en Amérique du Nord. Au nombre des faits saillants des travaux en cours, on compte les réalisations qui suivent. Lors de la première réunion du Groupe intergouvernemental d'experts sur les nouvelles tendances, en décembre 1998, les gouvernements des Parties ont

confirmé que les travaux de la CCE sur les nouvelles tendances environnementales étaient réalisables et qu'ils représentaient un domaine prioritaire pour les trois pays. Le Groupe d'experts a également établi des critères afin d'orienter ces travaux et a réitéré l'importance qu'il accorde à la conclusion de partenariats avec le public, le CCPM, le secteur privé et d'autres groupes. Le Secrétariat a rédigé deux documents de référence qui donnent un aperçu des activités en cours relativement aux tendances importantes ou nouvelles dans le domaine de l'environnement. Le Secrétariat a également fourni de l'information de base sur plusieurs questions techniques, notamment sur des modèles éventuellement applicables, des approches méthodologiques, l'utilisation de différents indicateurs (y compris des indicateurs de pression-état-réaction), des scénarios et des moyens d'intégrer aux travaux sur les prévisions les progrès accomplis en matière d'économie environnementale.

En vue de soutenir les travaux ultérieurs du Groupe d'experts et de ses deux groupes de travail, le Secrétariat a été invité à établir un rapport global sur les tendances environnementales importantes qui ont des incidences sur les principaux milieux ambiants, de même que sur les facteurs économiques sous-jacents qui peuvent probablement provoquer des changements environnementaux au cours des années 2010 à 2020. Ce rapport de synthèse a été mis à la disposition du Groupe d'experts avant sa troisième réunion, qu'il a tenue à la fin de 1999.

## Activités en 2000

### Aperçu

Dans le but de soutenir les objectifs susmentionnés, on établira un rapport global sur les tendances importantes qui ont cours dans le domaine de l'environnement, en tablant sur des sources de données appliquées aux empreintes écologiques et aux indicateurs de circulation des matières. Quelque huit à dix indicateurs feront l'objet d'un examen en relation avec l'air, l'eau, l'utilisation des terres et la biodiversité. Il est aussi prévu d'élaborer un scénario « optimal » en déterminant quels sont les résultats que l'on souhaite le plus obtenir au cours de la période s'étendant de 2010 à 2020, de même que de réaliser une analyse qui permettra de trouver des solutions politiques pour passer des courants environnementaux actuels à des résultats des plus fructueux.

| 2000   |              |                      |
|--|--------------|----------------------|
| <b>Activité 1 : Établissement d'un rapport global résumant les tendances importantes et nouvelles dans le domaine de l'environnement.</b>  |              | <b>106 000 \$CAN</b> |
| <b>Sous-activité 1 :</b> Établissement d'un rapport documentaire (ou d'une série de rapports succincts) : a) mettant l'accent sur huit à dix indicateurs clés des tendances environnementales actuelles; b) se fondant sur des outils méthodologiques clés (les empreintes écologiques et la circulation des matières); c) mettant de l'avant un scénario optimal qui intègre huit à dix indicateurs clés; d) exposant des solutions qui permettront d'obtenir des résultats des plus fructueux. | 76 000 \$CAN |                      |
| <b>Sous-activité 2 :</b> Publication, y compris la traduction, l'impression et la distribution, d'un ou de plusieurs rapports documentaires.   | 30 000 \$CAN |                      |
| <b>Activité 2 : Sollicitation de la contribution d'experts indépendants et du public à l'ébauche du ou des rapports.</b>   |              | <b>67 000 \$CAN</b>  |
| <b>Sous-activité 1 :</b> Engagement d'un petit groupe d'experts indépendants pour relever des indicateurs environnementaux clés dans le cadre desquels deux méthodes fondamentales seront mises au point : les empreintes écologiques et l'analyse de la circulation des matières. Ce groupe consultatif comprendra des spécialistes réputés dans le domaine des prévisions environnementales, des représentants de centres d'excellence, des membres du CCPM et d'autres intervenants.          | 37 000 \$CAN |                      |
| <b>Sous-activité 2 :</b> Organisation d'une réunion publique afin d'examiner les approches et les premières conclusions des ébauches de rapport établies par deux groupes d'experts et les gouvernements.  | 30 000 \$CAN |                      |
| <b>Ressources nécessaires</b>  |              | <b>173 000 \$CAN</b> |

### **Participation du public**

Dans le cadre des travaux en cours sur les nouvelles tendances, il est prévu de soutenir un dialogue continu avec le public afin de donner forme aux deux rapports préliminaires et d'orienter l'ensemble des travaux du projet. On consultera des intervenants déterminés en 2000 afin de connaître leur point de vue sur différentes approches ainsi que sur l'ordre d'importance de diverses tendances environnementales. En outre, un groupe consultatif d'experts issus du secteur privé et des ONG sera constitué afin de guider en permanence les travaux du projet.

### **Renforcement des capacités**

Ce projet de recherche vise à sensibiliser davantage un grand nombre d'intervenants aux tendances environnementales éventuelles. On s'attachera particulièrement à déterminer de quelle façon on pourrait améliorer l'information mise à la disposition des décideurs, du secteur privé, des organismes de recherche, des ONG et d'autres intervenants des trois pays en ce qui a trait à l'examen des nouvelles tendances.

### **Résultats prévus**

Il est prévu de publier un rapport d'information, en octobre 2000, qui examinera, en premier lieu, huit à dix indicateurs environnementaux clés évalués dans le cadre de l'application de deux méthodes : les empreintes écologiques et l'analyse de la circulation des matières. En deuxième lieu, ce rapport exposera un scénario environnemental optimal intégrant les indicateurs évalués précédemment. Les outils qui serviront à concevoir ce scénario comprennent un modèle économique et environnemental (à déterminer) qui garantira la cohérence interne du scénario. En dernier lieu, le rapport proposera des solutions qui permettront de concevoir un scénario optimal et il servira à solliciter la contribution d'experts, des gouvernements et du public.

### **Partenaires et/ou participants prévus**

On effectuera une recherche de partenaires qui contribueront à la réalisation et à la présentation des études sur des questions déterminées.

### **Liens avec d'autres projets de la CCE**

Compte tenu du caractère interdisciplinaire du projet, les activités seront étroitement coordonnées avec un certain nombre d'autres projets et activités de la CCE. Il est notamment prévu de puiser dans les données sur l'environnement que les divers projets permettent de rassembler, par exemple, celles issues des travaux de la Commission concernant la gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) et l'état de l'environnement, et de s'assurer que les groupes de travail ont accès à des données précises, dans les meilleurs délais, et qu'ils en tiennent compte dans leurs analyses. Dans la perspective d'axer le projet sur des secteurs ou des milieux ambiants déterminés, les travaux seront coordonnés à d'autres activités de la CCE. Par exemple, le groupe de travail sur le transport et la qualité de l'air coordonnera ses travaux avec ceux du secteur de programme relatif aux polluants et à la santé, en se servant particulièrement de ceux ayant trait aux couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux.

### **Activités en 2001**

#### *Aperçu*

En 2001 et 2002, les activités seront choisies en fonction des recommandations du Groupe intergouvernemental d'experts sur les nouvelles tendances, de ses deux groupes de travail, du groupe consultatif indépendant, des membres du CCPM et d'autres intervenants compétents. Les activités prioritaires comprendront les suivantes :

- le perfectionnement des éléments méthodologiques;
- la mise à jour et l'amélioration du rapport global sur les tendances importantes, en se fondant sur de nouvelles données, les progrès réalisés et les conclusions d'autres groupes et organisations;
- le choix d'autres secteurs pour que les groupes de travail puissent mieux orienter leurs travaux;
- la conclusion de partenariats avec d'autres intervenants, y compris le secteur privé, afin d'entreprendre une analyse conjointe des questions à étudier ultérieurement;
- l'établissement d'une liste de moyens d'intervention efficaces en matière de politiques, en se fondant sur les conclusions et les recommandations du Groupe intergouvernemental d'experts et des groupes de travail sur les tendances importantes;
- la coordination des conclusions sur les nouvelles tendances avec le cycle de planification du programme de la CCE.

|                               |                      |
|-------------------------------|----------------------|
| <b>2001</b>                   |                      |
| (À déterminer)                |                      |
| <b>Ressources nécessaires</b> | <b>222 000 \$CAN</b> |

### Activités en 2002

#### Aperçu

Les priorités des travaux à entreprendre en 2002 dépendront des résultats et du degré d'efficacité des travaux menés en 2000 et 2001. Les buts à long terme du projet comprennent le renforcement des partenariats avec divers intervenants qui réalisent des travaux sur les tendances importantes et nouvelles dans le domaine de l'environnement. Il pourrait s'agir de partenariats avec différents instituts et associations du secteur privé visant l'exécution d'activités d'analyse et de recherche. On accordera également une place de premier plan à des discussions avec des intervenants compétents, dont des décideurs dans le domaine économique, sur des méthodes d'intégration des principales conclusions des analyses sur les tendances environnementales dans les cycles de planification des politiques.

|                               |                       |
|-------------------------------|-----------------------|
| <b>2002</b>                   |                       |
| (À déterminer)                |                       |
| <b>Ressources nécessaires</b> | <b>(À déterminer)</b> |

## 1.1.2 Évaluation des liens entre l'environnement et le commerce

### Sommaire du projet

Ce projet vise à perfectionner le *Cadre d'analyse final pour l'évaluation des répercussions environnementales de l'ALÉNA* (le « *Cadre d'analyse final* »), tout en l'appliquant à des secteurs précis et à des enjeux déterminés. Cette démarche se fera dans un contexte ouvert et participatif : la CCE invitera d'autres organisations et institutions intéressées par des questions d'évaluation à appliquer et à perfectionner la méthode d'analyse et à présenter par la suite leurs conclusions lors d'un symposium qu'elle organisera à l'automne de 2000.

### Buts et objectifs

Le but de ce projet est de mieux connaître les liens qui unissent l'environnement et le commerce dans le contexte de l'ALÉNA. À long terme, cela permettra de renforcer la protection de l'environnement nord-américain et donnera aux partenaires de l'ALÉNA la possibilité d'optimiser les avantages du libre-échange et d'en atténuer les répercussions négatives.

Les objectifs du projet sont plus précisément les suivants :

- Diffuser activement le *Cadre d'analyse final* afin d'évaluer les répercussions environnementales que peuvent avoir les mesures de libéralisation du commerce prises aux termes de l'ALÉNA.
- Inviter les principaux centres de politique environnementale et commerciale à mettre à l'essai et à perfectionner la méthode d'évaluation des répercussions environnementales de ces mesures qu'énonce le *Cadre d'analyse final*.

### Justification

Ce projet s'appuie sur les travaux préliminaires entrepris par la CCE en vue de concevoir une méthode d'analyse destinée à mieux connaître les relations entre l'environnement et le commerce. En outre, il permettra au Conseil de s'acquitter du mandat que lui impose l'alinéa 10(6)d) de l'ANACDE, lequel stipule que « le Conseil coopérera avec la Commission du libre-échange de l'ALÉNA en vue de la réalisation des buts et des objectifs de l'ALÉNA [...] en examinant constamment les effets environnementaux de l'ALÉNA ».

### **État d'achèvement**

Durant l'été de 1995, la CCE a entamé la phase préliminaire du projet. Cette phase I a été axée sur les éléments centraux de l'ALÉNA, sur les aspects relatifs à la qualité de l'environnement et sur la reconnaissance d'importants processus pouvant servir à relier le développement environnemental au Canada, au Mexique et aux États-Unis à des changements découlant de l'ALÉNA dans les domaines du commerce, des investissements et de l'économie.

Au cours de la phase II, on a entrepris des études déterminées qui, dans l'ensemble, portent sur des éléments clés du cadre général d'analyse, et ce, dans le but d'étoffer les secteurs au sujet desquels on ne dispose d'aucune donnée empirique ou d'élucider les liens entre les enjeux environnementaux et les activités commerciales et économiques. Ces études ont été évaluées par des experts vers la fin de 1997. Une fois parachevées, elles ont permis d'ébaucher une deuxième version du document intitulé *Un cadre d'analyse pour l'évaluation des répercussions environnementales de l'ALÉNA : Phase II*. Ce document a été soumis à l'examen du Conseil en 1999 et à celui d'un comité de pairs.

En 1999, la CCE a intégré les résultats de cet examen au *Cadre d'analyse final*. Le Conseil l'a ensuite rendu public en préconisant son application dans des secteurs précis de l'économie nord-américaine ou à l'égard de questions particulières ayant une portée environnementale en Amérique du Nord. La dernière ébauche de ce document a été soumise à un examen public au cours d'une réunion organisée par le CCPM; les commentaires recueillis ont été intégrés à la version finale à la fin de 1999.

### **Activités en 2000**

#### **Aperçu**

En juin 1999, le Conseil a diffusé une demande d'exposés invitant toute personne ou entité intéressée à participer au premier symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce, que parrainera la CCE en octobre 2000.

Ce symposium doit réunir des institutions et des organisations nord-américaines de premier plan qui examineront les liens qui unissent l'environnement et le commerce dans le contexte de l'ALÉNA; il devrait, en particulier, favoriser une analyse plus poussée à l'aide de la méthode mise au point par la CCE dans le *Cadre d'analyse final*. Le but ultime de ce symposium est d'accroître les connaissances des liens entre l'environnement, l'économie et le commerce dans la perspective de renforcer la protection de l'environnement à l'échelle du continent nord-américain. Une meilleure connaissance des liens entre l'environnement et le commerce permettra aux partenaires de l'ALÉNA d'optimiser les avantages du libre-échange et d'en atténuer les répercussions négatives. Le symposium permettra également de relever des secteurs qui pourraient donner lieu à des études ultérieures.

Les exposés seront choisis en fonction des critères énoncés dans la demande qu'a diffusée le Conseil en juin 1999. Lorsque le Secrétariat recevra ces exposés, il les soumettra à un examen par des pairs et les distribuera aux participants au symposium à titre de référence.

Le compte rendu de discussion de même que les conclusions du symposium indiquant les secteurs à étudier ultérieurement seront mis à la disposition d'un public plus large en 2001.

| <b>2000</b>   |                      |
|---|----------------------|
| <p><b>Activité 1 : Publication du <i>Cadre d'analyse final</i>. Il s'agira du septième document de la série de la CCE sur l'environnement et le commerce.</b></p> <p style="padding-left: 20px;"><b>Sous-activité 1 :</b> Traduction et impression de ce rapport. 30 000 \$CAN</p>  | <b>30 000 \$CAN</b>  |
| <p><b>Activité 2 : La CCE organisera le premier symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce. Ce symposium se fondera sur les documents reçus en réponse à la demande d'exposés diffusée par le Conseil en juin 1999.</b></p> <p style="padding-left: 20px;"><b>Sous-activité 1 :</b> Préparation des documents en prévision du symposium. Cette sous-activité comprend une aide limitée aux auteurs dont l'exposé aura été choisi et qui ont besoin d'un soutien technique qui leur permettra de développer leur exposé et de le perfectionner en vue de le présenter au symposium. Les frais supplémentaires connexes couvrent l'examen des documents par des pairs et la traduction des sommaires. 59 000 \$CAN (dont 30 000 \$CAN pour accroître le fonds d'aide aux évaluations des répercussions de l'ALÉNA*)</p> <p style="padding-left: 20px;"><b>Sous-activité 2 :</b> Organisation logistique du symposium. Les frais comprennent des travaux connexes comme l'établissement de l'ordre du jour et les invitations aux participants, ainsi que des frais de publicité, de déplacement, d'interprétation, de traduction et d'autres dépenses. La CCE devrait solliciter la participation d'autres organisations pour parrainer ce symposium. 74 000 \$CAN</p> | <b>133 000 \$CAN</b> |
| <b>Ressources nécessaires</b>   | <b>163 000 \$CAN</b> |

\* Les montants ont été estimés en tenant pour acquis la création, en 1999, du fonds d'aide aux évaluations des répercussions de l'ALÉNA.

### **Participation du public**

La demande d'exposés en prévision du premier symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce a été diffusée à toutes les organisations qui figurent dans le serveur de liste de la CCE. Les institutions et les organisations de premier plan de toute l'Amérique du Nord ont été incitées à participer à ce symposium en 2000. En outre, dans la perspective d'ouvrir le processus à celles qui, autrement, n'auraient pas les moyens d'y participer, la CCE offre une subvention limitée aux auteurs des exposés les plus pertinents qui ont besoin d'une aide technique ou financière (accordée en fonction des critères énoncés par le Conseil). Le symposium sera également ouvert aux intervenants issus d'une variété de secteurs, dont les secteurs public et privé, les ONG, le milieu universitaire et d'autres secteurs intéressés à éclairer les participants quant aux interactions entre les accords commerciaux et les priorités environnementales et à la façon d'en évaluer les répercussions. Un comité de pairs aidera le Secrétariat à choisir les exposés qui seront présentés au cours du symposium, et ce choix se fera selon des critères que le Secrétariat aura établis.

### **Renforcement des capacités**

Ces dernières années, au cours du processus d'élaboration du cadre d'analyse, ce projet a permis de mettre à l'essai et de perfectionner une méthode d'évaluation des répercussions environnementales du commerce sur l'environnement qui dépasse tout ce qu'ont pu élaborer d'autres organisations. Durant l'application du cadre, il est prévu de poursuivre son perfectionnement et d'aider d'autres entités à mettre sur pied des projets analogues. Le symposium prévu en 2000 visera à renforcer les capacités de groupes, d'organisations et d'institutions intéressés à analyser et à évaluer les liens entre l'environnement et le commerce. En organisant ce symposium et en offrant de l'aide à des groupes choisis, la CCE espère renforcer les capacités des Nord-Américains à entreprendre des analyses exhaustives des répercussions environnementales que peuvent avoir les accords commerciaux, tout en améliorant l'information disponible dans les trois pays sur les relations entre l'environnement, l'économie et le commerce.

### Résultats prévus

La diffusion et l'application du cadre d'analyse élaboré par la CCE permettra de mieux connaître les liens entre l'environnement et le commerce à une époque où l'évaluation des répercussions environnementales des accords commerciaux gagne de l'importance. La CCE prévoit que les organisations internationales, les gouvernements, les centres d'études politiques et les centres de recherche se serviront de ce modèle pour évaluer la portée des mesures de libéralisation du commerce. En outre, le symposium suscitera de l'intérêt pour les travaux dans ce domaine ainsi que pour la réalisation d'études ultérieures.

On prévoit qu'à la fin de 2000, le symposium et ses retombées orienteront la CCE vers des secteurs dominants qui se prêtent à d'autres études sur les liens importants unissant l'environnement et le commerce.

### Partenaires et/ou participants prévus

La CCE fera une recherche active de partenaires pour parrainer le symposium et y participer. Le CCPM a estimé que ce projet devait occuper une place prioritaire dans son plan de travail pour 2000. Il participera à la planification du symposium et formulera des recommandations au Conseil.

### Activités en 2001

| 2001   |                     |
|--|---------------------|
| <b>Activité 1 : Publication du compte rendu de discussion du premier symposium nord-américain sur les liens entre l'environnement et le commerce. Il s'agira du huitième document de la série de la CCE sur l'environnement et le commerce.</b>  | 44 000 \$CAN        |
| <b>Sous-activité 1 :</b> Réalisation d'un suivi qui comprend l'établissement du compte rendu de discussion du symposium et les principales conclusions, y compris des propositions de travaux sur les lacunes et les besoins au plan des données analytiques supplémentaires. Les frais connexes se rapportent à la traduction, à la révision et à l'impression. | 44 000 \$CAN        |
| <b>Activité 2 : Orientation des travaux.</b>   | 15 000 \$CAN        |
| <b>Sous-activité 1 :</b> Réunion des Parties en vue d'évaluer les résultats du symposium et d'envisager d'autres travaux dans le domaine de l'évaluation des répercussions environnement-commerces et des liens entre ces deux domaines.   | 15 000 \$CAN        |
| <b>Ressources nécessaires</b>  | <b>59 000 \$CAN</b> |

### Activités en 2002

| 2002                          |                       |
|-------------------------------|-----------------------|
| (À déterminer)                |                       |
| <b>Ressources nécessaires</b> | <b>(À déterminer)</b> |

### 1.1.3 Mécanismes de financement et environnement

#### Sommaire du projet

Ce projet a pour but de trouver des possibilités de partenariats et de faciliter leur conclusion entre le secteur des services financiers et les groupes communautaires et environnementalistes, ainsi qu'avec d'autres groupes qui appuient la protection de l'environnement et le développement durable. Parmi les priorités du projet, il est prévu d'établir un dialogue entre des représentants choisis du secteur nord-américain des banques commerciales et d'investissement (et d'autres secteurs d'activités, dont les assurances et les fonds de retraite) et les intervenants chargés de l'application du programme environnemental pour tenter de déterminer les tendances du financement dans le domaine de l'environnement. Cela comprend l'exploitation de produits, de possibilités et de partenariats de financement novateurs relativement à des activités connexes aux mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto, à la biodiversité et aux produits et services écologiques.

#### Buts et objectifs

Le but principal du projet consiste à favoriser les partenariats réciproquement avantageux et à caractère coopératif en Amérique du Nord entre le secteur des services financiers privés et les groupes communautaires et environnementalistes, ainsi qu'avec d'autres groupes qui appuient la conservation de l'environnement.

Le projet comportera cinq objectifs précis :

- Fournir au secteur financier de l'information pertinente et opportune sur la réglementation et les politiques de l'environnement, sur les tendances dans ce domaine, de même que sur les répercussions du programme environnemental nord-américain et international et sur les possibilités financières qui en découlent.
- Fournir de l'information pour appuyer les efforts déployés dans ce secteur en vue d'intégrer des considérations environnementales au processus décisionnel entourant la gestion des risques en affaires.
- Favoriser une participation accrue du secteur à des activités de financement et d'investissement qui soutiennent les mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto, plus particulièrement le Mécanisme de développement écologique (MDE) et la mise en œuvre conjointe (MOC).
- Susciter une participation accrue du secteur aux activités des projets et du programme relatifs à la conservation de la biodiversité.
- Diffuser de l'information et favoriser un dialogue entre le secteur des services financiers et les fournisseurs appropriés de produits et de services écologiques.

#### Justification

Ce projet est guidé par le constat voulant que la protection de l'environnement et le développement durable dépassent les capacités et le savoir-faire des organismes chargés des finances publiques, et que l'investissement privé représente de plus en plus un élément important si l'on veut s'assurer que la mondialisation de l'économie et la protection de l'environnement s'appuient mutuellement.

Bien avant le rapport de la Commission Brundtland, rendu public en 1987 (1988 pour la version française) et intitulé *Notre avenir à tous*, on convenait que la protection de l'environnement et le développement durable dépendaient de la conclusion de partenariats novateurs avec un vaste éventail de groupes issus des secteurs public et privé. Dans une de ses recommandations, la Commission Brundtland estimait essentiel d'intégrer des considérations environnementales dans les décisions économiques d'importance, y compris les décisions touchant l'investissement et la finance. Avant la réunion de 1992 de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), le rôle majeur que les banques commerciales, les banques d'investissement et d'autres représentants du secteur des services financiers devaient jouer en ce qui a trait à la protection de l'environnement a été reconnu dans le cadre de plusieurs projets entrepris en vertu de la *Statement by Commercial Banks on the Environment* (Déclaration des banques commerciales en matière d'environnement), déclaration faite sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Depuis, le secteur des services financiers prend une part de plus en plus grande à différents volets du programme environnemental. Ces activités comprennent la gestion des risques environnementaux, l'adoption de systèmes de gestion de l'environnement (SGE), le ciblage de domaines à forte croissance dans le secteur des produits et services écologiques, la création de fonds à des fins écologiques.

Une partie importante de ce projet consiste à établir des liens avec d'autres projets de la CCE, particulièrement ceux ayant trait à l'économie et à l'environnement qui font l'unanimité parmi les intervenants — café d'ombre, écotourisme, commerce durable des espèces sauvages — et ceux entrepris en 1998 au sujet du changement climatique.

Le projet de la CCE relatif à la partie amont de la rivière San Pedro constitue un autre exemple concret de la possibilité d'appliquer des approches transfrontalières novatrices en matière de conservation des ressources et des espèces. Notant que ce projet est un modèle de coopération transfrontalière, le Conseil a demandé à la CCE, par voie de résolution, d'élaborer une stratégie de mise en œuvre afin de protéger le cours supérieur de cette rivière, une des plus importantes voies de migration avienne de l'Amérique du Nord. Ce projet donne suite à la résolution du Conseil en permettant de chercher des possibilités de collaboration relativement à cette importante voie de migration, plus particulièrement un mécanisme de financement stable et à long terme destiné à soutenir les activités de conservation dans les aires protégées avoisinantes.

### **État d'achèvement**

Il s'agit d'un nouveau projet, mais on prévoit le fonder sur les contacts déjà établis avec diverses institutions financières du secteur public, dont la Banque mondiale et le Fonds pour la protection de l'environnement, de même que le PNUE, le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et d'autres organismes compétents. De plus, le projet s'appuiera sur les progrès accomplis dans le cadre de projets connexes de la CCE, dont les suivants : l'examen de mécanismes financiers entrepris à l'appui du programme d'intendance des écosystèmes terrestres et marins communs et des espèces transfrontalières; la recherche d'instruments économiques pour soutenir la conservation de l'habitat au lac Beaverhill (Alberta, Canada); l'analyse de divers mécanismes relatifs au changement climatique, notamment les résultats du projet de 1999 destiné à évaluer les possibilités d'activités sectorielles et d'investissement au Mexique reliées au MDE (prévu par le Protocole de Kyoto), de même que les possibilités de MOC pour les investisseurs canadiens et américains; les priorités quant au soutien apporté à la conservation des oiseaux et celles prévues par le plan stratégique relatif à la conservation de la biodiversité; les possibilités offertes par les projets environnementaux et commerciaux dans le secteur agricole qui font l'unanimité des intervenants.

### **Activités en 2000**

#### *Aperçu*

Ce projet sera axé sur la conclusion de partenariats de collaboration concrète avec le secteur des services financiers privés afin de soutenir les objectifs environnementaux bien définis de la CCE. La première étape consistera à entreprendre une analyse des tendances et des possibilités en matière d'investissement, ainsi que des mécanismes qui servent à soutenir la protection de l'environnement et le développement durable en Amérique du Nord. Il est également prévu de trouver des partenaires. La deuxième étape comportera une analyse approfondie des possibilités d'investissement et de financement relativement à trois éléments précis : les mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto, la conservation de la biodiversité, les liens entre l'environnement et le commerce qui font l'unanimité des intervenants.

Outre ces activités, la CCE s'emploiera à appliquer la résolution du Conseil n° 99-04 concernant le projet relatif à la partie amont de la rivière San Pedro.

| 2000   |              |                      |
|--|--------------|----------------------|
| <b>Activité 1 : Amélioration des connaissances sur les tendances et sur les possibilités de financement d'activités environnementales en Amérique du Nord.</b>   |              | <b>30 000 \$CAN</b>  |
| Sous-activité 1: Établissement d'un rapport global sur le financement d'activités environnementales et sur les mécanismes de soutien en Amérique du Nord.  | 30 000 \$CAN |                      |
| <b>Activité 2 : Recherche de partenariats avec le secteur des services financiers à l'appui des mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto, en mettant particulièrement l'accent sur le MDE et la MOC.</b>  |              | <b>15 000 \$CAN</b>  |
| Sous-activité 1: Établissement d'un rapport global en se concentrant sur les résultats du projet de la CCE sur le MDE et la MOC, et en fournissant des renseignements pertinents au secteur quant aux possibilités d'investissement et de partenariats que font naître les mécanismes prévus dans le Protocole de Kyoto.   | 15 000 \$CAN |                      |
| <b>Activité 3 : Recherche de possibilités d'investissement découlant des projets de la CCE sur la protection de la biodiversité, et ce, à la lumière des conclusions du projet de la CCE sur les orientations stratégiques en matière de conservation de la biodiversité.</b>  |              | <b>15 000 \$CAN</b>  |
| Sous-activité 1: Établissement d'un rapport préliminaire sur les possibilités d'investissement et de recours à des mécanismes financiers en rapport avec la conservation de la biodiversité.   | 15 000 \$CAN |                      |
| <b>Activité 4 : Évaluation des possibilités financières et des possibilités connexes en fonction des tendances dans le secteur des produits et services écologiques en Amérique du Nord.</b>   |              | <b>15 000 \$CAN</b>  |
| Sous-activité 1: Établissement d'un rapport préliminaire sur les répercussions et possibilités connexes à la croissance projetée dans le domaine des produits et services écologiques au niveau du financement et des investissements. Pour ce faire, on se fondera sur les travaux de la CCE dans ce domaine et dans celui des politiques, de même que sur les possibilités offertes par le projet de la CCE sur les tendances importantes et nouvelles dans le domaine de l'environnement en Amérique du Nord, de même que par d'autres sources, le cas échéant. | 15 000 \$CAN |                      |
| <b>Activité 5 : Renforcement des partenariats mettant en jeu divers intervenants en accroissant le financement des activités qui visent la protection de l'environnement et le développement durable.</b>  |              | <b>37 000 \$CAN</b>  |
| Sous-activité 1: Organisation d'une petite réunion de représentants du secteur des services financiers et d'experts environnementaux compétents afin de trouver des possibilités et des partenariats et de situer les besoins à venir.   | 22 000 \$CAN |                      |
| Sous-activité 2 : Recherche de possibilités de sensibilisation en vue de soutenir ce projet.   | 15 000 \$CAN |                      |
| <b>Activité 6 : Soutien à l'application de la résolution du Conseil n° 99-04 concernant le projet relatif à la partie amont de la rivière San Pedro, en cherchant des mécanismes de financement appropriés et des partenaires.</b>   |              | <b>22 000 \$CAN</b>  |
| Sous-activité 1: Recherche de mécanismes de financement pour le projet.  | 22 000 \$CAN |                      |
| <b>Ressources nécessaires</b>  |              | <b>134 000 \$CAN</b> |

### Participation du public

La première activité de ce projet consistera à relever des questions précises et pertinentes afin d'assurer la participation accrue du secteur des services financiers au programme environnemental. Une fois que la CCE aura établi, en collaboration avec divers intervenants du secteur public (Banque mondiale, PNUE, etc.), les quatre rapports susmentionnés sur les enjeux et les possibilités (sous-activités des activités 1 à 4), on tiendra une assemblée publique afin de favoriser un échange dirigé d'information. Au nombre des participants invités à donner leur avis sur les rapports et à prendre part aux discussions informelles, on s'attend à trouver des représentants de groupes voués à l'environnement et à la conservation qui s'intéressent de près aux activités liées au financement, au changement climatique, à la biodiversité, au commerce d'écoproduits et à d'autres domaines, de même que des membres du CCPM et des intervenants compétents du secteur public qui suivent les travaux qu'a entrepris le secteur des services financiers dans le cadre du programme environnemental.

### Renforcement des capacités

Le processus visant à faciliter l'établissement de relations réciproquement avantageuses entre le secteur des services financiers et les groupes communautaires et environnementalistes, ainsi qu'avec d'autres groupes qui soutiennent un programme environnemental, vise un objectif important : fournir de l'information pertinente et du soutien aux groupes qui se consacrent à l'environnement, à la conservation et à d'autres domaines sur le terrain. Cela permettra de favoriser la conclusion de partenariats qui profitent vraiment à toutes les parties. Au cours de l'établissement des rapports, il est prévu d'évaluer les besoins afin d'aider les groupes communautaires et environnementalistes ainsi que d'autres groupes à nouer des liens profitables.

### Résultats prévus

L'établissement d'un rapport global et de trois rapports plus détaillés sur les tendances des investissements et sur les possibilités qu'offre le programme environnemental permettra de déterminer, de quantifier et d'évaluer, si possible, les différents types de liens entre le secteur financier et l'environnement. Au nombre des résultats prévus, on compte évaluer, avec plus de précision, les besoins financiers et les possibilités qui peuvent découler d'activités déterminées qu'exécute la CCE, en particulier les travaux en cours qui font l'unanimité parmi les intervenants et qui concernent les liens entre l'environnement et le commerce, la conservation de la biodiversité et les travaux antérieurs relatifs au changement climatique.

### Partenaires et/ou participants prévus

Au cours de ce projet, la CCE s'attend à la participation de représentants choisis du secteur des services financiers privés, dont ceux des banques commerciales, des banques d'investissement, des secteurs de l'assurance et de la réassurance, des fonds de retraite et d'autres fonds, des représentants d'organismes internationaux compétents, dont la Banque mondiale et le PNUE, ainsi que de groupes voués à l'environnement et à d'autres domaines.

### Liens avec d'autres projets de la CCE

L'information découlant de l'analyse menée dans le cadre du projet sur les tendances importantes et nouvelles dans le domaine de l'environnement en Amérique du Nord déterminera l'orientation de ce projet. Les travaux de la CCE relatifs aux biens et services écologiques seront également mis à profit.

### Activités en 2001

#### Aperçu

Les activités de 2001 et de 2002 seront subordonnées aux conclusions des rapports préliminaires et des premières réunions. Cependant, le succès et l'avenir de ce projet devraient être en partie mesurés en fonction de sa capacité de devenir autonome sur le plan financier. Autrement dit, l'engagement de la CCE à l'égard de ce projet au-delà de l'étape préparatoire prévue en 2000 ne devrait exiger que des frais minimes d'administration ou d'autres frais, et ce, si l'on tient pour acquis que l'on trouvera des partenaires dans le secteur privé pour poursuivre le travail dans cet important domaine.

|                        |              |
|------------------------|--------------|
| <b>2001</b>            |              |
| (À déterminer)         |              |
| Ressources nécessaires | 30 000 \$CAN |

### Activités en 2002

|                        |                |
|------------------------|----------------|
| <b>2002</b>            |                |
| (À déterminer)         |                |
| Ressources nécessaires | (À déterminer) |

# Produits et services écologiques

*Une meilleure compréhension des liens entre l'environnement, l'économie et le commerce facilitera la mise au point de mécanismes qui permettront d'améliorer l'intégration et la croissance économiques afin de favoriser l'environnement dans le contexte de régimes de libéralisation du commerce. Il s'avère crucial que les Parties puissent définir plus adéquatement et, par la suite, encourager des pratiques et des échanges de produits et de services qui améliorent la performance et la protection environnementales et incitent à exploiter durablement les ressources naturelles. La CCE peut jouer un rôle de catalyseur pour ce qui est de cerner ces possibilités et d'en tirer parti.*

## **Objectifs**

*Ce programme soutient l'ensemble des objectifs du secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce en préconisant l'adoption de mesures environnementales efficaces et efficientes sur le plan économique. Il permet au Conseil d'examiner et de formuler des recommandations sur des problèmes environnementaux reliés au développement économique, sur les incidences environnementales des produits durant tout leur cycle de vie, sur l'étiquetage et l'homologation, de même que sur l'utilisation d'instruments économiques, de mesures propices au commerce, de comptes nationaux écosensibles et d'autres outils. Dans l'examen des possibilités d'établir des liens environnement–commerce satisfaisant tous les intervenants, la CCE vise avant tout à s'assurer de l'intégrité environnementale de l'accroissement de la production, de la consommation et du commerce international de produits et services écologiques.*

## **Projets**

*Les projets suivants, qui seront mis en œuvre pour atteindre les objectifs fixés, faciliteront le commerce propice au développement durable :*

- *Facilitation du commerce des produits et services écologiques : promotion de la production et du commerce des produits agricoles cultivés durablement*
- *Facilitation de la conservation de la biodiversité dans le cadre du commerce des espèces sauvages*
- *Écotourisme dans les aires naturelles*

## **1.2.1 Facilitation du commerce des produits et services écologiques : promotion de la production et du commerce des produits agricoles cultivés durablement**

### **Sommaire du projet**

Ce projet consiste en un examen exhaustif des possibilités mutuellement avantageuses que procurent une offre et une demande internationales accrues pour des produits et services écologiques. Les travaux de la CCE viseront particulièrement à garantir l'intégrité environnementale d'un commerce accru de ces produits et services. Le projet comprendra deux volets complémentaires : a) la poursuite de l'analyse des dimensions que l'utilisation durable des ressources naturelles peut avoir en matière d'environnement, de mise en marché et de commerce international; b) l'examen des politiques nationales et d'autres politiques requises pour favoriser le commerce international des produits agricoles cultivés durablement. Dans le cadre du premier volet, l'analyse continuera de porter sur les écoproduits du secteur agricole. Les travaux seront encore axés sur le café d'ombre ainsi que sur l'analyse d'un autre produit dont la culture est susceptible de favoriser la conservation de l'habitat. En ce qui concerne le deuxième volet, l'analyse visera le relevé des politiques qui faussent les échanges commerciaux ou qui facilitent le commerce des écoproduits agricoles.

### **Buts et objectifs**

Ce projet a pour but premier de favoriser l'expansion de la production, de la consommation et du commerce international des produits et services écologiques en Amérique du Nord. Une de ses principales priorités consistera à examiner l'aspect environnemental de relations entre l'environnement et l'économie satisfaisant toutes les parties. Dans cette perspective, le projet

continuera d'analyser les dimensions de la commercialisation, du financement et de la mise en marché internationale connexes au secteur agricole, dans la perspective d'accroître la pénétration, sur les marchés, des produits agricoles cultivés d'une manière écologique; il permettra en outre de documenter et de diffuser les meilleures pratiques et l'expérience acquise.

Les objectifs du projet comprennent les suivants :

- Une connaissance plus vaste et plus approfondie, à la lumière du compte rendu de la réunion sur le café d'ombre, des défis que suscite la promotion de ce produit et des possibilités qu'il offre.
- La mise en évidence du marché nord-américain, des possibilités futures et des facteurs environnementaux connexes à un autre produit agricole susceptible de favoriser la conservation de l'habitat.
- Une analyse plus approfondie des mesures permettant de promouvoir l'expansion du commerce de produits susceptibles de favoriser la conservation de l'habitat.

### **Justification**

L'agriculture continue d'être le point central de ce projet pour plusieurs raisons : il existe des liens immédiats et importants entre la production agricole et différentes ressources naturelles et écologiques, et cette production peut avoir des incidences majeures sur la conservation et la protection de la biodiversité. En outre, la consommation de produits agricoles a des effets importants sur l'environnement et la santé humaine. L'agriculture représente, en effet, un important secteur pour préserver durablement les moyens d'existence des petites collectivités, et elle demeure un élément essentiel du commerce international.

De récentes études de marché confirment l'intérêt croissant des consommateurs ainsi qu'une demande accrue pour les éco-produits agricoles. Cette demande découle de préoccupations, à l'égard de l'environnement comme de la santé humaine, qui ont trait aux types de produits agricoles consommés. En contrepartie, les méthodes de culture des éco-produits représentent un segment de marché de plus en plus important. Au nombre des défis que posent, en matière de politique publique, les tendances de l'offre et de la demande d'éco-produits agricoles, on compte les suivants : l'assurance de minimiser les variations de prix résultant de l'application de diverses politiques commerciales; le soutien, au besoin, à la facilitation du commerce et aux mesures de mise en marché afin de donner suite à l'intérêt des consommateurs pour la vérification des revendications des producteurs quant au caractère écologique des produits; la diffusion, à l'intention des agriculteurs qui cultivent leurs produits de façon écologique, d'une information précise et en temps opportun sur la réglementation applicable et sur des questions liées à la mise en marché et à l'exportation.

Compte tenu de la complexité et de la diversité du secteur agricole, ce projet permettra de compléter l'évaluation d'un seul produit : le café d'ombre mexicain. Cette dernière étape des travaux de la CCE à l'égard de ce produit consistera à mettre à la disposition des producteurs, des détaillants, des distributeurs, des consommateurs, des groupes voués à la conservation et d'autres groupes, les leçons tirées des travaux précédents en publiant le compte rendu de la réunion organisée par la CCE sur ce type de café (réunion qui doit avoir lieu au début de 2000).

La deuxième phase de ce projet sera axée sur un autre produit dont la culture favorise la conservation de l'habitat. L'expérience acquise au cours des travaux sur le café d'ombre mexicain (critères de production écologique, niveaux de vente au détail et intérêt des consommateurs, questions liées à la vente au détail et au financement, vérifications des revendications à l'égard des produits) servira de base à une évaluation des avantages environnementaux et d'autres avantages qui pourraient découler d'un accroissement général de la production, de la consommation et du commerce.

Le projet visera à examiner la composition, l'importance et les tendances actuelles de la culture du produit choisi. Il permettra également de se pencher sur différentes questions, dont la vérification des critères de production et l'intérêt des consommateurs, associées à la culture de produits agricoles qui favorisent également la conservation de l'habitat.

### **État d'achèvement**

Ce projet table sur trois autres projets que la CCE a déjà entrepris. Premièrement, tel qu'indiqué précédemment, la CCE a commencé en 1998 à évaluer la demande potentielle de café d'ombre en Amérique du Nord. Cette étude, parachevée au milieu de 1999, constitue l'évaluation la plus exhaustive de la sensibilité et de l'intérêt des consommateurs pour ce type de café. Elle montre d'ailleurs que la demande est forte et en progression constante. Deuxièmement, la CCE a également débuté des travaux en 1998 afin de fixer des critères définissant les aspects reliés à la production de ce café et à l'environnement. Au milieu de 1999, en collaboration avec le *Smithsonian Migratory Bird Center* (Centre smithsonien pour les oiseaux migrateurs), la CCE a publié des critères biophysiques définissant le café d'ombre. Troisièmement, en 1998, la CCE a entamé un inventaire des

programmes d'étiquetage, de certification et d'acquisition (gouvernementale) écologiques, ainsi que des activités connexes dans les trois pays signataires de l'ANACDE. En outre, le projet tire parti de l'expérience acquise au cours de projets subventionnés par le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE), qui soutiennent certains aspects de la production et de la commercialisation du café d'ombre, de même que de produits et services écologiques en général.

## **Activités en 2000**

### *Aperçu*

En 2000, le projet consistera à parachever les travaux sur le café d'ombre mexicain, dont un résumé des leçons tirées de l'expérience dans les domaines de la production (y compris l'applicabilité de critères biophysiques publiés en 1999) et de la consommation (y compris la demande potentielle), de même que sur les mécanismes connexes destinés à faciliter le commerce. La phase finale du projet sur le café prévoit la recherche de débouchés commerciaux en Amérique du Nord et ailleurs, l'évaluation d'un choix d'outils de politique publique existants qui permettraient d'accroître le commerce de ce produit, de même que des mesures qui s'imposent pour garantir l'intégrité de l'environnement. Il s'agira aussi de publier le compte rendu de la réunion organisée par la CCE sur le café d'ombre, de présenter des bonnes pratiques et les leçons tirées de l'expérience, à partir d'analyses déjà réalisées, de même que de relever les partenariats possibles avec différents intervenants afin d'entretenir des relations équitables dans ce domaine, notamment avec les petits producteurs agricoles, les spécialistes de la conservation et de la biodiversité, les distributeurs, les détaillants, les institutions financières, les associations de producteurs de café, de groupes de consommateurs, de même que d'autres groupes. Cette démarche est destinée à trouver des possibilités utiles et concrètes de commercialisation et à relever tout obstacle éventuel dans le domaine de l'information, qu'il soit institutionnel ou commercial, et d'autres éléments pertinents.

En 2000 également, on se fondera sur l'expérience acquise ainsi que sur les travaux parallèles entrepris à l'égard du café d'ombre. Les activités viseront notamment à évaluer la demande actuelle et potentielle d'un autre produit agricole, lequel sera choisi d'après les critères suivants : il est produit d'une manière écologique et sa production est susceptible de favoriser la conservation de l'habitat. Le projet comprendra l'examen des aspects environnementaux de la culture de ce produit, de même que le relevé des possibilités que peuvent saisir les producteurs nord-américains pour répondre à une demande accrue et des mesures qui facilitent le commerce de ce produit.

Le projet débutera par un relevé et une évaluation des politiques économiques et commerciales, et d'autres politiques connexes, afin de déterminer si elles ont un effet positif, négatif ou neutre sur l'expansion du commerce des écoproduits agricoles. Les secteurs de politique à examiner concerneront l'étiquetage et la certification, les répercussions des diverses restrictions et distorsions commerciales sur ces deux secteurs de production et d'autres questions à déterminer en temps et lieu.

| 2000  |              |                      |
|---|--------------|----------------------|
| <b>Activité 1 : Sensibilisation accrue des intervenants aux dimensions environnementales et économiques du café d'ombre mexicain.</b>   |              | <b>118 000 \$CAN</b> |
| <b>Sous-activité 1 :</b> Publication du compte rendu de la réunion interdisciplinaire de la CCE sur ce type de café, qui comprendra les leçons tirées de l'expérience, les besoins en matière de partenariats et les étapes suivantes.  | 52 000 \$CAN |                      |
| <b>Sous-activité 2 :</b> Établissement et publication d'un rapport sur les mesures qui permettront de renforcer des relations qui font l'unanimité entre l'environnement et le commerce à l'égard de ce café (y compris sur les critères de vérification des produits, sur les besoins relatifs au financement et à la mise en marché et sur les partenariats envisageables). | 66 000 \$CAN |                      |
| <b>Activité 2 : Réalisation d'une analyse préliminaire sur un autre produit agricole dont la culture peut favoriser la conservation de l'habitat.</b>   |              | <b>15 000 \$CAN</b>  |
| <b>Sous-activité 1 :</b> Analyse des caractéristiques environnementales et commerciales du produit.   | 15 000 \$CAN |                      |
| <b>Activité 3 : Relevé des politiques publiques connexes facilitant le commerce international des produits et services écologiques en mettant l'accent sur la production agricole durable.</b>  |              | <b>59 000 \$CAN</b>  |
| <b>Sous-activité 1 :</b> Analyse de la portée que pourraient avoir l'homologation, l'étiquetage et d'autres mesures en vue de sensibiliser davantage les consommateurs aux écoproduits agricoles.   | 22 000 \$CAN |                      |
| <b>Sous-activité 2 :</b> Relevé des obstacles au commerce ou des mesures de distorsion qui pourraient entraver un accroissement de la production d'écoproduits agricoles.   | 22 000 \$CAN |                      |
| <b>Sous-activité 3 :</b> Consultation d'intervenants clés sur les conclusions des travaux concernant les écoproduits agricoles.   | 15 000 \$CAN |                      |
| <b>Ressources nécessaires</b>   |              | <b>192 000 \$CAN</b> |

### Participation du public

On mènera des consultations auprès d'intervenants déterminés, c'est-à-dire des spécialistes gouvernementaux, des producteurs de café d'ombre et d'autres produits, des distributeurs, des spécialistes de la mise en marché, des groupes de consommateurs, des groupes voués à l'environnement et à la conservation et d'autres parties compétentes afin d'examiner les résultats des travaux lorsqu'ils seront divulgués dans l'ébauche du rapport. Il est prévu de conclure des partenariats avec des collectivités et des organisations subventionnées par le FNACE qui prennent part à la production et à l'homologation du café d'ombre et d'autres produits susceptibles de favoriser la conservation de l'habitat.

### Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités constitue un élément important de ce projet. Les travaux viseront principalement à fournir aux petits et moyens producteurs des informations pratiques à caractère commercial, notamment sur les débouchés d'un éventail de produits déterminés. Le rapport, qui sera établi en collaboration avec des groupes compétents récemment subventionnés par le FNACE, traitera des leçons tirées de l'expérience.

### Résultats prévus

Un des principaux objectifs de ce projet consiste à mieux faire comprendre à quelles exigences pratiques on doit se plier pour obtenir des résultats réciproquement avantageux en ce qui a trait au développement des marchés, à la conservation et à la protection de l'environnement. Ce projet permettra de quantifier la production, la consommation et les débouchés commerciaux dans le secteur agricole. En outre, il aidera à déterminer les répercussions quantifiables que pourraient avoir les différentes politiques économiques et commerciales, de même que d'autres instruments. Ces travaux serviront à déterminer la portée de l'étiquetage et de l'homologation sur des groupes de consommateurs; ils permettront aussi de se pencher sur les politiques commerciales régissant l'accès aux marchés, sur l'évaluation de la conformité aux règles, sur l'équivalence des critères et sur la reconnaissance mutuelle des différents programmes. Il est également prévu d'étudier les incidences des différentes mesures commerciales (tarifs douaniers, subventions, inspections douanières et autres mesures) sur l'objectif global du projet, qui est de faciliter l'accroissement du commerce international des écoproduits agricoles.

### Partenaires et/ou participants prévus

Les partenaires prévus comprennent des producteurs, des distributeurs, des détaillants, des groupes de consommateurs, des groupes voués à l'environnement et à la conservation, des organismes chargés du contrôle de l'étiquetage et de l'homologation, des intermédiaires financiers et d'autres intervenants intéressés au café d'ombre et à d'autres produits susceptibles de favoriser la conservation de l'habitat.

### Liens avec d'autres projets de la CCE

Ce projet s'inspirera d'un certain nombre de projets subventionnés récemment (en 1998 et en 1999) par le FNACE et portant sur le café d'ombre mexicain, la conservation des oiseaux et les questions liées à la biodiversité, de même que sur la certification et l'étiquetage des produits forestiers non ligneux et d'autres produits.

### Activités en 2001

#### Aperçu

Les activités à mettre en œuvre seront fondées sur les résultats des travaux qui se poursuivront dans le domaine du café d'ombre et sur les travaux préliminaires relatifs à l'agriculture durable. Les questions à examiner pour ront inclure les divers mécanismes connexes aux marchés et à la commercialisation qui faciliteront un commerce accru des écoproduits agricoles. On se penchera également sur l'information à transmettre d'une façon continue aux producteurs au sujet de la commercialisation, de même que sur la réglementation nationale, les renseignements sur la douane et autres sujets à définir. Voici des exemples des activités qui seront sans doute mises en œuvre en 2001 :

- poursuite de l'analyse des débouchés pour les écoproduits agricoles;
- établissement et adoption de critères environnementaux applicables à la production du café d'ombre et d'autres produits susceptibles de favoriser la conservation de l'habitat;
- relevé des politiques publiques appuyant un commerce accru du café d'ombre et de ces autres produits;
- inventaire d'autres produits agricoles à commercialiser ou pouvant faire l'objet de mesures subsidiaires;
- conclusion de partenariats avec des intervenants du secteur privé afin de promouvoir les écoproduits agricoles;
- sensibilisation accrue du public aux attributs potentiellement positifs des écoproduits.

|                               |                      |
|-------------------------------|----------------------|
| <b>2001</b>                   |                      |
| (À déterminer)                |                      |
| <b>Ressources nécessaires</b> | <b>170 000 \$CAN</b> |

## Activités en 2002

### Aperçu

Le choix des activités à entreprendre en 2002 sera fondé sur l'expérience acquise et sur les meilleures pratiques relevées au cours des travaux sur le café d'ombre et l'agriculture durable. Pour évaluer son applicabilité à d'autres produits et secteurs, on examinera l'expérience acquise dans les domaines suivants, notamment : les répercussions environnementales de la promotion des écoproduits; les besoins quant à l'évaluation du marché; les politiques appuyant et facilitant le commerce durable, dont la certification et les régimes d'étiquetage; les besoins des producteurs; la promotion de partenariats coopératifs entre les secteurs public et privé. Les meilleures pratiques applicables à l'utilisation des critères relevés au cours des travaux fourniront la base des activités de promotion du commerce d'autres biens et services produits d'une manière durable.

|                        |               |
|------------------------|---------------|
| <b>2002</b>            |               |
| (À déterminer)         |               |
| Ressources nécessaires | 170 000 \$CAN |

## 1.2.2 Facilitation de la conservation de la biodiversité dans le cadre du commerce des espèces sauvages

### Sommaire du projet

Ce projet vise à aider les Parties à trouver le moyen de mettre au point des pratiques durables et des critères de viabilité applicables au commerce des espèces sauvages, en s'assurant que ces pratiques sont légales et biologiquement durables, qu'elles favorisent la conservation *in situ*, offrent des débouchés économiques, le cas échéant, et procurent des avantages aux collectivités locales. Pour ce faire, il est prévu d'examiner des questions liées à la nature et au volume de ce commerce, de même que ses tendances et sa durabilité sur le plan biologique. Il est également prévu d'étudier les possibilités de le développer, les avantages qu'il offre sur le plan de la conservation et ses incidences sur les collectivités locales.

### Buts et objectifs

Ce projet est destiné à mieux connaître les possibilités et les défis associés au commerce des espèces sauvages en Amérique du Nord. Les travaux entrepris dans le cadre de ce projet apporteront aux responsables de la conservation des espèces sauvages une plus vaste gamme d'approches et de méthodes leur permettant de veiller à la survie des populations biologiquement durables d'espèces sauvages préoccupantes.

Les objectifs qui permettront d'atteindre ce but sont les suivants :

- Compiler des données sur le commerce national et international des espèces sauvages et de leurs produits en Amérique du Nord et en dresser le bilan, tout en effectuant des analyses de base du commerce et des marchés de ces espèces et de leurs produits, et déterminer si le commerce d'espèces ou de groupes d'espèces en particulier est durable d'un point de vue biologique.
- Choisir et mener des études de cas sur les utilisations, avec ou sans prélèvement, des espèces sauvages et de leurs produits, et mettre au point des approches qui seront avantageuses pour la conservation *in situ*; trouver des possibilités fructueuses de développer durablement ce commerce, notamment des régimes d'étiquetage et de certification, des mécanismes de financement et d'autres incitatifs; maximiser les avantages pour les collectivités locales, notamment en sensibilisant efficacement les producteurs et les collectivités à l'importance que revêt la biodiversité pour leur bien-être économique et social.

## **Justification**

L'ANACDE, tout en faisant amplement mention du commerce et du développement durable, prescrit à la CCE d'entreprendre des activités visant la conservation et la protection de l'environnement en Amérique du Nord. Ce projet donne suite à ce mandat en favorisant la conservation et l'utilisation durable des espèces sauvages en Amérique du Nord dans un contexte commercial et en facilitant la mise au point d'approches régionales en matière d'utilisation durable de la biodiversité.

Dans l'ensemble de l'Amérique du Nord, il n'est pas facile de trouver des renseignements sur l'ampleur, la diversité et l'importance de l'utilisation des espèces sauvages et de leurs produits, ainsi que sur les avantages écologiques, sociaux et économiques que ces espèces et leurs produits peuvent procurer. En outre, le commerce actuel des espèces sauvages et de leurs produits est imposant et souvent non durable, non seulement au sein des trois pays nord-américains et entre eux, mais également avec d'autres pays du monde. Ce projet aidera les Parties à mieux connaître le volume, la nature et les tendances de ce flux d'échanges commerciaux.

La biodiversité est par ailleurs menacée en Amérique du Nord par un certain nombre de pratiques, y compris la destruction des habitats causée par une utilisation non durable des terres. Le projet permettra aux Parties de prendre des mesures qui, conformément à leurs propres programmes et règlements, freineront la perte de biodiversité en démontrant aux collectivités locales que, en dépit de ce que la conservation peut coûter, la biodiversité et les écosystèmes ont une grande valeur et qu'il est possible de recourir à des pratiques et à des formes d'utilisation durable pour favoriser cette conservation au bénéfice de tous les intéressés.

Un effort nord-américain destiné à analyser les questions qui entourent l'utilisation durable des ressources et à améliorer la gestion et la conservation des écosystèmes contribuera à une meilleure compréhension de ces questions aux échelles locale, nationale et régionale. Il favorisera également les activités mondiales qui encouragent l'utilisation durable, à l'instar des activités entreprises sous l'égide de l'Union mondiale pour la nature (UICN), tout en aidant les Parties à donner suite aux obligations prescrites par d'autres instruments.

## **État d'achèvement**

En 1998, la CCE a formé le Groupe de travail intergouvernemental sur la facilitation de la conservation de la biodiversité dans le cadre du commerce des espèces sauvages. Celui-ci s'est réuni pour la première fois le 16 novembre 1998 afin de fixer les objectifs du projet et d'examiner le contenu d'un rapport initial sur la portée des travaux qui a été établi par l'organisme Traffic pour le compte de la CCE. Ce rapport, qui inventorie et compile de l'information sur le commerce actuel des espèces sauvages et de leurs produits en Amérique du Nord, a été soumis à l'examen du Groupe de travail en septembre 1999.

Au mois de novembre suivant, les membres du Groupe de travail et d'autres spécialistes ont participé à une réunion d'une journée pour examiner le rapport final ainsi que les possibilités de poursuivre les travaux de ce projet. Cette réunion leur a permis d'adopter un ensemble de « facteurs à prendre en compte » pour les aider à choisir une espèce ou un groupe d'espèces cibles qui fera l'objet d'un projet pilote. Ces facteurs relèvent de trois domaines : la biologie, la socioéconomie et le droit. Le Groupe de travail a convenu que le projet pilote visera à examiner comment commercialiser durablement une espèce sauvage cible en cherchant différents moyens de faciliter son commerce. Au nombre des facteurs à prendre en compte, il faut également noter le fait que la CCE est mieux placée pour compléter les travaux en cours dans les trois pays que pour en entreprendre de nouveaux sur une espèce au sujet de laquelle on ne possède que peu ou pas de données.

## **Activités en 2000**

### ***Aperçu***

Afin de mener à bien la phase d'examen du projet, chacune des Parties représentées au sein du Groupe de travail tiendra compte des facteurs convenus au cours de la réunion de novembre 1999 pour proposer une liste de trois espèces ou groupes d'espèces que le Secrétariat fera parvenir aux trois Parties. Les travaux de suivi comprendront le choix d'une espèce ou d'un groupe d'espèces sur une base expérimentale, et ces travaux se termineront en janvier 2000. Le Groupe envisage de dresser un plan de travail à la suite de ce choix. Le projet s'appuie sur des activités courantes et fructueuses visant à commercialiser durablement les espèces sauvages, de manière à protéger leur intégrité et à réduire les pressions que la récolte commerciale fait subir à celles

qui sont menacées ou en voie de disparition. Ce projet pilote est censé durer deux ans, selon l'espèce choisie, et sa première activité consiste à mener une étude de base qui permettra d'évaluer les incidences environnementales de la récolte et du commerce de ces espèces, si besoin est. La deuxième activité du projet est destinée à trouver des possibilités de développement et de commercialisation en se servant des données qui découlent de mesures de conservation efficaces.

| 2000   |              |                      |
|--|--------------|----------------------|
| <b>Activité 1 : Étude environnementale de base sur les espèces cibles.</b>   |              | <b>99 000 \$CAN</b>  |
| <b>Sous-activité 1 (janvier 2000) :</b> Choix d'une espèce ou d'un groupe d'espèces cibles, relevé des travaux en cours et recherche d'organisations partenaires intéressées à l'espèce ou au groupe d'espèces choisi.   | 9 000 \$CAN  |                      |
| <b>Sous-activité 2 (mars 2000) :</b> Établissement du cadre de référence d'une étude environnementale de base sur l'espèce cible et d'activités supplémentaires, si nécessaire. Le cadre tiendra compte de la contribution d'organisations partenaires et du Groupe de travail intergouvernemental (sous forme de téléconférence ou d'observations par écrit). | 9 000 \$CAN  |                      |
| <b>Sous-activité 3 :</b> Préparation d'une ébauche détaillée de l'étude environnementale de base, comprenant les sources d'information, la disponibilité des données, les bases d'analyse et les questions à étudier ultérieurement. Cette ébauche sera soumise à l'examen du Groupe de travail intergouvernemental en juillet 2000.                           | 22 000 \$CAN |                      |
| <b>Sous-activité 4 :</b> D'autres activités seront entreprises au besoin, à la suite du parachèvement de l'ébauche.  | 59 000 \$CAN |                      |
| <b>Activité 2 : Réunion du Groupe de travail intergouvernemental.</b>  |              | <b>15 000 \$CAN</b>  |
| <b>Sous-activité 1 :</b> Réunion du Groupe de travail intergouvernemental en juillet 2000 afin d'examiner l'état d'achèvement du projet et d'envisager les étapes suivantes.   | 15 000 \$CAN |                      |
| <b>Ressources nécessaires</b>  |              | <b>114 000 \$CAN</b> |

### Participation du public

Il est prévu que la CCE et les organismes gouvernementaux intéressés travaillent en étroite collaboration avec les collectivités participant à la phase expérimentale du projet.

### Renforcement des capacités

Ce projet permettra de recueillir de l'information sur les utilisations de la biodiversité, avec ou sans prélèvement. Il favorisera la mise en place d'activités, de programmes de formation et d'infrastructures dans les collectivités (y compris celles des peuples autochtones) qui dépendent du commerce des espèces sauvages et de leurs produits comme moyen d'existence, dans la perspective de trouver des possibilités de développement et de favoriser la conservation.

### Résultats prévus

On prévoit que ce processus d'examen donnera naissance à un programme de coopération nord-américain portant sur les problèmes liés à la conservation des espèces sauvages, ainsi qu'à leur commerce et à celui de leurs produits.

**Partenaires et/ou participants prévus**

À déterminer, selon le choix de l'espèce cible.

**Liens avec d'autres projets de la CCE**

Compte tenu du rapport important que peut avoir l'utilisation des ressources avec les efforts déployés en matière de conservation et d'application des lois connexes, on prévoit que ce projet complétera et soutiendra les travaux entrepris, au sein de la CCE, par le Groupe nord-américain sur l'application des lois sur les espèces sauvages (NAWEG) et par les organismes des trois pays chargés de l'application de ces lois.

**Activités en 2001***Aperçu*

On prévoit que l'étude environnementale de base prendra deux ans.

| <b>2001</b>  |              |                      |
|--|--------------|----------------------|
| <b>Activité 1 : Réalisation d'une étude environnementale de base sur l'espèce cible.</b>   |              | <b>80 000 \$CAN</b>  |
| <b>Sous-activité 1 :</b> Parachèvement de l'étude environnementale de base.  | 59 000 \$CAN |                      |
| <b>Sous-activité 2 :</b> Traduction et diffusion de l'étude environnementale de base.  | 21 000 \$CAN |                      |
| <b>Activité 2 : Évaluation et surveillance du projet pilote.</b>   |              | <b>21 000 \$CAN</b>  |
| <b>Activité 3 : Réunion du Groupe de travail intergouvernemental.</b>  |              | <b>29 000 \$CAN</b>  |
| <b>Sous-activité 1 :</b> Examen de la version finale de l'étude environnementale de base et de l'état d'avancement du projet pilote. | 29 000 \$CAN |                      |
| <b>Ressources nécessaires</b>  |              | <b>130 000 \$CAN</b> |

**Activités en 2002***Aperçu*

En 2002, on mettra l'accent sur l'application pilote de mécanismes permettant de trouver des débouchés commerciaux pour l'espèce cible, et ce, en fonction de l'étude environnementale menée en 2000 et 2001.

| <b>2002</b>                   |  |                       |
|-------------------------------|--|-----------------------|
| <b>(À déterminer)</b>         |  |                       |
| <b>Ressources nécessaires</b> |  | <b>(À déterminer)</b> |

## 1.2.3 | Écotourisme dans les aires naturelles

### Sommaire du projet

Ce projet vise à étudier des moyens de recourir au tourisme pour soutenir la conservation à l'échelle du continent nord-américain, de même que les projets et les pratiques touristiques à caractère durable. Il sera axé sur la recherche de moyens pratiques et concrets permettant de promouvoir l'écotourisme dans les régions qui ont une grande importance sur le plan écologique. Deux régions où le tourisme est déjà développé et d'autres présentant un potentiel écotouristique seront examinées.

Il est prévu de tabler sur l'expérience que la CCE a acquise au cours des travaux destinés à relever les liens qui unissent l'environnement et l'économie et font l'unanimité parmi les intervenants. Les activités envisagées sont les suivantes : s'assurer de l'intégrité environnementale des scénarios élaborés; mettre au point et coordonner un processus pour examiner les risques environnementaux, la capacité de charge et les seuils critiques en matière d'environnement dans des régions déterminées; trouver des possibilités de financement; analyser divers outils de commercialisation qui favorisent les activités écotouristiques. En recourant à une approche particulière pour chaque région, le projet permettra d'évaluer l'incidence de l'écotourisme sur les aires naturelles, et plus particulièrement sur celles qui sont protégées.

### Buts et objectifs

Le but principal de ce projet consiste à déterminer de quelle façon l'écotourisme peut contribuer à la conservation des aires naturelles en Amérique du Nord.

Les objectifs à court terme du projet comprennent les suivants :

- Relier les travaux sur l'écotourisme à deux régions visées par le plan stratégique de la CCE relatif à la conservation de la biodiversité (projet sur les orientations stratégiques en matière de conservation de la biodiversité). Une approche régionale permettra de s'orienter concrètement sur l'écotourisme. Les régions visées pourront comprendre des aires protégées et non protégées. Le projet sera axé sur une écorégion à la fois; l'établissement du deuxième plan d'action régional sera entrepris en 2001.
- Étudier les répercussions environnementales de l'écotourisme. Le projet servira à évaluer la nécessité de réaliser des évaluations environnementales de l'écotourisme, à trouver des moyens de relier ces évaluations à la capacité de charge de régions données en fonction de la demande touristique actuelle et future et des types d'activité touristique, à chercher des partenaires qui réaliseront des analyses environnementales sur le terrain.
- Établir des critères d'orientation pour le projet, à savoir un recueil de critères définissant l'écotourisme, en se fondant sur les travaux d'autres organisations, dont l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et l'Union mondiale pour la nature (UICN), dans le but de déterminer quelles sont les répercussions de l'écotourisme sur l'environnement.
- Cerner des possibilités de promouvoir ou de modifier des activités touristiques dans les aires naturelles de l'Amérique du Nord afin de s'assurer qu'elles respectent les principes de la durabilité.

### Justification

En 1998, l'industrie mondiale du tourisme et du voyage a produit des recettes de l'ordre de 3,5 billions de dollars américains. En Amérique du Nord seulement, le tourisme a produit des recettes de plus d'un billion de dollars américains par année, a mobilisé une main-d'œuvre presque aussi importante que la population du Canada et connu une expansion annuelle de 190 milliards de dollars américains en investissements de capitaux. Le tourisme axé sur la nature représente 10 à 15 % des sommes consacrées aux voyages à l'échelle internationale. Il s'agit d'un secteur économique important dans les trois pays et, comme on prévoit, pour le moins, que le tourisme doublera au cours de la prochaine décennie, ses débouchés et ses répercussions devront systématiquement faire l'objet d'interventions.

Plus que tout autre secteur, le tourisme dépend d'un milieu naturel sain pour subsister. L'Amérique du Nord est une région naturelle aussi immense que riche et belle. Le Canada, le Mexique et les États-Unis comptent tous, à des degrés divers, sur leur patrimoine naturel et culturel — leurs montagnes et leurs monuments — pour attirer les visiteurs et générer des recettes. Pour leur part, les gouvernements nationaux et les collectivités locales sont prêts à tirer parti d'une expansion du tourisme mondial. Cependant, il faut aussi considérer les possibilités de pertes. Un développement trop rapide, non planifié ou non maîtrisé pourrait entraîner une dégradation indirecte de l'environnement à long terme en portant atteinte à la qualité de tous les biens sur lesquels s'est fondé ce développement.

Le Canada, le Mexique et les États-Unis ont en commun de nombreuses caractéristiques naturelles, dont les écosystèmes qui chevauchent leurs frontières, d'importantes formations géologiques, comme la chaîne de montagnes qui s'étend des Rocheuses canadiennes à la Sierra Madre mexicaine, et le biote, qui compte des espèces migratrices comme les baleines, les oiseaux et les monarques. Les trois pays ont également un défi commun à relever, à savoir faire face aux répercussions néfastes du tourisme sur les points « névralgiques » populaires ainsi que sur le développement des collectivités éloignées, rurales ou autochtones qui se trouvent « en dehors des sentiers battus ». La coopération régionale visant le développement et la promotion du tourisme peut constituer une source accrue de profits pour toutes les Parties, et peut même permettre d'établir des normes et des principes communs d'exploitation en vue d'instaurer la durabilité.

Les trois pays sont intéressés à concevoir et à promouvoir des formes durables de tourisme. En outre, compte tenu du fait qu'il peut lier, sur le plan trinational, le développement économique à une protection accrue de l'environnement et à son amélioration, l'écotourisme offre une occasion extraordinaire de coopérer à l'échelle de l'Amérique du Nord par l'entremise de la CCE.

### **État d'achèvement**

Le projet comporte trois phases échelonnées de 1998 à 2002. La phase I, qui consistait à réaliser une étude, s'est terminée au milieu de 1999 et comprenait deux activités principales. La première a permis d'établir un rapport, intitulé *Le développement de l'écotourisme dans les aires naturelles de l'Amérique du Nord : Enjeux et possibilités*, grâce auquel on a caractérisé et évalué la situation actuelle relativement à l'écotourisme en Amérique du Nord. La CCE a ensuite organisé un atelier d'envergure à Playa del Carmen, au Mexique, les 27 et 28 mai 1999, afin de consulter les intervenants et les experts sur certaines des questions clés que soulève le rapport. Dans le but de mettre le contenu des discussions et les conclusions de l'atelier à la disposition d'un public plus large, la CCE en a publié le compte rendu à la fin de 1999. Les principales conclusions de l'étude, ainsi que les discussions de l'atelier et celles des représentants gouvernementaux, ont permis de choisir les orientations ultérieures du projet. Les phases II et III seront entreprises sur deux ans et tabletront sur le rapport de la CCE, ainsi que sur les recommandations formulées dans le cadre de la conférence, afin de mettre au point et d'appliquer des moyens concrets pour s'assurer que le tourisme dans les aires naturelles est durable.

### **Activités en 2000**

#### **Aperçu**

Le projet se fondera sur le travail considérable déjà entrepris dans le domaine de l'écotourisme. Tout en évitant le chevauchement des travaux, le projet tirera parti des avantages comparatifs qu'offre la CCE de par l'orientation de ses travaux sur des secteurs d'activité régionaux reliés à l'écotourisme et on conclura des partenariats avec les principaux intervenants. La CCE appuiera les groupes qui effectuent des évaluations environnementales mettant en lien les répercussions environnementales du tourisme et les seuils critiques.

Le projet se concentrera sur une ou deux régions considérées comme prioritaires pour la conservation de la biodiversité sur le continent nord-américain; la ou les régions en question seront choisies dans le cadre du projet relatif aux orientations stratégiques. Il est prévu d'évaluer : les outils qui permettront de produire, de recueillir et de publier des données fiables sur les activités touristiques; les tendances du tourisme dans des régions déterminées; le degré d'intérêt des consommateurs à vouloir relier le tourisme à la protection de la biodiversité dans les régions choisies; la portée de l'écotourisme sur l'environnement, en mettant l'accent sur les capacités de charge et les seuils critiques d'une région donnée.

Les critères d'orientation définissant adéquatement l'écotourisme constitueront un important point de référence au cours des travaux. À cette fin, on établira un recueil de ces critères sur la base des travaux menés par l'OMT, l'UICN, le *World Business Council for Sustainable Development* (Conseil mondial des entreprises pour un développement durable), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Banque mondiale, de même que des critères examinés au cours de la réunion sur l'écotourisme parrainée par la CCE au Mexique, en 1999. Le projet aura également pour objet de relever des exemples de bonnes pratiques de gestion à la lumière des critères actuels. Des groupes multipartites réunissant des représentants du secteur public, de l'industrie touristique et des ONG orienteront ces diverses activités.

2000

|   |                     |
|---|---------------------|
| <p><b>Activité 1 : Établissement d'un plan d'action relatif à la conservation et au tourisme dans les aires naturelles.</b></p> <p><b>Sous-activité 1 :</b> Publication du compte rendu de la réunion sur l'écotourisme dans les aires naturelles parrainée en mai 1999 par la CCE, ainsi que des recommandations et des leçons qui en ont découlé au plan des politiques. Les frais comprennent les coûts de publication et les coûts connexes. 18 000 \$CAN</p> <p><b>Sous-activité 2 :</b> Établissement d'un recueil de critères définissant en quoi consiste l'écotourisme, sur la base des travaux réalisés notamment par l'OMT, l'UICN et le PNUE, de même que des critères choisis au cours de la réunion d'experts sur l'écotourisme organisée par la CCE en mai 1999. À partir de ce recueil, suggestion de principes/critères prioritaires définissant l'écotourisme en Amérique du Nord. 15 000 \$CAN</p> <p><b>Sous-activité 3 :</b> En plus de viser à relever des critères définissant l'écotourisme et à les mettre à la disposition du public, le projet permettra d'inventorier des exemples de bonnes pratiques de gestion qui appliquent les critères et les principes établis. En pratique, ces critères aideront les investisseurs à différencier les investissements qui ont un caractère durable de ceux qui n'en ont pas dans le domaine du tourisme. (La dernière partie de cette activité sera reliée à des activités du projet sur les mécanismes de financement et l'environnement.) 0 \$CAN</p> <p><b>Sous-activité 4 :</b> Une fois la région choisie en fonction du plan stratégique de la CCE relatif à la conservation de la biodiversité, sur laquelle porteront les travaux du projet sur l'écotourisme, définition des besoins et des paramètres spécifiques d'une évaluation des incidences environnementales de l'écotourisme sur cette région. Cette étude consistera à déterminer comment adapter les activités touristiques à la capacité de charge de l'environnement et à la biodiversité d'une région donnée, ce qui inclut la prise en compte des seuils critiques et des activités de rechange, de même que la conclusion de partenariats avec des collectivités locales et d'autres entités. En plus de permettre d'établir les besoins, les méthodes et les paramètres de cette évaluation, le projet visera à trouver des partenaires (des collectivités locales, des organisations et des entreprises) et à coordonner la réalisation d'évaluations environnementales sectorielles. 59 000 \$CAN</p> | <p>92 000 \$CAN</p> |
| <p><b>Ressources nécessaires</b></p>  | <p>92 000 \$CAN</p> |

**Participation du public**

Ce projet a bénéficié jusqu'à présent d'une large participation du public. La dernière étape de l'étude comportait particulièrement une consultation de deux jours auprès d'intervenants et de spécialistes dans le domaine de l'écotourisme, afin d'examiner les questions soulevées dans les documents de référence et de formuler des recommandations concernant la poursuite des travaux. Le compte rendu de cette consultation a été mis à la disposition d'un public encore plus large, à titre gracieux, dans les trois langues de la CCE. Ce projet continuera de faire appel aux nombreux intervenants expérimentés qui travaillent dans le domaine afin de pouvoir compter sur leur contribution et leurs conseils. Le recours au réseau Internet pour recueillir et

diffuser de l'information permettra de veiller à ce que celle-ci soit à la disposition d'un large éventail d'intervenants. En outre, la CCE déploiera des efforts pour étendre son réseau sur le secteur du tourisme et partager de l'information au moyen d'envois postaux ciblés, et, dans la mesure du possible, pour parrainer un dialogue permanent dans le cadre d'ateliers.

Les membres du CCPM et les participants aux projets relatifs à l'écotourisme subventionnés par le FNACE constitueront d'importants partenaires au cours des travaux de la CCE sur cette forme de tourisme.

### **Renforcement des capacités**

Chaque secteur de travail du projet comportera d'importants éléments de sensibilisation afin de promouvoir le partage de l'information et de susciter des possibilités de dialogue et de participation publics. Cette démarche aura une portée internationale afin qu'elle puisse veiller à ce que les travaux tiennent compte d'une vaste gamme d'activités entreprises par d'autres organisations internationales. Elle sera également menée aux échelons national, local et communautaire. Ce projet, qui prévoit des consultations et une diffusion efficace de l'information, mettra l'accent sur les politiques et possibilités nationales ainsi que sur les expériences locales, et ce, dans la perspective de fournir des renseignements concrets aux collectivités sur la façon d'instaurer des projets économiques fructueux reposant sur un tourisme durable et écologique. Il pourrait s'agir d'un instrument important pour renforcer les capacités des petites collectivités éloignées, rurales ou autochtones qui vivent à proximité d'aires naturelles protégées. Il est également prioritaire de souligner l'importance de sensibiliser le public et les collectivités aux avantages qu'offre l'écotourisme et de prendre des mesures efficaces pour rendre opérationnels les critères définissant l'écotourisme.

### **Résultats prévus**

La CCE incitera les intervenants intéressés à adopter des principes d'écotourisme à l'égard d'aires naturelles déterminées sur le continent nord-américain afin de contribuer à la conservation de ces aires. À long terme, il est prévu que ce projet permettra d'institutionnaliser un cadre stratégique nord-américain à l'égard de l'écotourisme en Amérique du Nord.

### **Partenaires et/ou participants prévus**

La CCE cherchera aussi des occasions de conclure des partenariats avec des organismes gouvernementaux compétents, des associations touristiques, des voyagistes et les collectivités qui accueillent les projets pilotes; elle tentera aussi de les amener à participer au projet. En outre, elle incitera les intervenants intéressés à adopter les principes d'écotourisme élaborés dans le cadre du programme.

### **Liens avec d'autres projets de la CCE**

À la lumière des travaux entrepris par plusieurs autres organisations en vue de promouvoir l'écotourisme et à l'appui des activités comparables réalisées par la CCE, le projet sera coordonné aux secteurs de programme relatifs à l'environnement, à l'économie et au commerce ainsi qu'à la conservation de la biodiversité. L'application des critères établis pour définir l'écotourisme sera coordonnée avec les responsables du projet sur les mécanismes de financement et l'environnement. Le projet aura également des liens étroits avec le plan stratégique de la CCE relatif à la conservation de la biodiversité. Il sera plus particulièrement axé sur une région à laquelle ce plan stratégique accorde une importance écologique déterminée. Si une aire marine est choisie, le projet sera également relié au projet de réseau nord-américain d'aires marines protégées.

### **Activités en 2001 et 2002**

#### *Aperçu*

Le projet relatif à l'écotourisme dans les aires naturelles constitue un outil ou une stratégie pour promouvoir la conservation dans les régions considérées comme prioritaires dans le plan stratégique de la CCE relatif à la conservation de la biodiversité. Les activités qui seront entreprises au cours des années suivantes seront donc intégrées aux plans d'action régionaux, le cas échéant.

# Conservation de la biodiversité

Le continent nord-américain abrite une des plus grandes diversités biologiques marines et terrestres de la planète. À lui seul, le Mexique compte une immense diversité en raison de la variété de ses espèces, de ses écosystèmes et des endémismes qui caractérisent son territoire. Avec six autres pays, il abrite près de 60 % des espèces connues. Toutefois, en raison de l'ampleur de la richesse biologique du continent nord-américain, celui-ci fait face à des problèmes tels que les menaces à la biodiversité et à la santé des écosystèmes peuvent nuire à l'épanouissement des générations futures et au bien-être actuel de la région. La majorité des problèmes qui touchent l'environnement nord-américain ont une envergure nationale, alors que d'autres sont communs à deux des trois pays. Malgré tout, les effets et conséquences de certains d'entre eux risquent de toucher tôt ou tard l'ensemble de l'Amérique du Nord.

## Buts

La mission du secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité consiste à promouvoir la coopération entre le Canada, le Mexique et les États-Unis afin d'encourager la conservation, la gestion rationnelle et l'utilisation durable de la biodiversité en Amérique du Nord.

La CCE intensifiera ses efforts de renforcement des mesures régionales en matière de biodiversité au moyen des objectifs généraux suivants :

- Relevé et évaluation des moyens les plus prometteurs de conserver, de mettre en valeur et de restaurer la biodiversité et les processus écologiques en Amérique du Nord.
- Recherche et promotion d'instruments et de mécanismes de conservation des régions, des zones et des corridors utilisés par les espèces transfrontalières et migratrices.
- Mise sur pied d'une activité de surveillance des écosystèmes des régions nord-américaines d'intérêt prioritaire qui permettra : de déclencher rapidement l'alerte en cas de situations imprévues et urgentes sur le plan de l'environnement; d'évaluer de façon continue les mesures écorégionales au moyen d'indicateurs de performance; de relever plus facilement les tendances de la conservation et de l'utilisation des ressources naturelles.
- Création de réseaux d'experts en vue d'analyser les menaces à la biodiversité, de même que les causes et les effets des situations fortuites, et de recommander ensuite des mesures correctives.
- Encouragement de l'utilisation durable des produits et services découlant de la biodiversité.
- Amélioration de l'information, de la compréhension et de la conscience en matière de biodiversité afin d'encourager la prise de décisions plus éclairées et une augmentation quantitative et qualitative de la participation du public à des activités visant à maintenir, à conserver, à restaurer et à utiliser durablement cette diversité.

La CCE mettra à profit son statut d'organisme de gestion et de concertation ainsi que ses fonctions de catalyseur pour encourager, en collaboration avec les trois gouvernements et divers groupes d'intérêt, l'élaboration et l'application d'une stratégie qui permettra de cerner et de prévenir les menaces que le libre-échange fait peser sur la biodiversité en Amérique du Nord. Elle veillera :

- à intégrer des considérations sur la biodiversité et son utilisation durable dans les domaines qui influent sur l'exploitation ou la dégradation de cette biodiversité;
- à faire participer divers groupes d'intérêt au processus de planification, particulièrement les collectivités autochtones.

### **Composantes du secteur de programme**

Pour atteindre ces objectifs, la CCE a divisé son secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité en trois parties : premièrement, un diagnostic de l'état actuel de la conservation de la biodiversité dans la région; deuxièmement, l'élaboration de stratégies fondées sur les régions écologiques d'intérêt prioritaire et sur les mesures de conservation que les pays et les divers groupes d'intérêt soutiennent unanimement; troisièmement, la mise en place de mécanismes, de projets et de systèmes de gestion de l'information. Ces trois parties sont détaillées dans le plan de travail suivant :

#### *Stratégies de conservation de la biodiversité*

- Orientations stratégiques en matière de conservation de la biodiversité
- Surveillance des écosystèmes [ce projet débutera en 2001]

#### *Intendance des écosystèmes terrestres et marins communs et des espèces transfrontalières*

- Coopération dans le domaine de la protection des écosystèmes marins et côtiers
- Cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord [ce projet débutera en 2001]
- Réseau nord-américain d'aires marines protégées
- Mécanismes de conservation de la biodiversité en Amérique du Nord

#### *Amélioration de la qualité de l'information sur la biodiversité en Amérique du Nord*

- Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord

# Stratégies de conservation de la biodiversité

## Objectifs

Ce programme a pour objectif principal de trouver des possibilités de coopérer efficacement dans le domaine de la conservation de la biodiversité. Il sera axé sur l'établissement de stratégies visant les grandes questions entourant la conservation et les écorégions qui, pour les Parties, constituent une priorité dans le domaine de la coopération.

## Projets

Ces objectifs seront atteints par le biais de deux projets :

- Orientations stratégiques en matière de conservation de la biodiversité
- Surveillance des écosystèmes [ce projet débutera en 2001]

## 2.1.1 Orientations stratégiques en matière de conservation de la biodiversité

### Sommaire du projet

Au cours de ce projet, la CCE établira son programme à long terme de coopération à l'échelle nord-américaine en vue de mettre au point une approche stratégique et concertée face aux questions touchant la conservation de la biodiversité et les écorégions d'intérêt prioritaire sur le continent. Il est également prévu de produire une évaluation générale de l'état de la biodiversité ainsi qu'un plan stratégique axé sur ces écorégions.

### Buts et objectifs

Le but de ce projet consiste à établir un plan stratégique qui orientera les travaux de la CCE dans le domaine de la conservation de la biodiversité.

Les objectifs comprennent les suivants :

- Relever les questions importantes qui ont une incidence sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine, côtière et terrestre, et dont l'examen pourrait tirer parti d'une action concertée à l'échelle de l'Amérique du Nord.
- Répertoire les aires ou les régions géographiques d'intérêt prioritaire qui doivent faire l'objet d'une coopération nord-américaine.
- Évaluer les besoins en matière de renforcement des capacités des divers secteurs s'intéressant à la conservation de la biodiversité en Amérique du Nord et fixer des priorités à cet égard.
- Établir le plan stratégique de la CCE relatif à la conservation de la biodiversité.

### Justification

Comme le souligne le *Programme d'action commun*, un grand nombre d'ONG de l'environnement (ONGE), de ministères et d'organisations internationales s'emploient à conserver le patrimoine naturel nord-américain. La CCE doit fonder ses travaux sur les efforts de ce vaste milieu de la conservation et cerner des activités qui apportent une valeur ajoutée en tablant sur les capacités spéciales dont elle est dotée. En entreprenant une démarche coordonnée, stratégique, systématique et axée sur les écorégions, la CCE contribuera au renforcement des capacités de conservation des espèces, des écosystèmes et de la diversité naturelle en Amérique du Nord, relevant ainsi le défi que représente la conservation de la biodiversité.

### État d'achèvement

Ce projet, qui s'appuie sur les travaux antérieurs et courants de la CCE et sur d'autres travaux d'intérêt régional, vise l'élaboration d'une stratégie de conservation de la biodiversité. Ainsi, le rapport de la CCE intitulé *Les régions écologiques de l'Amérique du Nord* et un projet entrepris conjointement avec le Fonds mondial pour la nature dans le but d'évaluer la conservation des écorégions terrestres de l'Amérique du Nord, ont servi de base au *Rapport sur l'état de la biodiversité en Amérique du Nord : Un*

*résumé préliminaire intégré* (titre provisoire). Ce rapport, établi en 1999, résume l'état de la conservation sur le continent ainsi que les activités qui pourraient être entreprises; il relève, en particulier, les questions qui bénéficieraient d'un déploiement d'efforts concertés à l'échelle régionale. Une fois approuvé par le Conseil, le plan subséquent (dont le titre provisoire est *Conservation de la biodiversité en Amérique du Nord : Un plan stratégique pour la Commission de coopération environnementale*) qui sera établi à partir du rapport précité et qui intègre les commentaires formulés par divers intervenants régionaux dans le domaine de la conservation de la biodiversité, constituera le plan stratégique de la CCE relatif à la conservation de la biodiversité; il précisera l'orientation, à court, à moyen et à long terme, de ses activités à l'égard de divers thèmes.

## Activités en 2000

### Aperçu

En collaboration avec divers groupes d'intérêt, dont les peuples autochtones, les ONG, les gouvernements et les institutions d'enseignement, il est prévu d'inventorier les aires ou les régions géographiques d'intérêt prioritaire, de solliciter de l'information et, sur la base du *Résumé préliminaire intégré*, de donner forme au plan stratégique. Il s'agira ensuite de relever et d'évaluer des mécanismes en vue d'établir le plan stratégique et les deux premiers plans d'action régionaux. Dans le cadre du plan stratégique, les plans d'action régionaux dresseront une liste d'activités précises destinées à orienter et à prioriser les efforts de la CCE à l'échelle régionale.

| 2000  |              |                      |
|---|--------------|----------------------|
| <b>Activité 1 : Inventaire des aires ou des régions géographiques d'intérêt prioritaire en vue d'établir le plan stratégique.</b>   |              | <b>36 000 \$CAN</b>  |
| <b>Sous-activité 1 :</b> Dans le cadre d'un atelier d'experts (auquel pourraient participer des représentants des gouvernements, des établissements d'enseignement et des ONG), inventaire des aires ou des régions géographiques d'intérêt prioritaire, en vue de les intégrer au plan stratégique.  | 36 000 \$CAN |                      |
| <b>Activité 2 : Rédaction, correction et traduction de la première ébauche du plan stratégique.</b>   |              | <b>18 000 \$CAN</b>  |
| <b>Activité 3 : Tenue d'ateliers de consultation publique afin de présenter des stratégies, d'établir un consensus et de concevoir des mécanismes d'examen et d'évaluation du plan stratégique.</b>   |              | <b>56 000 \$CAN</b>  |
| <b>Sous-activité 1 :</b> Coordination d'un atelier destiné à constituer un groupe trinational (le comité directeur sur la biodiversité, composé de représentants des gouvernements, des établissements d'enseignement et des ONG, notamment) qui sera chargé d'examiner, d'évaluer et d'orienter le plan stratégique.   | 24 000 \$CAN |                      |
| <b>Sous-activité 2 :</b> Sollicitation et intégration des commentaires du public. Il est prévu de présenter l'ébauche du plan stratégique au cours d'un atelier qui sera organisé en plus d'autres réunions auxquelles participeront, notamment, des représentants des peuples autochtones et d'autres groupes intéressés afin de leur permettre de formuler des commentaires, lesquels seront pris en compte dans l'ébauche. | 32 000 \$CAN |                      |
| <b>Activité 4 : Publication du plan stratégique.</b>  |              | <b>15 000 \$CAN</b>  |
| <b>Sous-activité 1 :</b> Correction, traduction et publication du plan stratégique.   | 15 000 \$CAN |                      |
| <b>Activité 5 : Début de l'établissement de deux plans d'action régionaux à partir du plan stratégique.</b>   |              | <b>23 000 \$CAN</b>  |
| <b>Sous-activité 1 :</b> Inventaire des intervenants (issus des gouvernements, des groupes autochtones, des établissements d'enseignement, des instituts de recherche, des ONG nationales et locales, du secteur privé et d'autres groupes intéressés) qui contribueront à l'établissement des plans d'action régionaux et début de l'établissement de ces plans.   | 23 000 \$CAN |                      |
| <b>Ressources nécessaires</b>   |              | <b>148 000 \$CAN</b> |

### **Participation du public**

Durant les diverses étapes de ce projet, de sa mise en place à son exécution, la participation du public constituera un facteur indispensable. En collaboration avec le CCPM et les Comités consultatifs nationaux, il est prévu de mettre sur pied des mécanismes qui permettront de recueillir l'opinion des divers groupes d'intérêt et de les faire participer activement. Le relevé des éléments qui favorisent ou qui entravent la conservation de la biodiversité et le choix des mécanismes grâce auxquels le grand public s'investira dans le règlement des problèmes feront appel à la participation du public.

### **Renforcement des capacités**

Le plan stratégique fera état de différentes méthodes et d'expériences fructueuses en ce qui concerne la gestion et la conservation de la biodiversité par les trois pays. Les leçons que l'un des pays aura tirées de l'expérience pourront être échangées avec les autres, par exemple, l'expérience que le Canada et les États-Unis ont acquise dans les domaines des finances, des politiques et des lois, et la réussite que le Mexique a connue relativement aux terres privées et communales ainsi qu'aux peuples autochtones. Les conclusions du *Résumé préliminaire intégré*, qui expose en détail les forces et les faiblesses de chaque pays dans chaque domaine d'activité, serviront à établir le plan stratégique. La mise en œuvre fructueuse de ce plan ne dépendra pas seulement de la détermination des Parties à cette fin, mais aussi de l'aptitude réelle des secteurs visés à contribuer à une telle réussite.

### **Résultats prévus**

On prévoit obtenir les résultats suivants :

- un programme à long terme orientant les travaux de la CCE dans le domaine de la conservation de la biodiversité, comprenant un accord entre les principaux organismes gouvernementaux et les spécialistes de la conservation relatif aux aires ou régions géographiques d'intérêt prioritaire et aux questions à examiner dans le contexte de la coopération nord-américaine; des stratégies de coopération relatives aux questions de conservation et aux régions d'intérêt prioritaire (les plans d'action régionaux) – il s'agit de plans détaillés qui permettront d'obtenir des résultats mesurables dans l'évaluation de la réussite des efforts visant des secteurs prioritaires et des questions relatives à la biodiversité;
- un processus d'examen et d'évaluation de l'état d'avancement des travaux entourant le plan stratégique et les plans d'action régionaux;
- un plan financier destiné à soutenir le plan stratégique.

### **Partenaires et/ou participants prévus**

Les partenaires et les participants, qui comprendront des représentants du milieu universitaire, des ONGE, des organismes gouvernementaux, des collectivités autochtones et du secteur privé, seront déterminés lors de l'établissement du plan stratégique et du choix des aires ou des régions géographiques d'intérêt prioritaire visées par les deux premiers plans d'action régionaux. La contribution de partenaires et de participants au plan stratégique de la CCE représentera un élément crucial. Le CCPM a estimé que le développement des orientations stratégiques en matière de conservation de la biodiversité devait occuper une place prioritaire dans son plan de travail pour 2000. Le Groupe de travail du CCPM sur la conservation de la biodiversité jouera un rôle important lors des réunions des intervenants.

### **Liens avec d'autres projets de la CCE**

Ce projet sera entrepris en collaboration avec les responsables d'autres programmes de la CCE afin de doter celle-ci d'une approche holistique de la conservation de la biodiversité. Il permettra de dresser un cadre pour les travaux ultérieurs en choisissant des activités prioritaires, en mettant l'accent sur des régions géographiques ou des questions particulières et en situant le rôle que peut jouer la CCE ainsi que son niveau d'activité. Par exemple, les résultats de ce projet serviront à élaborer le programme de travail dans les domaines de la conservation des aires marines, de la surveillance des écosystèmes, du commerce des espèces sauvages et de leurs produits, de l'écotourisme, des produits et services écologiques.

## Activités en 2001

### Aperçu

En 2001, il est prévu de parachever les premiers plans d'action régionaux en collaboration avec divers groupes d'intérêt et d'entreprendre leur mise en œuvre. Il faudra chercher des partenaires éventuels, évaluer les besoins en matière de renforcement des capacités et trouver des mécanismes d'évaluation et de financement afin que les mesures prévues dans ces plans d'action soient appliquées d'une manière fructueuse.

| 2001  |                |
|---|----------------|
| <p><b>Activité 1 : Mise en œuvre des plans d'action régionaux.</b></p> <p><b>Sous-activité 1 :</b> Coordination d'ateliers en vue de parachever l'établissement des plans d'action régionaux et de constituer des groupes directeurs multipartites qui orienteront la mise en œuvre de ces plans.</p> <p><b>Sous-activité 2 :</b> Recherche de partenariats entre le secteur privé, les gouvernements locaux et étatiques, les fondations et les organisations multilatérales; mise au point de mécanismes financiers et consultation des partenaires régionaux afin qu'ils appuient le plan stratégique.</p> <p><b>Sous-activité 3 :</b> Soutien à la mise en œuvre des mesures concrètes énoncées dans les plans d'action régionaux.</p> <p><b>Activité 2 : Conception de mécanismes d'évaluation des plans d'action régionaux.</b></p> <p><b>Sous-activité 1 :</b> Coordination d'un atelier d'experts destiné à instaurer un mécanisme d'évaluation des plans d'action régionaux.</p> <p><b>Sous-activité 2 :</b> Conception d'un cadre en vue d'établir un rapport sur l'état de l'environnement à l'échelle écorégionale.</p> <p><b>Activité 3 : Établissement d'un mécanisme financier dans une aire ou une région géographique déterminée.</b></p> <p><b>Sous-activité 1 :</b> Organisation d'une réunion destinée à choisir des partenaires régionaux et des mécanismes financiers qui permettront de soutenir les plans d'action régionaux.</p> |                |
| Ressources nécessaires  | (À déterminer) |

## Activités en 2002

### Aperçu

En 2002, on évaluera la mise en œuvre des plans d'action régionaux. Il est également prévu d'établir, à la lumière des conclusions de l'évaluation, un rapport sur les leçons tirées de l'expérience et de le publier.

| 2002   |                |
|--|----------------|
| <p><b>Activité 1 : Évaluation de la mise en œuvre des plans d'action régionaux.</b></p> <p><b>Sous-activité 1 :</b> Organisation d'un atelier pour évaluer la mise en œuvre des plans d'action régionaux.</p> <p><b>Sous-activité 2 :</b> Établissement d'un rapport sur les leçons tirées de la mise en œuvre des plans d'action régionaux.</p> <p><b>Sous-activité 3 :</b> Publication du rapport sur les leçons tirées de l'expérience.</p> |                |
| Ressources nécessaires   | (À déterminer) |

## 2.1.2 | Surveillance des écosystèmes

### Sommaire du projet

Ce projet vise la conservation de la biodiversité dans une écorégion d'intérêt prioritaire. On y évaluera l'état de l'environnement, en portant une attention particulière à la biodiversité et aux facteurs qui influent sur sa conservation.

Dans la perspective d'évaluer le degré d'efficacité des mesures et des politiques de conservation de la biodiversité à l'échelle écorégionale, la CCE favorisera la collaboration entre les institutions régionales et locales qui se consacrent à la surveillance. Ce projet permettra de dresser un tableau général de la biodiversité et les résultats des travaux seront partagés avec des intervenants régionaux, particulièrement des décideurs et des gestionnaires de ressources naturelles de divers secteurs et niveaux afin de les aider à prendre des décisions éclairées.

Ce projet fait partie d'un processus qui a débuté avec l'établissement d'un plan stratégique dans le cadre du projet sur les orientations stratégiques de la conservation de la biodiversité. Les résultats du processus de priorisation des écorégions que ce plan énonce serviront à choisir une région pilote. Le projet permettra d'évaluer et de renforcer les capacités dans cette région et d'établir des liens entre les activités de surveillance qui y sont réalisées.

Au cours de l'exécution du projet, on se servira de l'information contenue dans le rapport sur l'état de l'environnement et dans le Plan d'action régional nord-américain (PARNA) relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales, de même que de celle découlant du projet de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) et du projet sur les tendances importantes et nouvelles dans le domaine de l'environnement en Amérique du Nord. De ce fait, les activités ne débiteront pas tant que la phase préliminaire du plan stratégique ne sera pas terminée.

### Buts et objectifs

Le but de ce projet est de fournir aux secteurs public et privé des objectifs environnementaux et des indicateurs de performance, ainsi que les moyens de mesurer le degré d'efficacité des mesures et des politiques à l'échelle écorégionale. Cela leur permettra de prendre des décisions éclairées et d'améliorer l'application de mesures préventives. Dans cette perspective, les objectifs du projet sont les suivants :

- Évaluer le degré d'efficacité des mesures et des politiques concernant la biodiversité à l'échelle écorégionale.
- Mettre sur pied une activité pilote de surveillance des écosystèmes, dont la portée pourrait être transfrontalière, en axant les travaux sur des indicateurs harmonisés et des données comparables au sein de l'infrastructure en place et en fonction des capacités existantes.
- Démontrer l'utilité d'une surveillance adéquate des écosystèmes aux gestionnaires de ressources, aux écologistes, aux planificateurs et aux décideurs.
- Évaluer les résultats de l'activité pilote de surveillance afin de les appliquer éventuellement dans d'autres régions.

### Justification

L'ANACDE engage les Parties à rendre périodiquement compte de l'état de l'environnement en Amérique du Nord afin d'encourager les mesures destinées à faire face aux urgences environnementales et, le cas échéant, d'évaluer leurs incidences sur l'environnement.

Le défi qui consiste à conserver la biodiversité a une envergure mondiale, mais les activités de protection, d'atténuation et de remise en état doivent être régionales et locales. Il faut donc mettre au point de meilleurs outils de prise de décisions et de réaction à l'égard des situations d'urgence environnementale. Pour pouvoir relever ce défi et répondre aux besoins, l'activité pilote de surveillance des écosystèmes devra établir un processus de participation ouvert et fondé sur les meilleures données scientifiques disponibles.

### État d'achèvement

Ce projet tablera en très grande partie sur les résultats du projet sur les orientations stratégiques en matière de conservation de la biodiversité. Au cours de 2000, dans le cadre de ce dernier projet, on constituera un comité directeur sur la biodiversité, formé d'experts et de représentants gouvernementaux des trois pays, qui se chargera de réaliser des évaluations et de dresser une liste d'écorégions d'intérêt prioritaire. Cette démarche constituera le point de départ du présent projet.

## Activités en 2001

### Aperçu

Dans le cadre du projet sur les orientations stratégiques en matière de conservation de la biodiversité, en 2000, on aura dressé une liste d'aires ou de régions d'intérêt prioritaire. Cette liste permettra de choisir une région pilote pour le présent projet, en se fondant sur la décision d'un comité d'évaluation trinational, formé d'experts et de représentants gouvernementaux des trois pays, et sur le plan stratégique établi au cours du projet sur les orientations stratégiques en matière de conservation de la biodiversité. Il est ensuite prévu de mener une étude afin d'inventorier les capacités, les participants et les variables que l'on trouve à différentes échelles dans la région choisie.

| 2001   |                       |
|--|-----------------------|
| <p><b>Activité 1 : Choix d'une région pilote pour la mise en œuvre du projet.</b></p> <p><b>Sous-activité 1 :</b> Tenue d'une réunion du Comité directeur sur la biodiversité afin de choisir la région pilote (comité constitué en 2000, au cours du projet sur les orientations stratégiques en matière de conservation de la biodiversité).</p> <p><b>Sous-activité 2 :</b> Création d'un réseau interdisciplinaire d'experts à l'échelle écorégionale afin d'orienter les travaux du projet.</p> <p><b>Activité 2 : Relevé des capacités institutionnelles et des possibilités de réseautage dans la région pilote.</b></p> <p><b>Sous-activité 1 :</b> Évaluation des capacités institutionnelles dans la région pilote en vue d'entreprendre la première étape du projet (indicateurs de base).</p> <p><b>Activité 3 : Exécution du projet en réalisant notamment des études de faisabilité à caractère politique, technique et économique.</b></p> <p><b>Sous-activité 1 :</b> Ébauche d'un plan d'évaluation et de surveillance.</p> <p><b>Sous-activité 2 :</b> Organisation d'une réunion avec le réseau d'experts afin d'ébaucher le projet de surveillance.</p> <p><b>Sous-activité 3 :</b> Transmission de l'ébauche au Comité directeur sur la biodiversité pour fins de commentaires et d'approbation.</p> <p><b>Sous-activité 4 :</b> Révision et traduction de l'ébauche.</p> <p><b>Activité 4 : Présentation de l'ébauche du plan de projet à divers groupes d'intérêt afin qu'ils l'examinent.</b></p> <p><b>Sous-activité 1 :</b> Au cours de diverses réunions (dont celles du CCPM, des Comités consultatifs nationaux, du Comité trilatéral sur la conservation et la gestion des espèces sauvages et des écosystèmes), présentation du plan de projet, sollicitation de commentaires et prise en compte de ceux-ci.</p> <p><b>Activité 5 : Conclusion d'alliances régionales visant la création d'un système de surveillance.</b></p> <p><b>Sous-activité 1 :</b> Conclusion des alliances et des accords régionaux requis pour exécuter l'activité de surveillance.</p> |                       |
| <b>Ressources nécessaires</b>  | <b>(À déterminer)</b> |

### Participation du public

La participation du public constitue un élément indispensable pour soutenir un processus de surveillance des écosystèmes. Ce projet requiert une vaste participation des groupes d'intérêt, de sa conception jusqu'à sa mise en œuvre à l'échelle régionale. Les mécanismes d'alerte et d'information publique, de même que les processus d'évaluation et de suivi du projet, seront élaborés de concert avec divers groupes d'intérêt.

### Renforcement des capacités

Ce projet consiste initialement à inventorier les capacités régionales et à relever les lacunes en matière d'orientation, d'infrastructure et de ressources humaines. Au cours de la deuxième année du projet, on mettra particulièrement l'accent sur le renforcement des capacités, tout d'abord avec les participants principaux (les sources d'information) et, par la suite, avec les communicateurs, les décideurs et les utilisateurs.

## Résultats prévus

- Choix d'une région pilote.
- Constitution d'un réseau d'experts interdisciplinaire à l'échelle écorégionale.
- Évaluation des besoins des institutions en matière de renforcement des capacités au sein de la région pilote.
- Conclusion d'une alliance stratégique avec les principaux participants.
- Concertation relativement aux indicateurs de performance, aux variables à mesurer et à la portée des travaux.
- Établissement du plan du système de surveillance permettant d'entreprendre le projet.
- Compilation de données détaillées sur les écosystèmes de la région pilote en vue d'appliquer les résultats dans d'autres sites prioritaires.
- Recours au Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord (RIBAN) pour les fins du projet.

## Partenaires et/ou participants prévus

Bien qu'on ne connaîtra les partenaires et les participants que lors de la constitution du Comité directeur sur la biodiversité (en 2000, dans le cadre du projet sur les orientations stratégiques en matière de conservation de la biodiversité) et du choix de la région pilote, on sollicitera la participation d'organismes publics et privés qui se consacrent à la surveillance, à l'évaluation et aux indicateurs environnementaux. Parmi eux, on compte le PNUE, l'UICN et des organisations nationales.

## Liens avec d'autres projets de la CCE

Durant l'établissement du plan du système de surveillance, les travaux seront coordonnés étroitement avec des projets de la CCE comme ceux sur la GRPC (en particulier au cours de l'établissement du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales, aux termes de la résolution n° 99-02), l'état de l'environnement et les tendances importantes et nouvelles afin de s'appuyer sur les travaux déjà accomplis. Au cours de l'établissement de la liste des régions pilotes, on tiendra compte des résultats d'autres projets de la CCE, comme ceux ayant trait aux aires marines protégées, à la coopération dans le domaine de la protection des écosystèmes marins et côtiers, aux orientations stratégiques en matière de conservation de la biodiversité.

## Activités en 2002

### Aperçu

En 2002, il est prévu d'établir le système de surveillance, ainsi que ses objectifs et sa portée, de même que des indicateurs de performance, les variables à mesurer et les mécanismes de coordination par les diverses institutions. Il s'agira également d'instaurer un système d'information et des procédures à des fins de prise de décisions, de diffusion de l'information et de participation du public. On évaluera également les besoins en ce qui a trait à l'infrastructure, à la formation ainsi qu'aux ressources humaines et financières.

| 2002   |                       |
|--|-----------------------|
| <b>Activité 1 : Concertation sur les indicateurs de performance, les variables à mesurer et la portée des travaux.</b>   |                       |
| <b>Sous-activité 1 :</b> Organisation d'un atelier avec le réseau interdisciplinaire d'experts à l'échelle écorégionale afin de déterminer les indicateurs de performance, les variables à mesurer et la portée des travaux. |                       |
| <b>Sous-activité 2 :</b> Établissement de la version finale du plan du système de surveillance.  |                       |
| <b>Sous-activité 3 :</b> Dépôt du plan à la session ordinaire du Conseil pour que celui-ci l'adopte par voie de résolution.  |                       |
| <b>Sous-activité 4 :</b> Publication et promotion du plan du système.  |                       |
| <b>Activité 2 : Adaptation de la technologie d'information et des principes de coopération du RIBAN aux besoins du système de surveillance.</b>  |                       |
| <b>Sous-activité 1 :</b> Évaluation des besoins des utilisateurs du système afin d'améliorer l'utilité du RIBAN.   |                       |
| <b>Activité 3 : Évaluation des besoins à court, à moyen et à long terme en matière de renforcement des capacités.</b>  |                       |
| <b>Sous-activité 1 :</b> Organisation d'une réunion avec le réseau interdisciplinaire d'experts à l'échelle régionale afin d'évaluer les besoins à court, à moyen et à long terme en matière de renforcement des capacités.  |                       |
| <b>Sous-activité 2 :</b> Élaboration d'une stratégie destinée à répondre aux besoins en ce qui a trait à la formation, à l'infrastructure et aux finances.   |                       |
| <b>Ressources nécessaires</b>  | <b>(À déterminer)</b> |

# Intendance des écosystèmes terrestres et marins communs et des espèces transfrontalières

## Objectifs

Ce programme a pour objectifs de trouver de nouveaux mécanismes, de renforcer les capacités et d'encourager la coopération, afin de conserver les écorégions marines et terrestres d'intérêt prioritaire qui contribuent à la protection des espèces de l'Amérique du Nord. Le premier projet de ce programme a pour objet de protéger les écosystèmes marins des effets des activités humaines en milieu terrestre. Deux autres projets viennent compléter le premier : l'un d'eux, qui doit débiter en 2001, marquera le début de la cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord, à l'aide des techniques du SIG utilisées par la CCE pour les régions écologiques terrestres du continent nord-américain, tandis que l'autre établit les bases d'un réseau d'aires marines protégées essentielles à la conservation d'importants écosystèmes et formes de vie marines. Le projet sur les mécanismes de conservation de la biodiversité sert de cadre à trois différentes activités : la mise en œuvre de la stratégie régionale de conservation des oiseaux, la mise au point d'un mécanisme facilitant la conservation concertée des espèces migratrices ou transfrontalières en péril et l'instauration de mesures novatrices pour protéger les régions et les corridors écologiques d'intérêt prioritaire.

## Projets

Les travaux de ce programme seront effectués dans le cadre des projets suivants :

- Coopération dans le domaine de la protection des écosystèmes marins et côtiers
- Cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord [ce projet débutera en 2001]
- Réseau nord-américain d'aires marines protégées
- Mécanismes de conservation de la biodiversité en Amérique du Nord

## 2.2.1 | Coopération dans le domaine de la protection des écosystèmes marins et côtiers

### Sommaire du projet

Ce projet a pour but de protéger les écosystèmes marins et aquatiques des effets des activités anthropiques terrestres ainsi que des espèces aquatiques envahissantes. Il comprend deux activités : la mise en œuvre du Programme d'action mondiale (PAM) pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres en Amérique du Nord, et la fermeture des voies de pénétration des espèces envahissantes en Amérique du Nord. Les deux sous-activités transfrontalières entreprises dans le cadre de la mise en œuvre du PAM sont au dernier stade de leur exécution, et la nouvelle activité visant les espèces envahissantes consiste à mener une campagne coordonnée et multinationale de prévention et de surveillance destinée à fermer les voies de pénétration des espèces non indigènes dans les eaux côtières et intérieures du Canada, du Mexique et des États-Unis.

### Mise en œuvre du PAM

Depuis 1996, dans la perspective de trouver des moyens de protéger le milieu marin, la CCE a facilité la mise en œuvre du PAM en Amérique du Nord. La CCE et le Conseil de l'Arctique sont les seules organisations internationales à participer à cette mise en œuvre en Amérique du Nord. Le Conseil de l'Arctique œuvre à l'échelle gouvernementale alors que la CCE travaille de concert avec des organismes gouvernementaux, le secteur privé et des groupes de citoyens afin d'élaborer des projets pilotes binationaux destinés à protéger, conformément aux termes du PAM, les écosystèmes marins et côtiers de la baie des Californies et du golfe du Maine, deux régions côtières différentes, mais communes à deux pays.

### **Fermeture des voies de pénétration des espèces envahissantes en Amérique du Nord**

La CCE reconnaît le caractère critique du nouveau défi que posent les espèces aquatiques envahissantes. Les écosystèmes aquatiques de l'Amérique du Nord s'infestent silencieusement d'espèces non indigènes qui pourraient avoir des effets dévastateurs. Il s'agit, notamment, du crabe vert et du crabe chinois sur la côte Ouest, de la moule zébrée et du gobie à taches noires dans les Grands Lacs, du buccin *Rapana venosa* sur la côte de l'Atlantique. Les invasions biologiques peuvent transformer complètement les habitats situés dans les eaux côtières et intérieures en ayant une action dévastatrice sur l'écologie, l'économie et la santé humaine. Les espèces non indigènes pénètrent dans nos eaux par toutes sortes de voies, mais cette pénétration est la plupart du temps directement attribuable aux activités humaines, notamment les échanges internationaux et le commerce, le transport, la pêche, l'exploration pétrolière et gazière, l'aquaculture.

Dès qu'une espèce envahissante est établie localement, elle peut rapidement se propager par-delà les frontières internationales en suivant des courants côtiers ou fluviaux. Ce projet a recours à une approche globale pour relever ce défi trinational, et il vise à déterminer quelles sont les principales voies d'invasion biologique dans quatre régions de l'Amérique du Nord, de même qu'à élaborer des mesures de prévention et de surveillance soigneusement orientées afin de mettre fin à toute invasion de ces espèces en provenance ou à destination du Canada, du Mexique et des États-Unis.

#### **Buts et objectifs**

Les activités du projet ont pour but de protéger le milieu marin en facilitant la mise en œuvre régionale du PAM et en fermant les voies de pénétration des espèces aquatiques envahissantes.

#### **Mise en œuvre du PAM**

Ce projet vise précisément les objectifs suivants :

- Mettre en place une infrastructure organisationnelle, indépendante de la CCE, qui servira de cadre à la coopération binationale multisectorielle visant la mise en œuvre du PAM dans la baie des Californies et le golfe du Maine.
- Faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action régionaux pour la protection du milieu marin dans chacune de ces régions.
- Faciliter l'échange d'information, mieux faire connaître le PAM et accroître l'intérêt et la participation dans chaque région.
- Renforcer l'engagement à long terme en ce qui concerne la mise en œuvre du PAM dans les deux régions.
- Résumer des expériences régionales qui serviront de modèle de mise en œuvre du PAM, à l'intention d'autres régions de l'Amérique du Nord et du monde.

### **Fermeture des voies de pénétration des espèces envahissantes en Amérique du Nord**

Cette activité a pour but fondamental d'éliminer les voies transfrontalières de pénétration des espèces envahissantes non indigènes dans les écosystèmes aquatiques côtiers et intérieurs du Canada, du Mexique et des États-Unis. Les travaux dans ce domaine visent à élaborer des programmes multinationaux et multilingues orientés, conçus expressément pour répondre aux besoins particuliers de différentes écorégions aquatiques d'Amérique du Nord : la côte du Pacifique, le golfe du Mexique, la côte de l'Atlantique et les Grands Lacs. Il est également prévu d'étudier les voies de déplacement entre les principaux bassins versants.

#### **Justification**

##### **Mise en œuvre du PAM**

Le Canada, le Mexique et les États-Unis sont préoccupés par la qualité du milieu marin, comme en a fait foi l'Atelier sur les priorités en matière de coopération en Amérique du Nord pour 1999 à 2001 (25 juin 1998). L'importance du milieu marin est également reconnue dans le *Programme d'action commun* adopté par le Conseil, où il est précisé que « les Nord-Américains sont les fiduciaires d'un incroyable éventail d'étendues, de climats et d'écosystèmes marins et terrestres ».

Les régions côtières et marines sont le siège d'une grande diversité d'activités économiques importantes : pêche et aquaculture, tourisme, loisirs, industrie et transport. Toutefois, elles sont soumises à des pressions de plus en plus fortes résultant d'une croissance démographique rapide et du développement subséquent, dont celui qu'occasionne un commerce accru par l'élimination des barrières commerciales.

Presque toutes les menaces qui pèsent sur les habitats et sur la qualité du milieu marin ont pour origine des pressions humaines, qu'il s'agisse de modifications physiques de l'environnement ou des effets de la pollution résultant des activités humaines menées soit directement en mer (en profondeur ou en surface), soit dans les bassins versants. Les nutriments et la pollution bactérienne associés au ruissellement urbain et agricole, les changements hydrologiques et les modifications de la salinité dans des systèmes naturellement équilibrés, l'érosion du littoral et le surdéveloppement sont autant de tensions qui s'exercent sur les milieux marin et côtier. Les activités terrestres ont une incidence sur la qualité du milieu marin qui, à son tour, influe sur d'autres activités terrestres et aquatiques ainsi que sur la santé humaine.

De plus en plus, la communauté internationale reconnaît la nécessité de protéger le milieu marin contre les activités terrestres, surtout depuis 1998, année que les Nations Unies ont déclarée Année internationale de l'océan. En 1995, le Canada, le Mexique et les États-Unis ont participé aux négociations et à la signature du PAM. Ce programme invite à coopérer à l'échelle régionale et infrarégionale en vue de relever les problèmes, les priorités et les mesures de protection des habitats marins dans une perspective de gestion durable des milieux marin et côtier.

### **Fermeture des voies de pénétration des espèces envahissantes en Amérique du Nord**

#### *Contexte*

Chaque jour, dans le monde entier, des écosystèmes aquatiques côtiers d'importance vitale sont silencieusement transformés et dégradés par des espèces envahissantes non indigènes, c'est-à-dire des plantes et des animaux qui vivent ailleurs et sont introduits dans de nouveaux habitats par le biais d'activités humaines. Les conséquences de ces invasions peuvent être graves, car elles peuvent dévaster des écosystèmes sains et miner les économies locales qu'ils soutiennent. Dès qu'elles sont établies, les espèces envahissantes sont en mesure de déplacer des espèces indigènes importantes, de provoquer la disparition d'espèces rares, de détruire la biodiversité et la structure trophique des écosystèmes côtiers, de compromettre l'intégrité écologique des aires marines protégées, de provoquer l'effondrement de la pêche commerciale et récréative, d'entraver les utilisations traditionnelles de ressources côtières. Les coûts de ces invasions biologiques sont énormes pour la société. Aux États-Unis seulement, on estime que la surveillance des espèces envahissantes coûte des centaines de millions de dollars chaque année. Et ces coûts s'accroissent de façon exponentielle à mesure que d'autres espèces envahissantes s'établissent et que les espèces indigènes disparaissent.

#### *Dimensions internationales des invasions biologiques*

Si les invasions biologiques dans le milieu aquatique peuvent provenir de n'importe où, l'augmentation récente des échanges commerciaux et des migrations en Amérique du Nord accroît le risque d'introductions étendues d'espèces non indigènes dans le voisinage des trois pays signataires de l'ALÉNA. Cette activité est donc particulièrement axée sur les mouvements transfrontaliers en Amérique du Nord et un bon nombre des questions sur lesquelles il permettra de se pencher pourront s'appliquer à de plus vastes problèmes d'invasion.

Les espèces envahissantes non indigènes s'établissent dans les habitats côtiers par des introductions accidentelles ou intentionnelles. Présentement, la principale voie de pénétration de ces espèces en Amérique du Nord est l'eau de ballast que les navires chargent dans les ports étrangers et déversent dans les eaux côtières locales, constituant ainsi un inoculateur d'organismes vivants qui ont souvent des effets dévastateurs sur la flore et la faune indigènes. Par exemple, dans la baie de San Francisco, où très peu d'espèces indigènes survivent encore, une nouvelle espèce envahissante non indigène s'implante solidement toutes les quatorze semaines en raison du déversement de l'eau de ballast des navires dans le port. Ce risque peut s'accroître avec les nouveaux mégaports que l'on prévoit aménager le long des trois côtes. Les autres voies d'introduction dans les régions côtières comprennent les tentatives de création de nouvelles zones de pêches à l'aide de stocks d'espèces non indigènes, le déversement négligent d'appâts vivants inutilisés, la remise en liberté d'animaux d'aquarium indésirables et la fuite accidentelle d'animaux captifs ou leurs maladies, de même que les parasites provenant des établissements d'aquaculture ou de recherche. Dans la plupart des cas, la migration éventuelle d'espèces envahissantes par-delà les frontières internationales n'est qu'une question de temps.

Contrairement à d'autres formes de pollution qui demeurent souvent localisées, les envahisseurs biologiques restent rarement confinés dans leur lieu initial d'introduction et ne respectent pas les frontières. À l'inverse, les envahisseurs aquatiques se disséminent habituellement de façon accélérée en empruntant les principaux courants côtiers et fluviaux et en se répandant, le plus fréquemment, sur des centaines ou des milliers de kilomètres au cours d'un seul cycle de reproduction. Pour les espèces aquatiques envahissantes, les grands écosystèmes côtiers multinationaux sont effectivement sans frontière, avec peu d'obstacles à leur migration. Par conséquent, une seule invasion locale dans un pays représente en réalité une menace

internationale considérable pour toute l'Amérique du Nord, tout comme les voies qu'empruntent constamment les espèces non indigènes pour se déplacer d'un pays à un autre ou d'un bassin versant à un autre.

#### *Lacunes actuelles en matière de capacités*

En dépit des conséquences prévisibles des invasions transfrontalières à l'échelle internationale, la plupart des efforts déployés pour prévenir et surveiller la propagation des espèces non indigènes ont généralement eu une envergure nationale, et ont ainsi rarement porté fruit au-delà des frontières politiques que ces envahisseurs franchissent avec beaucoup de facilité. En outre, peu d'efforts de sensibilisation sont multilingues ou destinés à tenir compte des différences culturelles des populations touchées, ne pouvant ainsi atteindre un important segment du public cible. Peut-être plus que tout autre enjeu environnemental, les espèces envahissantes exigent une collaboration internationale soutenue et à grande échelle comme celle de l'État de Washington et de la Colombie-Britannique, laquelle porte sur les problèmes que soulèvent les espèces envahissantes dans leurs eaux communes de la région formée par les détroits de Georgia et de Puget.

#### **État d'achèvement**

Jusqu'à présent, les activités de mise en œuvre du PAM à l'échelle régionale ont permis d'établir des coalitions binationales et multilatérales de représentants d'organismes fédéraux, étatiques et locaux, d'organisations sans but lucratif, d'établissements d'enseignement, d'entreprises privées et de groupes autochtones qui partagent une vision et des objectifs communs. En 1999, elles ont également dressé des plans régionaux de mise en œuvre du PAM, en appliquant la méthode que préconise ce plan d'action, et ont commencé à trouver des possibilités de partenariats et de sources de financement pour réaliser cette mise en œuvre.

#### *Région du golfe du Maine*

En 1998, le comité spécial sur le golfe du Maine, connu sous le nom de *Global Programme of Action Coalition for the Gulf of Maine* (GPAC, Coalition pour l'application du PAM dans le golfe du Maine), a mis en œuvre avec succès un processus en cinq étapes visant à élaborer des plans d'action particuliers, conformes aux termes du PAM, destinés à protéger les écosystèmes marins et côtiers du golfe du Maine. Après avoir dressé des listes de priorités concernant les polluants et les habitats dans le golfe, la GPAC a organisé un atelier en vue d'évaluer la pertinence des activités actuelles liées à ces priorités. Les participants ont également dressé une liste des partenariats et des sources possibles de financement en vue d'entreprendre les activités de mise en œuvre du PAM en 1999.

Sur la base des deux ateliers tenus en 1998 et de sa réunion organisée à St. Andrews, au Nouveau-Brunswick, les 25 et 26 janvier 1999, la GPAC a recommandé à la CCE de lui apporter un soutien financier afin de pouvoir entreprendre les activités suivantes :

- La tenue d'un atelier destiné à étudier les ententes entre les institutions du Canada et des États-Unis afin de régler des questions préoccupantes à l'échelle régionale, dont la gestion des contaminants transportés par les égouts et d'autres substances chimiques toxiques.
- L'organisation d'une conférence en vue d'élaborer un programme de recherche et de formuler des recommandations politiques concernant la récolte d'espèces des niveaux trophiques inférieurs tels que le fucus et le krill.
- La tenue d'une activité intitulée *Communities United for the Gulf of Maine* (Collectivités unies pour la sauvegarde du golfe du Maine), destinée à multiplier les efforts communautaires de surveillance de la qualité de l'environnement en recourant à la mise en réseau des ressources, à la formation et à l'utilisation de protocoles communs. Elle sera coordonnée par le réseau binational côtier *Coastal Network*, qui se consacre à la surveillance de la qualité de l'eau et d'autres indicateurs de la qualité de l'environnement.
- L'élaboration de matériel éducatif sur les sources terrestres de pollution marine, qui vise à sensibiliser le grand public et les écoliers aux répercussions que leurs activités peuvent avoir sur le milieu marin et sur ce qu'il faut faire à ce sujet.
- La création d'une base de données régionale sur les possibilités de restaurer les marais salants, ainsi que l'élaboration de critères et de protocoles, applicables à l'échelle de la région, permettant d'évaluer le degré de réussite des projets de restauration destinés à rétablir la structure et les fonctions des systèmes naturels. En se fondant sur les travaux en cours, cette activité servira également à établir un réseau régional de sites, à regrouper et à mettre à jour les bases de données côtières et à entamer l'exécution d'un projet pilote.

Le FNACE de la CCE représente une autre source éventuelle de financement pour les projets communautaires cadrant avec les activités de la GPAC et visant à prévenir la dégradation du milieu marin par des activités terrestres dans le golfe du Maine. Le FNACE a reçu quatre propositions en provenance de cette région durant le cycle de subvention de 1999, et deux d'entre elles ont été subventionnées.

### *Région de la baie des Californies*

Dans la baie des Californies, de grands progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'établissement d'un cadre organisationnel destiné à mettre en œuvre le PAM dans la région. Le premier comité directeur qui a été formé au cours de la dernière réunion du comité spécial, en mai 1998, s'est employé activement à mener une enquête parmi les membres du comité spécial et, sur la base des résultats de cette enquête, a ébauché un programme d'activités pour 1999 et 2000. Au cours de sa plus récente réunion, les 29 et 30 avril 1999, le comité spécial a approuvé ce programme d'activités. Celui-ci prévoit un certain nombre de mesures et de projets déterminés visant à contrecarrer les effets négatifs que subissent les ressources marines et côtières communes que recèle la baie des Californies, et ce, conformément aux objectifs du PAM et à la méthode qu'il préconise. Le nouveau comité directeur, dont les membres ont été choisis pendant la réunion d'avril, est en train de préparer un plan de travail qui décrit plus en détail les tâches, les calendriers d'exécution et les ressources nécessaires pour mettre en œuvre le programme d'activités pour 1999 et 2000. Voici deux des principaux points de ce programme :

- *Étude de surveillance* : Le comité spécial a réussi à réunir des scientifiques du *Southern California Coastal Water Research Project* (Projet de recherche sur les eaux côtières du sud de la Californie) et de l'*Universidad Autónoma de Baja California* afin de mener la première étude de surveillance du milieu marin à l'échelle de la baie. Celle-ci portera sur l'endofaune benthique, la microbiologie littorale, la toxicité des sédiments et la qualité de l'eau. Plus d'une trentaine d'organismes des deux côtés de la frontière se sont joints à cet effort. Le premier rapport sur la biologie littorale a été rendu public en avril 1999 et le deuxième devrait être parachevé au printemps de 2000. L'établissement d'un rapport sur les conclusions de l'étude de surveillance se terminera en 2000. Cette étude fournira une évaluation précieuse de l'état de la baie de chaque côté de la frontière.
- *Inventaire des sources non ponctuelles* : L'année dernière, le comité spécial a reçu une subvention de 50 000 \$US de l'*US Agency for International Development* (USAID, Agence des États-Unis pour le développement international) afin de dresser un inventaire binational, à l'aide d'un système d'information géographique (SIG), des sources non ponctuelles de pollution dans la baie des Californies. Un atelier de planification binational avait été prévu pour septembre 1999 afin de préciser les objectifs et les paramètres de cet inventaire.

## **Activités en 2000**

### **Mise en œuvre du PAM**

#### **Aperçu**

#### *Région du golfe du Maine*

À titre d'activité ultime, on organisera un atelier afin d'évaluer le succès global de la mise en œuvre du PAM en 2000. On y présentera le rapport établi l'année précédente et résumant l'expérience acquise à l'égard du golfe du Maine.

#### *Région de la baie des Californies*

Le travail se poursuivra en 2000 dans la baie des Californies afin d'aider le comité spécial à passer de la planification à l'action. La CCE facilitera l'exécution du programme d'activités élaboré en 1999 et fournira des fonds de lancement pour ces activités. Une stratégie de financement sera élaborée afin d'accroître ces ressources initiales.

#### *Rapport sur les leçons tirées de l'expérience*

Il existe de nombreuses possibilités de partager les leçons tirées de la mise en œuvre du PAM, dans le cadre des deux projets pilotes, avec d'autres régions de l'Amérique du Nord et même de l'extérieur du continent. Pour ce faire, la CCE produira un rapport sur papier et sur cédérom résumant l'expérience acquise au cours de cette mise en œuvre sur le continent. Ce rapport, intitulé *Leçons tirées de l'expérience*, sera diffusé mondialement par le centre d'échange d'information du PNUE et le Bureau de coordination du PAM.

#### *Partage de l'expérience acquise avec d'autres régions de l'Amérique du Nord*

À l'appui du rapport intitulé *Leçons tirées de l'expérience*, la CCE formera un groupe composé d'experts de la mise en œuvre du PAM qui ont déjà collaboré aux deux projets pilotes. Elle organisera également des ateliers dans d'autres régions de l'Amérique du Nord afin de partager l'expérience acquise. Deux régions binationales ont été pressenties pour partager la méthode préconisée par le PAM :

- les détroits de Georgia et de Puget, dont les eaux sont partagées par l'État de Washington, aux États-Unis, et par la Colombie-Britannique, au Canada;
- le golfe du Mexique, qui est bordé par cinq États mexicains et cinq États américains.

## Fermeture des voies de pénétration des espèces envahissantes en Amérique du Nord

### Aperçu

Pour lancer cet effort, on organisera un atelier afin d'évaluer les capacités et les mécanismes existants de prévention et de surveillance des invasions par les principales voies régionales (p. ex., l'eau de ballast des navires, l'aquaculture, la navigation de plaisance) dans différentes régions aquatiques de l'Amérique du Nord : la côte du Pacifique, le golfe du Mexique, la côte de l'Atlantique et les Grands Lacs, ainsi que d'importants bassins versants choisis. Les participants à cet atelier compteront des biologistes spécialistes des invasions, de même que des gestionnaires de ressources du Canada, du Mexique et des États-Unis. Il se tiendra parallèlement à une réunion planifiée de l'*Aquatic Nuisance Species Task Force* (Groupe d'étude sur les espèces aquatiques nuisibles) des États-Unis afin de tirer parti des compétences et des programmes existants et de minimiser les frais de déplacement.

Sur la base des résultats de cet atelier et des lacunes qu'il permettra de relever, on établira un rapport qui dressera une liste et situera la portée de projets destinés à prévenir et à surveiller les voies importantes d'invasion dans des régions déterminées.

| 2000   |              |                     |
|--|--------------|---------------------|
| <b>Activité 1 : Golfe du Maine.</b>  |              | <b>36 000 \$CAN</b> |
| <b>Sous-activité 1 :</b> Établissement et diffusion d'un rapport résumant l'expérience acquise par les membres de la GPAC relativement au golfe du Maine, de même que d'un rapport général intitulé <i>Leçons tirées de l'expérience</i> dans le cadre de la mise en œuvre du PAM en Amérique du Nord. | 7 000 \$CAN  |                     |
| <b>Sous-activité 2 :</b> Tenue d'un atelier pour évaluer l'ensemble de la mise en œuvre du PAM dans le golfe du Maine, ainsi que pour élaborer des ententes institutionnelles en vue de poursuivre la mise en œuvre du PAM dans la région.   | 22 000 \$CAN |                     |
| <b>Sous-activité 3 :</b> Intégration des conclusions de l'atelier dans le rapport intitulé <i>Leçons tirées de l'expérience</i> .  | 7 000 \$CAN  |                     |
| <b>Activité 2 : Baie des Californies.</b>  |              | <b>88 000 \$CAN</b> |
| <b>Sous-activité 1 :</b> Poursuite de l'application de mesures concrètes figurant dans le programme d'activités pour 1999 et 2000 afin de prévenir la dégradation marine par les activités terrestres en facilitant la coordination binationale et la répartition des fonds de lancement.              | 44 000 \$CAN |                     |
| <b>Sous-activité 2 :</b> Tenue d'un atelier pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures précitées; intégration des conclusions de l'atelier dans le rapport intitulé <i>Leçons tirées de l'expérience</i> .   | 22 000 \$CAN |                     |
| <b>Sous-activité 3 :</b> Tenue d'une réunion du comité spécial afin d'élaborer une stratégie de transition.  | 15 000 \$CAN |                     |
| <b>Sous-activité 4 :</b> Instauration d'une stratégie de transition destinée à assurer la permanence de la mise en œuvre du PAM et prévoyant notamment des ententes institutionnelles, des mécanismes de financement et le transfert de listes d'expédition électroniques.                             | 7 000 \$CAN  |                     |
| <b>Activité 3 : Rapport intitulé <i>Leçons tirées de l'expérience</i>.</b>   |              | <b>29 000 \$CAN</b> |
| <b>Sous-activité 1 :</b> Établissement d'une ébauche de rapport analysant et résumant l'expérience acquise dans le cadre des deux projets pilotes.   | 7 000 \$CAN  |                     |
| <b>Sous-activité 2 :</b> Distribution de l'ébauche du rapport aux membres des deux comités régionaux pour fin de commentaires.   | 7 000 \$CAN  |                     |
| <b>Sous-activité 3 :</b> Production du rapport final et d'un cédérom en vue de partager ces leçons avec d'autres régions.  | 15 000 \$CAN |                     |

|  |                             |
|--|-----------------------------|
| <p><b>Activité 4 : Partage de l'expérience acquise avec d'autres régions de l'Amérique du Nord.</b></p> <p><b>Sous-activité 1 :</b> Formation d'un groupe composé d'experts de la mise en œuvre du PAM qui ont déjà collaboré aux deux projets pilotes. 1 000 \$CAN</p> <p><b>Sous-activité 2 :</b> Organisation d'ateliers dans le golfe du Mexique et dans la région des détroits de Georgia et de Puget afin de partager les leçons tirées de la mise en œuvre du PAM. 28 000 \$CAN</p>                           | <p><b>29 000 \$CAN</b></p>  |
| <p><b>Activité 5 : Début des travaux de l'activité visant la fermeture des voies de pénétration des espèces aquatiques envahissantes en Amérique du Nord.</b></p> <p><b>Sous-activité 1 :</b> Tenue d'un atelier afin d'évaluer les capacités et les mécanismes existants de prévention et de surveillance des espèces aquatiques non indigènes; choix d'une région prioritaire pour y appliquer des mesures orientées de sensibilisation, de prévention et de surveillance (à déterminer en 2001). 74,000 \$CAN</p> | <p><b>74,000 \$CAN</b></p>  |
| <p><b>Ressources nécessaires</b></p>   | <p><b>256 000 \$CAN</b></p> |

### **Participation du public**

#### **Mise en œuvre du PAM**

La participation du public a été essentielle à la mise en œuvre du PAM dans les deux régions. Les comités spéciaux qui soutiennent cette mise en œuvre représentent de vastes intérêts environnementaux, économiques et sociaux; ils donnent aussi au public une première occasion de participer de façon efficace à la protection du milieu marin. L'organisation d'ateliers offre la possibilité d'élargir l'auditoire. Les efforts visant à accroître la participation du public comprennent la production de matériel de sensibilisation et la conception d'outils de communication, comme des bulletins et des sites Web.

#### **Fermeture des voies de pénétration des espèces envahissantes en Amérique du Nord**

La population de chaque pays aura la possibilité de participer à tous les volets de l'activité relative aux espèces aquatiques envahissantes, à savoir de la planification de l'atelier à l'exécution de l'activité (par des efforts de conservation au niveau des collectivités) et à la diffusion des résultats (à l'aide de programmes disponibles sur le Web).

### **Renforcement des capacités**

#### **Mise en œuvre du PAM**

Le renforcement des capacités constitue un élément central des projets pilotes. Parmi les mesures prises dans chaque région, il faut noter la création de comités spéciaux multisectoriels et la conception d'outils de communication pour faciliter l'échange d'information, le réseautage des membres des comités et une meilleure connaissance du PAM dans la région.

En ce qui concerne la baie des Californies, la CCE a parrainé la participation de scientifiques mexicains à la première étude de surveillance marine à l'échelle de la baie. Cette activité, en plus de permettre à ces scientifiques et à des homologues américains d'élaborer des méthodes communes de surveillance marine, a permis de créer une tribune qui donnera lieu à un échange transfrontalier d'information sur la qualité du milieu marin.

#### **Fermeture des voies de pénétration des espèces envahissantes en Amérique du Nord**

L'activité relative aux espèces aquatiques envahissantes tablera sur d'importantes capacités de gestion dans les trois pays en sollicitant les compétences et les connaissances des participants au niveau régional et en élaborant des programmes multinationaux de prévention et de surveillance des invasions biologiques. Ces capacités seront facilement adaptables à des besoins qui pourraient dépasser la portée de cette activité (p. ex., les invasions d'espèces provenant de l'extérieur de l'Amérique du Nord).

## **Résultats prévus**

### **Mise en œuvre du PAM**

Au terme des activités de mise en œuvre du PAM en Amérique du Nord, la CCE aura établi un cadre de coopération régionale pour la protection du milieu marin dans la baie des Californies et le golfe du Maine. Ce processus de mise en œuvre aura permis à la CCE d'élaborer un modèle régional de coopération. Les occasions de faire profiter d'autres régions de l'Amérique du Nord de l'expérience acquise sont nombreuses et la diffusion des résultats de cette expérience pourrait également mener à une reconnaissance internationale.

Ce projet permettra d'obtenir les résultats suivants :

- établissement d'une infrastructure organisationnelle indépendante de la CCE en vue de mettre en œuvre le PAM dans la baie des Californies et le golfe du Maine;
- parachèvement des plans de mise en œuvre dans deux régions, établissement des priorités et du calendrier du plan d'action, début des étapes de mise en œuvre;
- engagement des groupes et des organismes locaux, ainsi que du grand public, à participer activement à la mise en œuvre régionale du PAM et à des activités régionales;
- échange d'information et meilleure connaissance du PAM grâce à des sites Web, à des conférences et à la publication de bulletins dans chaque région;
- obtention d'une aide financière et institutionnelle pour entreprendre les activités du projet;
- établissement d'un rapport qui résumera les expériences régionales et servira de modèle de mise en œuvre du PAM;
- partage des leçons tirées de la mise en œuvre du PAM dans deux régions avec d'autres régions de l'Amérique du Nord et du monde, grâce au centre d'échange d'information du PNUE et du Bureau de coordination du PAM.

### **Fermeture des voies de pénétration des espèces envahissantes en Amérique du Nord**

L'activité relative aux espèces aquatiques envahissantes permettra d'obtenir une série de résultats, dont des rapports cernant les lacunes quant aux capacités régionales de prévention et de surveillance, des ébauches de projets multilingues de prévention et de surveillance à l'échelle régionale, un accès élargi à des données essentielles sur l'écologie et, plus important encore, la réduction des risques d'invasion par des espèces non indigènes.

### **Partenaires et/ou participants prévus**

#### **Mise en œuvre du PAM**

Le Groupe consultatif technique participant à ce projet est composé de représentants de la Division du milieu marin d'Environnement Canada, de l'*Instituto Nacional de Pesca* (Institut national des pêches) du *Secretaría de Medio Ambiente, Recursos Naturales y Pesca* (Semarnap, Secrétariat à l'Environnement, aux Ressources naturelles et aux Pêches) et de l'*Office of International Affairs* (Bureau des Affaires internationales) de la *National Oceanic and Atmospheric Administration* (NOAA, Administration nationale des systèmes océaniques et atmosphériques). Le Comité spécial de la baie des Californies compte environ 80 personnes représentant les trois paliers de gouvernement, des groupes autochtones, des universités et des ONG issues de cette région binationale. Quant à la GPAC du golfe du Maine, ses 30 membres sont issus des mêmes secteurs des deux côtés de la frontière.

### **Fermeture des voies de pénétration des espèces envahissantes en Amérique du Nord**

On fera appel à la participation de représentants d'organismes qui se consacrent aux ressources naturelles et d'établissements d'enseignement ainsi qu'à la population des trois pays. Aux États-Unis, cette activité complète de nombreux projets en cours de l'*Aquatic Nuisance Species Task Force* et d'organismes qui en relèvent. Des discussions préliminaires ont été entamées avec d'autres partenaires éventuels.

## **Liens avec d'autres projets de la CCE**

### **Mise en œuvre du PAM**

Ce projet est étroitement lié à un certain nombre d'autres projets de la CCE. La contribution de celle-ci aux activités relatives à la baie des Californies et au golfe du Maine a facilité la participation de nombreux intervenants dans ces deux régions binationales. La mission collective consistait à protéger les ressources marines et côtières communes contre les effets des activités terrestres en entreprenant une variété de projets de prévention de la pollution et de conservation des habitats. Comme le projet pilote initial tire à sa fin, il est important de continuer de favoriser la mise en relation avec d'autres projets de la CCE dont les objectifs sont analogues :

- *Cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord* : Ce projet, qui débutera en 2001, offrira un contexte géographique de la biodiversité en Amérique du Nord pour les activités à plus petite échelle dans la baie des Californies et le golfe du Maine. Il peut également tirer parti de l'expérience qu'ont acquise des institutions locales de ces deux régions dans le domaine des systèmes de classification marine et côtière.
- *Réseau nord-américain d'aires marines protégées* : Ce projet permettra de relier les aires marines protégées de la baie des Californies et du golfe du Maine. Ces deux régions possèdent une expérience considérable à l'égard de ces aires dans un contexte binational.
- *Gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC)* : Un atelier sur le mouvement des contaminants chimiques dans le milieu marin est prévu pour la fin de 2000 dans le cadre de ce projet, et il réunira des spécialistes en la matière. En outre, la résolution du Conseil n° 99-02 prescrit d'élaborer un plan d'action régional nord-américain relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales. Dans ce domaine, les deux régions ont également de l'expérience à offrir à l'échelle régionale. Le Conseil du golfe du Maine a parrainé un programme de surveillance qui a permis de compiler des données recueillies durant dix ans sur le plan binational, dans le cadre de son programme de surveillance des moules dans le golfe du Maine. L'étude de surveillance binationale dans la baie des Californies sera également utile pour déterminer l'accumulation et le devenir des substances toxiques dans l'eau de mer et le biote, de même que leurs interactions dans la chaîne alimentaire. Les travaux qui pourraient être entrepris ailleurs en Amérique du Nord permettront d'étendre le projet de GRPC au milieu marin.
- *Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants (RRTP)* : L'un des projets qui a été entrepris dans la baie des Californies grâce au fonds de l'USAID a permis de dresser un inventaire binational des sources ponctuelles et diffuses de pollution à l'aide d'un SIG. Cet inventaire sera utile au projet de RRTP, car il permettra d'évaluer les rejets provenant de sources diffuses en Amérique du Nord. L'un des défis auxquels est confrontée la baie des Californies, tout comme d'autres régions binationales, est de faire en sorte que l'information provenant de deux pays soit compatible.
- *Mise au point d'outils techniques et stratégiques en vue d'améliorer la qualité de l'air en Amérique du Nord* : Le PAM reconnaît que les dépôts atmosphériques constituent l'une des sources de pollution marine. Le projet relatif à la qualité de l'air dans les trois pays a fait l'objet d'une collaboration avec *El Colegio de la Frontera Norte* en vue de dresser un inventaire des émissions, à l'aide d'un SIG, dans les villes de Tijuana, Rosarito et Tecate. Il est important de mettre cet inventaire en correspondance avec celui des sources ponctuelles qui a été dressé dans la région de la baie des Californies. Ce projet a également visé la région du golfe du Maine, à titre expérimental, pour élaborer un module sur la chimie du mercure qui met les deux projets en synergie. De l'avis de la GPAC, le mercure est une question prioritaire dans le golfe du Maine.

### **Fermeture des voies de pénétration des espèces envahissantes en Amérique du Nord**

L'activité relative aux espèces aquatiques envahissantes complète et soutient les projets de la CCE suivants :

- Cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord
- Réseau nord-américain d'aires marines protégées
- Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord (particulièrement le volet consacré aux espèces envahissantes)

## Activités en 2001

### Mise en œuvre du PAM

#### Aperçu

*Région de la baie des Californies*

À titre d'activité ultime, on organisera un atelier afin d'évaluer le succès global de la mise en œuvre du PAM en 2000. On y présentera également un rapport résumant l'expérience acquise à l'égard de la baie des Californies.

*Partage de l'expérience acquise avec d'autres régions de l'Amérique du Nord*

Les activités de 2001 et des années subséquentes seront subordonnées aux résultats des ateliers qui seront organisés en 2000 dans les deux nouvelles régions cibles.

### Fermeture des voies de pénétration des espèces envahissantes en Amérique du Nord

#### Aperçu

En se fondant sur les résultats de l'atelier tenu en 2000, il est prévu d'élaborer et d'exécuter des programmes de prévention et de surveillance dans une région d'intérêt prioritaire. Des activités particulières seront mises sur pied en fonction des besoins locaux, mais on prévoit de les faire principalement porter sur l'éducation et la sensibilisation, en mettant particulièrement l'accent sur des programmes multinationaux et multilingues.

| 2001  |                      |
|---|----------------------|
| <b>Activité 1 : Baie des Californies.</b>   | <b>37 000 \$CAN</b>  |
| <b>Sous-activité 1 : Tenue d'un atelier en vue d'évaluer le succès global de la mise en œuvre du PAM dans la baie des Californies.</b>  | 37 000 \$CAN         |
| <b>Activité 2 : Partage de l'expérience acquise avec d'autres régions de l'Amérique du Nord.</b>  | (À déterminer)       |
| <b>Activité 3 : Établissement du compte rendu de l'atelier tenu en 2000 et élaboration de programmes multinationaux et multilingues d'éducation, de prévention et de surveillance relatifs aux espèces envahissantes dans une région prioritaire.</b> | <b>148 000 \$CAN</b> |
| <b>Ressources nécessaires</b>   | (À déterminer)       |

## 2.2.2 Cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord

### Sommaire du projet

Ce projet, qui débutera en 2001, vise à relever les systèmes de classification comparables des habitats et des écosystèmes marins et estuariens et à coordonner leur développement, systèmes que les Parties intégreront à un système d'information géographique (SIG) nord-américain. Il constituera une étape cruciale en vue de relever les principaux secteurs de la biodiversité à des fins de conservation, de restauration ou d'utilisation durable, et de répondre à d'autres besoins stratégiques comme la création d'un réseau représentatif d'aires marines et côtières protégées en Amérique du Nord. Il est en outre étroitement coordonné au projet relatif au réseau nord-américain d'aires marines protégées.

## **Buts et objectifs**

Ce projet est destiné à élaborer un cadre géographique qui servira à la conservation et à l'utilisation durable des écosystèmes marins et côtiers. Ses objectifs sont plus précisément les suivants :

- Inventorier et compiler les méthodes courantes de classification et de cartographie des écosystèmes et des habitats marins et estuariens.
- Aider à élaborer et à appliquer des méthodes cohérentes et comparables, particulièrement celles visant les écosystèmes communs.
- Faciliter l'élaboration par les Parties, au moyen d'un SIG, d'une carte représentant les principales écorégions marines et côtières d'échelle moyenne de l'Amérique du Nord avec une surimpression des aires marines protégées qui existent déjà.
- Inventorier les systèmes de classification des habitats et des écosystèmes et illustrer de quelle manière ces derniers sont répartis dans les écorégions.
- Entreprendre une analyse des écarts dans le milieu marin afin de procurer aux gestionnaires, aux planificateurs, aux scientifiques et aux décideurs l'information dont ils ont besoin pour fixer des priorités de conservation des écosystèmes marins et côtiers.

## **Justification**

La nécessité de disposer d'informations sur les écosystèmes marins et côtiers de l'Amérique du Nord ainsi que sur leurs ressources n'a jamais été aussi grande. À mesure que l'on développe la zone côtière et que l'on exploite les ressources au large des côtes, de plus en plus d'organismes marins font face à de nouvelles menaces, notamment le poisson, les mammifères marins et les tortues de mer, de même que des écosystèmes entiers (p. ex., les milieux humides côtiers et les récifs coralliens). La diminution de la biodiversité marine, c'est-à-dire de la variété des organismes marins et des complexes écologiques dont ils font partie, constitue une importante préoccupation pour les services chargés de gérer les ressources naturelles au Canada, au Mexique et aux États-Unis. Les changements que subit la biodiversité sont également des indicateurs de la destruction des habitats et de la dégradation des ressources qui sont essentielles à la croissance et à la stabilité économiques, tout autant qu'à la conservation de la nature. Par contre, en ce moment, on ne dispose pas des outils nécessaires pour déterminer quels sont les secteurs critiques en matière de conservation, ni pour mesurer objectivement les changements qu'ont subis les ressources aquatiques (sur les plans biologique et physique) ou le degré de réussite des politiques de gestion et des efforts de restauration.

Au cours de travaux antérieurs, la CCE a soutenu l'établissement de cartes à l'aide d'un SIG et la description des écorégions terrestres de l'Amérique du Nord. Ces travaux avaient pour objet de renforcer la capacité des ONG et des organismes gouvernementaux à déterminer la nature, l'état et les tendances des principaux écosystèmes nord-américains. Ils ont aussi servi à favoriser l'utilisation de termes communs et à mieux connaître ces écosystèmes. Ce projet permettra d'appliquer ces approches aux aires marines et côtières du continent nord-américain. Il constituera également un contexte illustrant la répartition géographique de la biodiversité, ce qui permettra d'entreprendre des activités à plus petite échelle, comme les projets pilotes de la CCE destinés à mettre en œuvre le Programme d'action mondial (PAM) pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres en Amérique du Nord.

Cette activité constitue la première étape de l'élaboration d'un programme d'analyse des écarts dans le milieu marin. Cette analyse est un programme scientifique destiné à déterminer si les espèces animales indigènes et les communautés naturelles sont représentées adéquatement dans les aires de conservation existantes. Celles qui ne le sont pas sont considérées comme comportant des écarts. Les méthodes d'analyse des écarts servent actuellement à fournir des informations géographiques étendues sur l'état des espèces et de leurs habitats terrestres au Canada, au Mexique et aux États-Unis. Ces programmes procurent aux gestionnaires, aux planificateurs, aux scientifiques et aux décideurs l'information dont ils ont besoin pour prendre des décisions encore plus éclairées. Puisque cette méthode s'est avérée fructueuse dans le cas du milieu terrestre, il est envisageable de l'appliquer aux aires marines et côtières.

## **État d'achèvement**

À la fin de 1999, on aura constitué un comité directeur, engagé un entrepreneur et entrepris les premières étapes d'un inventaire des méthodes courantes de classification des écosystèmes et des habitats marins et côtiers. La conférence, tenue aux États-Unis en octobre 1999, sur la conception d'un système national de classification des habitats marins et estuariens, organisée par l'*Ecological Society of America* (Société écologique d'Amérique), a permis d'inventorier certaines de ces méthodes. Par ailleurs, un membre du comité directeur sur la cartographie marine et côtière a participé à l'atelier sur les aires marines protégées (AMP), en novembre 1999, afin d'évaluer les besoins et de déterminer les liens avec le présent projet de cartographie. En raison d'importantes restrictions budgétaires, le reste des activités prévues sera entrepris en 2001.

Ce projet table sur les efforts en cours dans les trois pays :

1. *Au Canada* : En 1996, Environnement Canada, en collaboration avec Pêches et Océans Canada et Parcs Canada, a perfectionné un système de classification des écosystèmes marins pour le Canada fondé sur des cartes de référence ainsi que sur des principes de classification mis de l'avant par le Comité canadien de la classification écologique du territoire. Cette démarche a permis d'inventorier des écozones, des écoprovinces, des écorégions et des écodistricts au Canada. Le Conseil canadien des aires écologiques a précisé le niveau de classification des écozones qui constitue le fondement des travaux sur la représentation des écosystèmes et de l'état de l'environnement. Le Service canadien de la faune utilise également un cadre de travail sur les écosystèmes pour les activités qu'il réalise à l'égard des réserves marines d'espèces sauvages. La mise en place d'un réseau national d'aires marines protégées au Canada révèle la nécessité d'instaurer ce type de classification en recourant à une méthode de planification systématique des « aperçus écologiques » (Pêches et Océans Canada – Cadre de travail sur les AMP). L'océan Pacifique fait l'objet de la mise au point d'un système détaillé de classification des habitats marins. Un projet pilote est également en cours relativement à la plate-forme Scotian, dans l'océan Atlantique, afin d'établir une classification écologique. Par ailleurs, Environnement Canada et Pêches et Océans Canada sont en train de concevoir des indicateurs de l'état des écosystèmes marins.
2. *Au Mexique* : Le Mexique, par l'entremise de l'*Instituto Nacional de Ecología* (INE, Institut national d'écologie) du Semarnap et en collaboration avec la *Dirección General de Acuacultura* (Direction générale de l'aquiculture), également du Semarnap, a dirigé trois programmes d'écozonage côtier à l'échelle étatique. Fort de cette expérience, l'INE s'emploie à établir des critères relatifs à un programme national de zonage côtier et a entrepris de mener un programme de zonage dans la mer de Cortés. Parallèlement à cet effort, l'*Instituto Nacional de Pesca* (INP, Institut national des pêches), qui fait également partie du Semarnap, s'est consacré à la caractérisation et à l'évaluation des ressources aquatiques dans les lagunes. Par ailleurs, la *Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad* (Conabio, Commission nationale sur la connaissance et l'utilisation de la biodiversité) et l'INE ont entrepris de fixer des priorités à l'égard des aires marines protégées.
3. *Aux États-Unis* : Les États-Unis ont conclu un partenariat visant la conservation et la restauration du milieu aquatique, partenariat qui a été pris en main par l'*US Geological Survey* (Commission géologique des États-Unis) et la NOAA. Cette activité vise à caractériser et à cartographier, à l'échelle du paysage, les espèces et les communautés dulcicoles, estuariennes et marines ainsi que leurs habitats. Cette information permettra aux décideurs et aux gestionnaires de ressources des niveaux local, étatique, régional et national d'évaluer les ressources aquatiques et de prendre des décisions plus éclairées au sujet des ressources terrestres et hydriques. En outre, l'*Ecological Society of America* a organisé la conférence mentionnée ci-dessus dans le but de faire progresser le processus visant à trouver des méthodes cohérentes et comparables pour l'ensemble des États-Unis.

## Activités en 2001

### Aperçu

À la lumière des résultats de cette compilation, on tiendra un atelier afin d'échanger de l'information et de favoriser l'application de méthodes cohérentes et comparables de classification et de cartographie des écosystèmes, des habitats et de la biodiversité visant particulièrement les écosystèmes communs. Cet atelier rassemblera de trente à quarante experts des trois pays choisis en fonction de leur savoir-faire et de leur expérience dans les domaines de la classification et de la cartographie des écosystèmes et des habitats marins et côtiers. Ils comprendront des représentants compétents des gouvernements, des universités et des ONG.

| 2001  |  |
|---|--|
| <p><b>Activité 1 : Inventaire et compilation des méthodes courantes de classification des écosystèmes et des habitats marins et estuariens.</b></p> <p><b>Sous-activité 1 :</b> Établissement d'un rapport qui compilera les méthodes courantes de classification des écosystèmes et des habitats marins et estuariens, et qui examinera et résumera les questions importantes et les activités en cours en Amérique du Nord. Il servira de document de référence aux participants à l'atelier.</p> | <p><b>30 000 \$CAN</b></p> <p>30 000 \$CAN</p> |
| <p><b>Activité 2 : Aide à l'élaboration et à l'application de méthodes de classification cohérentes et comparables visant particulièrement les écosystèmes communs.</b></p> <p><b>Sous-activité 1 :</b> Tenue d'un atelier d'experts destiné à inventorier les principales écorégions marines et côtières et à cerner des méthodes de classification cohérentes et comparables des principaux écosystèmes marins et estuariens et types d'habitat.</p>  | <p><b>52 000 \$CAN</b></p> <p>52 000 \$CAN</p> |
| <p><b>Ressources nécessaires</b></p>  | <p><b>82 000 \$CAN</b></p>                     |

### Participation du public

Bien que la mise au point de systèmes de classification des écosystèmes et des habitats marins et côtiers de l'Amérique du Nord et l'établissement de cartes à partir d'un SIG relèveront de spécialistes techniques issus des universités, des gouvernements et des ONG des trois pays, les résultats de ces travaux constitueront un outil précieux pour entamer un dialogue public élargi et plus efficace sur les priorités de conservation. En ce moment, les décisions relatives à l'emplacement des aires protégées et aux avantages qu'elles procurent sont principalement prises dans un contexte local, sans que l'on sache vraiment quelles incidences les mesures de protection à l'égard de l'une de ces aires peuvent avoir sur l'ensemble des objectifs de conservation de la biodiversité. L'inventaire et la cartographie des principaux écosystèmes et habitats marins et côtiers permettront de recenser plus facilement les groupes d'intervenants éloignés susceptibles d'être touchés par des mesures de gestion (p. ex., la pêche régionale, dont les ressources dépendent de certains habitats au cours d'étapes critiques de leur cycle biologique). Le programme d'analyse des écarts dans le milieu terrestre a été élaboré grâce à une participation élargie des ONG, des universités et des gouvernements locaux, étatiques et fédéraux. Il est prévu de faire appel à celle du grand public grâce à des documents de sensibilisation et à des cartes géographiques qui seront diffusés à grande échelle sur des sites Web existants.

### Renforcement des capacités

Ce projet renforcera les capacités des trois pays à inventorier, à caractériser et à cartographier les écosystèmes, les habitats et la biodiversité des milieux marins et côtiers. Chacun des pays nord-américains a acquis de l'expérience par rapport à certains aspects de cette méthode, laquelle aura une incidence bénéfique sur les efforts concertés des trois pays. Le projet permettra de situer les besoins et de trouver des partenaires éventuels en vue de mettre sur pied des activités de conservation visant le milieu marin transfrontalier.

### Résultats prévus

Le projet permettra d'établir un rapprochement entre les méthodes de caractérisation et de cartographie des écosystèmes et des habitats marins et côtiers en application au Canada, au Mexique et aux États-Unis. Il procurera un outil visant explicitement à soutenir la mise en place d'un réseau nord-américain d'aires marines protégées, ainsi que la fixation de priorités à leur égard dans le cadre du projet de réseau nord-américain d'aires marines protégées. Ces résultats seront les suivants :

- Inventaire de méthodes, de spécialistes et de bases de données dans les trois pays et compilation d'informations à leur sujet. Cette compilation constituera la première étape d'une méthode coordonnée d'analyse des écarts. Elle donnera lieu à l'établissement d'un rapport qui, après avoir été examiné, servira de référence à un atelier de suivi.
- Mise au point de méthodes cohérentes et comparables de classification des écosystèmes et des habitats marins et estuariens visant particulièrement les écosystèmes communs.

- Établissement, à l'aide d'un SIG, d'une carte des écorégions marines et côtières d'échelle moyenne de l'Amérique du Nord avec une surimpression des aires marines protégées qui existent déjà. Cela permettra d'illustrer les systèmes de classification des écosystèmes et des habitats ainsi que la manière dont ils sont répartis dans les écorégions des trois pays.
- Renforcement des capacités des gestionnaires, des planificateurs, des scientifiques, des décideurs et d'autres intervenants à évaluer la nature, l'état et les tendances des principaux écosystèmes marins et côtiers du continent nord-américain.

#### **Partenaires et/ou participants prévus**

Deux représentants de chacun des trois pays formeront le comité directeur proposé. Les participants pourront comprendre, au besoin, des spécialistes des trois pays représentant d'autres secteurs.

#### **Liens avec d'autres projets de la CCE**

Ce projet sera étroitement lié aux travaux du projet de réseau nord-américain d'aires marines protégées et du projet sur les orientations stratégiques en matière de conservation de la biodiversité. Lorsqu'il sera créé, le Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord (RIBAN) aura également recours à la carte, établie à l'aide d'un SIG, représentant les principales écorégions marines et côtières d'échelle moyenne de l'Amérique du Nord. Il offrira également un contexte illustrant la répartition géographique de la biodiversité qui permettra d'entreprendre des activités à plus petite échelle, comme les projets pilotes destinés à mettre en œuvre le PAM dans le cadre du projet de coopération dans le domaine de la protection des écosystèmes marins et côtiers.

#### **Activités en 2002**

##### *Aperçu*

En 2002, les Parties chercheront un organisme ou un entrepreneur compétent pour intégrer dans un SIG, qui sera exploité et maintenu par les Parties, les informations recueillies au cours de la première année. Cette activité vise essentiellement l'établissement d'une carte, à l'aide d'un SIG, des principales écorégions marines et côtières d'échelle moyenne de l'Amérique du Nord, avec une surimpression des aires marines protégées qui existent déjà. Le rapport final sera axé sur les systèmes de classification des écosystèmes et des habitats et illustrera de quelle manière ils sont répartis dans les écorégions des trois pays. Au nombre des réalisations, on comptera également la délimitation des aires marines qui sont actuellement protégées dans les trois pays (une tâche qui a déjà été accomplie aux États-Unis). Le projet permettra ainsi de dresser un premier inventaire des écosystèmes et des types d'habitat qui n'auraient pas été adéquatement intégrés dans les réseaux existants d'aires protégées.

La carte représentant les principales écorégions marines et côtières d'échelle moyenne et le rapport relatif à ces écorégions serviront ensuite à l'analyse des écarts dans le milieu marin. L'activité sera étroitement liée aux travaux du projet de cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord. Cette analyse des écarts est un programme scientifique destiné à déterminer si les espèces animales indigènes et les communautés naturelles sont représentées adéquatement dans les aires actuelles de conservation. Celles qui ne le sont pas sont considérées comme comportant des écarts. Les méthodes d'analyse des écarts servent actuellement à fournir des informations géographiques étendues sur l'état des espèces et de leurs habitats terrestres au Canada, au Mexique et aux États-Unis. Ces programmes offrent aux gestionnaires, aux planificateurs, aux scientifiques et aux décideurs l'information dont ils ont besoin pour prendre des décisions encore plus éclairées. Puisque cette méthode s'est avérée fructueuse dans le cas du milieu terrestre, il est envisageable de l'appliquer avec efficacité aux aires marines et côtières.

**Activité 1 : Établissement, à l'aide d'un SIG, d'une carte représentant les principales écorégions marines et côtières d'échelle moyenne.**

**Sous-activité 1 :** Établissement, à l'aide du logiciel Arc View ou ARC/INFO, d'une carte représentant les principales écorégions marines et côtières d'échelle moyenne.

**Sous-activité 2 :** Surimpression des aires marines protégées qui existent déjà en Amérique du Nord, en étroite collaboration avec des représentants du projet de réseau nord-américain d'aires marines protégées.

**Activité 2 : Publication du rapport final.**

**Sous-activité 1 :** Publication du rapport final, qui fera état des systèmes de classification des écosystèmes et des habitats, décrira les principales écorégions marines et côtières, illustrera de quelle manière les habitats sont répartis dans ces écorégions.

**Activité 3 : Début de l'analyse des écarts dans le milieu marin.**

**Sous-activité 1 :** Tenue d'un atelier conjoint des groupes de travail sur les aires marines protégées et la cartographie des aires marines de l'Amérique du Nord, en vue d'entamer les travaux d'analyse.

**Activité 4 : Établissement de priorités pour la conservation des milieux marins et côtiers en Amérique du Nord.**

**Sous-activité 1 :** Établissement d'un plan d'action, fondé sur les résultats de l'atelier, qui fixe des priorités et prévoit des activités relatives à la conservation des écosystèmes marins et côtiers de l'Amérique du Nord.

**Ressources nécessaires**

133 000 \$CAN

Nota : Les mesures prévues pour 2002 seront élaborées en étroite collaboration avec les responsables du projet Réseau nord-américain d'aires marines protégées.

### 2.2.3 Réseau nord-américain d'aires marines protégées

**Sommaire du projet**

Ce projet permettra d'améliorer la conservation de la biodiversité marine dans les habitats vitaux de toute l'Amérique du Nord grâce à la création de liens fonctionnels entre les aires marines protégées (AMP) existantes et à l'échange d'information à leur sujet. Les travaux comportent deux phases distinctes : a) l'établissement et la coordination d'un réseau nord-américain permanent d'aires marines reliées électroniquement entre elles par le réseau Internet; b) l'élaboration et la mise en œuvre d'activités de conservation de portée générale visant les AMP du Canada, du Mexique et des États-Unis qui ont des liens sur le plan écologique (p. ex., des habitats vitaux pour les oiseaux migrateurs). L'établissement de ce réseau offrira les avantages suivants : des efforts de conservation des AMP accrus et bien coordonnés, le partage de l'expérience acquise dans l'ensemble des aires du réseau, un accès élargi à de l'information à jour sur les nouvelles menaces, des stratégies de gestion novatrices et des possibilités de financement et de sensibilisation.

**Buts et objectifs**

Le but de ce projet consiste à établir un réseau nord-américain permanent d'AMP afin d'améliorer et de renforcer la protection de la biodiversité marine, et ce, en établissant des liens entre les AMP des trois pays. Les objectifs visés sont plus précisément les suivants :

- Améliorer la protection de la biodiversité et des habitats marins et côtiers vitaux en Amérique du Nord, en appliquant des méthodes communes et efficaces de conservation et en mettant sur pied des activités de conservation de portée générale relativement aux AMP qui ont des liens écologiques.
- Favoriser une collaboration accrue entre les trois pays en vue de relever des défis communs et de se pencher sur les questions qui touchent la protection de la biodiversité marine.

- Renforcer les capacités locales, nationales et internationales de conservation des habitats marins et côtiers vitaux grâce au partage de l'expérience acquise, de nouvelles technologies et de stratégies de gestion, ainsi qu'à un accès élargi à de l'information pertinente.
- Faciliter la conception et l'établissement, en Amérique du Nord comme dans le reste du monde, d'un réseau universel et représentatif d'AMP, comme le réclame l'Union mondiale pour la nature (UICN).

### **Justification**

Les AMP sont généralement perçues comme des outils efficaces pour protéger et conserver les habitats côtiers vitaux dans les différentes zones biogéographiques nord-américaines. Toutefois, s'il existe déjà un grand nombre d'AMP et de programmes connexes dans le monde entier, la plupart fonctionnent d'une manière indépendante et donnent lieu à un échange relativement restreint d'information, de stratégies et d'expériences. Diverses autorités nord-américaines appliquent déjà, dans plus de 270 AMP des trois pays, des programmes de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité marine.

Ces sites assurent, dans certains cas, une protection locale valable à la biodiversité marine, mais les résultats seraient meilleurs (autant localement que mondialement) si les divers sites nord-américains pouvaient faire l'objet d'une collaboration et être unis par des liens fructueux relativement à des espèces et à des utilisations particulières. Par exemple, on pourrait relier, sur le plan écologique, un certain nombre d'AMP éloignées en se fondant sur l'ampleur des tendances migratoires (d'espèces comme la baleine grise) que l'on y observe, ou en soutenant différentes étapes (dont la fraie et les phases larvaire, juvénile et adulte) du cycle biologique d'espèces considérées importantes.

### **État d'achèvement**

Les recherches initiales sur la faisabilité du projet montrent de grandes lacunes en ce qui a trait à la coordination des AMP existantes. Cette constatation a été confirmée par l'accueil enthousiaste que les ONG internationales vouées à la conservation ont réservé à ce projet, ainsi que par le fort appui qu'elles accordent au réseau nord-américain d'AMP.

Au cours de 1999, un comité directeur nord-américain a été constitué; ses membres, originaires des trois pays, sont issus d'organismes gouvernementaux et d'ONG qui se consacrent à la conservation. Ce comité a apporté son aide à l'organisation d'un atelier et à la rédaction d'un document de référence en prévision de cet atelier qui était destiné : a) à mieux faire connaître les liens écologiques et les éléments communs des AMP nord-américaines; b) à dresser un cadre de renforcement des capacités locales, nationales et internationales de conservation des habitats marins et côtiers vitaux en partageant l'expérience acquise, de nouvelles technologies et des stratégies de gestion; c) à faciliter la conception ultérieure et l'établissement d'un réseau nord-américain d'AMP. L'atelier s'est tenu durant la troisième semaine de novembre; il a permis de jeter les bases d'un plan d'action précisant les étapes menant à la création de ce réseau. Un représentant du projet de cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord a participé à cet atelier afin d'établir des liens entre les deux projets. Le document de référence de l'atelier, qui a été distribué vers la fin de septembre 1999, dresse un inventaire de ces AMP et comprend un aperçu de la législation en vigueur et du mandat des organismes chargés de ces aires. Il expose également les problèmes et les enjeux auxquels font face les AMP que partagent les trois pays, ainsi que les accords internationaux de coopération qui sont en vigueur en Amérique du Nord. Grâce à la contribution des participants à l'atelier, des activités déterminées ont été inscrites au plan d'action pour 2000.

### **Activités en 2000**

#### *Aperçu*

À la suite de l'atelier tenu en novembre 1999, il a été décidé d'entreprendre, en 2000, des activités de conservation de portée générale qui amélioreront la protection de la biodiversité sur les sites participants. Il pourra s'agir d'activités concertées dans les diverses AMP destinées : a) à contribuer au renforcement des réseaux nationaux (p. ex., l'examen des protocoles de surveillance et d'évaluation existants en vue de choisir des paramètres de base et l'élaboration de programmes éducatifs transfrontaliers à l'intention des collectivités côtières et d'autres intervenants); b) à trouver des possibilités et à concevoir des mécanismes en vue d'améliorer la gestion de chaque site et d'y conserver la biodiversité en déployant des efforts concertés. En outre, les participants à cet atelier ont été invités à prendre part à la création d'une alliance permanente des AMP nord-américaines, lesquelles font l'objet d'un partage d'information vitale dans la perspective d'améliorer l'efficacité des efforts de conservation de la biodiversité marine sur les plans national, régional et international.

| 2000  |              |                      |
|---|--------------|----------------------|
| <b>Activité 1 : Établissement d'un plan d'action relatif aux AMP nord-américaines.</b>  |              | <b>37 000 \$CAN</b>  |
| <b>Sous-activité 1 :</b> Établissement du compte rendu de l'atelier tenu en novembre 1999 comprenant un plan d'action relatif aux AMP.  | 37 000 \$CAN |                      |
| <b>Activité 2 : Mise en œuvre d'un plan d'action relatif aux AMP (les activités seront choisies en fonction des conclusions de l'atelier de novembre 1999).</b>   |              | <b>74 000 \$CAN</b>  |
| <b>Sous-activité 1 :</b> Exécution d'activités prioritaires, choisies au cours de l'atelier, visant à améliorer la protection des habitats marins et côtiers vitaux ainsi que de la biodiversité en Amérique du Nord. <i>Exemple :</i> Mise en place de projets pilotes régionaux.  |              |                      |
| <b>Sous-activité 2 :</b> Exécution d'activités prioritaires, choisies au cours de l'atelier, visant à renforcer la collaboration pour relever les défis et résoudre les problèmes communs. <i>Exemple :</i> Élaboration de normes communes permettant d'évaluer l'efficacité des AMP en tant qu'outil de conservation.                      |              |                      |
| <b>Sous-activité 3 :</b> Exécution d'activités prioritaires, choisies au cours de l'atelier, visant à renforcer les capacités locales, nationales et internationales de conservation des habitats marins et côtiers vitaux. <i>Exemple :</i> Instauration d'un échange de gestionnaires d'AMP ou d'un programme de stages à leur intention. |              |                      |
| <b>Sous-activité 4 :</b> Exécution d'activités prioritaires, choisies au cours de l'atelier, visant la conception ultérieure et l'établissement d'un réseau mondial d'AMP qui sera représentatif.   |              |                      |
| <b>Activité 3 : Coordination des activités du réseau d'AMP et soutien à ces activités.</b>  |              | <b>30 000 \$CAN</b>  |
| <b>Sous-activité 1 :</b> Création et gestion d'un réseau d'AMP sur Internet.  | 30 000 \$CAN |                      |
| <b>Activité 4 : Participation aux activités du projet de cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord.</b>   |              | <b>7 000 \$CAN</b>   |
| <b>Sous-activité 1 :</b> Organisation et coordination d'un atelier destiné à relever les principales écorégions marines et côtières.  | 7 000 \$CAN  |                      |
| <b>Ressources nécessaires</b>   |              | <b>148 000 \$CAN</b> |

### Participation du public

Le public participera à la plupart des volets de ce projet, de la conception du réseau mondial à la mise en place de chaque site d'AMP à l'échelle locale. Divers secteurs de la population ont été invités à prendre part à l'atelier. Pour établir des liens entre les AMP, on sollicitera la contribution des milieux des universités et des ONG qui se consacrent à ces aires marines. En outre, à mesure que le processus évoluera, on élaborera des documents de sensibilisation générale afin d'expliquer à un vaste public les avantages qu'offre le réseautage des sites pour la biodiversité marine.

### Renforcement des capacités

L'objectif fondamental de la création d'un réseau nord-américain intégré et interactif d'AMP consiste à renforcer les capacités à l'échelle mondiale grâce à un partage d'information sur l'expérience acquise en matière de stratégies de conservation efficaces, sur les nouvelles menaces aux aires protégées et sur les possibilités de financement et de sensibilisation. Il est prévu que tous les membres du réseau tirent équitablement parti d'un tel échange.

### Résultats prévus

Le réseau nord-américain d'AMP produira deux types de résultats, distincts mais connexes. Premièrement, il donnera naissance à une alliance permanente entre les sites d'AMP de toute l'Amérique du Nord, lesquels font l'objet d'un partage d'information vitale en vue d'améliorer l'efficacité des efforts de conservation de la biodiversité marine sur les plans national, régional et international. Deuxièmement, il permettra d'entreprendre un certain nombre d'activités de conservation de portée générale qui amélioreront la protection de la biodiversité sur les sites participants.

### Partenaires et/ou participants prévus

Deux représentants de chacun des trois pays ont été nommés au comité consultatif; ils sont issus d'organismes gouvernementaux et d'ONG de la conservation. Au nombre des autres partenaires, il faut compter la cinquantaine de participants à l'atelier de novembre 1999 ainsi que des experts nationaux. Ces nouveaux partenaires représentent des fonctionnaires, des gestionnaires d'AMP, des établissements d'enseignement, des ONG et d'autres secteurs.

### Liens avec d'autres projets de la CCE

Ce projet est étroitement lié au projet de cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord. Les cartes qui ont été dressées serviront à entreprendre la première étape d'une analyse des écarts dans le milieu marin; celle-ci servira à orienter, de manière significative, la réalisation des activités du réseau d'AMP.

Le projet sera également lié de près au projet sur les orientations stratégiques en matière de conservation de la biodiversité. Les résultats de l'atelier de novembre 1999 serviront à dresser le plan stratégique relatif à la conservation de la biodiversité.

Ce projet pourrait être également lié à trois autres projets de la CCE :

- *Écotourisme dans les aires naturelles* : Les AMP constituent souvent des destinations touristiques. La promotion de l'écotourisme pourrait permettre de générer d'importantes ressources à des fins de conservation.
- *Gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC)* : Le projet de GRPC comprenait, dans le cadre de ses activités de 1999, la tenue d'un atelier d'experts sur le mouvement des contaminants chimiques dans le milieu marin. En outre, la résolution du Conseil n° 99-02 prescrit l'élaboration d'un Plan d'action régional nord-américain (PARNA) relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales, et les AMP sont des endroits de choix pour effectuer une surveillance de sites indicateurs.
- *Coopération dans le domaine de la protection des écosystèmes marins et côtiers* : Depuis 1996, la CCE s'est employée à mettre en œuvre le Programme d'action mondiale (PAM) pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres, et ce, dans deux régions côtières binationales : le golfe du Maine et la baie des Californies. Ces deux régions disposent d'importants programmes de conservation marine et côtière qui peuvent être reliés au réseau nord-américain d'AMP.

### Activités en 2001

#### Aperçu

En 2001, ce projet continuera d'être axé sur les priorités établies en 1999 et en 2000. On maintiendra des liens étroits avec le projet de cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord, ce qui permettra de jeter les bases des travaux de cartographie à l'aide d'un SIG et de l'analyse des écarts dans le milieu marin. Les activités de 2001 permettront de consolider le réseau d'AMP; vers la fin de la même année, il est prévu d'établir un rapport sur l'état d'avancement du projet.

|                        |                |
|------------------------|----------------|
| <b>2001</b>            |                |
| (À déterminer)         |                |
| Ressources nécessaires | (À déterminer) |

## Activités en 2002

### Aperçu

Une fois établis la carte et le rapport sur les principales écorégions marines et côtières d'échelle moyenne, on procédera à l'analyse des écarts dans le milieu marin. Ces travaux supposeront un lien étroit avec le projet de cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord. Cette analyse des écarts est un programme scientifique destiné à déterminer si les espèces animales indigènes et les communautés naturelles sont adéquatement représentées dans les aires actuelles de conservation. Celles qui ne le sont pas sont considérées comme comportant des écarts. Les méthodes d'analyse des écarts servent actuellement à fournir des informations géographiques étendues sur l'état des espèces et de leurs habitats terrestres au Canada, au Mexique et aux États-Unis. Ces programmes offrent aux gestionnaires, aux planificateurs, aux scientifiques et aux décideurs l'information dont ils ont besoin pour prendre des décisions encore plus éclairées. Puisque cette méthode s'est avérée fructueuse dans le cas du milieu terrestre, il est envisageable de l'appliquer avec efficacité aux aires marines et côtières.

| 2002   |                       |
|--|-----------------------|
| <p><b>Activité 1 : Établissement, à l'aide d'un SIG, d'une carte représentant les principales écorégions marines et côtières d'échelle moyenne.</b></p> <p><b>Sous-activité 1 :</b> Établissement, à l'aide du logiciel Arc View ou ARC/INFO, d'une carte représentant les principales écorégions marines et côtières d'échelle moyenne.</p> <p><b>Sous-activité 2 :</b> Surimpression des aires marines protégées qui existent déjà en Amérique du Nord, en étroite collaboration avec des représentants du projet de réseau nord-américain d'aires marines protégées.</p> <p><b>Activité 2 : Début de l'analyse des écarts dans le milieu marin.</b></p> <p><b>Sous-activité 1 :</b> Tenue d'un atelier conjoint des groupes de travail sur les aires marines protégées et la cartographie des aires marines de l'Amérique du Nord, en vue d'entamer les travaux d'analyse.</p> <p><b>Activité 3 : Établissement de priorités pour la conservation des milieux marins et côtiers en Amérique du Nord.</b></p> <p><b>Sous-activité 1 :</b> Établissement d'un plan d'action, fondé sur les résultats de l'atelier, qui fixe des priorités et prévoit des activités relatives à la conservation des écosystèmes marins et côtiers de l'Amérique du Nord.</p> |                       |
| <b>Ressources nécessaires</b>  | <b>(À déterminer)</b> |

## 2.2.4 Mécanismes de conservation de la biodiversité en Amérique du Nord

### Sommaire du projet

Ce projet est destiné à protéger les populations aviennes de l'Amérique du Nord et à soutenir la conservation des espèces migratrices et transfrontalières et de leurs habitats. Il comporte deux activités : l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN) et la conservation des espèces migratrices et transfrontalières en Amérique du Nord. L'ICOAN en sera à sa première année d'exécution, et il est prévu de dresser des plans d'action nationaux et de choisir un site modèle. Quant à l'activité de conservation des espèces migratrices et transfrontalières en Amérique du Nord, elle consistera à choisir un projet pilote de concert avec le Comité trilatéral sur la conservation et la gestion des espèces sauvages et des écosystèmes (le « Comité trilatéral »).

### Buts et objectifs

Le but de ce projet consiste à instaurer des activités concertées afin de protéger les populations aviennes et de soutenir la conservation des espèces migratrices et transfrontalières et leurs habitats.

### **Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord**

Objectifs :

- Entreprendre l'exécution d'une série d'activités coordonnées pour conserver les populations aviennes en Amérique du Nord, tel que le prévoient les objectifs de l'ICOAN.
- Constituer un organe administratif qui sera chargé de concevoir et de coordonner les activités nationales dans le cadre de l'ICOAN.
- Élaborer une stratégie financière à long terme ainsi que des procédures d'évaluation et des indicateurs de rendement.

### **Conservation des espèces migratrices et transfrontalières**

Objectifs :

- Publier, diffuser et promouvoir le rapport de 1999 sur l'état de la conservation des espèces migratrices et transfrontalières en Amérique du Nord.
- En collaboration avec le Comité trilatéral :
  - faire en sorte que les Parties puissent entreprendre des activités précises et coordonnées en vue de conserver les espèces migratrices et transfrontalières qui suscitent des préoccupations;
  - mettre sur pied un projet pilote visant la conservation des espèces d'intérêt prioritaire devant faire l'objet d'une action concertée.

### **Justification**

L'ANACDE prescrit de prendre des mesures pour favoriser la conservation des espèces sauvages et de leurs habitats, et, plus particulièrement, pour protéger les espèces en voie de disparition.

L'Amérique du Nord peut s'enorgueillir de receler un nombre considérable et une grande variété d'espèces sauvages, et chaque pays est déterminé à conserver ses trésors biologiques. Les trois pays se doivent d'agir de façon concertée pour assurer la survie des espèces transfrontalières, des espèces qui sont menacées ou en voie de disparition, de même que des espèces qui jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement des écosystèmes.

### **Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord**

Les populations aviennes sont d'importants indicateurs de l'état général de la biodiversité, car elles réagissent rapidement aux changements et aux stress que subissent les écosystèmes. Les priorités de conservation des oiseaux joueront un rôle crucial pour ce qui est de fixer des critères concernant la biologie et les situations d'urgence puisque le projet sur les orientations stratégiques en matière de conservation de la biodiversité est axé sur la priorisation des écorégions.

Bien que des efforts coordonnés à l'échelle internationale viennent d'être déployés à l'égard de certains groupes d'oiseaux — par exemple, l'application fructueuse du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine pour la conservation des oiseaux aquatiques —, il faut prendre des mesures similaires et coordonner la conservation de toutes les espèces aviennes en Amérique du Nord. L'ICOAN a d'ailleurs été lancée dans ce but.

En 1996, le Conseil a demandé à la CCE d'élaborer une stratégie et un plan d'action visant à conserver, de façon concertée, les oiseaux de l'Amérique du Nord en fonction de buts, d'objectifs et de points de vue communs. En 1999, la CCE s'est acquittée de cette tâche en élaborant une stratégie qui est essentielle pour conserver efficacement les oiseaux en Amérique du Nord, de même qu'un plan d'action qui lui permettra de continuer à apporter son soutien à l'ICOAN au cours des trois prochaines années. Les activités décrites ci-dessous donnent suite à cette stratégie et à ce plan d'action et constituent un premier élan pour veiller à ce que l'ICOAN se réalise pleinement.

### **Conservation des espèces migratrices et transfrontalières**

Même si chaque pays accorde de la valeur à sa biodiversité, des programmes réglementaires différents et des limites de juridiction entravent l'efficacité des efforts de conservation et réclament une étroite collaboration entre les organismes chargés des espèces sauvages et d'autres entités intéressées à la conservation de ces espèces et des habitats dont elles dépendent. En outre, une connaissance éclairée de l'état de la conservation des espèces qui suscitent des préoccupations permettra de choisir des indicateurs de rendement des mesures de conservation à l'égard des écorégions et des couloirs biologiques.

## **État d'achèvement**

### **Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord**

Les travaux de la CCE visant à inventorier des zones importantes pour la conservation des oiseaux ont représenté la première étape de la mise sur pied d'une activité de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord. Ils ont permis de rassembler des organisations de chaque pays qui s'emploient à inventorier ces zones importantes; à l'heure actuelle, plus de 150 de ces zones ont été relevées sur le continent nord-américain.

En novembre 1998, plus de 125 spécialistes des trois pays se sont rencontrés à Puebla, au Mexique, afin d'examiner un document conceptuel ébauché dans le cadre d'un plan d'action pour la conservation des oiseaux en Amérique du Nord. À la lumière de l'opinion de ces spécialistes, il a été possible de préciser des éléments d'action (ou des thèmes) dans des domaines comme la cartographie, les objectifs de conservation, la surveillance, la mise en œuvre et le soutien financier. Cela a aussi permis d'élaborer une stratégie pour l'ICOAN ainsi qu'un plan d'action pour réaliser cette activité de la CCE. Ces deux documents ont été parachevés et le Conseil les a approuvés ultérieurement, en juin 1999. Dans sa résolution n° 99-03, le Conseil a également réitéré son engagement face à la conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord en approuvant la poursuite de l'ICOAN pendant trois ans.

En 1999, la CCE a constitué les comités directeurs trinational et nationaux de l'ICOAN et nommé des coordonnateurs nationaux. Elle a également mis sur pied un projet pilote sur les oiseaux cadrant avec les activités du Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord (RIBAN), et a donné vie au réseau de l'ICOAN, lequel constitue le système d'information Internet de cette activité.

Des efforts ont également été déployés pour classer les espèces protégées et les phénomènes naturels en Amérique du Nord, et ce, en fonction des écorégions établies dans le cadre du rapport de la CCE intitulé *Les régions écologiques de l'Amérique du Nord*. En 1999, un groupe de suivi américain ayant participé à l'atelier de Puebla a établi le rapport intitulé *A Proposed Framework for Delineating Ecologically-based Planning, Implementation, and Evaluation Units for Cooperative Bird Conservation in the US*, ce qui a constitué la première étape du processus en Amérique du Nord. Par la suite, on a préparé une carte provisoire des régions nord-américaines de conservation des oiseaux, résolu des problèmes en suspens et pris la décision de se servir de cette carte durant les trois prochaines années. Après cette période, la carte sera l'objet d'un autre cycle de modifications.

### **Conservation des espèces migratrices et transfrontalières**

La deuxième activité de ce projet vise à faciliter la coopération à l'égard des espèces migratrices et transfrontalières en voie de disparition. Durant l'atelier d'experts et les téléconférences qui ont eu lieu en 1999, les fonctionnaires représentant les trois gouvernements se sont entendus quant aux espèces préoccupantes à étudier. À cette étape du projet, les Parties ont décidé d'étudier les oiseaux et les mammifères terrestres. En 1999, la CCE a établi un rapport qui s'appuie sur les inventaires nationaux [établis notamment par la Conabio, l'*US Fish and Wildlife Service* (USFWS, Service des pêches et de la faune des États-Unis) et le Service canadien de la faune (SCF)], ainsi que sur des renseignements supplémentaires sur les espèces menacées et en voie de disparition que lui ont fournis des experts scientifiques et des organisations vouées à la conservation. Ce rapport sur l'état de la conservation des espèces migratrices et transfrontalières en Amérique du Nord, qui suggère en outre des programmes de conservation connexes de ces espèces, met particulièrement l'accent sur celles qui suscitent des préoccupations dans chaque pays. Ce rapport permettra de fixer des priorités pour entreprendre des activités concertées de rétablissement des espèces et des populations menacées ou en voie de disparition en Amérique du Nord. Il servira également à relever des écorégions d'intérêt prioritaire et des indicateurs de rendement des mesures de conservation.

## **Activités en 2000**

### **Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord**

#### **Aperçu**

La CCE entreprendra la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action de l'ICOAN que le Conseil a approuvés. Elle débutera par des efforts nationaux qui seront déployés en fonction du cadre de travail nord-américain. La CCE soutiendra l'exécution d'un programme pilote sur le terrain, dressera un plan financier à long terme et améliorera les activités de l'ICOAN relatives à la communication et à la sensibilisation.

2000

|  |               |                      |
|--|---------------|----------------------|
| <p><b>Activité 1 : Mise en œuvre de l'ICOAN à l'échelle nationale en facilitant l'administration et l'application de stratégies et de plans d'action nationaux.</b></p> <p><b>Sous-activité 1 :</b> La CCE soutiendra directement les comités directeurs et les coordonnateurs nationaux de l'ICOAN afin qu'ils instaurent et commencent à appliquer les stratégies et les plans d'action nationaux. Les fonds affectés à cette sous-activité soutiendront : a) l'entrée en fonction de trois coordonnateurs nationaux (y compris le personnel de soutien administratif); b) la coordination des réunions de chacun des trois comités directeurs nationaux en vue d'élaborer des stratégies et des plans d'action nationaux (qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2000). Ces stratégies et plans d'action nationaux comprendront ceux de l'ICOAN et incluront notamment : a) une planification stratégique globale; b) la conclusion d'autres partenariats pour fin de mise en œuvre; c) un fondement scientifique solide et une évaluation; d) une coopération internationale; e) des ressources suffisantes.</p> | 185 000 \$CAN | <b>185 000 \$CAN</b> |
| <p><b>Activité 2 : Comme le prescrit la résolution du Conseil n° 99-03, l'ICOAN permettra de relever les programmes pilotes établis afin d'appliquer les stratégies et les méthodes de conservation élaborées à l'égard de régions nord-américaines d'intérêt prioritaire.</b></p> <p><b>Sous-activité 1 :</b> Organisation d'un atelier trinational afin de trouver des programmes pilotes pour l'ICOAN (projets et régions).</p> <p><b>Sous-activité 2 :</b> Facilitation de deux ou trois ateliers (le nombre exact dépendra des résultats de l'activité 1) destinés à élaborer des plans d'action pour les écorégions pilotes visées par l'ICOAN.</p>  | 47 000 \$CAN  | <b>109 000 \$CAN</b> |
| <p><b>Activité 3 : Stratégies et mécanismes de financement à long terme.</b></p> <p><b>Sous-activité 1 :</b> Établissement, en étroite collaboration avec les responsables du projet de la CCE sur les mécanismes de financement et l'environnement, d'un plan financier pour l'ICOAN en renforçant ses capacités de financement et en trouvant des mécanismes financiers (dont des mécanismes liés à des activités environnementales connexes).</p> <p><b>Sous-activité 2 :</b> Mise sur pied de réunions avec des organisations financières bilatérales et multilatérales afin de soutenir l'ICOAN.</p>  | 6 000 \$CAN   | <b>12 000 \$CAN</b>  |
| <p><b>Activité 4 : Communication et sensibilisation.</b></p> <p><b>Sous-activité 1 :</b> Évaluation des besoins des utilisateurs du réseau de l'ICOAN afin d'améliorer l'utilité du RIBAN.</p> <p><b>Sous-activité 2 :</b> Perfectionnement du système d'information actuel (réseau de l'ICOAN) afin de partager plus largement les connaissances.</p>   | 6 000 \$CAN   | <b>19 000 \$CAN</b>  |
| <b>Total partiel</b>   |               | <b>325 000 \$CAN</b> |

## Conservation des espèces migratrices et transfrontalières

### Aperçu

En 2000, la CCE publiera et diffusera le rapport établi en 1999 sur l'état de la conservation des espèces migratrices et transfrontalières en Amérique du Nord; elle en assurera aussi la promotion. Les conclusions de ce rapport permettront de déterminer des écorégions d'intérêt prioritaire pour le projet sur les orientations stratégiques en matière de biodiversité. La CCE offrira ensuite aux trois pays une tribune qui permettra de conclure des partenariats et de choisir des activités relatives aux espèces prioritaires qui suscitent des préoccupations.

| 2000  |                      |
|---|----------------------|
| <b>Activité 5 : Publication du rapport sur l'état de la conservation des espèces migratrices et transfrontalières.</b><br>Sous-activité 1 : Révision, traduction et publication du rapport. 59 000 \$CAN  | <b>59 000 \$CAN</b>  |
| <b>Activité 6 : Conception et mise en œuvre d'une activité pilote destinée à favoriser la conservation des espèces migratrices et transfrontalières et de leurs habitats.</b><br>Sous-activité 1 : Intégration des conclusions du rapport dans le projet sur les orientations stratégiques en matière de conservation de la biodiversité; présentation de cette information au Comité trilatéral; recherche d'une entente avec ce comité quant aux démarches à entreprendre relativement aux espèces migratrices et transfrontalières. 6 000 \$CAN<br>Sous-activité 2 : Soutien d'une activité pilote. 15 000 \$CAN | <b>21 000 \$CAN</b>  |
| <b>Total partiel</b>  | <b>80 000 \$CAN</b>  |
| <b>Ressources nécessaires</b>   | <b>405 000 \$CAN</b> |

### Participation du public

Il est généralement reconnu que la protection de la biodiversité et de ses habitats aquatiques et terrestres dépend de la valeur qu'on leur accorde. Un pourcentage très important d'aires écologiques d'intérêt prioritaire étant de propriété privée, la participation des propriétaires à la conservation de ces terres ou de ces plans d'eau est par conséquent cruciale pour la conservation des espèces, de leurs habitats et d'autres caractéristiques naturelles en Amérique du Nord. Ce projet permettra de répertorier les mécanismes de participation non gouvernementale visant la conservation de la biodiversité, tant dans les aires naturelles protégées que dans les aires dont la protection n'est assurée par aucun règlement ou décret gouvernemental.

### Renforcement des capacités

Le rapport sur l'état de la conservation des espèces migratrices et transfrontalières évaluera les besoins et dressera une liste de partenaires éventuels en matière de renforcement des capacités, particulièrement au sein des organismes gouvernementaux. Les conclusions de ce rapport serviront à élaborer la stratégie de conservation de la biodiversité.

## Résultats prévus

### Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord

- Au cours de la première année d'activité, l'ICOAN servira de centre de coordination des activités de conservation des oiseaux dont l'envergure est continentale.
- Des plans d'action nationaux et des programmes pilotes de l'ICOAN seront élaborés, examinés et lancés, et ils serviront de base pour évaluer les progrès accomplis en vue d'un effort concerté de protection des oiseaux en Amérique du Nord.
- Il est aussi prévu de dresser un plan financier pour l'ICOAN, de lancer une campagne de financement et de tenir une table ronde avec des organisations financières bilatérales et multilatérales.
- De meilleurs mécanismes de collaboration seront mis à la disposition des éléments constitutifs de l'ICOAN grâce au perfectionnement de son site Web (réseau de l'ICOAN) et du RIBAN, de même qu'à la production d'un document de perspectives faisant la promotion de l'ICOAN.

### Conservation des espèces migratrices et transfrontalières

- Le rapport sur l'état de la conservation des espèces migratrices et transfrontalières en Amérique du Nord sera publié dans le but de faire connaître les besoins et les possibilités en matière de coopération transfrontalière aux groupes et aux personnes intéressés.
- Les écorégions d'intérêt prioritaire seront choisies (projet sur les orientations stratégiques en matière de conservation de la biodiversité) en fonction notamment des conclusions du rapport sur l'état de la conservation des espèces migratrices et transfrontalières, qui accorde une importance particulière aux espèces menacées ou en voie de disparition.
- De concert avec le Comité trilatéral, des mesures concrètes seront prises pour conserver les espèces migratrices et transfrontalières qui suscitent des préoccupations.

## Partenaires et/ou participants prévus

### Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord

Les organisations et organismes suivants ont joué un rôle de premier plan au cours de l'élaboration de l'ICOAN, et ils sont censés agir à titre de partenaires et/ou de participants dans l'avenir : l'*American Bird Conservancy* (Société américaine de conservation des oiseaux), la Conabio, l'EPA des États-Unis, la *Dirección General de Vida Silvestre* (Direction générale des espèces sauvages) de l'*Instituto Nacional de Ecología* (Institut national d'écologie), le *Long Point Bird Observatory* (Observatoire d'oiseaux de Long Point), Études d'oiseaux Canada, la *Tennessee Wildlife Resources Agency* (Agence des ressources fauniques du Tennessee), la *National Audubon Society*, l'USFWS, la Fédération canadienne de la nature, le SCF et l'*Universidad de San Nicolás de Hidalgo*, à Michoacán. En outre, de nombreuses autres organisations des trois pays ont contribué de façon significative à cette activité, dont le *Wildlife Management Institute* (Institut de gestion des espèces sauvages) et le Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada). Les autres partenaires de ce projet, qui sont trop nombreux à énumérer, comprennent des organismes gouvernementaux, des ONG, des collectivités locales, le secteur des produits forestiers, de même que des universités et des centres de recherche scientifique qui ont participé à l'atelier de Puebla.

### Conservation des espèces migratrices et transfrontalières

En ce qui concerne l'activité de conservation des espèces migratrices et transfrontalières, certaines entités joueront un rôle important au cours de son élaboration : le SCF, la *Dirección General de Vida Silvestre* de l'*Instituto Nacional de Ecología*, l'USFWS, le Comité trilatéral ainsi que la Commission de sauvegarde des espèces de l'Union mondiale pour la nature.

## Liens avec d'autres projets de la CCE

### Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord

Les résultats du projet sur les mécanismes de financement et l'environnement serviront à dresser un plan financier pour l'ICOAN. Le développement du projet de RIBAN : a) se fera en consultation avec les utilisateurs de l'ICOAN afin d'améliorer l'utilité de ce réseau; b) comportera des liens éventuels avec des institutions vouées à la conservation et à l'écologie et ayant un rapport avec l'ICOAN afin d'élargir les ressources d'information du RIBAN.

## Conservation des espèces migratrices et transfrontalières

Les liens avec d'autres projets de la CCE comprennent l'application des conclusions du rapport sur l'état de la conservation des espèces migratrices et transfrontalières en Amérique du Nord, en priorisant les écosystèmes pour les fins du projet sur les orientations stratégiques en matière de conservation de la biodiversité.

### Activités en 2001 et 2002

#### Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord

##### Aperçu

Au cours de 2001 et de 2002, la CCE continuera de soutenir l'ICOAN en mettant l'accent sur la réalisation d'activités sur le terrain et sur l'application de recommandations juridiques et politiques plutôt que sur le renforcement du soutien institutionnel à cette activité.

| 2001                          |   |
|-------------------------------|---|
|                               | <p><b>Activité 1 : Mise en œuvre de l'ICOAN à l'échelle nationale en facilitant l'administration et l'application de stratégies et de plans d'action nationaux.</b></p> <p><b>Sous-activité 1 :</b> Organisation d'une réunion avec les trois comités directeurs nationaux en vue d'examiner les stratégies et les plans d'action nationaux.</p> <p><b>Sous-activité 2 :</b> Soutien aux comités directeurs et aux coordonnateurs nationaux de l'ICOAN en vue de poursuivre l'application des stratégies et des plans d'action nationaux.</p> <p><b>Activité 2 : Mise en œuvre des programmes pilotes de l'ICOAN.</b></p> <p><b>Sous-activité 1 :</b> Soutien au premier programme pilote de l'ICOAN en constituant une équipe par écorégion ou par thème; élaboration et début de l'application d'un plan stratégique pour le programme pilote.</p> <p><b>Activité 3 : Soutien financier à l'ICOAN.</b></p> <p><b>Sous-activité 1 :</b> Poursuite de la campagne de financement pour l'ICOAN aux échelons trinational, national et local (programme pilote).</p> <p><b>Activité 4 : Communication et sensibilisation.</b></p> <p><b>Sous-activité 1 :</b> Soutien à la production d'un document de perspectives faisant la promotion de toutes les activités relatives aux oiseaux en Amérique du Nord.</p> <p><b>Sous-activité 2 :</b> Établissement de liens entre le RIBAN et les institutions vouées à la conservation et à l'écologie qui ont des ressources d'information pertinentes pour le programme pilote de l'ICOAN.</p> |
| <b>Ressources nécessaires</b> | <b>(À déterminer)</b>   |

|  |                       |
|--|-----------------------|
| <b>2002</b>  |                       |
| <p><b>Activité 1 : Poursuite de la mise en œuvre de l'ICOAN à l'échelle nationale en facilitant l'application de stratégies et de plans d'action nationaux.</b><br/> <b>Sous-activité 1 :</b> À déterminer; il s'agira des sous-activités énoncées dans les stratégies et les plans d'action nationaux (élaborés en 2001).</p> <p><b>Activité 2 : Mise en œuvre des programmes pilotes de l'ICOAN.</b><br/> <b>Sous-activité 1 :</b> Soutien aux deuxième et troisième programmes pilotes de l'ICOAN en constituant des équipes par écorégion ou par thème; élaboration et début de l'application des plans d'action.</p> <p><b>Activité 3 : Soutien financier à l'ICOAN.</b><br/> <b>Sous-activité 1 :</b> Poursuite de la campagne de financement pour l'ICOAN aux échelons trinational, national et local (programme pilote).</p> <p><b>Activité 4 : Communication et sensibilisation.</b><br/> <b>Sous-activité 1 :</b> Soutien à la publication d'un document de promotion de toutes les activités relatives aux oiseaux en Amérique du Nord.<br/> <b>Sous-activité 2 :</b> Poursuite de l'établissement de liens entre le RIBAN et les institutions vouées à la conservation et à l'écologie qui ont des ressources d'information pertinentes pour le programme pilote de l'ICOAN.</p> |                       |
| <b>Ressources nécessaires</b>  | <b>(À déterminer)</b> |

#### Conservation des espèces migratrices et transfrontalières

Le choix des activités et des sous-activités de 2001 et de 2002 est subordonné à une entente entre la CCE et le Comité trilatéral. Ces activités et sous-activités peuvent notamment comprendre : a) l'incitation des Parties à coopérer à l'application d'instruments et de mécanismes destinés à rétablir les espèces d'intérêt prioritaire qui ont été choisies; b) l'élaboration d'une stratégie trinationale visant à améliorer l'information, les connaissances et la sensibilité en matière de biodiversité, à encourager la prise de décisions éclairées et à améliorer la qualité et la fréquence de la participation du public aux activités de maintien, de conservation, de restauration et d'utilisation durable de la biodiversité.

|                               |                       |
|-------------------------------|-----------------------|
| <b>2001-2002</b>              |                       |
| <b>(À déterminer)</b>         |                       |
| <b>Ressources nécessaires</b> | <b>(À déterminer)</b> |

# Amélioration de la qualité de l'information sur la biodiversité en Amérique du Nord

## Objectifs

L'objectif de ce programme consiste à créer le Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord (RIBAN) en reliant des systèmes indépendants de données sur la biodiversité. Cela permettra de résoudre les problèmes de compatibilité et d'accessibilité entourant ces données. Le problème de compatibilité se réglera par la création d'un système Internet qui permettra d'extraire, d'intégrer et de présenter les données que renferment différents systèmes informatiques et de les organiser en fonction de diverses structures taxinomiques. Quant au problème d'accessibilité, on le résoudra en offrant au public un accès libre et illimité à l'information sur la biodiversité.

## Projet

Au départ, ce programme sera mis en œuvre grâce au projet suivant :

- Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord

## 2.3.1 Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord

### Sommaire du projet

Ce projet a pour but d'aider les institutions et les organismes gouvernementaux qui recueillent, gèrent et utilisent des données sur la biodiversité à offrir un accès plus pratique à l'information dans toute l'Amérique du Nord. Il est également censé relier le Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord (RIBAN) à d'autres activités nationales et internationales, comme le Réseau canadien d'information sur la biodiversité (RCIB), la *National Biological Information Infrastructure* (NBII, Infrastructure nationale d'information biologique), la Conabio, l'*Inter-American Biodiversity Information Network* (IABIN, Réseau interaméricain d'information sur la biodiversité) et le Centre d'échange (CHM) de la Convention sur la diversité biologique, pour créer un réseau nord-américain et mondial d'information sur la biodiversité accessible au public et gratuit.

Le projet vise également des questions liées au développement du RIBAN, telles que l'élaboration de normes et de protocoles sur l'échange d'information. La CCE organisera et animera des discussions entre les principales institutions publiques et privées qui recueillent, gèrent et utilisent des données sur la biodiversité. L'utilité et l'efficacité du projet seront prouvées dans le cadre d'une étude en cours qui relie les institutions détenant d'importantes ressources d'information sur la biodiversité. Ce nouveau réseau nord-américain sera relié à des projets nationaux et internationaux et fera donc partie d'un système d'information mondial sur la biodiversité.

La création et la mise en œuvre du RIBAN constituent un projet à long terme qui exigera un développement permanent. La poursuite du soutien de la CCE jusqu'en 2002 permettra au projet de conserver une perspective et des objectifs trinatio-naux. Il contribuera également à la mise en œuvre de stratégies trinatio-nales sur la participation du public et la diffusion de l'information.

### Buts et objectifs

Le principal but de ce projet est d'aider les institutions et les organismes gouvernementaux qui recueillent, gèrent et utilisent des données sur la biodiversité à offrir un accès plus pratique à l'information dans toute l'Amérique du Nord.

Le projet est axé sur la création du RIBAN, lequel doit :

- Créer un réseau réparti et coopératif d'information sur la biodiversité.
- Élargir la base d'utilisateurs et les orienter vers de nouvelles sources de données en incluant d'autres taxons.
- Favoriser l'échange de données sur la biodiversité entre des entités publiques et privées.
- Relever les lacunes dans les données existantes et les connaissances.
- Jouer un rôle de premier plan dans le cadre d'activités nationales, régionales et mondiales relatives à la biodiversité (NBII, IABIN, CHM, etc.).

## Justification

Une bonne gestion de la conservation de la biodiversité requiert une information scientifique accessible et exacte. En Amérique du Nord, de nombreux systèmes environnementaux transcendent les frontières et il est nécessaire de partager l'information qui les concerne.

On ne sait pas encore, dans l'ensemble de l'Amérique du Nord, quelles sortes de données existent sur la biodiversité, qui les détient, quel est leur degré de fiabilité et comment y avoir accès. Celles qui existent présentement sont disséminées sous diverses formes et ne sont que peu souvent répertoriées. De nombreuses activités entreprises aux échelons fédéral, étatique et provincial, ainsi que par des ONG, sont en cours dans la perspective de constituer des bases de données nationales et mondiales sur l'environnement. Elles comprendront de l'information sur les espèces et d'autres ressources naturelles, des normes de gestion de l'information et différents systèmes de classification taxinomiques. Aucune activité n'a été entreprise en Amérique du Nord pour inventorier ces données ni pour trouver les moyens d'y accéder. Le RIBAN est destiné à combler cette lacune.

Le partage des données sur la biodiversité et leur accès à si grande échelle peuvent permettre de prévenir les différends environnementaux et de faciliter la prise de mesures concertées plus cohérentes. Une collaboration dans l'ensemble de l'Amérique du Nord en vue de rendre accessibles les données sur la biodiversité permettra de réaliser des économies d'échelle et d'éviter le chevauchement des efforts. En dernier lieu, un projet d'envergure régionale permettra à l'Amérique du Nord d'être un chef de file dans le cadre des efforts déployés mondialement pour que l'information sur la biodiversité soit mieux structurée et plus accessible.

## État d'achèvement

Au cours de la première phase du projet, on a entrepris une étude pilote sur les oiseaux, laquelle a donné les résultats suivants :

- un relevé des questions touchant l'établissement d'un réseau d'informations diverses avec un ensemble commun de noms grâce à un processus de traduction;
- un examen de l'information sur l'état de la conservation utilisée pour fixer des priorités d'inventaire et des objectifs de conservation;
- un examen des questions ayant trait aux métadonnées, qui comprenait la documentation de sources et l'instauration de normes de qualité des données sur le réseau.

On a parachevé un système d'interrogation distribué en bêta (système de recherche désigné « analyste d'espèces ») afin d'accéder à de nombreuses bases de données situées dans des serveurs éloignés et distincts. Jusqu'à présent, ce système permet une recherche simultanée dans au moins douze bases de données importantes disséminées sur l'ensemble du continent nord-américain. Le système est également configuré avec un logiciel géospatial qui permet aux utilisateurs d'obtenir des renseignements sur la répartition des espèces de l'Amérique du Nord, leur migration et d'autres aspects. La *National Science Foundation* (NSF, Fondation nationale des sciences) des États-Unis a octroyé une première subvention de 500 000 \$US pour élargir la portée et les objectifs du projet. En outre, les activités du RIBAN ont donné lieu à un certain nombre de propositions qui ont été subventionnées :

| Source de financement  | Activités subventionnées  | Montant        |
|--|---|----------------|
| NSF (Activités relatives aux bases de données de la NSF sur la biologie) | Mise au point d'un prototype de réseau nord-américain de données réparties comportant cinq nœuds institutionnels qui est axé sur les oiseaux; mise au point de logiciels et de protocoles; intégration de données.  | 500 000 \$US   |
| NSF (Activités relatives aux bases de données de la NSF sur la biologie) | Élaboration de normes pour l'intégration de données au moyen du protocole Z39.50; mise au point de logiciels clients et serveurs; concertation entre institutions.  | 100 000 \$US   |
| NSF (Connaissances et renseignements répartis de la NSF)                 | Applications de recherche pour la fusion de données biologiques, d'algorithmes prédictifs et de perspectives sur la biodiversité à l'aide d'un système d'information géographique (SIG); mise au point de logiciels clients et serveurs; concertation entre institutions. | 2 000 000 \$US |
| Banque mondiale  | Formation des utilisateurs, sous l'égide de l'IABIN, concernant l'application de la technologie du RIBAN afin de faciliter l'interconnexion des institutions.   | 50 000 \$US    |

## Activités en 2000

### Aperçu

Les principaux objectifs du RIBAN durant la période de 2000 à 2002 consisteront à intégrer l'emploi de l'analyste d'espèces à d'autres projets de la CCE, dans la perspective d'améliorer la qualité de leurs ensembles de données et de leurs ressources d'information. Par exemple, il y a coopération entre le RIBAN et les responsables de l'ICOAN par l'établissement d'un lien avec l'analyste d'espèces. Grâce à cette collaboration, les participants disposeront d'une ressource précieuse et opportune qui les aidera à atteindre leurs objectifs. Le RIBAN continuera de contribuer à d'autres activités nationales et internationales. Il offrira tout d'abord ses connaissances et compétences à l'IABIN afin d'optimiser les ressources et les projets qui sont avantageux pour l'Amérique du Nord. À titre d'exemple de cette collaboration permanente, on peut noter une subvention de 50 000 \$US de la Banque mondiale pour former, sous l'égide de l'IABIN, du personnel chargé des systèmes afin qu'il applique la technologie du RIBAN. On peut également noter la participation du RIBAN à un projet pilote de l'IABIN sur les espèces envahissantes. La technologie du RIBAN permettra aux utilisateurs de relier des bases de données sur les espèces envahissantes et de réaliser des analyses géospatiales des données. Les bases de données renfermeront des informations sur les espèces aquatiques et terrestres envahissantes et sur les institutions qui fournissent ces données. Une liste des spécialistes nord-américains des espèces envahissantes sera établie. Les analyses géospatiales incluront la cartographie des écosystèmes marins et terrestres, les espèces en péril et les principales voies de pénétration des espèces aquatiques envahissantes, et ce, à l'appui des efforts de lutte contre ces espèces. On examinera les possibilités d'interconnexion des sources d'information (dont les sites Web) relatives aux programmes de formation et de sensibilisation connexes à la lutte contre les espèces envahissantes, de même que les lacunes qu'elles présentent. On cherchera d'autres sources de financement afin de régler les questions de principe mises au jour.

Cette activité permettra d'éliminer les chevauchements et de mettre en commun des ressources et des compétences tout en offrant aux décideurs et au public un outil de gestion de l'environnement aussi précieux que nécessaire. Le RIBAN constitue une valeur ajoutée pour les utilisateurs, car il leur permet d'accéder à de l'information sur la biodiversité qui se trouve dans d'autres régions de l'Amérique du Nord, et il sera perçu comme une activité régionale d'envergure qui soutient les efforts déployés sur les plans hémisphérique et mondial. En dernier lieu, le RIBAN continuera de développer l'analyste d'espèces : de nouvelles institutions seront connectées; des ONG seront invitées à participer, notamment, *The Nature Conservancy* (TNC, Société pour la conservation de la nature); de nouveaux outils d'information taxinomiques, tels que l'*Integrated Taxonomic Information System* (ITIS, Système intégré d'informations taxinomiques), seront mis à la disposition du public.

| 2000   |              |                      |
|--|--------------|----------------------|
| <b>Activité 1 : Intégration des ressources d'information du RIBAN aux secteurs de programme connexes de la CCE.</b>  |              | <b>14 000 \$CAN</b>  |
| <b>Sous-activité 1 :</b> Convivialité accrue de l'analyste d'espèces afin de soutenir les activités et les buts des projets de la CCE.   | 7 000 \$CAN  |                      |
| <b>Sous-activité 2 :</b> Présentation de l'analyste d'espèces aux participants à l'ICOAN.  | 7 000 \$CAN  |                      |
| <b>Activité 2 : Collaboration et participation accrues aux activités de l'IABIN, du CHM et d'autres réseaux.</b>   |              | <b>73 000 \$CAN</b>  |
| <b>Sous-activité 1 :</b> Partage accru de connaissances avec l'IABIN et réalisation d'activités conjointes en Amérique du Nord visant, par exemple, les pollinisateurs, la santé, les normes techniques ou d'autres domaines.  | 15 000 \$CAN |                      |
| <b>Sous-activité 2 :</b> Élaboration de stratégies et de buts conjoints pour l'Amérique du Nord entre l'IABIN et le RIBAN.   | 7 000 \$CAN  |                      |
| <b>Sous-activité 3 :</b> Participation et soutien au projet sur les espèces envahissantes lancé par l'IABIN; emploi de l'analyste d'espèces pour créer l'élément nord-américain d'une base de données réparties sur ces espèces (y compris les espèces marines envahissantes). | 44 000 \$CAN |                      |
| <b>Sous-activité 4 :</b> Aide à la mise sur pied d'autres activités internationales en offrant les compétences et la technologie du RIBAN.   | 7 000 \$CAN  |                      |
| <b>Activité 3 : Soutien à l'expansion et à la base d'utilisateurs de l'analyste d'espèces.</b>   |              | <b>90 000 \$CAN</b>  |
| <b>Sous-activité 1 :</b> Concertation institutionnelle et intégration de données accrues grâce à des rencontres avec des représentants d'institutions et des décideurs; poursuite du soutien à l'ITIS et à d'autres systèmes similaires et interconnexion avec eux.            | 30 000 \$CAN |                      |
| <b>Sous-activité 2 :</b> Interconnexion de l'analyste d'espèces à d'autres institutions, particulièrement celles qui disposent d'une masse importante d'informations sur la biodiversité en Amérique du Nord.  | 30 000 \$CAN |                      |
| <b>Sous-activité 3 :</b> Discussions avec des ONG (TNC, WRI, etc.) pour relier leurs ressources d'information à l'analyste d'espèces et solliciter la collaboration des musées et du milieu de la conservation.  | 30 000 \$CAN |                      |
| <b>Ressources nécessaires</b>  |              | <b>177 000 \$CAN</b> |

### Participation du public

La participation du public aux objectifs du RIBAN sera possible grâce à la création d'une base de données réparties sur la biodiversité. Un accès illimité et gratuit à ces données garantit une participation du public nord-américain en lui offrant les ressources dont il a besoin pour mener des recherches, prendre des décisions et renforcer l'autonomie des collectivités. En mettant l'accent sur une méthode holistique de partage et de diffusion des données, le RIBAN procure aux Nord-Américains les outils leur permettant d'analyser les questions environnementales qui ont des répercussions directes sur leur milieu et leur région.

### **Renforcement des capacités**

Le RIBAN favorise l'établissement de liens entre des groupes de recherche et des collectivités auparavant indépendants en reliant leurs ressources d'information. Cette interconnexion illimitée et gratuite entre les sources de données sur la biodiversité offre aux collectivités et aux gouvernements nord-américains les moyens de faire des choix plus éclairés quant aux politiques et aux méthodes de mise en œuvre. Le RIBAN constitue également un modèle réalisable qui permet à d'autres groupes d'intégrer et de partager des données sur l'environnement. En résumé, en offrant aux intervenants intéressés un accès à des informations plus complètes, le RIBAN est en mesure d'assurer : de meilleurs outils aux décideurs; une meilleure gestion de l'environnement; un moyen pour que toutes les collectivités saisissent une question environnementale donnée et participent aux activités connexes; une meilleure collaboration et un plus grand partage des compétences; une base pour tous les autres projets et activités dans le domaine de l'information.

### **Résultats prévus**

Ce projet offre aux groupes nationaux, régionaux et internationaux les connaissances nécessaires pour régler des problèmes tels que des métabases de données renfermant de l'information incomplète et résidant sur différentes plates-formes, ainsi que des questions de droits d'auteur, d'accès public et de collaboration avec d'autres projets. Ce projet donne également la possibilité d'intégrer diverses données, offrant ainsi aux utilisateurs une perspective holistique. En dernier lieu, en raison de l'importance accordée à la collaboration interactive, le projet peut favoriser un plus grand partage de compétences et d'information.

Dans le cadre de ce projet permanent, les activités prévues entre 2000 et 2002 viseront à incorporer d'autres données taxinomiques dans le système de recherche de données réparties afin qu'il offre :

- une perspective holistique des espèces de l'Amérique du Nord;
- un moyen d'intégrer des bases de données contenant des informations complémentaires ou d'autres données taxinomiques offertes par d'autres serveurs et plates-formes ou dans d'autres régions;
- une solution aux problèmes d'équivalences taxinomiques;
- de l'information sous forme de métadonnées et des capacités d'analyse géospatiale;
- une utilisation plus efficace des données et des renseignements sur les projets de la CCE;
- un accès illimité à l'information sur la biodiversité en Amérique du Nord;
- l'interconnexion avec d'autres types de données.

Pendant la mise en place du réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord et dans le monde, le projet prévoit une collaboration avec des entités nationales et internationales, comme le RCIB et la NBII, la Conabio, l'IABIN et le CHM, et qui consiste plus précisément :

- à examiner la manière dont le RIBAN peut aider à mettre sur pied des activités nationales et internationales;
- à offrir aux responsables d'activités nationales une tribune de discussion sur les enjeux et les objectifs en Amérique du Nord;
- à offrir un système viable et fonctionnel qui pourrait servir dans le cadre d'activités nationales et internationales;
- à mettre des compétences technologiques et de l'expérience à la disposition des responsables d'autres activités nationales et internationales;
- à collaborer à des travaux afin d'éviter le chevauchement des efforts;
- à étudier de quelle manière intégrer encore plus étroitement les projets nationaux, régionaux et internationaux.

### **Partenaires et/ou participants prévus**

- le RCIB;
- la NBII;
- la Conabio;
- l'IABIN;
- l'université du Kansas;
- les responsables d'autres activités comme celles de *Species 2000*, l'ITIS et le *Global Biodiversity Information Facility* (GBIF, Centre mondial d'information sur la biodiversité).

### Liens avec d'autres projets de la CCE

Le RIBAN a des liens étroits avec les efforts qui sont présentement déployés pour protéger l'habitat des oiseaux migrateurs en Amérique du Nord, car il offre au public un accès à des bases de données étendues sur la taxinomie avienne. Des applications du RIBAN pourraient un jour permettre de lier presque tous les projets de la CCE en corrélant les données de projets déterminés et en offrant des fonctions pour des ensembles de données qui n'ont aucun rapport entre eux.

### Activités en 2001

| 2001  |              |                      |
|---|--------------|----------------------|
| <b>Activité 1 : Soutien à d'autres programmes de la CCE, s'il y a lieu.</b>   |              | <b>22 000 \$CAN</b>  |
| <b>Sous-activité 1 :</b> Interconnexion des données des projets de la CCE avec le RIBAN (RRTP, qualité de l'air, tendances importantes et nouvelles, etc.).   | 22 000 \$CAN |                      |
| <b>Activité 2 : Collaboration et participation accrues aux activités de l'IABIN, du CHM et d'autres entités (GBIF, <i>Species 2000</i>, etc.).</b>  |              | <b>65 000 \$CAN</b>  |
| <b>Sous-activité 1 :</b> Partage accru de connaissances avec l'IABIN et réalisation d'activités conjointes visant l'Amérique du Nord.   | 7 000 \$CAN  |                      |
| <b>Sous-activité 2 :</b> Participation et soutien au projet sur les espèces envahissantes lancé par l'IABIN; emploi de l'analyste d'espèces pour créer une base de données réparties sur ces espèces.   | 44 000 \$CAN |                      |
| <b>Sous-activité 3 :</b> Aide à la mise sur pied d'autres activités internationales en offrant les compétences et la technologie du RIBAN.  | 14 000 \$CAN |                      |
| <b>Activité 3 : Soutien au développement permanent de l'analyste d'espèces.</b>   |              | <b>90 000 \$CAN</b>  |
| <b>Sous-activité 1 :</b> Concertation institutionnelle et intégration de données accrues grâce à des rencontres avec des représentants d'institutions et des décideurs; poursuite du soutien à l'ITIS et à d'autres systèmes similaires et interconnexion avec eux. | 30 000 \$CAN |                      |
| <b>Sous-activité 2 :</b> Interconnexion de l'analyste d'espèces à d'autres institutions, particulièrement celles qui disposent d'une masse importante d'informations sur la biodiversité en Amérique du Nord.   | 30 000 \$CAN |                      |
| <b>Sous-activité 3 :</b> Discussions avec des ONG (TNC, WRI, etc.) pour relier leurs ressources d'information à l'analyste d'espèces et solliciter la collaboration des musées et du milieu de la conservation.   | 30 000 \$CAN |                      |
| <b>Ressources nécessaires</b>   |              | <b>177 000 \$CAN</b> |

**Activités en 2002**

| <b>2002</b>   |              |                      |
|---|--------------|----------------------|
| <b>Activité 1 : Soutien à d'autres programmes de la CCE, s'il y a lieu.</b>   |              | <b>22 000 \$CAN</b>  |
| <b>Sous-activité 1 :</b> Interconnexion des données des projets de la CCE avec le RIBAN (RRTP, qualité de l'air, tendances importantes et nouvelles, etc.).   | 22 000 \$CAN |                      |
| <b>Activité 2 : Collaboration et participation accrues aux activités de l'IABIN, du CHM et d'autres entités (GBIF, Species 2000, etc.).</b>   |              | <b>65 000 \$CAN</b>  |
| <b>Sous-activité 1 :</b> Partage accru de connaissances avec l'IABIN et réalisation d'activités conjointes visant l'Amérique du Nord.   | 7 000 \$CAN  |                      |
| <b>Sous-activité 2 :</b> Participation et soutien au projet sur les espèces envahissantes lancé par l'IABIN; emploi de l'analyste d'espèces pour créer une base de données réparties sur ces espèces.   | 44 000 \$CAN |                      |
| <b>Sous-activité 3 :</b> Aide à la mise sur pied d'autres activités internationales en offrant les compétences et la technologie du RIBAN.  | 14 000 \$CAN |                      |
| <b>Activité 3 : Soutien au développement permanent de l'analyste d'espèces.</b>   |              | <b>90 000 \$CAN</b>  |
| <b>Sous-activité 1 :</b> Concertation institutionnelle accrue et intégration accrue de données grâce à des rencontres avec des représentants d'institutions et des décideurs; poursuite du soutien à l'ITIS et à d'autres systèmes similaires et interconnexion avec eux. | 30 000 \$CAN |                      |
| <b>Sous-activité 2 :</b> Interconnexion de l'analyste d'espèces à d'autres institutions, particulièrement celles qui disposent d'une masse importante d'informations sur la biodiversité en Amérique du Nord.   | 30 000 \$CAN |                      |
| <b>Sous-activité 3 :</b> Discussions avec des ONG (TNC, WRI, etc.) pour relier leurs ressources d'information à l'analyste d'espèces et solliciter la collaboration des musées et du milieu de la conservation.   | 30 000 \$CAN |                      |
| <b>Ressources nécessaires</b>   |              | <b>177 000 \$CAN</b> |

# Polluants et santé

## Buts

La mission du secteur de programme relatif aux polluants et à la santé est de mettre en œuvre des projets coopératifs dans le but de prévenir ou de contrer les répercussions néfastes de la pollution sur la santé humaine et les écosystèmes à l'échelle du continent nord-américain. L'article 10 de l'ANACDE énonce les méthodes qui permettront d'atteindre cet objectif, à savoir : encourager la coopération technique entre les Parties; promouvoir les techniques et stratégies de prévention de la pollution; recommander des limites adéquates à l'égard de polluants déterminés, compte tenu des différences entre les écosystèmes; recommander des approches permettant de rendre comparables les techniques et les méthodes de collecte, d'analyse, de gestion et de communication des données; favoriser l'accès à l'information publiquement accessible sur l'environnement que détiennent les autorités publiques de chaque Partie.

Le secteur de programme poursuit les objectifs suivants :

- faciliter la coordination des activités et la coopération des trois pays dans le domaine de la protection de l'environnement;
- améliorer la comparabilité et la compatibilité des trois systèmes de protection de l'environnement;
- accroître la base de connaissances sur des questions touchant la pollution de l'environnement;
- mettre au point des outils techniques et stratégiques en vue de prévenir, d'éliminer, de réduire ou de gérer les rejets de polluants dans l'environnement;
- renforcer les capacités scientifiques, techniques et stratégiques des organismes nord-américains chargés de la protection de l'environnement.

Les activités qui sont prévues et décrites dans le présent document sont le fruit d'un effort concerté entre les responsables des quatre programmes afin de maximiser leurs avantages combinés. Elles ont également été conçues pour être coordonnées aux efforts de protection de l'environnement déployés par d'autres entités nord-américaines et pour mettre en valeur ces efforts.

## Composantes du secteur de programme

Quatre programmes ainsi que leurs projets auxiliaires sont axés spécifiquement sur la protection de la santé des humains et des écosystèmes. Le secteur de programme comprend en outre un symposium nord-américain sur la santé des enfants et l'environnement.

### *Coopération dans le domaine de la qualité de l'air en Amérique du Nord*

- Facilitation de la coordination trinationale de la gestion de la qualité de l'air
- Mise au point d'outils techniques et stratégiques en vue d'améliorer la qualité de l'air en Amérique du Nord
- Activité trinationale d'amélioration de la qualité de l'air : les couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux

### *Gestion rationnelle des produits chimiques*

- Gestion rationnelle des produits chimiques

### *Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants*

- Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants

### *Prévention de la pollution*

- Renforcement des capacités de prévention de la pollution
- Premier symposium nord-américain sur la santé des enfants et l'environnement

# Coopération dans le domaine de la qualité de l'air en Amérique du Nord

## Objectifs

Un des principaux moyens de protection de la santé des humains et des écosystèmes consiste à veiller à la qualité de l'air, un moyen auquel les trois pays nord-américains accordent la même importance. Il s'agit également d'un domaine dans lequel la CCE peut jouer un rôle de premier plan. Bien qu'il existe un certain nombre d'activités binationales touchant aux questions relatives à la qualité de l'air le long des deux frontières qui séparent les pays de l'Amérique du Nord, la CCE a le mandat particulier de se pencher sur ces questions dans un contexte trinational, d'une manière coordonnée avec les activités binationales et internationales en cours et dans la perspective de les améliorer.

Afin de donner suite à cet enjeu, la CCE s'est fixé les objectifs suivants : premièrement, renforcer la coopération entre les responsables des systèmes de gestion de la qualité de l'air dans les trois pays et mieux coordonner ces systèmes; deuxièmement, relever et examiner les problèmes actuels qui touchent la qualité de l'air et qui ont des répercussions trinationales. L'atteinte de ces objectifs donnera aux trois pays la possibilité de travailler en concertation, mais en prenant en compte et en respectant leur souveraineté, et en veillant à ce que les données soient suffisamment comparables et compatibles pour faciliter des discussions éclairées et une coopération mutuelle. Les trois pays pourront ainsi analyser des questions qui les préoccupent, en se fondant sur des bassins atmosphériques réels qui englobent l'ensemble de l'Amérique du Nord. Cela leur permettra de mettre au point des mesures correctives qui, tout en étant propres à chaque Partie, seront harmonisées aux objectifs visés.

## Projets

Ces objectifs seront atteints grâce à la réalisation des trois projets suivants :

- Facilitation de la coordination trinationale de la gestion de la qualité de l'air
- Mise au point d'outils techniques et stratégiques en vue d'améliorer la qualité de l'air en Amérique du Nord
- Activité trinationale d'amélioration de la qualité de l'air : les couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux

### 3.1.1 Facilitation de la coordination trinationale de la gestion de la qualité de l'air

#### Sommaire du projet

Ce projet a pour but d'améliorer les communications et les interactions entre les organismes de gestion de la qualité de l'air des trois pays nord-américains, d'instaurer de meilleurs mécanismes d'échange de données techniques et d'élaborer des stratégies relatives aux questions de qualité de l'air qui suscitent des préoccupations communes. À cette fin, le projet a été divisé en quatre activités :

- l'établissement et le suivi d'un rapport sur les systèmes de gestion de la pollution atmosphérique des trois pays nord-américains;
- la création d'un site Web sur la qualité de l'air en Amérique du Nord;
- le partage d'informations techniques;
- la mise en œuvre d'un programme d'échange de spécialistes de la qualité de l'air.

#### Buts et objectifs

Le but de ce projet consiste à intensifier l'échange d'informations techniques entre les organismes de gestion de la qualité de l'air des trois pays nord-américains, de même qu'à renforcer leur collaboration à l'égard des activités visant l'amélioration de cette qualité et à mieux coordonner ces dernières.

Les objectifs du projet comprennent les suivants :

- Favoriser une sensibilité accrue aux systèmes de gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord et une plus grande connaissance de ces systèmes.
- Encourager la compatibilité des méthodes de gestion de la qualité de l'air.
- Instaurer un échange régulier d'informations techniques et de stratégies d'amélioration de la qualité de l'air entre les fonctionnaires chargés de la gestion de la qualité de l'air.
- Renforcer l'ensemble des capacités de gestion de la qualité de l'air.

### **Justification**

Il sera possible d'élaborer des stratégies nord-américaines de réduction du transport à grande distance des polluants atmosphériques grâce à la conclusion de partenariats entre les organismes de gestion de la qualité de l'air. Le renforcement de la coopération à l'échelle de l'Amérique du Nord est une condition essentielle pour mieux connaître et comprendre les priorités et les programmes de ces divers organismes. En outre, un accroissement de l'échange d'information permettra de mieux gérer la qualité de l'air en Amérique du Nord et, parallèlement, de maximiser les ressources et d'éviter les chevauchements avec les activités entreprises par d'autres institutions.

### **État d'achèvement**

En 1999, la CCE a parachevé le document de référence sur les systèmes de gestion de la pollution atmosphérique des trois pays nord-américains. La correction, la traduction et l'impression de ce document devaient s'effectuer au cours du dernier trimestre de 1999 et du premier trimestre de 2000, la date de publication étant le 1<sup>er</sup> avril 2000. En 1999 également, des lettres ont été expédiées aux organismes fédéraux, étatiques, provinciaux, locaux et municipaux responsables de la lutte antipollution dans chaque pays. Elles invitaient ces organismes à dresser une liste de possibilités d'améliorer la qualité de l'air et leur proposaient un échange technique comportant une visite d'une semaine ou moins au sein d'un organisme compétent en ce domaine dans l'un des deux autres pays. Les possibilités d'amélioration ont été classées par ordre de priorité et les échanges ont commencé au cours du deuxième semestre de 1999. Il s'agit de la première année du programme d'échange de spécialistes de la qualité de l'air, qui est censé devenir une activité permanente de la CCE. Les préparatifs de la première réunion annuelle de fonctionnaires chargés de la gestion de la pollution atmosphérique en Amérique du Nord ont débuté en 1999; cette réunion doit se tenir aux États-Unis, à un endroit et à une date convenus. L'établissement de l'ordre du jour et le choix des points à examiner seront confiés à un comité trinational. Des discussions sur des éléments conceptuels ont eu lieu relativement à la deuxième réunion, qui doit avoir lieu au Canada en 2001. On a accordé un soutien au Mexique pour qu'il instaure une réunion annuelle des fonctionnaires mexicains chargés des programmes sur l'air. En 2002, le Mexique sera l'hôte de la troisième réunion des fonctionnaires chargés de la gestion de la pollution atmosphérique en Amérique du Nord.

### **Activités en 2000**

#### ***Aperçu***

Les quatre activités de base de ce projet sont les suivantes :

#### **Rapport sur les systèmes de gestion de la pollution atmosphérique des trois pays nord-américains**

Vers la fin de 1998 et au cours de 1999, on a décidé d'établir un rapport exhaustif sur les systèmes de gestion de la pollution atmosphérique des trois pays nord-américains afin de favoriser une plus grande sensibilité à ces systèmes et une meilleure compréhension de leur application dans chacun des pays. Cela permettra de renforcer les capacités de concertation et de coordination entre les entités des trois pays qui se consacrent aux questions atmosphériques. On estime que ce rapport constituera un important document de référence pour toutes les parties qui s'intéressent à la gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord (les secteurs public et privé, les universités, etc.). Cette activité figure dans le plan triennal, de sorte que les travaux qui ont débuté en 1998 se termineront par la publication du rapport vers la fin du premier trimestre de 2000. Il est prévu qu'elle prenne fin à ce moment-là, mais des travaux de suivi débiteront alors (voir ci-après) afin d'examiner les secteurs qui, selon le rapport, présentent des incompatibilités systémiques.

### **Site Web sur la qualité de l'air en Amérique du Nord**

Le site Web régional sur la qualité de l'air qui sera créé servira de lieu central d'information sur des questions connexes. Il pourrait s'agir d'un site consacré uniquement à la qualité de l'air en Amérique du Nord, ou encore de la composante nord-américaine d'un site dont la portée est surtout mondiale. L'adoption de cette dernière formule dépend des possibilités de coparrainage et de financement du site. Celui-ci, en donnant accès au rapport mentionné précédemment, permettra de connaître en détail les systèmes de gestion qui sont en application en Amérique du Nord. Grâce à un index de liens dynamiques avec d'autres sites et bases de données, l'utilisateur pourra, à partir d'un seul emplacement, examiner pratiquement chaque aspect de la gestion de la qualité de l'air sur le continent. Ce site offrira ainsi aux décideurs, aux scientifiques et au public davantage de possibilités de s'informer et, particulièrement dans le cas du public, de participer de façon plus fructueuse aux processus décisionnels.

### **Partage d'informations techniques (réunion de fonctionnaires chargés de la gestion de la pollution atmosphérique)**

La première réunion de fonctionnaires chargés de la gestion de la pollution atmosphérique en Amérique du Nord se tiendra aux États-Unis, en avril 2000. La CCE parrainera cette réunion, qui se tiendra parallèlement à celle de l'association des *State and Territorial Air Pollution Program Administrators* (STAPPA, Administrateurs de programmes étatiques et territoriaux sur la pollution atmosphérique) et de l'*Association of Local Air Pollution Control Officials* (ALAPCO, Association des fonctionnaires du domaine de la lutte contre la pollution atmosphérique au niveau local). Le lieu de cette réunion annuelle alternera chaque année dans chacun des trois pays. Au cours de 2000, on décidera de l'endroit où se déroulera la réunion de 2001 prévue au Canada et l'on commencera à déterminer à quel endroit du Mexique se déroulera celle de 2002. Cette réunion annuelle offrira aux participants l'occasion de partager des stratégies d'amélioration de la qualité de l'air ainsi que de l'information technique et technologique. De telles possibilités d'interaction professionnelle auront des incidences bénéfiques sur la collaboration scientifique entre le personnel de divers organismes.

La CCE appuiera aussi l'inclusion des données de Mexico sur les particules fines dans le cadre des discussions qui auront lieu au cours du symposium de la NARSTO sur les particules fines, symposium auquel participeront Environnement Canada, l'EPA, le *Department of Energy* (Ministère de l'Énergie) et le Semarnap (activité 2).

### **Programme d'échange de spécialistes de la qualité de l'air**

Ce programme d'échange, qui a débuté en 1999, offre au personnel technique et administratif la possibilité de travailler durant de courtes périodes en compagnie de leurs homologues de l'un des deux autres pays nord-américains. Il permet un échange sur place de savoir-faire relativement à des questions qui revêtent de l'importance pour chaque pays, par exemple, la surveillance du milieu ambiant, la modélisation des répercussions et des rétrotrajectoires, l'inventaire des émissions et les programmes de gestion de la fumée. Ce programme renforcera l'ensemble des capacités de gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord grâce à l'échange de connaissances techniques et stratégiques appliquées par chaque pays. L'établissement de liens accrus entre les employés permettra également de cerner un plus grand nombre de possibilités de coordination intracontinentale. La CCE demandera à chacune des Parties de mettre à jour la liste des secteurs qui réclament une intervention, après quoi elle inventoriara les programmes locaux, municipaux, étatiques, provinciaux et fédéraux afin de trouver des possibilités d'échange pour répondre aux besoins. La CCE priorisera les possibilités d'échange qui visent les problèmes de qualité de l'air suscitant des préoccupations communes en Amérique du Nord. On prévoit qu'en 2000 ce programme permettra de financer l'échange de 10 employés au maximum durant un nombre total de 50 jours.

| 2000   |               |                      |
|--|---------------|----------------------|
| <b>Activité 1 : Présentation de la version finale du rapport sur les systèmes de gestion de la pollution atmosphérique des trois pays nord-américains.</b>   |               | <b>117 000 \$CAN</b> |
| Sous-activité 1 : Traduction, révision et impression du rapport.   | 117 000 \$CAN |                      |
| <b>Activité 2 : Appui de la participation du Mexique au symposium de la NARSTO; promotion de l'inclusion des données de Mexico sur les particules fines.</b> |               | <b>14 000 \$CAN</b>  |
| Sous-activité 1 : Prise en charge des coûts du transport des chercheurs mexicains participant au symposium de la NARSTO.                                     | 4 000 \$CAN   |                      |
| Sous-activité 2 : Soutien à l'analyse et à la recherche connexe à l'étude de Mexico sur les particules fines.  | 10 000 \$CAN  |                      |
| <b>Activité 3 : Création d'un site Web sur la qualité de l'air.</b>  |               | <b>45 000 \$CAN</b>  |
| Sous-activité 1 : Conception du site Web.  | 15 000 \$CAN  |                      |
| Sous-activité 2 : Enregistrement des données nécessaires et mise en activité du site.  | 30 000 \$CAN  |                      |
| <b>Activité 4 : Soutien à l'organisation de la réunion de fonctionnaires chargés de la gestion de la pollution atmosphérique en Amérique du Nord.</b>        |               | <b>128 000 \$CAN</b> |
| Sous-activité 1 : Contribution à l'établissement de l'ordre du jour de la réunion.   | 0 \$CAN       |                      |
| Sous-activité 2 : Fourniture de services d'interprétation au cours de la réunion.  | 22 000 \$CAN  |                      |
| Sous-activité 3 : Facilitation de la participation de fonctionnaires canadiens et mexicains.   | 102 000 \$CAN |                      |
| Sous-activité 4 : Choix du lieu et préparation de la réunion de 2001.  | 4 000 \$CAN   |                      |
| <b>Activité 5 : Programme d'échange de spécialistes de la qualité de l'air.</b>  |               | <b>69 000 \$CAN</b>  |
| Sous-activité 1 : Mise à jour de la liste des demandes d'échange.  | 0 \$CAN       |                      |
| Sous-activité 2 : Relevé et facilitation des possibilités d'échange, ce qui inclut les déplacements, l'hébergement, les repas et le transport local.         | 69 000 \$CAN  |                      |
| <b>Ressources nécessaires</b>  |               | <b>373 000 \$CAN</b> |

### Participation du public

Ce projet vise à multiplier les partenariats entre les fonctionnaires et les scientifiques du domaine de la qualité de l'air. Il est néanmoins destiné à trouver des moyens de mieux informer le public grâce à la création d'un site Web et, par conséquent, de lui permettre de participer plus activement à l'examen de questions de politique publique liées à la pollution atmosphérique transfrontalière.

### Renforcement des capacités

Un accroissement des échanges d'information et de l'expérience acquise entre fonctionnaires nord-américains du domaine de la qualité de l'air améliorera, dans l'ensemble, la qualité, la disponibilité et l'accessibilité des données dans ce domaine, tout en renforçant grandement les capacités actuelles de gestion concertée de la qualité de l'air à l'échelle du continent.

## **Résultats prévus**

Au terme de ces activités, on prévoit que les organismes nord-américains de gestion de la qualité de l'air connaîtront mieux leurs activités respectives, ce qui aura pour effet d'améliorer leurs communications et leurs interactions, d'accélérer les mécanismes d'échange de données techniques et de multiplier les possibilités d'élaborer des stratégies concertées pour examiner des questions sur la qualité de l'air qui suscitent des préoccupations communes.

## **Partenaires et/ou participants prévus**

Environnement Canada, le Conseil canadien des ministres de l'Environnement, le *Greater Vancouver Regional District* (District régional de Vancouver), la Communauté urbaine de Montréal, le Semarnap [par le biais de l'*Instituto Nacional de Ecología* (Institut national d'écologie) et du *Procuraduría Federal de Protección al Ambiente* (Bureau fédéral de la protection de l'environnement)], les organismes étatiques et municipaux mexicains de lutte contre la pollution atmosphérique, l'EPA, la STAPPA et l'ALAPCO.

## **Activités en 2001**

### **Aperçu**

#### **Suivi des systèmes de gestion de la pollution atmosphérique des trois pays nord-américains**

Cette activité est destinée à examiner les secteurs présentant des incompatibilités systémiques, selon le rapport de la CCE sur les systèmes de gestion de la pollution atmosphérique des trois pays nord-américains, et à cerner des moyens de régler ce problème. Après avoir classé ces secteurs par ordre de priorité, on mettra sur pied des groupes consultatifs d'experts pour chacun d'eux afin de trouver des solutions. Il est prévu que ces experts examinent un premier secteur d'incompatibilité en 2000 et deux autres en 2001.

#### **Site Web sur la qualité de l'air en Amérique du Nord**

En 2001 et au cours des années suivantes, il est prévu d'assurer la maintenance du site Web sur la qualité de l'air en Amérique du Nord, créé en 2000 dans le cadre de cette activité, et d'actualiser annuellement les informations qu'il contient. Ce site permettra de connaître les systèmes de gestion qui sont en application en Amérique du Nord et, grâce à des liens dynamiques avec d'autres sites et bases de données et à partir d'un seul emplacement, d'examiner pratiquement chaque aspect de la gestion de la qualité de l'air sur le continent. Ce site offrira ainsi aux décideurs, aux scientifiques et au public davantage de possibilités de s'informer et, particulièrement dans le cas du public, de participer de façon plus fructueuse aux processus décisionnels.

#### **Réunion annuelle de fonctionnaires chargés de la gestion de la pollution atmosphérique en Amérique du Nord**

La deuxième réunion annuelle de fonctionnaires chargés de la gestion de la pollution atmosphérique en Amérique du Nord se tiendra au Canada en 2001 et la CCE la parrainera. Étant donné que le lieu de la réunion alternera chaque année entre les trois pays, on planifiera celle qui se déroulera au Mexique en 2002. Cette réunion annuelle offrira l'occasion de partager des stratégies d'amélioration de la qualité de l'air ainsi que de l'information technique et technologique. De telles possibilités d'interaction professionnelle auront des incidences bénéfiques sur la collaboration scientifique entre le personnel de divers organismes. La CCE continuera de relever les endroits où elle parrainera les réunions à venir au Canada et au Mexique.

#### **Programme d'échange de spécialistes de la qualité de l'air**

Ce programme d'échange, qui a débuté en 1999, offre au personnel technique et administratif la possibilité de travailler durant de courtes périodes en compagnie de leurs homologues de l'un des deux autres pays nord-américains. Il permet un échange sur place de savoir-faire relativement à des questions qui revêtent de l'importance pour chaque pays, par exemple, la surveillance du milieu ambiant, la modélisation des répercussions et des rétrotrajectoires, l'inventaire des émissions et les programmes de gestion de la fumée. Ce programme renforcera l'ensemble des capacités de gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord grâce à l'échange de connaissances techniques et stratégiques appliquées par chaque pays. L'établissement de liens accrus entre les employés permettra également de cerner un plus grand nombre de possibilités de coordination intracontinentale. La CCE demandera encore une fois à chacune des Parties de mettre à jour la liste des secteurs qui réclament une intervention, après quoi elle inventoriara les programmes locaux, municipaux, étatiques, provinciaux et fédéraux afin de trouver des possibilités d'échange pour répondre aux besoins. On prévoit qu'en 2001 ce programme permettra d'appuyer l'échange de 20 employés au maximum durant un nombre total de 100 jours en assumant leurs frais de déplacement et en leur versant une indemnité journalière.

| 2001   |                      |
|--|----------------------|
| <p><b>Activité 1 : Suivi du rapport sur les systèmes de gestion de la pollution atmosphérique des trois pays nord-américains.</b><br/> <b>Sous-activité 1 :</b> Formation d'un ou de plusieurs groupes consultatifs d'experts.<br/> <b>Sous-activité 2 :</b> Recherche de solutions pour le deuxième secteur prioritaire d'incompatibilité (à déterminer).<br/> <b>Sous-activité 3 :</b> Recherche de solutions pour le troisième secteur prioritaire d'incompatibilité (à déterminer).<br/> <b>Sous-activité 4 :</b> Établissement d'un rapport recommandant des mesures aux gouvernements.</p> | <b>220 000 \$CAN</b> |
| <p><b>Activité 2 : Maintenance du site Web sur la qualité de l'air.</b></p>  | <b>15 000 \$CAN</b>  |
| <p><b>Activité 3 : Soutien à l'organisation de la réunion de fonctionnaires chargés de la gestion de la pollution atmosphérique en Amérique du Nord.</b><br/> <b>Sous-activité 1 :</b> Contribution à l'établissement de l'ordre du jour de la réunion.<br/> <b>Sous-activité 2 :</b> Fourniture de services d'interprétation au cours de la réunion.<br/> <b>Sous-activité 3 :</b> Facilitation de la participation de fonctionnaires canadiens, mexicains et américains.<br/> <b>Sous-activité 4 :</b> Choix du lieu et préparation de la réunion de 2002.</p>                                 | <b>180 000 \$CAN</b> |
| <p><b>Activité 4 : Programme d'échange de spécialistes de la qualité de l'air.</b><br/> <b>Sous-activité 1 :</b> Mise à jour de la liste des demandes d'échange.<br/> <b>Sous-activité 2 :</b> Relevé et facilitation des possibilités d'échange.</p>  | <b>103 000 \$CAN</b> |
| <b>Ressources nécessaires</b>  | <b>518 000 \$CAN</b> |

## Activités en 2002

### Aperçu

#### Site Web sur la qualité de l'air en Amérique du Nord

Tel que mentionné précédemment, cette activité était destinée à créer un site Web sur la qualité de l'air en Amérique du Nord en 2000. Au cours des années suivantes, il est prévu d'assurer la maintenance du site et d'actualiser annuellement les informations qu'il contient. Il permettra de connaître les systèmes de gestion qui sont en application en Amérique du Nord et, grâce à des liens dynamiques avec d'autres sites et bases de données et à partir d'un seul emplacement, d'examiner pratiquement chaque aspect de la gestion de la qualité de l'air sur le continent. Ce site offrira ainsi aux décideurs, aux scientifiques et au public davantage de possibilités de s'informer et, particulièrement dans le cas du public, de participer de façon plus fructueuse aux processus décisionnels.

#### Réunion annuelle de fonctionnaires chargés de la gestion de la pollution atmosphérique en Amérique du Nord

La troisième réunion annuelle de fonctionnaires chargés de la gestion de la pollution atmosphérique en Amérique du Nord se tiendra au Mexique en 2002. La CCE parrainera cette réunion dont la ville hôte reste à déterminer. Le lieu de cette réunion annuelle alternera chaque année dans chacun des trois pays. Au cours de 2002, on décidera de l'endroit où se déroulera la réunion de 2003, qui doit se tenir parallèlement à celle de la STAPPA et de l'ALAPCO. Cette réunion annuelle offrira l'occasion de partager des stratégies d'amélioration de la qualité de l'air ainsi que de l'information technique et technologique. De telles possibilités d'interaction professionnelle auront des incidences bénéfiques sur la collaboration scientifique entre le personnel de divers organismes.

### Programme d'échange de spécialistes de la qualité de l'air

Ce programme d'échange, qui a débuté en 1999, offre au personnel technique et administratif la possibilité de travailler durant de courtes périodes en compagnie de leurs homologues de l'un des deux autres pays nord-américains. Il permet un échange sur place de savoir-faire relativement à des questions qui revêtent de l'importance pour chaque pays, par exemple, la surveillance du milieu ambiant, la modélisation des répercussions et des rétrotrajectoires, l'inventaire des émissions et les programmes de gestion de la fumée. Ce programme renforcera l'ensemble des capacités de gestion de la qualité de l'air en Amérique du Nord grâce à l'échange de connaissances techniques et stratégiques appliquées par chaque pays. L'établissement de liens accrus entre les employés permettra également de cerner un plus grand nombre de possibilités de coordination intracontinentale. La CCE demandera encore une fois à chacune des Parties de mettre à jour la liste des secteurs qui réclament une intervention, après quoi elle inventoriera les programmes locaux, municipaux, étatiques, provinciaux et fédéraux afin de trouver des possibilités d'échange pour répondre aux besoins. On prévoit qu'en 2002 ce programme permettra d'appuyer l'échange de 20 employés au maximum durant un nombre total de 100 jours en assumant leurs frais de déplacement et en leur versant une indemnité journalière.

| 2002  |                      |
|---|----------------------|
| <b>Activité 1 : Maintenance du site Web sur la qualité de l'air.</b>  | <b>15 000 \$CAN</b>  |
| <b>Activité 2 : Soutien à l'organisation de la réunion de fonctionnaires chargés de la gestion de la pollution atmosphérique en Amérique du Nord.</b><br><b>Sous-activité 1 :</b> Contribution à l'établissement de l'ordre du jour de la réunion.<br><b>Sous-activité 2 :</b> Fourniture de services d'interprétation au cours de la réunion.<br><b>Sous-activité 3 :</b> Facilitation de la participation de fonctionnaires canadiens, mexicains et américains.<br><b>Sous-activité 4 :</b> Choix du lieu et préparation de la réunion de 2003. | <b>180 000 \$CAN</b> |
| <b>Activité 3 : Programme d'échange de spécialistes de la qualité de l'air.</b><br><b>Sous-activité 1 :</b> Mise à jour de la liste des demandes d'échange.<br><b>Sous-activité 2 :</b> Relevé et facilitation des possibilités d'échange.  | <b>103 000 \$CAN</b> |
| <b>Ressources nécessaires</b>   | <b>298 000 \$CAN</b> |

### 3.1.2 Mise au point d'outils techniques et stratégiques en vue d'améliorer la qualité de l'air en Amérique du Nord

#### Sommaire du projet

Ce projet a pour objet d'encourager la mise au point des outils nécessaires pour améliorer la qualité de l'air en Amérique du Nord et la maintenir. En plus de viser l'élaboration de programmes et la mise au point d'outils novateurs, il fournira de l'information sur les stratégies et sur les meilleures pratiques de réduction de la pollution. Il est important de noter que ce projet se terminera au cours du premier semestre de 2000, après le parachèvement et la publication de trois rapports.

#### Buts et objectifs

Le but de ce projet consiste à stimuler la mise au point d'outils techniques de planification qui peuvent s'appliquer, dans les trois pays, à des programmes de réduction de la pollution à l'échelle de l'Amérique du Nord.

Les objectifs du projet sont plus précisément les suivants :

- Relever et favoriser les programmes volontaires et réglementaires de gestion de la qualité de l'air qui se sont avérés fructueux.
- Améliorer la modélisation des émissions de dioxines et de mercure.

## Justification

À titre de milieu ambiant, l'atmosphère produit une interaction qui transcende les frontières des trois pays nord-américains sur le plan environnemental. Il est crucial de disposer d'une information fiable et exacte pour pouvoir régler les problèmes de pollution dans les bassins atmosphériques transfrontaliers. Et pour faciliter la réalisation d'activités concertées efficaces, il faut également disposer d'informations fiables sur les caractéristiques et la dynamique de ces bassins, sur leur interaction et sur le mouvement des polluants atmosphériques rejetés dans l'environnement. L'incitation à élaborer des outils et des stratégies efficaces à l'égard de polluants particuliers peut aider les autorités nord-américaines à accélérer l'amélioration de la qualité de l'air. En 1996, le Conseil de la CCE a convenu d'encourager la collecte et l'échange de données pertinentes, de même que l'élaboration et l'application de modèles appropriés à l'égard de l'éventail de substances chimiques que la CCE a désignées comme suscitant des préoccupations (résolution du Conseil n° 96-05).

## État d'achèvement

Au cours de 1999, la CCE a passé un contrat avec le *Center for the Biology of Natural Systems* (CBNS, Centre de biologie des systèmes naturels), du *Queens College, City University of New York*, afin qu'il dresse un inventaire préliminaire des dioxines au Mexique pour modéliser, en association avec les inventaires établis au Canada et aux États-Unis, les répercussions des émissions continentales de cette substance sur la région polaire de l'Amérique du Nord. Cette activité vise autant à évaluer l'efficacité du modèle HYSPLIT à l'échelle continentale qu'à situer les principales régions polluantes grâce à une répartition rétrospective des dépôts dans ces régions. Si, tel que prévu, ce modèle s'avère applicable à l'échelle du continent nord-américain, il permettra d'élaborer des stratégies antipollution mieux orientées et, par conséquent, plus rentables, afin de pouvoir régler des problèmes environnementaux particuliers. Bien que le rapport sur cette activité sera parachevé au début de 2000 à l'aide des fonds alloués dans le cadre de l'exercice 1999, les frais de révision, de traduction et d'impression de ce rapport figureront dans le budget de l'exercice 2000. En 1999, la CCE a également passé un contrat avec les responsables du *Mercury Policy Project* (Projet relatif à la politique sur le mercure) afin d'établir un rapport inventoriant les meilleurs programmes connus de réduction du mercure dans les flux de déchets publics et privés. Le rapport relèvera également les éléments qui pourraient entraver les efforts de reproduction de ces programmes, et il contiendra des recommandations pour les surmonter. Cette information sera mise à la disposition des gouvernements fédéraux, étatiques et provinciaux, ainsi que des administrations municipales, des entreprises privées et des groupes environnementalistes nord-américains. À l'instar du document mentionné précédemment, les frais de révision, de traduction et d'impression de ce rapport figureront dans le budget de l'exercice 2000. En outre, au cours de l'année 1999, la CCE a commandé à la *National Oceanic and Atmospheric Administration* (NOAA, Administration nationale des systèmes océaniques et atmosphériques) la mise au point d'un module de chimie du mercure qui permettra d'évaluer la distance parcourue par cette substance et la répartition rétrospective des dépôts en fonction des principales régions polluantes. Une fois parachevé, le gabarit technique du module sera publié sur le site Web de la NOAA avec le gabarit actuel de son modèle HYSPLIT. Le projet sera l'objet d'un rapport final que la CCE rendra public. Les coûts de révision, de traduction et d'impression de ce rapport figureront dans le budget de l'exercice 2000. La CCE a également passé un contrat avec le *Colegio de la Frontera Norte* à Tijuana, au Mexique, pour que celui-ci dresse un inventaire des émissions, à l'aide d'un système d'information géographique, dans les villes de Rosarito, Tijuana et Tecate. En 1999, la CCE a poursuivi la constitution d'une organisation d'intervenants qui se penchera sur les problèmes de qualité de l'air dans le bassin atmosphérique comprenant les villes de San Diego, Tijuana et Rosarito. Le mandat de cette organisation, connue sous le nom d'*Air Alliance*, a été modifié pour qu'elle joue un rôle consultatif auprès des organismes étatiques et fédéraux chargés de la lutte antipollution des deux côtés de la frontière.

## Activités en 2000

| 2000   |              |                     |
|--|--------------|---------------------|
| <b>Activité 1 : Modélisation continentale des émissions de dioxines.</b>       |              | <b>16 000 \$CAN</b> |
| <b>Sous-activité 1 :</b> Révision, traduction et publication du rapport final. | 16 000 \$CAN |                     |
| <b>Activité 2 : Conception et analyse d'un modèle de transport du mercure.</b> |              | <b>7 000 \$CAN</b>  |
| <b>Sous-activité 1 :</b> Révision, traduction et publication du rapport final. | 7 000 \$CAN  |                     |
| <b>Activité 3 : Réduction du mercure dans les flux de déchets.</b>             |              | <b>10 000 \$CAN</b> |
| <b>Sous-activité 1 :</b> Révision, traduction et publication du rapport final. | 10 000 \$CAN |                     |
| <b>Ressources nécessaires</b>  |              | <b>33 000 \$CAN</b> |

### Participation du public

Étant donné que les travaux à accomplir en 2000 se limiteront à la révision, à la traduction et à la publication des rapports établis en vertu du plan de travail de 1999, les possibilités de participation du public sont restreintes. Il est prévu d'accorder une importance particulière au rapport sur la modélisation continentale des émissions de dioxines au cours de la première réunion annuelle des fonctionnaires chargés de la gestion de la pollution atmosphérique en Amérique du Nord, qui se tiendra en avril 2000. Le rapport sera mis à la disposition du grand public à la suite de cette réunion. Les rapports sur la réduction du mercure dans les flux de déchets, ainsi que sur la conception et l'analyse d'un modèle de transport du mercure, seront publiés à peu près en même temps.

### Renforcement des capacités

Ce projet permettra de renforcer les capacités des gestionnaires de la qualité de l'air en améliorant les méthodes de traitement de la pollution atmosphérique transfrontalière grâce à l'élaboration et à la promotion de stratégies et d'outils fructueux.

### Résultats prévus

Les activités du projet, à savoir la modélisation continentale des émissions de dioxines et la conception et l'analyse d'un modèle de transport du mercure, offriront des outils techniques, sous forme de techniques de modélisation, pour évaluer les répercussions et les sources des émissions atmosphériques de mercure et de dioxines. La troisième activité offrira une description des meilleurs programmes de réduction du mercure dans les déchets, des obstacles éventuels à leur reproduction et des approches qui permettraient de surmonter ces obstacles.

### Partenaires et/ou participants prévus

Le CBNS, la NOAA, le *Mercury Policy Project*, des ONG, Environnement Canada et l'EPA des États-Unis ont pris part à ce projet.

### Liens avec d'autres projets de la CCE

La modélisation des émissions de dioxines a un lien direct avec les travaux entrepris dans le cadre du projet de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) et qui portent sur les dioxines et les furanes, tout comme la modélisation du transport du mercure. Pour ce qui est de la modélisation des dépôts de mercure dans le golfe du Maine, elle sera entreprise au cours de la réalisation du projet de coopération dans le domaine de la protection des écosystèmes marins et côtiers. En outre, les activités visant la réduction du mercure dans les flux de déchets sont également liées aux efforts entrepris aux mêmes fins dans le cadre du projet de GRPC.

### 3.1.3 **Activité trinationale d'amélioration de la qualité de l'air : les couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux**

#### **Sommaire du projet**

Ce projet est destiné à examiner les problèmes de qualité de l'air ayant des répercussions dans les trois pays nord-américains. En 2000, il sera particulièrement axé sur les préoccupations que suscitent la qualité de l'air et d'autres problèmes environnementaux le long des couloirs de transport et d'échanges commerciaux.

#### **Buts et objectifs**

Le but de ce projet consiste à cerner et à favoriser des possibilités de collaboration relativement aux problèmes de qualité de l'air le long des couloirs de transport et d'échanges commerciaux. On prévoit que ce projet offrira l'avantage de susciter une coopération transfrontalière qui aura des incidences positives tant sur l'économie que sur l'environnement.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Élaborer et lancer un projet pilote destiné à faciliter la coopération en vue de réduire, à brève échéance, les émissions des véhicules de transport à moteur diesel.
- Inventorier les couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux, actuels et futurs, et relever les possibilités de coopération environnementale connexes, y compris les meilleures pratiques.
- Cerner et exploiter des possibilités de collaboration à l'égard des modes de transport.

#### **Justification**

En 1998–1999, le programme de la CCE sur la qualité de l'air a donné lieu à un projet visant à mettre au point des outils techniques et stratégiques permettant de lutter contre la pollution atmosphérique et de la prévenir. Cette expérience a mis en lumière le fait que la CCE a tout intérêt à s'efforcer de relever et de traiter les problèmes actuels de qualité de l'air qui ont une portée trinationale. Par ailleurs, il est possible d'obtenir une approche plus cohérente lorsque l'on établit un rapprochement avec le projet de la CCE sur la facilitation de la coordination trinationale de la gestion de la qualité de l'air. Ce projet est destiné à inciter les organismes chargés de la lutte antipollution dans les trois pays à collaborer plus efficacement. Le présent projet, quant à lui, est conçu de manière à trouver des possibilités de concrétiser une telle collaboration.

Ce projet est destiné à favoriser des possibilités réciproquement avantageuses d'obtenir des améliorations dans le domaine environnemental tout en permettant à celui du transport d'enregistrer des progrès le long des couloirs nord-américains d'échanges commerciaux.

Le commerce est en pleine effervescence en Amérique du Nord, et à mesure que les échanges régionaux se multiplient, le flux de marchandises et de services s'accélère dans les artères d'échanges commerciaux, sur terre et dans l'air comme sur l'eau. Le réseau qui soutient les transactions commerciales intégrées et toujours plus nombreuses représente une infrastructure complexe et interdépendante constituée notamment d'autoroutes, de voies aériennes, de voies navigables, de lignes et de câbles de transmission, de gazoducs et d'oléoducs. Le flux de produits, de services et d'informations qui traverse le réseau nord-américain subit l'influence — et souvent les contraintes — d'une multitude de facteurs physiques et administratifs. Le moteur des automobiles et des camions tourne au ralenti durant des heures aux frontières pendant que les douaniers inspectent le contenu des véhicules, le trafic terrestre est ralenti par de mauvais itinéraires et d'autres facteurs d'embouteillage, et les itinéraires ferroviaires directs sont de plus en plus rares.

Bien que, dans beaucoup de cas, d'autres facteurs comme la structure locale d'échanges commerciaux, la croissance démographique ou la prolifération des banlieues peuvent expliquer les pressions exercées sur l'infrastructure, des études récentes ont permis de constater un accroissement important des échanges commerciaux en Amérique du Nord en général et, en particulier, des déplacements de poids lourds le long des principaux itinéraires qui servent aux échanges entre les trois pays nord-américains. Les autoroutes représentent le principal mode de transport de marchandises en Amérique du Nord, puisqu'elles permettent de transporter 80 % des exportations américaines vers le Canada et 60 % des exportations canadiennes vers les États-Unis. Le commerce américano-mexicain et canado-mexicain montre des pourcentages analogues. Plus de 70 % des échanges américano-canadiens (en fonction de leur valeur) se font par camion, ce qui est également le cas des échanges américano-mexicains. Des statistiques révèlent que la circulation des camions a augmenté substantiellement au cours de la dernière décennie, et l'on prévoit que cette tendance se poursuivra.

Les collectivités ont réagi à l'accroissement de la circulation sur les autoroutes locales en proposant un large éventail de mesures, dont certaines visent à faciliter les échanges régionaux dans des couloirs de transport. Au Canada seulement, pas moins de dix activités régionales ont été entreprises relativement à ces couloirs. On compte, par exemple, l'*International Mobility and Trade Corridor Project* (Projet de couloir international de transport et d'échanges commerciaux), le couloir Canamex, le *Central North American Trade Corridor* (Couloir d'échanges commerciaux dans le centre de l'Amérique du Nord), le *Mid-Continent International Trade Corridor Task Force* (Groupe d'étude sur le couloir international d'échanges commerciaux du centre du continent), le *North American International Trade Corridor Partnership* (Partenariat relatif au couloir international d'échanges commerciaux entre l'est et l'ouest), la *North America's Superhighway Coalition* (Coalition pour une superautoroute en Amérique du Nord), la *East-West Highway* (Autoroute est-ouest). Certains de ces projets, comme celui du couloir Canamex, prévoient un contexte réglementaire harmonisé ainsi que la planification d'une infrastructure répartie, alors que nombre d'entre eux comportent des éléments des plus intéressants pour ceux qui se consacrent à la planification régionale. Aux États-Unis, la loi fédérale intitulée *Transportation Equity Act for the 21st Century* (TEA-21, Loi sur l'équité dans les transports au XXI<sup>e</sup> siècle) a prévu un budget de 140 millions de dollars américains par année durant cinq ans pour l'exécution de deux programmes : le *National Corridor Planning and Development Program* (Programme de planification et d'aménagement d'un couloir national) et le *Coordinated Border Infrastructure Program* (Programme d'infrastructure coordonné aux frontières). En 1999, 124 millions de dollars américains ont permis de subventionner 55 projets de couloirs.

Tous les projets de couloirs d'échanges commerciaux comportent des dimensions environnementales qui ont une portée transfrontalière ou nord-américaine. Les activités reliées à des couloirs d'échanges commerciaux peuvent renforcer la coopération et maximiser ainsi les avantages qu'ils procurent, tant dans le domaine de l'environnement que dans ceux du commerce et du transport.

Dans ce contexte dynamique, la CCE peut apporter une contribution importante en réunissant divers représentants des secteurs publics et privés afin de partager de l'information sur les bonnes pratiques et de favoriser les activités concertées.

#### **État d'achèvement**

Les travaux d'analyse préliminaire ont été accomplis au cours du deuxième semestre de 1999 et ont donné lieu à un rapport sur le commerce et les couloirs de transport des produits en Amérique du Nord (septembre 1999). Ce rapport a permis de relever les projets les plus importants, les organismes participants et le degré actuel de coordination des couloirs de transport en Amérique du Nord.

#### **Activités en 2000**

| 2000  |                      |
|---|----------------------|
| <b>Activité 1 : Choix et lancement d'un projet pilote destiné à réduire les émissions des véhicules de transport à moteur diesel.</b>   | <b>44 000 \$CAN</b>  |
| <b>Activité 2 : Compilation et évaluation de données relatives à un couloir déterminé de transport et d'échanges commerciaux en vue de quantifier les émissions de gaz d'échappement actuelles et prévisibles provenant des véhicules de transport.</b> | <b>30 000 \$CAN</b>  |
| <b>Activité 3 : Élaboration et application d'analyses de scénarios des répercussions environnementales futures des couloirs de transport et d'échanges commerciaux.</b>   | <b>59 000 \$CAN</b>  |
| <b>Activité 4 : Organisation d'un atelier d'experts techniques afin d'examiner les analyses de scénarios.</b>   | <b>30 000 \$CAN</b>  |
| <b>Activité 5 : Tenue d'une réunion rassemblant des représentants d'organismes commerciaux et d'ONG des trois pays afin de présenter les analyses de scénarios et de trouver des possibilités de collaboration et de coopération.</b>                   | <b>30 000 \$CAN</b>  |
| <b>Activité 6 : Relevé des possibilités de coopération et de collaboration.</b>   | <b>30 000 \$CAN</b>  |
| <b>Ressources nécessaires</b>   | <b>223 000 \$CAN</b> |

### Participation du public

Le public participera à des réunions auxquelles des représentants de groupes de citoyens et de gens d'affaires seront invités à examiner des problèmes et à y trouver des solutions.

### Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités visera l'évaluation des répercussions environnementales à l'échelle du continent nord-américain ainsi que des solutions politiques qui transcendent les limites de juridiction locale, étatique, provinciale et fédérale.

### Résultats prévus

- Possibilité accrue d'améliorer la qualité de l'air, à brève échéance, dans le voisinage des itinéraires de transport et d'échanges commerciaux.
- Meilleure connaissance des répercussions environnementales du transport terrestre à mesure qu'il s'intensifiera.
- Meilleure connaissance des incidences négatives et positives des couloirs de transport sur la qualité de l'air.
- Coordination, entre les trois pays et leurs entités respectives, de l'aménagement des couloirs de transport destinés à acheminer des marchandises entre ces pays.
- Attention accrue accordée aux besoins environnementaux au cours de la conception du réseau de couloirs de transport.

### Partenaires et/ou participants prévus

Au nombre des partenaires et/ou participants prévus, on comptera les organismes gouvernementaux des trois pays chargés du commerce, du transport, de la santé et de l'environnement, ainsi que des groupes environnementalistes, des administrations locales et des entreprises privées. Le CCPM a estimé que les couloirs de transport et d'échanges commerciaux devait occuper une place prioritaire dans son plan de travail pour 2000. Il sera invité à participer à une réunion des intervenants.

### Liens avec d'autres projets de la CCE

Le dialogue sur des considérations environnementales auquel donneront lieu les couloirs de transport à l'échelle de l'Amérique du Nord est encore au stade embryonnaire, ce qui donne à la CCE l'occasion de jouer un rôle proactif et préventif dans ce domaine qui évolue très vite. Étant donné qu'il s'agit d'une activité interdisciplinaire, ce projet réclamera une coordination étroite à l'interne avec le secteur de programme relatif aux polluants et à la santé et avec celui relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce.

### Activités en 2001

|                        |               |
|------------------------|---------------|
| <b>2001</b>            |               |
| (À déterminer)         |               |
| Ressources nécessaires | 148 000 \$CAN |

### Activités en 2002

|                        |               |
|------------------------|---------------|
| <b>2002</b>            |               |
| (À déterminer)         |               |
| Ressources nécessaires | 148 000 \$CAN |

# Gestion rationnelle des produits chimiques

## **Sommaire du programme**

*Le programme de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) est un programme intergouvernemental permanent visant à réduire les risques associés aux substances toxiques rémanentes pour la santé humaine et l'environnement. Il comporte les volets suivants : élimination progressive et interdiction de produits chimiques qui suscitent des préoccupations, prévention de la pollution et réduction des émissions. Le Groupe de travail nord-américain sur la gestion rationnelle des produits chimiques (le « Groupe de travail »), ses organes subsidiaires et le Secrétariat de la CCE continueront de prêter leur concours à la mise en œuvre des décisions et des engagements pris dans le cadre de la résolution du Conseil n° 95-05, intitulée Gestion rationnelle des produits chimiques, y compris des directives dudit Conseil reçues ultérieurement en vertu de la même résolution.*

*Aux termes de cette résolution, les Parties se sont engagées à « concerter les efforts [déployés] à l'échelon régional pour gérer de façon rationnelle, pendant toute la durée de leur cycle de vie, la gamme complète des substances chimiques qui suscitent des préoccupations communes, et ce, notamment, en prenant des mesures de prévention, de réduction des sources polluantes et de lutte à l'égard de la pollution ». Les Parties ont également prescrit au Groupe de travail, relativement aux décisions et engagements énoncés dans la résolution, de « recommander les politiques et les mesures obligatoires et non obligatoires permettant d'identifier et de réduire au minimum l'exposition aux substances toxiques en les remplaçant par d'autres substances moins toxiques et, enfin, d'éliminer progressivement les produits chimiques qui présentent des dangers démesurés et d'autres risques non contrôlables pour la santé et l'environnement, ainsi que ceux qui sont toxiques, persistants et biocumulatifs, et dont l'usage ne peut être contrôlé de façon adéquate ».*

*Ce programme concerne avant tout l'environnement et l'économie. Les produits chimiques considérés résultent en effet d'activités anthropiques de nature industrielle ou économique. Généralement, les substances pouvant justifier une action régionale se trouvent, ou se sont trouvées, dans des biens échangés (p. ex., les BPC, des pesticides comme le DDT, le chlordane et le lindane, ainsi que des métaux comme le plomb et le mercure) ou sont des sous-produits d'activités industrielles (p. ex., les dioxines, les furanes, l'hexachlorobenzène et le mercure).*

## **Objectifs à long terme**

*L'un des objectifs généraux du programme est d'offrir une tribune permanente et de plus en plus efficace pour favoriser la coopération et faciliter les ententes et mesures trinacionales de gestion et de réduction de la pollution chimique en Amérique du Nord. Par exemple, des efforts de collaboration et de coopération ont été déployés par les trois pays concernant la négociation de décisions et d'engagements qui seront pris par des institutions internationales comme le PNUE, l'OCDE, l'Organisation des États américains ou le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique (FISC). La contribution du programme de GRPC — et de la CCE — à la première séance de négociations sur un instrument mondial ayant force exécutoire concernant les polluants organiques rémanents (POR), tenue à Montréal du 29 juin au 3 juillet 1998, est un exemple récent du rôle du projet.*

*Le programme prévoit un mécanisme grâce auquel le Canada, le Mexique et les États-Unis pourront faire en sorte que l'Amérique du Nord assume un rôle de leadership à l'échelle mondiale — et que ce rôle soit reconnu comme tel — dans le déploiement d'efforts internationaux visant à améliorer la gestion rationnelle des produits chimiques. Le programme comporte un important objectif à long terme (trois à cinq ans) : amener le Canada, le Mexique et les États-Unis à faire partie des premiers pays à signer et à ratifier la Convention sur les polluants organiques rémanents actuellement en cours de négociation sous les auspices des Nations Unies. Cette convention prévoit un mécanisme pour réduire les risques que posent les substances chimiques et l'exposition à celles-ci, particulièrement dans le cas des substances toxiques rémanentes, qui sont transportées par l'air et par l'eau sur de grandes distances et qui sont biocumulatives.*

*Le programme de GRPC a permis d'établir des partenariats actifs avec les responsables d'autres activités régionales et binacionales, notamment celles de la Commission mixte internationale, de la Stratégie binationale découlant de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs et de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'est du Canada. Un grand nombre des activités menées dans le cadre de ce projet seront étroitement reliées à d'autres projets de la CCE, notamment ceux concernant la qualité de l'air et l'application des lois.*

*L'un des objectifs secondaires est de faire en sorte que le programme bénéficie du soutien permanent d'un public et d'intervenants avertis.*

## **Projet**

*Le projet suivant permettra d'atteindre les objectifs du programme :*

- Gestion rationnelle des produits chimiques

### 3.2.1 | Gestion rationnelle des produits chimiques

#### Sommaire du projet

Ce projet est une activité intergouvernementale permanente visant à réduire les risques que les substances toxiques rémanentes représentent pour la santé humaine et l'environnement. En étant axé sur les substances toxiques, rémanentes et biocumulatives, il offre une tribune qui permet : a) de cerner les problèmes prioritaires de pollution chimique qui suscitent des préoccupations à l'échelle régionale; b) d'élaborer des Plans d'action régionaux nord-américains (PARNA) pour trouver des solutions à ces problèmes; c) de coordonner la mise en œuvre des PARNA approuvés; d) de faciliter et d'encourager le renforcement des capacités de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) en priorisant l'application des PARNA approuvés.

La démarche consistant à examiner les substances chimiques une à une demeurera un élément important du projet. Cependant, on prévoit accorder une attention accrue à des aspects plus proactifs de la GRPC, soit : 1) le renforcement des capacités de mettre en œuvre l'ensemble des décisions et engagements énoncés dans la résolution du Conseil n° 95-05; 2) la surveillance, la modélisation et l'étude des risques d'exposition aux substances chimiques, de même que l'évaluation de l'état d'achèvement du projet de GRPC; 3) l'étude de groupes de substances chimiques et de secteurs ou de complexes industriels déterminés; 4) la recherche de méthodes de remplacement et de technologies novatrices.

#### Buts et objectifs

Le but général de ce projet consiste à offrir une tribune permanente et de plus en plus efficace afin de faciliter la coopération entre les trois pays, ainsi que les ententes trinationales et les mesures visant à réduire la pollution chimique en Amérique du Nord. Les activités sont structurées de manière à offrir un cadre global de travail aux trois pays pour réduire la pollution chimique, en accordant une attention particulière aux substances toxiques et rémanentes qui s'accumulent dans les organismes vivants.

Les objectifs du projet sont plus précisément les suivants :

- Aider le Groupe de travail sur la GRPC (le « Groupe de travail ») à donner suite aux décisions et engagements contenus dans la résolution du Conseil n° 95-05 concernant la GRPC, ou pris en vertu de celle-ci, y compris ceux visant les PARNA relatifs aux BPC, au mercure, au lindane, au chlordane, au DDT, aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène.
- Amorcer la mise en œuvre des PARNA en soutenant les mesures qui s'y rapportent ainsi que celles relatives au renforcement des capacités.
- Surveiller les progrès accomplis au cours de la mise en œuvre des PARNA.
- Chercher des sources de financement supplémentaires afin d'aider les Parties en matière de GRPC.

#### Justification

Les substances chimiques suscitent de grandes préoccupations dans les milieux public et politique, particulièrement les substances toxiques et rémanentes qui s'accumulent dans les organismes vivants et sont transportées sur de grandes distances par des vecteurs environnementaux et par le biais de produits du commerce. La nature, la portée et l'importance des problèmes liés à ces substances nécessitent une coopération et des mesures internationales efficaces. Un grand nombre de dispositions de l'ANACDE prescrivent un cadre de référence officiel pour ce projet. Ainsi, en vertu de l'alinéa 10(5)b), « le Conseil encouragera la prise de mesures, et fera des recommandations s'il y a lieu, afin [...] qu'il soit fixé des limites appropriées pour les divers polluants, en tenant compte des différences entre les écosystèmes » et, en vertu du paragraphe 2(2), « chacune des Parties envisagera de mettre en œuvre dans sa législation intérieure toute recommandation faite par le Conseil en vertu de l'alinéa 10(5)b) ».

L'importance que l'on accorde de plus en plus à la création et au renforcement des capacités en vue de mettre en œuvre les PARNA, existants et futurs, reflète le fait que, si les trois pays ont chacun des besoins en matière de renforcement et de coordination des capacités pour mener à bien le programme de GRPC, c'est le Mexique qui assumera la majeure partie des coûts associés à la mise en œuvre de ces PARNA. Les préoccupations immédiates concernent les PARNA relatifs au DDT, au chlordane, aux BPC et au mercure. Il est également clair qu'il convient de soutenir activement le Mexique pour qu'il puisse mettre en œuvre ces décisions et engagements, en facilitant le renforcement de ses capacités et en utilisant l'aide financière accordée par la CCE pour obtenir des fonds supplémentaires qui permettront une mise en œuvre intégrale des PARNA et d'autres éléments visés par la résolution n° 95-05.

## **État d'achèvement**

Un accord cadre, sous la forme prescrite par la résolution du Conseil n° 95-05 concernant la GRPC, a été élaboré et adopté pour faciliter la coopération régionale et la mise en œuvre de mesures concernant les substances chimiques toxiques rémanentes en Amérique du Nord. Le Groupe de travail a également été constitué en vertu de cette résolution afin de mettre en œuvre, de concert avec la CCE, les décisions et les engagements énoncés dans cette résolution. Il a initialement centré son attention sur les dispositions de la résolution prescrivant une planification concertée en vue de l'établissement de PARNA relatifs à des substances chimiques toxiques rémanentes. Il s'est réuni deux fois par année en moyenne pour examiner les progrès accomplis et en susciter, de même que pour consulter les intervenants et donner des directives tant générales que particulières à ses organes subsidiaires et au Secrétariat.

Des PARNA relatifs à trois substances qui figurent sur la liste des polluants organiques rémanents du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), à savoir les BPC, le DDT et le chlordane, ont été élaborés et approuvés par le Conseil. La CCE a établi un PARNA relatif à une quatrième substance, soit le mercure, qui a été également approuvé par le Conseil en tant que première phase d'un plan d'action plus global devant être parachevé au début de 2000. Le Conseil a également approuvé le *Processus de sélection des substances pouvant justifier une action régionale dans le cadre du projet de GRPC* dont la mise en œuvre a déjà débuté. Ces documents peuvent être consultés sur le site Web de la CCE ainsi que dans le rapport global intitulé *Le projet de gestion rationnelle des produits chimiques dans le cadre de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement : Engagements et plans d'action régionaux*.

La phase de mise en œuvre de chaque PARNA approuvé est dirigée par un groupe constitué à cette fin qui a remplacé le groupe d'étude chargé initialement de l'élaboration du PARNA en question. Un groupe d'étude sur la sélection des substances (GESS) coordonne le processus de sélection. Les gouvernements ont constitué des dossiers d'inscription pour l'hexachlorobenzène, les dioxines et furanes, le lindane et le plomb, et le GESS a terminé l'évaluation de l'hexachlorobenzène et des dioxines et furanes. Le lindane et le plomb sont encore en cours d'évaluation, conformément au processus approuvé.

À mesure que le programme a évolué, il est devenu de plus en plus nécessaire d'exercer un suivi dirigé de la mise en œuvre des PARNA. Il a également fallu surveiller l'application des autres engagements pris en vertu de la résolution n° 95-05 ou pris ultérieurement par le Conseil, les représentants suppléants ou le Groupe de travail. Ce dernier a constamment incité ses membres ainsi que les groupes d'étude compétents et le Secrétariat à participer activement à la mise en œuvre des éléments des PARNA qui réclament une action concertée.

La phase de mise en œuvre donne lieu à deux séries d'activités connexes mais distinctes. La première est placée sous la direction générale du Groupe de travail et de ses organes subsidiaires et elle est gérée dans le cadre du programme de GRPC. De nature coopérative et/ou conjointe, ces activités ont généralement répondu aux besoins de mise en œuvre relevés au cours de la phase d'établissement des PARNA ou encore à ceux qui se sont manifestés durant la mise en œuvre. Elles sont destinées à faciliter et à stimuler la mise en œuvre des PARNA et d'autres engagements cadrant avec le programme de GRPC, et sont perçues comme le prolongement de la phase de planification trinationale concertée de ces PARNA.

En 2000, certaines ressources seront disponibles, particulièrement pour réaliser des activités nécessitant une action conjointe en vue de faciliter la mise en œuvre du PARNA relatif au mercure. La deuxième série d'activités est intégrée à des mesures de renforcement des capacités et de sollicitation de fonds (activité 3). Elle est censée : 1) aider le Mexique; 2) permettre de trouver un soutien financier pour que ce pays puisse exécuter des programmes favorisant la mise en œuvre des PARNA; 3) répondre à des besoins découlant de la résolution du Conseil n° 95-05.

Le renforcement des capacités est un élément important du présent projet de GRPC et des PARNA qu'il a permis d'élaborer. Le Groupe de travail, ses organes subsidiaires et le Secrétariat de la CCE sont tous censés chercher des possibilités de partenariat et de financement externe afin de favoriser le renforcement des capacités dans le cadre du projet. Le Groupe d'étude sur le renforcement des capacités, qui a été constitué en octobre 1998, a dirigé l'élaboration du fondement théorique et de la stratégie visant à orienter les efforts qui seront déployés dans ce domaine. Le renforcement des capacités a débuté modestement en 1996, dans le contexte de ce projet, par quelques petits projets directement financés par des fonds consacrés à la GRPC de même que par d'autres activités financées à même les fonds du projet de la CCE sur le renforcement des capacités. Cette dernière forme de financement a été assurée conformément à une stratégie initiale et en fonction de sept secteurs prioritaires recommandés par un consultant. Le projet a permis de financer trois activités en 1996, onze en 1997, seize en 1998 et dix-sept en 1999.

Une nouvelle activité d'envergure a été officiellement lancée en juin 1999. Le Conseil, au cours de sa VI<sup>e</sup> session ordinaire tenue à Banff, en Alberta, a confié au Groupe de travail la tâche de dresser un PARNA relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène, aux termes de sa résolution n° 99-01. Ce PARNA visera un groupe de composés qui sont habituellement rejetés dans l'environnement, sous forme de sous-produits indésirables, au cours de la fabrication ou de la destruction de produits commerciaux. Le Conseil a également approuvé, en vertu de la résolution n° 99-02, une autre activité importante consistant à dresser un PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales.

Le Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif au chlordane a accompli la plus grande partie de cette mise en œuvre, grâce, notamment, à une tribune existante, l'*US-Mexico Pesticide Information Exchange Program* (Programme américano-mexicain d'échange d'information sur les pesticides). La mise en œuvre de ce PARNA est une réussite, car le chlordane n'est plus fabriqué ou homologué pour fin d'emploi au Canada, au Mexique et aux États-Unis. Ce plan d'action a suscité beaucoup d'intérêt au sein du public et des gouvernements, ce qui a contribué aux réalisations du Groupe de mise en œuvre. Le Groupe de travail s'attend à ce que les travaux de recherche et d'essai de solutions de rechange au chlordane se poursuivent, ainsi que le partage d'information, la formation et l'aide technique. Pour répondre à ces besoins, la CCE a coparrainé un atelier sur les solutions de rechange, qui s'est tenu à McAllen, au Texas, en novembre 1998. Le Groupe de travail a chargé le Groupe de mise en œuvre d'établir un rapport sur la manière dont les mesures recommandées ont été appliquées, en vue d'évaluer à quel point les buts et les objectifs de ce PARNA ont été atteints. Le Groupe de travail estime que le PARNA relatif au chlordane est une réussite et prévoyait dissoudre le Groupe de mise en œuvre à la fin de 1999, au terme de ses travaux.

Le Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif au DDT a collaboré avec le Secrétariat de la CCE et d'autres organismes à la planification d'importants projets concertés de renforcement des capacités, dont l'objectif consistait à trouver des ressources externes pour aider le Mexique à élaborer des mesures sécuritaires et efficaces de lutte antipaludique, tout en réduisant et en éliminant l'emploi du DDT. Ce pays a réussi à abaisser le taux d'incidence du paludisme en réduisant parallèlement sa dépendance à l'égard du DDT. À la suite de l'approbation du PARNA qui s'y rapporte, en 1997, la quantité de DDT utilisée a diminué approximativement de moitié.

Le Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif au mercure s'est employé activement à appliquer les mesures prévues pour la phase I de ce plan; la phase II, dont les travaux sont plus étendus et ambitieux, est maintenant l'objet d'un examen public. Il était prévu de soumettre à l'examen du Groupe de travail, vers la fin de 1999, une version révisée de cette dernière phase qui tient compte des commentaires exprimés au cours de cet examen public.

Le Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif aux BPC a été chargé d'établir un rapport d'étape sur cette mise en œuvre, en portant une attention particulière à de nombreux aspects du PARNA qui ne tiennent pas compte du transport transfrontalier et de la destruction de matières indésirables contenant des BPC.

Le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) représente une autre source éventuelle de financement pour les activités de renforcement des capacités qui peuvent cadrer avec les buts et objectifs en matière de GRPC. Les subventions du FNACE soutiennent les projets communautaires relatifs à l'environnement entrepris au Canada, au Mexique et aux États-Unis. En 1996, il a financé un projet du Fonds mondial pour la nature, intitulé « Le dilemme du DDT : Recherche de solutions de rechange qui répondent aux priorités des collectivités », lequel a permis d'évaluer d'autres solutions que le DDT pour lutter contre les vecteurs du paludisme au Mexique. On prévoit que les futures activités de renforcement des capacités visant une mise en œuvre efficace des nouveaux PARNA pourraient être admissibles à une subvention du FNACE.

Le programme de GRPC continue d'être exécuté en étroite relation avec le programme de coopération en matière d'application des lois et le programme de coopération dans le domaine de la qualité de l'air en Amérique du Nord. Ce dernier concerne la modélisation du transport du mercure et des dioxines dans l'atmosphère, substances qui font directement l'objet de PARNA connexes déjà élaborés et mis en œuvre. En outre, le PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales, qui est en voie de préparation, tablera sur les activités de surveillance du milieu marin déjà en cours dans le golfe du Maine et la baie des Californies. Il permettra en outre d'établir des liens étroits avec les projets qui seront entrepris dans le cadre du programme de conservation de la biodiversité, y compris le projet de surveillance des écosystèmes et le projet de cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord. À l'appui du programme de GRPC, on procédera en 2000 à l'examen initial de la nature et de l'importance du transport et du cyclage des substances toxiques rémanentes et biocumulatives par les écosystèmes marins et dulcicoles, examen qui avait été prévu dans les programmes et budget de 1999.

Le Groupe de travail a estimé qu'il fallait accorder une place prioritaire à la surveillance et à l'évaluation environnementales dans le cours du projet de GRPC. Il s'agira, en partie, d'une activité de renforcement des capacités destinée à améliorer la qualité, la pertinence et la comparabilité de l'information découlant de la surveillance dans les trois pays. Elle a un lien direct avec les projets conçus pour améliorer le rendement des laboratoires d'analyses environnementales et elle se rapportera également au projet de surveillance des écosystèmes entrepris dans le cadre du programme de conservation de la biodiversité. Le Groupe de travail a également constaté la nécessité de délaïsser l'examen individuel des substances chimiques pour celui de groupes de substances et de secteurs industriels déterminés.

Le président du Groupe de travail communique régulièrement, par des notes de service aux représentants suppléants du Conseil de la CCE, les priorités que le groupe se fixe ainsi que l'état d'achèvement du projet, et ce, à la suite de ses réunions ordinaires ainsi que par des ententes intergouvernementales officielles conclues sous la direction du Groupe de travail. Ces documents sont consultables sur le site Web de la CCE et témoignent de l'application des principes de transparence et de reddition de comptes dans le cadre du projet de GRPC.

## **Activités en 2000**

### *Aperçu*

Les activités de ce projet consistent principalement en réunions et en téléconférences du Groupe de travail et de ses organes subsidiaires, que le Secrétariat coordonne et dans le cadre desquelles il apporte également un soutien administratif et professionnel.

Le projet de GRPC est entré dans une nouvelle phase de mise en œuvre qui prévoit l'intégration du renforcement des capacités à la plupart des aspects des travaux. Dans bien des cas, le principal centre géographique des activités de renforcement des capacités se trouve au Mexique et, bien que le Groupe de travail et ses organes subsidiaires soient appelés à assumer des fonctions de coordination et d'encadrement, la mise en œuvre de la plupart de ces activités incombe aux membres mexicains de ces groupes, en collaboration avec la CCE. On accordera de plus en plus d'importance à la recherche de fonds supplémentaires afin d'aider le Mexique à renforcer ses capacités de soutenir le programme de GRPC. Le document conceptuel sur les besoins de renforcement des capacités et le plan stratégique qui ont été établis sous la direction du Groupe d'étude sur le renforcement des capacités, de même que les lignes directrices et les critères qu'il contiennent, guideront et soutiendront ces activités de renforcement des capacités tout en servant de base importante en vue de solliciter des fonds à l'extérieur.

Il est prévu d'entreprendre les activités qui suivent dans les sept secteurs qui, jusqu'à présent, ont guidé les travaux de renforcement des capacités :

1. la mise à jour permanente des bases de données sur les substances toxiques, rémanentes et biocumulatives au Mexique;
2. l'élaboration de procédures de gestion en vue de contrôler et de restreindre la production, l'importation, le commerce et l'utilisation de substances déterminées;
3. la sélection et l'évaluation des substances toxiques, rémanentes et biocumulatives à éliminer progressivement;
4. la divulgation des décisions aux parties intéressées et la communication des mesures de suivi au moyen de documents imprimés et électroniques;
5. l'encouragement de la recherche sur les risques que fait courir à la santé et à l'environnement l'utilisation au Mexique des substances qui font l'objet de PARNA;
6. le renforcement des capacités d'échantillonnage et d'analyse de l'environnement et d'évaluation de l'exposition aux substances problématiques et des risques qui y sont associés;
7. l'élaboration d'une stratégie de transfert de technologies afin de favoriser les changements de procédé, la mise en œuvre de systèmes de contrôle et l'application de mesures correctives concernant les substances choisies.

En 2000, les efforts de renforcement des capacités se concentreront de plus en plus sur la mise en place et l'exécution d'activités de financement d'envergure destinées à soutenir le renforcement des capacités mexicaines d'application des dispositions précises des PARNA ainsi que celles, plus générales, de la résolution du Conseil concernant la GRPC. Au nombre de ces efforts importants, on compte des activités auxquelles participent le Centre de recherche pour le développement international (CRDI) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et qui sont destinées à aider le Mexique à mettre en œuvre le PARNA relatif au DDT.

Les principales fonctions d'exécution du projet de GRPC et les entités qui en sont responsables sont les suivantes :

*La planification et la gestion du projet* sont coordonnées par le Groupe de travail avec l'aide de ses organes subsidiaires et du Secrétariat de la CCE. En 2000, le Groupe de travail tiendra ses neuvième, dixième et onzième réunions ordinaires et fera un bilan du projet après chacune d'elles. Il jouera un rôle directeur relativement au soutien initial apporté à des activités de partenariat et de recherche de financement à grande échelle qui seront exécutées au cours de l'année. Les fonds nécessaires pour parachever, en 2000, la version finale du plan stratégique établi par le Groupe d'étude sur le renforcement des capacités seront versés au Groupe de travail. Celui-ci aura la responsabilité d'entreprendre l'examen des documents de décision établis au terme des évaluations du lindane et du plomb entrepris par le GESS.

Comme la phase de mise en œuvre de quatre PARNA sera en cours ou terminée d'ici la fin de 2000, le Groupe de travail a chargé chacun de ses Groupes de mise en œuvre d'établir un rapport résumant l'expérience acquise. Plus précisément, chacun des rapports décrira les progrès réalisés ou, dans certains cas (p. ex., le chlordane), l'état des engagements pris dans les PARNA existants. Ces rapports seront ensuite intégrés dans le processus d'examen et d'évaluation du projet prévu en 2001. Les Groupes de mise en œuvre soumettront à l'examen du Groupe de travail, au cours de sa onzième réunion ordinaire, en 2000, des rapports sur l'état de la mise en œuvre des PARNA relatifs aux BPC et au DDT.

*La planification générale du renforcement des capacités aux fins du projet de GRPC* et l'établissement d'un cadre conceptuel et d'un plan stratégique plus détaillé ont été réalisés par le Groupe d'étude sur le renforcement des capacités. On prévoit que ce groupe soumettra la version finale de ce plan stratégique à l'attention du Groupe de travail en avril 2000. Le cadre conceptuel et le plan stratégique permettront d'orienter les activités de renforcement des capacités et de solliciter des fonds à l'extérieur. En 2000, on prévoit également qu'au moins deux activités importantes, réalisées en coparrainage, seront déjà bien amorcées dans le cadre de la mise en œuvre du PARNA relatif au DDT.

*La mise en œuvre de la phase I du PARNA relatif au mercure, ainsi que l'élaboration, l'exécution et la coordination de sa phase II* relèveront du Groupe de mise en œuvre connexe. En 2000, celui-ci commencera à appliquer certaines mesures de la phase II. Les fonds de la CCE consacrés à la mise en œuvre serviront à assumer certains engagements précis relatifs à cette phase, en tenant compte des liens éventuels avec d'autres activités de la CCE. Le Groupe de mise en œuvre soumettra également au Groupe de travail un rapport sur l'état de la mise en œuvre du PARNA relatif au mercure, et le Groupe de travail l'examinera au cours de sa onzième réunion ordinaire.

*L'évaluation du lindane et du plomb en vue de mesures régionales éventuelles* se réalisera sous la direction du GESS, et il est prévu de la parachever au début de 2000. Le GESS examinera le *Processus de sélection des substances pouvant justifier une action régionale dans le cadre du projet de GRPC* et soumettra ses conclusions au Groupe de travail au cours de sa onzième réunion ordinaire.

*L'établissement de l'ébauche du PARNA relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène* est en cours, tel que le GESS l'a recommandé et tel que le prescrit la résolution du Conseil n° 99-01. Cette ébauche sera rendue publique pour fins d'examen et de commentaires.

*L'établissement du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales* est en cours, tel que le prescrit la résolution du Conseil n° 99-01. Une ébauche de ce PARNA sera rendue publique pour fins d'examen et de commentaires.

Il est prévu de tenir un atelier d'experts au début de 2000 sur les voies de pénétration des contaminants chimiques dans le milieu marin. Bien que cette activité ne relèvera pas du Groupe de travail, elle se déroulera dans le cadre du projet de GRPC en raison de son rapport étroit avec ce projet. Cet atelier est destiné à cerner les enjeux prioritaires que suscitent le nombre et l'importance des voies de pénétration des contaminants toxiques, rémanents et biocumulatifs dans le milieu marin. Dans cette optique, les participants procéderont aux évaluations initiales suivantes : a) l'ampleur du transport fluvial des contaminants chimiques vers les estuaires et les écosystèmes marins; b) le devenir, l'accumulation et les concentrations de ces substances dans les eaux marines, les sédiments et le biote, de même que leur interaction dans la chaîne alimentaire; c) le rôle des espèces migratrices et des courants océaniques dans le transport des substances chimiques; d) les besoins en matière de recherche et de surveillance ainsi que les mécanismes de mise en œuvre éventuels.

|   |               |
|---|---------------|
| <p><b>Activité 1 : Groupe de travail – Soutien aux activités en cours relevant du Groupe de travail et touchant la direction et la coordination du projet, l'obtention de résultats à court terme, l'évaluation des progrès et l'établissement d'un rapport à ce sujet; tenue de deux réunions ordinaires et de plusieurs téléconférences destinées à coordonner et à orienter les travaux de ses organes subsidiaires, l'information interne à l'intention du comité d'examen indépendant, de même que l'examen des activités et des tâches connexes de mise en œuvre et de renforcement des capacités.</b></p>  | 146 000 \$CAN |
| <p><b>Activité 2 : Facilitation et coordination d'examens internes par les Groupes de mise en œuvre des PARNA relatifs aux BPC, au DDT, au chlordane et au mercure.</b></p>   | 15 000 \$CAN  |
| <p><b>Activité 3 : Réalisation d'activités de renforcement des capacités et de sollicitation de fonds pour mettre en œuvre le PARNA relatif au DDT et donner suite à la proposition du FEM et du CRDI, ainsi que d'autres activités éventuelles réalisées en coparrainage. Les ressources nécessaires représentent la contribution de la CCE aux activités que coparrainent le FEM et le CRDI, à savoir :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la poursuite d'activités complémentaires au Mexique si la proposition à cette fin du FEM et du CRDI est acceptée;</li> <li>• la poursuite de l'application de solutions de rechange chimiques et non chimiques dans d'autres États, en plus de celui d'Oaxaca (les essais n'ayant été menés que dans cet État, il sera important de les étendre à d'autres écorégions);</li> <li>• la poursuite de la sensibilisation aux risques du DDT et d'autres pesticides dans le reste du pays;</li> <li>• la poursuite de la surveillance environnementale et biologique relativement au DDT et au pyréthroides au cours des prochaines années;</li> <li>• la poursuite de l'évaluation des effets du DDT sur la santé humaine et les écosystèmes;</li> <li>• l'établissement d'un inventaire des solutions de rechange au DDT dans le cadre de la mise en œuvre du PARNA qui s'y rapporte.</li> </ul> | 232 000 \$CAN |
| <p><b>Activité 4 : Exécution d'engagements déterminés prévus dans la phase II du PARNA relatif au mercure. Il s'agit particulièrement de la mesure 4e)(iv) de la phase II du PARNA relatif au mercure, laquelle est considérée comme prioritaire et prévoit « de dresser un inventaire nord-américain des sites où l'on peut observer des concentrations élevées de mercure générées soit par les activités humaines, soit par des phénomènes géologiques naturels ».</b></p>   | 154 000 \$CAN |
| <p><b>Activité 5 : Soutien technique au GESS, ce qui comprend le parachèvement du processus d'examen de deux substances sélectionnées, le plomb et le lindane.</b></p>  | 22 000 \$CAN  |
| <p><b>Activité 6 : Établissement du PARNA relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène. Il s'agit d'un PARNA très volumineux et complexe; un atelier d'envergure, qui réunira des experts et des intervenants, se tiendra six à huit mois après que les États-Unis auront publié une réévaluation des dioxines, qui était prévue pour la fin de 1999. La Commission mixte internationale (CMI), qui réunit le Canada et les États-Unis, a exprimé, par l'entremise de son Comité consultatif sur la qualité de l'air, son intention de coparrainer la tenue d'événements et la rédaction de documents de référence afin de soutenir l'élaboration de ce PARNA.</b></p>  | 128 000 \$CAN |

|  |               |
|--|---------------|
| <p><b>Activité 7 : Début de l'établissement du PARNA relatif à la surveillance et à l'évaluation environnementales. Il s'agira d'un PARNA de portée générale qui devra donner lieu à une participation et à un soutien substantiels de la part des experts et des fonctionnaires qui participent au processus de surveillance à long terme des polluants chimiques dans les milieux marins et terrestres en Amérique du Nord. Il est prévu de tenir un important atelier qui réunira des experts et des intervenants en juin 2000, peut-être parallèlement à la séance ordinaire du Conseil. La CMI a mentionné, encore par l'entremise de son Comité consultatif sur la qualité de l'air, qu'elle était très intéressée à soutenir l'élaboration de ce PARNA.</b></p> | 89 000 \$CAN  |
| <p><b>Activité 8 : Voie de pénétration des contaminants dans le milieu marin – Tenue d'un atelier et première évaluation du transport, du devenir et du cyclage des substances toxiques, rémanentes et biocumulatives dans les écosystèmes riverains, estuariens et marins.</b></p>  | 49 000 \$CAN  |
| <p><b>Ressources nécessaires pour le volet principal du projet (activités 1, 2, 3, 5, 6 et 7).</b></p>   | 632 000 \$CAN |
| <p><b>Ressources nécessaires pour le volet du projet consacré au renforcement des capacités et à la sollicitation de fonds (activité 4).</b></p>   | 154 000 \$CAN |
| <p><b>Ressources nécessaires</b></p>   | 835 000 \$CAN |

### **Participation du public**

La CCE continue d'accorder un degré de priorité élevé à la participation de spécialistes, du public et d'intervenants aux travaux menés dans le cadre du présent projet. Un aperçu et une mise à jour, ainsi que d'autres publications concernant le projet, sont rédigés pour être ensuite publiés et diffusés sur le site Web de la CCE afin d'informer les intervenants et de leur soumettre des documents à des fins d'examen et de commentaires. L'opinion du public et des intervenants a été et continuera d'être importante pour l'élaboration des PARNA. La plupart du temps, le public sera invité à participer à la journée inaugurale des réunions ordinaires du Groupe de travail, et les rapports et décisions concernant le programme de GRPC seront largement diffusés. Par ailleurs, trois spécialistes (un de chaque pays) issus du milieu universitaire, du secteur privé et d'organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE) participent maintenant, à titre d'observateurs, aux réunions du Groupe de mise en œuvre du PARNA relatif au mercure et du GESS. Le *Processus de sélection des substances pouvant justifier une action régionale dans le cadre du projet de GRPC* offre plusieurs possibilités de participation aux intervenants et au public.

### **Partenaires et/ou participants prévus**

Par sa nature même, ce projet ouvert est axé sur la concertation et donne lieu à la participation de différents paliers de gouvernement, d'entreprises et d'associations industrielles, d'ONGE et d'universités. Des institutions internationales et binationales telles que la CMI et la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'est du Canada participent à des événements ou les coparrainent. On peut s'attendre à une participation accrue d'organismes d'aide et de prêt internationaux, binationaux et nationaux, ainsi qu'à l'établissement de liens plus officiels avec le Groupe de travail technique de l'ALÉNA sur les pesticides.

### **Résultats prévus**

Vers la fin de 2000, les activités clés de la phase II du PARNA relatif au mercure seront bien avancées et la mise en œuvre du PARNA relatif au DDT tirera à sa fin. En outre, la CCE aura réussi à recueillir des fonds importants et à conclure des partenariats, assurant ainsi la réussite de la mise en œuvre du PARNA relatif au mercure. Le GESS aura également terminé son examen et son évaluation des substances restantes visées par le processus de sélection, à savoir, le plomb et le lindane, et ses recommandations seront soumises à l'attention du Conseil au cours de sa session ordinaire, en juin 2000. Les activités de renforcement des capacités continueront de revêtir de l'importance en raison des besoins permanents reliés à la mise en œuvre des PARNA, anciens, actuels et futurs. On s'attend à ce que la version finale du plan stratégique sur le renforcement des capacités soit prête à être diffusée au début de 2000.

Les deux PARNA en cours d'élaboration (relatifs aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène, ainsi qu'à la surveillance et à l'évaluation environnementales) ont été annoncés par voie de résolution du Conseil en juin 1999, mais leur mise en œuvre n'a pas encore été officiellement entreprise. En raison du caractère complexe et de la portée de ces PARNA, il est peu probable que leur version préliminaire puisse être soumise à l'examen et aux commentaires du public avant juin 2001.

### **Le programme/projet de GRPC en 2001, en 2002 et après**

Le programme/projet de GRPC constitue une activité permanente depuis 1995; quoique le programme évolue en fonction de nouvelles exigences, les changements apportés aux activités et aux sous-activités seront relativement modestes en 2001 et 2002. Il y a tout lieu de croire que le niveau de financement sera le même que par le passé, bien que l'éventail d'activités et de sous-activités puisse changer quelque peu en raison d'événements prévus et imprévus.

Un important objectif à long terme consiste à permettre au Canada, au Mexique et aux États-Unis d'être en mesure de ratifier la Convention sur les polluants organiques rémanents; celle-ci est en cours de négociation sous les auspices des Nations Unies. En gardant cet objectif à l'esprit, le Groupe de travail établira un plan quinquennal qui tracera les grandes lignes des priorités stratégiques pour les années à venir.

# Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants

## Objectifs

L'information sur certaines substances chimiques rejetées dans l'environnement ou transférées sur place ou hors site par les établissements industriels peut être obtenue auprès d'eux sous forme de données qu'ils transmettent aux programmes de registres des rejets et des transferts de polluants (RRTP) du Canada, du Mexique et des États-Unis. Ces données peuvent être utilisées par les décideurs, le public et ces établissements eux-mêmes à diverses fins. À l'aide du présent programme, la CCE veut : améliorer l'efficacité des RRTP et favoriser leur utilisation par le public et les entreprises en mettant en lumière les efforts déployés et les résultats obtenus dans le cadre des programmes nationaux; faciliter l'adoption d'une approche nord-américaine globale en matière de présentation et d'utilisation des statistiques, conformément au mandat trinational de la CCE; constituer une base de données qui facilitera le déploiement d'efforts coopératifs pour réduire la pollution dans l'environnement nord-américain et les rejets et transferts de polluants, par le biais d'une comparaison des données. C'est dans cette optique que la CCE a lancé, en 1995, le programme de registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants.

À la quatrième session annuelle ordinaire de la CCE, qui s'est tenue en juin 1997 à Pittsburgh (Pennsylvanie), les ministres ont adopté la résolution n° 97-04, intitulée Promotion de la comparabilité des registres de rejets et de transferts de polluants. Cette résolution engage les trois gouvernements à établir chaque année un rapport sur les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord, à s'efforcer de constituer des RRTP plus facilement comparables et d'élaborer un plan en vue d'atteindre un tel objectif, à collaborer à la création d'un site Internet destiné à présenter un sous-ensemble de données appariées extraites des trois RRTP nord-américains, à encourager des activités de coopération régionale en vue d'améliorer ces RRTP et à accroître l'utilité des informations recueillies en permettant qu'elles soient davantage comparables et mieux utilisées.

## Projet

Comme le programme englobe des activités ayant un rapport très étroit, il s'agit d'un projet unique qui assure la mise en œuvre de l'ensemble de ces activités.

### 3.3.1 Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants

#### Sommaire du projet

Afin de veiller à ce que les citoyens aient accès à de l'information fiable sur les rejets et les transferts de substances toxiques qui peuvent les toucher sur le plan local, le projet de registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants (RRTP) est axé sur la diffusion d'information par les moyens suivants :

- la publication de divers rapports (*Les pièces du puzzle* et la série de rapports annuels *À l'heure des comptes*);
- la création d'un site Internet sur les RRTP nord-américains;
- la collaboration avec les groupes communautaires intéressés à ces registres;
- la coordination des travaux de la CCE avec ceux entrepris par d'autres organisations internationales.

Le projet a également pour but d'améliorer les données des RRTP et d'accroître leur comparabilité et celle des programmes nationaux de RRTP, de même que de travailler à l'établissement d'un état des émissions diffuses en Amérique du Nord.

## Buts et objectifs

Le but de ce projet consiste à mettre à la disposition des citoyens de l'information fiable sur les rejets et les transferts de substances chimiques toxiques par des établissements industriels déterminés au sein de leur collectivité.

Les objectifs de ce projet comprennent les suivants :

- Dresser un tableau d'ensemble des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord pour mieux connaître les sources et la manipulation des polluants industriels, de façon à ce que les pouvoirs publics nationaux, étatiques et provinciaux, ainsi que les entreprises et les citoyens, puissent établir des priorités en matière de réduction de la pollution.
- Favoriser une réduction des volumes de rejets et de transferts de polluants en Amérique du Nord grâce à la comparaison des données.
- Aider le public à faire la synthèse des statistiques compilées par les RRTP et à en saisir les ramifications.
- Établir un état des émissions diffuses en Amérique du Nord afin de fournir un contexte qui permette de connaître les sources de pollution industrielle.
- Favoriser une plus grande comparabilité des RRTP nord-américains.
- Coordonner les travaux relatifs aux RRTP nord-américains avec les travaux analogues menés à l'échelle internationale.

## Justification

Les RRTP fournissent des données sur la nature et la quantité des substances préoccupantes qui font l'objet de rejets (sur place) ou de transferts (hors site) par les établissements industriels ainsi que sur les endroits où se produisent ces rejets et transferts. Beaucoup de sociétés se servent également des données qu'elles recueillent pour renseigner le public sur leur performance environnementale. Le suivi des substances préoccupantes pour l'environnement à l'aide des RRTP est essentiel si l'on veut améliorer la qualité de l'environnement, mieux informer le public et l'industrie quant à la nature et à la quantité des substances préoccupantes rejetées dans l'environnement ou transférées sous forme de déchets, encourager l'industrie à prévenir la pollution, diminuer la production de déchets, réduire le volume de rejets et de transferts, assumer les responsabilités qui entourent l'utilisation des produits chimiques, suivre les progrès accomplis dans le domaine de l'environnement et aider les pouvoirs publics à définir des priorités.

En Amérique du Nord, deux RRTP ont permis de compiler des données durant plusieurs années. Il s'agit de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) du Canada et du *Toxics Release Inventory* (TRI, Inventaire des rejets toxiques) des États-Unis. Le Mexique commence à recueillir de l'information grâce au *Registro de Emisiones y Transferencias de Contaminantes* (RETC, Registre d'émissions et de transferts de contaminants), dont les exigences font partie du processus de délivrance du *Cédula de Operación Anual* (COA, Certificat annuel d'exploitation) aux entreprises.

Les substances chimiques peuvent représenter un problème pour n'importe lequel des milieux ambiants. En outre, une substance rejetée dans un milieu peut migrer dans un autre. Ainsi, les substances chimiques volatiles présentes dans les effluents d'eaux usées peuvent s'évaporer dans l'air. Il importe donc d'être renseigné sur les rejets et les transferts de substances chimiques à l'égard de l'ensemble des milieux ambiants.

Plusieurs des avantages des RRTP tiennent au fait que le contenu de ces registres est rendu public. Une diffusion active de l'information favorise donc grandement la participation du public.

D'autres organisations internationales ont fait état de l'utilité des RRTP. Le chapitre 19 du programme Action 21 mentionne que les gouvernements et les organisations internationales compétentes doivent, avec le concours de l'industrie, « améliorer les bases de données et les systèmes d'information relatifs aux substances chimiques toxiques » et que « connaître de la façon la plus étendue possible les risques liés aux substances chimiques est une condition nécessaire à la sécurité dans le domaine des substances chimiques ». En 1996, le Conseil de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a déclaré que les « pays membres devraient envisager de mettre périodiquement en commun les résultats de la mise en œuvre de tels systèmes, entre eux et avec les pays non membres, en mettant l'accent sur l'échange de données concernant les zones frontalières entre les pays voisins concernés » et que les pays membres devraient prendre en compte, en mettant sur pied leurs systèmes de RRTP, l'ensemble des principes énoncés dans l'annexe à la Recommandation de l'OCDE, notamment le principe voulant que les systèmes de RRTP permettent le plus possible la comparaison avec d'autres systèmes nationaux de RRTP et la coopération avec leurs responsables, et qu'ils soient le plus possible harmonisés avec les bases de données internationales analogues.

## État d'achèvement

En novembre 1996, la CCE publiait un rapport intitulé *Les pièces du puzzle*, qui faisait le point sur la situation et la compatibilité des programmes de RRTP au Canada, au Mexique et aux États-Unis. En juillet 1997, la CCE publiait un premier rapport annuel sur les rejets et les transferts de polluants sous le titre *À l'heure des comptes : Les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord 1994*. Ce rapport analysait les données de 1994 à caractère public recueillies dans le cadre des RRTP canadien et américain; il traçait aussi les grandes lignes du projet de registre au Mexique. On a reconnu que ce rapport permettrait à d'autres pays de partager et de comparer leurs données, et c'était la première fois que l'on comparait et analysait des sous-ensembles de données tirées des bases de données nationales intégrales. De façon plus particulière, le rapport sur les données de 1994 faisait ressortir certaines des différences importantes qui existaient entre l'INRP et le TRI, lesquelles présentaient un intérêt pour les gouvernements nationaux.

Le deuxième rapport de la série *À l'heure des comptes*, qui analysait les données de 1995, a été publié en octobre 1998; le troisième rapport, qui compilait les données de 1996, a été publié à la fin de juillet 1999, tandis que le quatrième, qui présente les données de 1997, doit être publié dans la première moitié de 2000. Pour établir ces rapports, la CCE a mis en œuvre un vaste processus d'examen qui comportait des séances publiques ainsi que la rédaction de textes destinés à répondre aux observations recueillies. Tel que l'en a chargée le Conseil, la CCE s'est engagée à publier annuellement un rapport analysant les données publiques dont font état les gouvernements nord-américains.

En 1998, la CCE a parrainé les premiers travaux de création d'un site Internet trilingue qui présente un sous-ensemble de données appariées extraites de chacun des trois RRTP nationaux et qui fournit des renseignements sur le degré de comparabilité des RRTP nord-américains, de même que tous autres renseignements qu'il a été convenu de fournir. Ce site est accessible au public depuis l'automne de 1999 et on peut y consulter les données des RRTP recueillies en 1996.

La CCE a entrepris un travail pluriannuel visant à déterminer et à estimer d'autres sources de rejets de polluants en Amérique du Nord, puisque les RRTP ne font état que d'une partie des rejets anthropiques de substances chimiques dans l'environnement. Les sources qui ne sont pas visées par certains ou par tous les RRTP comprennent :

- les sources mobiles (les véhicules de transport);
- les petites sources (les stations-service et les nettoyeurs à sec);
- les sources locales (les exploitations agricoles, les mines et les parcs de stationnement).

Dans le cadre de cette activité, la CCE et les bureaux des programmes nationaux de RRTP ont convenu de choisir des types distincts de sources diffuses, de déterminer s'il existe des techniques d'estimation et, le cas échéant, la façon de les appliquer en Amérique du Nord, et d'établir le volume estimatif de polluants provenant des sources diffuses par année civile sur le continent.

Ces travaux comportaient deux étapes. En 1998 et au début de 1999, la phase I a permis d'examiner l'information existante, les méthodes disponibles, la viabilité des systèmes et la possibilité d'utiliser un système d'information géographique (SIG). Après avoir parachevé le rapport final de cette phase, à l'automne de 1999, la CCE, en collaboration avec les représentants des bureaux nationaux de RRTP, devra déterminer à quel moment débutera la phase II, c'est-à-dire l'évaluation de l'apport des sources diffuses dans les charges de polluants en Amérique du Nord.

(Cette activité est complétée par le projet sur la qualité de l'air en Amérique du Nord, lequel consiste à compiler des études sur les catégories de sources d'émission afin de pouvoir mieux évaluer l'ampleur et les conséquences de la pollution transfrontalière, de cerner des possibilités de réduire cette pollution et de faciliter un plus grand échange d'information à ce sujet. Le rapport visé à l'article 13, intitulé *Les mouvements de polluants à l'échelle du continent*, reconnaît également l'importance des sources diffuses de polluants dans l'une de ses conclusions : « Les principales sources de polluants continentaux sont les centrales électriques, le secteur des transports, les combustibles fossiles utilisés par certaines industries, les incinérateurs de déchets municipaux et médicaux et les produits chimiques utilisés en agriculture. » Les deux projets contribueront à la première phase de cette activité particulière.)

La possibilité de mettre sur pied plusieurs projets pilotes multinationaux, afin de montrer comment les données des RRTP peuvent être mises à la disposition des collectivités, a été examinée au cours d'un atelier tenu les 2 et 3 décembre 1998. La CCE a évalué des projets, a déterminé leur portée et les a parrainés :

- Une carte des trois pays a été établie afin d'aider les autorités locales à comprendre à quoi servent les données des RRTP et d'inciter les entreprises et les collectivités à collaborer à l'établissement de ces RRTP en caractérisant une ville de chaque pays (voir plus loin la section intitulée *Résultats prévus*). Cette carte a été publiée en novembre 1999.
- Le réseautage et la coopération nord-américaine ont progressé grâce à la participation américaine et canadienne à des ateliers organisés par des ONG mexicaines dans le but de renforcer la communication sur des questions relatives aux RRTP nord-américains. Cette activité s'est terminée en mai 1999.

Un atelier s'est également tenu le 2 mars 1999 à l'intention de groupes industriels, et plusieurs projets y ont été examinés. Les participants ont trouvé particulièrement intéressante l'idée de pouvoir comparer des secteurs visés par les RRTP, c'est-à-dire des analyses par code de la *Standard Industrial Classification* (SIC, Classification type des industries) et par substance qui permettraient aux établissements d'avoir accès à l'information que recèlent les données. Cependant, les participants n'ont pas fourni à la CCE l'information nécessaire pour mener une telle étude.

Les premières réunions des groupes de réseautage entre les collectivités et le secteur privé permettront de former un groupe multilatéral d'experts en 2000. Celui-ci se concentrera sur une activité pilote déterminée, ou sur une recherche ayant trait à l'élargissement de l'accès aux données des RRTP ou à l'amélioration de l'interprétation de ces données afin de compléter les activités du projet déjà en cours. On se penchera aussi sur la possibilité que la CCE parraine d'autres activités relatives aux RRTP auxquelles pourraient participer des représentants d'intervenants et de groupes communautaires.

À la fin du mois de juillet 1997, la CCE a coparrainé, avec l'*Instituto Nacional de Ecología* (INE, Institut national d'écologie), l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), l'OCDE et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Atelier des Amériques sur les RRTP, à Querétaro, au Mexique. La plupart des pays d'Amérique ont participé à cet atelier. La CCE et les responsables des programmes nationaux de RRTP ont collaboré avec l'OCDE et des responsables d'activités entreprises à l'échelle de l'hémisphère pour éviter les chevauchements et diffuser de l'information.

## **Activités en 2000**

### ***Aperçu***

#### **Rapport sur les données de 1998 et 1999 des RRTP nord-américains**

Cette activité consiste à établir les rapports annuels de la série *À l'heure des comptes* à l'aide des informations publiques livrées chaque année par les inventaires existants. Chaque année fera l'objet d'un rapport distinct. Le rapport sur les données de 1998 sera établi et publié, et l'on planifiera celui sur les données de 1999. Les données sur les tendances des années précédentes y seront ajoutées et les données du Mexique seront incorporées dès qu'on les obtiendra. Ces travaux s'accompagneront d'une mise à jour de la méthode utilisée en vue d'assurer une meilleure comparabilité des données. L'établissement des rapports comporte une étape de consultation préalable ainsi qu'une étape de contrôle de la qualité par un groupe restreint d'examineurs avant le parachèvement de ce rapport.

#### **Exploitation et mise à jour d'un site Internet sur les RRTP**

Le site Internet trilingue créé en 1998 afin de présenter un sous-ensemble de données appariées extraites de chacun des trois RRTP nationaux fournit des renseignements sur la comparabilité de ces derniers. Ces renseignements ainsi que toute autre information qu'il sera convenu de présenter feront l'objet d'une constante mise à jour à l'aide des plus récentes données des RRTP. On continuera d'apporter des modifications au site afin de tenir compte des besoins actuels en Amérique du Nord.

#### **Établissement d'un plan d'amélioration de la comparabilité des RRTP**

Les responsables des programmes nationaux de RRTP examineront les éléments particuliers de ces programmes qu'il serait pertinent de coordonner avec d'autres afin d'améliorer leur degré de comparabilité. On s'accorde à dire qu'il faudrait déployer de plus grands efforts dans ce secteur une fois que le Mexique aura modifié et parachevé son règlement sur les RRTP, mais certains aspects pourront être traités immédiatement.

Le plan de mise en œuvre devra être mis à jour chaque année. Il comportera des objectifs à court et à long terme, un mécanisme d'évaluation de l'état d'achèvement ainsi que des recommandations visant à améliorer la comparabilité et à établir des rapports thématiques spéciaux. L'ébauche du plan relèvera également toutes les questions qui pourraient faire l'objet d'un examen.

### **Relevé et estimation d'autres sources de rejets de polluants en Amérique du Nord**

Selon l'état du processus de compilation des données trinacionales sur les sources ponctuelles dans plusieurs milieux, ainsi que la décision que prendront les représentants des bureaux nationaux des RRTP en collaboration avec la CCE, et ce, à la lumière des résultats de la phase d'examen (phase I), celle-ci pourrait poursuivre ou entamer des travaux d'estimation des sources d'émissions diffuses en Amérique du Nord dans la perspective d'intégrer cette information aux futurs rapports de la série *À l'heure des comptes*.

### **Soutien aux travaux d'élaboration, de mise en œuvre et de sensibilisation relatifs au RETC mexicain**

La CCE continuera de déployer des efforts considérables et de porter une attention soutenue à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme obligatoire de RETC mexicain. Peu importe le moment où le règlement sur le RETC sera publié, la CCE est prête à appuyer le programme de RETC mexicain dans le cadre d'activités de sensibilisation et de formation, au besoin. Même si les activités particulières n'ont pas toutes été déterminées pour 2000 à 2002, un des principaux objectifs en 2000 consiste à sensibiliser les établissements, les secteurs industriels et d'autres partenaires éventuels. On se penchera, en collaboration avec un ou des secteurs industriels intéressés dans les trois pays, sur la possibilité d'instaurer au Mexique, en 2001, un programme de déclaration volontaire des rejets industriels dans une ou plusieurs régions données ou au sein d'un ou de plusieurs secteurs déterminés. Il pourrait également s'agir d'améliorer les directives techniques aux établissements relativement à des domaines critiques faisant l'objet d'une déclaration aux fins du RETC. On reconnaît qu'il est important de leur apporter un soutien si l'on veut que ce projet soit fructueux. En bout de ligne, le but consiste à amener ces établissements à divulguer volontairement des données lorsqu'elles sont disponibles, pour pouvoir mettre au point des systèmes comparables de collecte de données sur les rejets et transferts de polluants en Amérique du Nord. Les progrès réalisés relativement à la collecte de données grâce à un tel programme seront examinés périodiquement afin de s'assurer que l'appui que la CCE apporte au Mexique est orienté vers des activités qui contribueront le plus efficacement possible à l'élaboration et à la mise en œuvre du RETC.

### **Élargissement de l'accès à l'information des RRTP et examen des moyens permettant de mieux interpréter cette information; soutien aux activités du groupe multilatéral d'experts**

La CCE continuera de travailler de concert avec les groupes d'intervenants afin de trouver des moyens de favoriser l'accès et l'utilisation de l'information sur les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord, notamment en parrainant au besoin des activités connexes qu'entreprennent des groupes communautaires. En 2000, la CCE constituera un groupe multilatéral d'experts afin de trouver des moyens d'élargir l'accès à l'information des RRTP et de mieux l'interpréter. Ce groupe d'étude se penchera sur des activités pilotes particulières ou cernerá des questions destinées à compléter l'orientation actuelle du projet de RRTP. Les sujets qu'il abordera seront choisis à partir d'une liste restreinte que dresseront le Secrétariat de la CCE et les Parties en tenant compte des possibilités de réalisation et du degré d'intérêt qu'exprimeront ces dernières et d'autres intervenants, et ce, en vue de compléter les travaux de l'actuel groupe consultatif. Le groupe d'étude comportera dix-huit participants représentant équitablement chaque pays et les intervenants (des organisations non gouvernementales de l'environnement, le secteur privé, le secteur public, les travailleurs, les universités, les services de santé et des organisations autochtones). Le Secrétariat de la CCE, en collaboration avec les représentants suppléants, guiderá les travaux de ce groupe d'étude en définissant clairement ses tâches, les résultats à obtenir et son mandat. À la suite d'un processus de nomination, les membres du groupe seront choisis par le Secrétariat de la CCE, de concert avec les responsables des programmes de RRTP nationaux, afin que la représentation y soit équilibrée et que l'éventail de compétences corresponde aux sujets choisis. Les activités de ce groupe, ainsi que ses rapports et tout résultat qu'il obtiendra seront rendus publics. Son premier rapport sera adressé au Secrétariat et transmis aux représentants suppléants vers la fin de 2000 en même temps que d'autres rapports, le cas échéant. La CCE financera le groupe d'étude pour qu'il puisse accomplir ses tâches et organiser notamment deux ou trois réunions en 2000 qui seront animées par une partie indépendante.

### **Coordination des travaux relatifs aux RRTP avec ceux de l'OCDE et ceux menés à l'échelle de l'hémisphère**

La CCE et les responsables des programmes nationaux de RRTP ont coordonné leurs travaux avec ceux de l'OCDE et ceux menés à l'échelle de l'hémisphère afin de prévenir les chevauchements et d'appuyer la diffusion de l'information. Tout au long de l'année, la CCE reçoit de nombreuses demandes de participation aux conférences sur les RRTP, et elle estime qu'une participation régulière à ces activités de sensibilisation est indispensable au programme.

| 2000  |               |                      |
|---|---------------|----------------------|
| <b>Activité 1 : Publication du rapport <i>À l'heure des comptes 1998.</i></b>   |               | <b>109 000 \$CAN</b> |
| Sous-activité 1 : Établissement, publication et distribution du rapport (phase II).   | 109 000 \$CAN |                      |
| <b>Activité 2 : Choix des consultants et travaux préliminaires sur le rapport <i>À l'heure des comptes 1999.</i></b>  |               | <b>92 000 \$CAN</b>  |
| Sous-activité 1 : Établissement du rapport (phase I).   | 92 000 \$CAN  |                      |
| <b>Activité 3 : Exploitation et mise à jour d'un site Internet sur les RRTP.</b>  |               | <b>45 000 \$CAN</b>  |
| <b>Activité 4 : Établissement d'un plan d'amélioration de la comparabilité des RRTP.</b>  |               | <b>5 000 \$CAN</b>   |
| <b>Activité 5 : Soutien aux travaux d'élaboration, de mise en œuvre et de sensibilisation relatifs au RETC mexicain; sensibilisation au programme volontaire de déclaration des rejets industriels.</b> |               | <b>81 000 \$CAN</b>  |
| <b>Activité 6 : Élargissement de l'accès à l'information des RRTP et examen des moyens permettant de mieux interpréter cette information; soutien aux activités du groupe multilatéral d'experts.</b>   |               | <b>81 000 \$CAN</b>  |
| <b>Activité 7 : Coordination des travaux relatifs aux RRTP avec ceux de l'OCDE et ceux menés à l'échelle de l'hémisphère.</b>   |               | <b>4 000 \$CAN</b>   |
| <b>Ressources nécessaires</b>   |               | <b>417 000 \$CAN</b> |

### Participation du public

La résolution du Conseil n° 97-04 demande au Secrétariat de la CCE d'encourager et d'assurer « une participation fructueuse du public, y compris celle des organisations non gouvernementales, des entreprises commerciales et industrielles, des gouvernements provinciaux et étatiques, des administrations municipales, des universités et des experts en matières technique et politique, et ce, dans le but de formuler des recommandations destinées à améliorer la comparabilité des données ».

L'un des principaux volets du programme de RRTP mis en œuvre par la CCE réside dans la publication d'une série de rapports annuels intitulés *À l'heure des comptes*, rapports qui comparent et analysent les informations publiques contenues dans les bases de données des RRTP nationaux, en plus de fournir un aperçu de la situation à l'échelle de l'Amérique du Nord. Depuis le début, la réaction du public a constitué un élément essentiel dans le cadre de l'établissement des rapports. Bien que le public soit invité à formuler des observations en tout temps sur le projet, il existe une procédure de consultation structurée qui comporte les étapes suivantes :

- *La constitution d'une liste de personnes* qui pourraient être intéressées à participer à la consultation. La CCE vérifie auprès des responsables des RRTP nationaux si la liste établie reflète bien les sujets d'intérêt relevés dans les pays qu'ils représentent.
- *La consultation* des personnes figurant sur la liste établie. En ce qui concerne les rapports *À l'heure des comptes* publiés en octobre 1998 et en juillet 1999, la CCE a sollicité des commentaires sur leur structure avant d'entamer les travaux. Cette méthode s'est avérée efficace et a permis à la CCE de tenir compte des commentaires reçus dès le début du processus. Elle agira de la même manière pour les rapports suivants. Par conséquent, l'étape de la consultation, qui comprend une séance publique suivie par la formulation de commentaires écrits, se déroule au début du processus.
- *La réponse aux commentaires* est un texte rédigé au terme du processus de consultation qui expose en détail les commentaires écrits et oraux recueillis et indique de quelle façon la CCE tiendra compte de ces commentaires lorsqu'elle établira le rapport.

Des modifications importantes à la formule des deux premiers rapports de la série *À l'heure des comptes* ont été apportées à la lumière des commentaires recueillis.

La constitution d'un groupe multilatéral d'experts qui sera chargé d'élargir l'accès à l'information des RRTP et d'examiner des moyens permettant de mieux interpréter cette information offrira un autre mécanisme de participation des intervenants.

### **Renforcement des capacités**

L'aide à l'élaboration et à la mise en œuvre du RETC mexicain a été et demeure une priorité pour le programme de RRTP en vue d'améliorer la comparabilité des inventaires des trois pays. Le renforcement des capacités a été axé sur les efforts communautaires visant à faire connaître l'utilité de l'information que ce projet met à la disposition du public. Outre la publication des rapports de la série *À l'heure des comptes*, il a aussi donné lieu à la tenue de nombreuses réunions sur le droit du public à l'information, à la coordination des activités relatives aux RRTP nord-américains avec l'OCDE et d'autres activités analogues dans le monde, ainsi qu'à la création d'un site Internet accessible au public qui offre les plus récentes informations recueillies à l'échelle de l'Amérique du Nord.

### **Résultats prévus**

Chacun des objectifs repris ci-après fait état des activités qui permettront à la CCE d'atteindre cet objectif.

- Dresser un tableau d'ensemble des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord pour mieux connaître les sources et la manipulation des polluants industriels, de façon à ce que les pouvoirs publics nationaux, étatiques et provinciaux, ainsi que les entreprises et les citoyens, puissent établir des priorités en matière de réduction de la pollution; favoriser une réduction des volumes de rejets et de transferts de polluants en Amérique du Nord grâce à la comparaison des données.
  - Publication du rapport *À l'heure des comptes 1997* (printemps 2000).
  - Publication du rapport *À l'heure des comptes 1998* (décembre 2000).
  - Publication du rapport *À l'heure des comptes 1999* (décembre 2001).
  - Publication du rapport *À l'heure des comptes 2000* (décembre 2002).
- Aider le public à faire la synthèse des statistiques compilées par les RRTP et à en saisir les ramifications.
  - Exploitation et mise à jour du site Internet sur les RRTP nord-américains.
  - Publication d'une carte présentant les données publiques recueillies dans trois villes nord-américaines : Querétaro (Querétaro, Mexique), Port Charles (Louisiane, États-Unis), Hamilton (Ontario, Canada).
  - Parrainage de la participation d'ONG canadiennes et américaines à des ateliers au Mexique (terminé en mai 1999).
  - Constitution d'un groupe multilatéral d'experts chargé d'élargir l'accès à l'information des RRTP et d'examiner des moyens permettant de mieux interpréter cette information.
- Établir un état des émissions diffuses en Amérique du Nord afin de fournir un contexte qui permette de connaître les sources de pollution industrielle.
  - Relevé et estimation d'autres sources de rejets de polluants en Amérique du Nord; phase I, étude de référence (réalisée à l'automne de 1999).
  - Relevé et estimation d'autres sources de rejets de polluants en Amérique du Nord; phase II, estimation (fondée sur l'examen des résultats de la phase I, à l'automne de 1999, par la CCE et les représentants des programmes nationaux).
- Favoriser une plus grande comparabilité des RRTP nord-américains.
  - Soutien aux travaux d'élaboration, de mise en œuvre et de sensibilisation relatifs au RETC mexicain (selon les besoins).
  - Mise en place d'un programme d'application volontaire de déclaration des rejets industriels au Mexique (décembre 2000).
  - Établissement, en 2000, et mise à jour annuelle d'un plan d'amélioration de la comparabilité des RRTP nationaux.
- Coordonner les travaux relatifs aux RRTP nord-américains avec les travaux analogues menés à l'échelle internationale.
  - Poursuite des activités de sensibilisation entreprises par la CCE avec le concours de l'OCDE, de l'UNITAR et d'autres organisations.

### **Partenaires et/ou participants prévus**

La CCE a l'intention de collaborer avec les intervenants suivants :

- les représentants des bureaux nationaux de RRTP nommés par leur gouvernement;
- les examinateurs faisant partie d'une liste établie (dont on peut obtenir copie sur demande);
- les groupes communautaires et les entreprises ou secteurs industriels intéressés (dont le nom figure sur la liste des examinateurs);
- les organisations internationales qui ont entrepris des travaux analogues (particulièrement l'OCDE et l'UNITAR).

### **Activités en 2001**

#### **Aperçu**

#### **Rapport sur les données de 1999 et 2000 des RRTP nord-américains**

Cette activité consiste à établir des rapports annuels de la série *À l'heure des comptes* à l'aide des informations publiques livrées chaque année par les inventaires existants. Chaque année fera l'objet d'un rapport distinct. Le rapport sur les données de 1999 sera établi et publié, et l'on planifiera celui sur les données de 2000. Les données sur les tendances des années précédentes y seront ajoutées et les données du Mexique seront incorporées dès qu'on les obtiendra. Ces travaux s'accompagneront d'une mise à jour de la méthode utilisée en vue d'assurer une meilleure comparabilité des données. L'établissement des rapports comporte une étape de consultation préalable ainsi qu'une étape de contrôle de la qualité par un groupe restreint d'examineurs avant le parachèvement de ce rapport.

#### **Exploitation et mise à jour d'un site Internet sur les RRTP**

Le site Internet trilingue créé en 1998 afin de présenter un sous-ensemble de données appariées extraites de chacun des trois RRTP nationaux fournit des renseignements sur la comparabilité de ces derniers. Ces renseignements ainsi que toute autre information qu'il sera convenu de présenter feront l'objet d'une constante mise à jour à l'aide des plus récentes données des RRTP. On continuera d'apporter des modifications au site afin de tenir compte des besoins actuels en Amérique du Nord.

#### **Établissement d'un plan d'amélioration de la comparabilité des RRTP**

Les responsables nationaux des programmes de RRTP examineront les éléments précis de ces programmes, qu'il serait pertinent de coordonner avec d'autres afin d'améliorer leur degré de comparabilité. On s'accorde à dire qu'il faudrait déployer de plus grands efforts dans ce secteur une fois que le Mexique aura modifié et parachevé son règlement sur les RRTP, mais certains aspects pourront être traités immédiatement.

Le plan de mise en œuvre comportera des objectifs à court et à long terme, un mécanisme d'évaluation de l'état d'achèvement ainsi que des recommandations visant à améliorer la comparabilité et à établir des rapports thématiques spéciaux. Ce plan relèvera également toutes les questions qui pourraient faire l'objet d'un examen.

#### **Relevé et estimation d'autres sources de rejets de polluants en Amérique du Nord**

Selon l'état du processus de compilation des données trinacionales sur les sources ponctuelles dans plusieurs milieux, ainsi que la décision que rendront les représentants des bureaux nationaux des RRTP en collaboration avec la CCE, celle-ci pourrait poursuivre ou entamer des travaux d'estimation des sources d'émissions diffuses en Amérique du Nord dans la perspective d'intégrer cette information dans les futurs rapports de la série *À l'heure des comptes*.

#### **Soutien aux travaux d'élaboration, de mise en œuvre et de sensibilisation relatifs au RETC mexicain**

La CCE continuera de déployer des efforts considérables et de porter une attention soutenue à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme de RETC mexicain. Peu importe le moment où le règlement sur le RETC sera publié, la CCE est prête à appuyer le programme de RETC mexicain dans le cadre des activités de sensibilisation et de formation, au besoin. En fonction des résultats des activités préliminaires qui seront réalisées en 2000 et du degré d'intérêt à participer que manifesteront les établissements, il est prévu d'instaurer un programme d'application volontaire de déclaration des rejets industriels dans une région donnée ou au sein d'un ou de plusieurs secteurs déterminés en 2001. Il est également question de planifier d'autres activités de soutien afin de répondre aux besoins d'un programme mexicain en constante évolution.

**Élargissement de l'accès à l'information des RRTP et examen des moyens permettant de mieux interpréter cette information; soutien aux activités du groupe multilatéral d'experts**

La CCE continuera de travailler de concert avec les groupes d'intervenants afin de trouver des moyens de favoriser l'accès et l'utilisation de l'information sur les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord, notamment en parrainant, le cas échéant, des activités connexes qu'entreprennent des groupes communautaires. La CCE examinera les travaux du groupe multilatéral d'experts visant à élargir l'accès à l'information des RRTP et à examiner des moyens d'interpréter cette information; elle publiera les résultats de ces travaux et organisera d'autres réunions au besoin.

**Coordination des travaux relatifs aux RRTP avec ceux de l'OCDE et ceux menés à l'échelle de l'hémisphère**

La CCE et les responsables des programmes nationaux de RRTP ont coordonné leurs travaux avec ceux de l'OCDE et ceux menés à l'échelle de l'hémisphère afin de prévenir les chevauchements et d'appuyer la diffusion de l'information. Tout au long de l'année, la CCE reçoit de nombreuses demandes de participation aux conférences sur les RRTP, et elle estime qu'une participation régulière à ces activités de sensibilisation est indispensable au programme.

| 2001   |               |                      |
|--|---------------|----------------------|
| <b>Activité 1 : Publication du rapport À l'heure des comptes 1999.</b>   |               | <b>109 000 \$CAN</b> |
| Sous-activité 1 : Établissement du rapport (phase II).   | 109 000 \$CAN |                      |
| <b>Activité 2 : Choix des consultants et travaux préliminaires sur le rapport À l'heure des comptes 2000.</b>  |               | <b>100 000 \$CAN</b> |
| Sous-activité 1 : Établissement du rapport (phase I).  | 100 000 \$CAN |                      |
| <b>Activité 3 : Exploitation et mise à jour d'un site Internet sur les RRTP.</b>   |               | <b>48 000 \$CAN</b>  |
| <b>Activité 4 : Établissement d'un plan d'amélioration de la comparabilité des RRTP.</b>   |               | <b>5 000 \$CAN</b>   |
| <b>Activité 5 : Relevé et estimation d'autres sources de rejets de polluants en Amérique du Nord.</b>  |               | <b>26 000 \$CAN</b>  |
| <b>Activité 6 : Soutien aux travaux d'élaboration, de mise en œuvre et de sensibilisation relatifs au RETC mexicain; instauration du programme d'application volontaire de déclaration des rejets industriels.</b> |               | <b>38 000 \$CAN</b>  |
| <b>Activité 7 : Élargissement de l'accès à l'information des RRTP et examen des moyens permettant de mieux interpréter cette information; soutien aux activités du groupe multilatéral d'experts.</b>              |               | <b>92 000 \$CAN</b>  |
| <b>Activité 8 : Coordination des travaux relatifs aux RRTP avec ceux de l'OCDE et ceux menés à l'échelle de l'hémisphère.</b>  |               | <b>4 000 \$CAN</b>   |
| <b>Ressources nécessaires</b>  |               | <b>422 000 \$CAN</b> |

**Activités en 2002**

| <b>2002</b>  |               |                      |
|--|---------------|----------------------|
| <b>Activité 1 : Publication du rapport <i>À l'heure des comptes 2000</i>.</b>  |               | <b>109 000 \$CAN</b> |
| Sous-activité 1 : Établissement du rapport (phase II).   | 109 000 \$CAN |                      |
| <b>Activité 2 : Choix des consultants et travaux préliminaires sur le rapport <i>À l'heure des comptes 2001</i>.</b>   |               | <b>100 000 \$CAN</b> |
| Sous-activité 1 : Établissement du rapport (phase I).  | 100 000 \$CAN |                      |
| <b>Activité 3 : Exploitation et mise à jour d'un site Internet sur les RRTP.</b>   |               | <b>48 000 \$CAN</b>  |
| <b>Activité 4 : Établissement d'un plan d'amélioration de la comparabilité des RRTP.</b>   |               | <b>5 000 \$CAN</b>   |
| <b>Activité 5 : Relevé et estimation d'autres sources de rejets de polluants en Amérique du Nord.</b>  |               | <b>26 000 \$CAN</b>  |
| <b>Activité 6 : Soutien aux travaux d'élaboration, de mise en œuvre et de sensibilisation relatifs au RETC mexicain; instauration du programme d'application volontaire de déclaration des rejets industriels.</b> |               | <b>38 000 \$CAN</b>  |
| <b>Activité 7 : Élargissement de l'accès à l'information des RRTP et examen des moyens permettant de mieux interpréter cette information; soutien aux activités du groupe multilatéral d'experts.</b>              |               | <b>92 000 \$CAN</b>  |
| <b>Activité 8 : Coordination des travaux relatifs aux RRTP avec ceux de l'OCDE et ceux menés à l'échelle de l'hémisphère.</b>  |               | <b>4 000 \$CAN</b>   |
| <b>Ressources nécessaires</b>  |               | <b>422 000 \$CAN</b> |

# Prévention de la pollution

## Objectifs

Ce programme vise à illustrer les avantages économiques et environnementaux associés à la réduction de la production des déchets, de même qu'à offrir, grâce à un mécanisme financier, un appui à la mise sur pied de projets dans ce domaine.

## Projets

Les buts de ce programme pourront être atteints grâce aux projets suivants :

- Renforcement des capacités de prévention de la pollution
- Premier symposium nord-américain sur la santé des enfants et l'environnement

## 3.4.1 Renforcement des capacités de prévention de la pollution

### Sommaire du projet

La prévention est une excellente stratégie pour réduire la charge polluante de l'industrie, parallèlement aux efforts de cette dernière pour améliorer sa productivité et sa compétitivité. La CCE est engagée dans divers projets visant à encourager la mise en œuvre de mesures destinées à prévenir la pollution dans les industries de l'Amérique du Nord : analyse de l'état actuel des activités de prévention, études de cas afin d'illustrer les avantages de la prévention, soutien aux activités de diffusion et d'information à ce sujet et constitution de sources de financement pour des projets concernant la prévention de la pollution.

L'un des objectifs du projet est d'établir les bases nécessaires en vue d'organiser une table ronde sur la prévention de la pollution qui permettra à différents secteurs de faire connaître leurs expériences afin de produire une synergie et d'enrichir les activités de prévention. Le but est d'encourager l'établissement de liens et l'échange d'expériences entre diverses organisations, institutions et entreprises qui travaillent dans ce domaine en Amérique du Nord, en vue de faciliter la mise en œuvre d'activités de prévention de la pollution dans la région.

Un autre objectif est de rendre le *Fondo de Prevención de la Contaminación* (Fiprev, Fonds de prévention de la pollution) autonome à long terme et d'encourager la participation des associations industrielles nord-américaines — dont la *Confederación de Cámaras Industriales* (Concamin, Confédération des chambres industrielles du Mexique) et les conseils du patronat du Canada et des États-Unis — à son Comité technique.

### Buts et objectifs

Le but de ce projet est d'entreprendre des activités concrètes pour promouvoir la prévention de la pollution en Amérique du Nord.

Les objectifs sont les suivants :

- Promouvoir l'utilisation de techniques et de technologies de prévention de la pollution dans les petites et moyennes entreprises (PME) du Mexique et appuyer le renforcement de leurs capacités de gestion de l'environnement.
- Appuyer la mise en œuvre de mesures de prévention de la pollution dans les industries en offrant à ces dernières l'assistance technique, l'information et le financement qui les aideront à réaliser des projets de cette nature.
- Établir les bases nécessaires en vue de l'organisation d'une table ronde sur la prévention de la pollution au Mexique.
- Rendre le Fiprev financièrement autonome pour qu'il continue de financer des projets visant à empêcher la production de polluants dans les PME du Mexique.
- Promouvoir la constitution d'un groupe de donateurs afin d'accroître les ressources financières du Fiprev et de l'associer aux activités de la table ronde sur la prévention de la pollution au Mexique.

## **Justification**

L'un des objectifs de l'ANACDE est de promouvoir la mise en œuvre de pratiques et de politiques de prévention de la pollution. En vertu de l'article 10(2) de l'Accord, la CCE est habilitée à élaborer des recommandations concernant les stratégies et les techniques de prévention de la pollution à mettre en œuvre pour satisfaire aux dispositions de l'Accord.

À l'heure actuelle, le pourcentage d'entreprises nord-américaines qui ont instauré des programmes de prévention de la pollution est encore faible. Afin d'encourager ce type d'initiatives, il convient de renforcer les mécanismes d'échange d'informations à ce sujet en Amérique du Nord et d'offrir un soutien technique et financier approprié aux petites et moyennes entreprises de la région.

Par le biais du renforcement des liens entre les divers secteurs liés à la prévention de la pollution en Amérique du Nord, ainsi que de la consolidation du Fiprev, le présent projet complète et consolide les activités entreprises jusqu'à maintenant. Le Fiprev a été créé en vertu de la résolution du Conseil n° 96-12, qui est venue concrétiser le protocole d'entente entre la CCE, la *Fundación Mexicana para la Innovación y Transferencia de Tecnología en la Pequeña y Mediana Empresa* (Funtec, Fondation mexicaine pour les innovations et les transferts de technologies dans les PME) et la Concamin.

Il convient de souligner le rôle particulièrement utile des tables rondes dans la lutte contre la pollution. Ces tables rondes visent à faire connaître les avantages de ce type d'activités, à permettre aux participants d'examiner les problèmes associés à leur mise en œuvre et à encourager l'établissement de liens entre les différentes instances concernées. Ce type de projets a donné d'excellents résultats tant au Canada qu'aux États-Unis.

La création d'une table ronde vient compléter efficacement les activités menées par la CCE dans le but de soutenir la mise en œuvre d'initiatives de prévention dans le secteur industriel du Mexique. En tant qu'organisme international ayant pour mandat de promouvoir la coopération entre les trois pays nord-américains en ce qui a trait à l'exécution de projets visant le développement durable de la région, la CCE peut jouer un rôle de catalyseur, en plus de faciliter l'établissement de liens entre les participants aux tables rondes aux États-Unis et au Canada.

## **État d'achèvement**

En 1995, la CCE a mené une étude visant à évaluer la situation en matière de prévention de la pollution en Amérique du Nord. Cette étude s'est traduite par une série de recommandations destinées aux trois pays, dans lesquelles il était tenu compte de leurs différentes conditions économiques et de leur développement. La conclusion de l'étude était que les activités des institutions qui encouragent la prévention de la pollution ont atteint leur maturité au Canada, qu'elles sont raisonnablement développées aux États-Unis et qu'elles en sont à leurs balbutiements au Mexique. Parmi les principales causes de l'échec des activités de ce type, il y a le manque d'information, de technologie et de financement.

Afin d'améliorer la situation, les auteurs de l'étude ont formulé les recommandations suivantes :

- Promouvoir l'échange d'informations afin que les activités de prévention ne soient pas menées de façon isolée.
- Fournir un soutien technique aux activités de prévention de la pollution.
- Entreprendre des projets qui illustrent, aux yeux des entrepreneurs, les avantages des activités de prévention.
- Encourager la création de mécanismes financiers appropriés pour ce type de projets.
- Mettre en œuvre des politiques et des pratiques industrielles dans lesquelles les entreprises sont encouragées à bâtir des structures de chaînes productives qui tiennent compte des principes de prévention de la pollution.

La CCE a suivi ces recommandations en entreprenant des activités qui se sont pour la plupart consolidées en 1998. Des études réalisées par la Commission dans diverses branches industrielles ont démontré les avantages économiques et environnementaux de la mise en œuvre de ce type de mesures.

La CCE a lancé dix projets pilotes dans le but d'illustrer les avantages économiques et environnementaux des techniques et technologies de prévention de la pollution : tanneries (deux projets), production de verre (un projet), production de peintures (un projet), fonderies (deux projets), résines synthétiques (deux projets), fabrication de fil métallique recuit (un projet) et production d'huiles végétales comestibles (un projet).

En vertu de la résolution du Conseil n° 96-12, la CCE a créé en 1996 un fonds pilote pour les projets destinés à prévenir la pollution dans les PME du Mexique. La CCE a apporté un soutien technique au fonds qu'administre la Funtec. En 1996 et 1997, les deux institutions ont chacune versé 100 000 \$US à titre de capital initial pour le Fiprev. En 1999, elles ont effectué une contribution supplémentaire, de 75 000 \$US pour la CCE et de 150 000 \$US pour la Funtec, dans le but d'accroître le fonds. D'autres organisations apporteront un capital additionnel par le biais de dons approuvés par le Comité technique du Fiprev.

À l'heure actuelle, le Fiprev finance des activités menées par plusieurs petites tanneries, qui permettront d'économiser des quantités considérables d'eau et de produits chimiques, grâce au réemploi de bains et à d'autres modifications dans les procédés. Selon des études techniques préliminaires, ces modifications devraient permettre aux tanneries de réduire leur consommation d'eau et de produits chimiques de 60 % à 80 %. De même, les déversements d'eaux résiduelles et les effets environnementaux de ces déversements diminueront considérablement.

En juillet 1999, quatre crédits de quelque 900 000 pesos (environ 96 000 \$US) ont été accordés et neuf autres ont été autorisés, pour plus de 2 millions de pesos (environ 214 000 \$US). Sur l'ensemble des projets financés, dix correspondent à l'industrie du tannage et trois aux secteurs de l'alimentation, de la fonderie et de la galvanoplastie. Des demandes de financement pour 34 projets supplémentaires sont actuellement à l'étude, principalement dans les secteurs du tannage et de la galvanoplastie.

La récupération des crédits, toujours en juillet 1999, s'élevait à quelque 200 000 pesos (environ 21 400 \$US), conformément aux calendriers établis à cette fin. Au chapitre des avantages environnementaux, on estime que quatre de ces projets ont permis d'économiser au cours du premier semestre 150 tonnes de produits chimiques et un peu plus de 3 000 mètres cubes d'eau.

## **Activités en 2000**

### ***Aperçu***

Les activités des prochaines années viseront à compléter et à consolider les activités entreprises jusqu'à maintenant par la CCE en matière de prévention de la pollution. On encouragera la création d'une table ronde sur la prévention de la pollution à laquelle participeraient toutes les parties œuvrant dans ce domaine au Mexique et, surtout, les instances concernées aux États-Unis et au Canada. L'un des principaux objectifs poursuivis est de créer un mécanisme qui permette, à moyen terme, de conférer un caractère institutionnel à la table ronde, avec un comité organisateur intersectoriel. Les participants à la table ronde se pencheront sur un rapport et une analyse concernant les expériences et occasions associées à la synergie des sous-produits, basés sur le projet de concertation en matière de synergie des sous-produits de 1999.

On cherchera à rendre le Fiprev totalement autonome sur les plans des finances et du fonctionnement, ce qui nécessitera une augmentation de ses ressources financières. Selon les estimations de la Funtec, des contributions additionnelles seront nécessaires, tant de la part de la CCE que de la Funtec.

En outre, on intensifiera les efforts visant à encourager le financement de projets de prévention de la pollution dans les PME. Une autre activité importante consistera à soutenir la mise en œuvre de projets de prévention de la pollution dans des établissements industriels liés entre eux et, enfin, on fera le nécessaire pour associer le Fiprev aux efforts régionaux visant à établir une table ronde sur la prévention de la pollution à l'échelle de l'Amérique du Nord.

| 2000   |                      |
|--|----------------------|
| Activité 1 : Activités entreprises sous l'égide de la Funtec et de la Concamin afin de promouvoir le Fiprev auprès des PME.  | 1 000 \$CAN          |
| Activité 2 : Tenue de deux réunions du Comité technique du Fiprev.   | 7 000 \$CAN          |
| Activité 3 : Tenue de trois réunions du Comité directeur du Fiprev.  | 1 000 \$CAN          |
| Activité 4 : Tenue de deux réunions du Comité des donateurs.   | 1 000 \$CAN          |
| Activité 5 : Activités visant à obtenir des contributions au Fiprev de la part de grandes sociétés et de fondations.   | 1 000 \$CAN          |
| Activité 6 : Établissement de mécanismes visant le transfert des activités de la CCE reliées au Fiprev à la table ronde sur la prévention de la contamination.           | 2 000 \$CAN          |
| Activité 7 : Contribution de la CCE au Fiprev.   | 111 000 \$CAN        |
| Activité 8 : Tenue d'une table ronde sur la prévention de la contamination et rapport concernant les expériences et les occasions liées à la synergie des sous-produits. | 30 000 \$CAN         |
| <b>Ressources nécessaires</b>  | <b>154 000 \$CAN</b> |

### Participation du public

On a accordé une place importante à la participation du public à ce projet, qui donne suite à une recommandation d'un groupe trinational d'experts chargé d'examiner un document de travail sur les stratégies de prévention de la pollution. Diverses associations industrielles ont participé à l'élaboration d'études de cas qui ont pu être menées grâce aux entrepreneurs qui avaient participé à ces projets. Dans certains cas, on a pu également compter sur la participation d'étudiants d'institutions locales d'enseignement supérieur, auxquels on doit un grand nombre des recommandations formulées à la suite de ces études.

Le Comité technique qui régit le Fiprev regroupe des financiers, des universitaires, des industriels, des experts gouvernementaux et trois membres du CCPM (un de chaque pays). De plus, des représentants des gouvernements fédéraux et locaux, des secteurs universitaire et bancaire, ainsi que du secteur privé interviennent également dans le processus de prise de décisions du Comité directeur.

Le projet de table ronde suppose, de par sa nature même, la participation de pratiquement tous les secteurs de la société.

### Renforcement des capacités

Le projet est totalement orienté sur le renforcement des capacités, tant pour appuyer la mise en œuvre de mesures de prévention de la pollution dans les PME que pour créer les mécanismes financiers qui permettront de soutenir cette mise en œuvre.

Dans les projets de démonstration, on a recherché la participation d'entrepreneurs, d'ingénieurs du secteur privé et, dans certains cas, d'étudiants dans des programmes présentant des liens avec la prévention de la pollution, afin de les former dans les domaines de la définition, de l'évaluation et de la mise en œuvre de ces projets. Les participants ont ainsi eu l'occasion d'apprendre sur le tas, ce qui devrait les inciter à continuer de mettre en œuvre des activités de prévention, même lorsque les consultants seront partis.

Par ailleurs, par ses activités, le Fiprev permet au Mexique d'accroître sa capacité de promouvoir des activités de prévention de la pollution, grâce aux crédits concurrentiels offerts aux PME qui ont besoin d'un soutien financier pour la mise en œuvre d'activités de cette nature.

À son tour, l'organisation de la table ronde sur la prévention de la pollution permettra la création et le renforcement de liens qui faciliteront les flux d'information nécessaires pour promouvoir et mettre en œuvre, de façon efficace, des mesures de prévention.

## Résultats prévus

La table ronde sur la prévention de la pollution fournira une tribune en vue de promouvoir l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des efforts visant à prévenir, éliminer ou réduire la pollution à sa source en Amérique du Nord, notamment au Mexique. Cette tribune facilitera le dialogue et les échanges d'idées entre les industriels, les institutions financières, les pouvoirs publics, le secteur universitaire et les organisations non gouvernementales qui pourront ainsi coordonner leurs efforts de manière plus efficace et atteindre plus facilement leurs objectifs. Cela permettra de réduire les chevauchements et de combler les lacunes existantes dans les activités de prévention de la pollution. Un avantage additionnel résidera dans l'esprit de coopération qui s'établira parmi les groupes concernés et qui facilitera la diffusion de l'information et le transfert de technologies. La table ronde offrira aux participants l'occasion de tenir des débats informels sur des questions particulières et d'établir entre eux des contacts permanents. En outre, elle constituera un mécanisme en vue d'obtenir des consensus au sujet des stratégies efficaces pour la mise en œuvre d'activités de prévention de la pollution.

La consolidation du Fiprev devrait conduire aux résultats et avantages suivants :

- Financement de :
  - 30 nouvelles entreprises en 2000
  - 40 entreprises supplémentaires en 2001
  - 60 autres en 2002

On prévoit les avantages suivants du point de vue de l'environnement :

- Réduction de la consommation d'eau :
  - 56 000 mètres cubes en 2000
  - 70 000 mètres cubes en 2001
  - 105 000 mètres cubes en 2002
- Réduction de la production de déchets :
  - 2 600 tonnes en 2000
  - 3 200 tonnes en 2001
  - 4 800 tonnes en 2002

## Partenaires et/ou participants prévus

Les institutions associées à ce projet font partie des organes qui régissent le Fiprev, à savoir le Comité directeur ou le Comité technique. Les institutions suivantes sont représentées : Concamin, *US Council for International Business* (USCIB, Conseil américain du commerce international), Conseil canadien du commerce international (CCCI), Funtec, *Universidad Nacional Autonoma de México*, *Instituto Politécnico Nacional* (Institut polytechnique national), *Nacional Financiera* (Société financière nationale), *Instituto Nacional de Ecología* (Institut national d'écologie), *Banco Nacional de Comercio Exterior* (Banque nationale du commerce extérieur), *World Environmental Center* (Centre mondial de l'environnement).

On s'attend à la participation d'autres institutions dans le cadre de la création de la table ronde sur la prévention de la pollution.

## Activités en 2001 et 2002

| 2001  |                     |
|---|---------------------|
| Activité 1 : Activités entreprises sous l'égide de la Funtec et de la Concamin afin de promouvoir le Fiprev auprès des PME. | 1 000 \$CAN         |
| Activité 2 : Tenue de deux réunions du Comité technique du Fiprev.  | 7 000 \$CAN         |
| Activité 3 : Transfert des activités du Fiprev à la table ronde sur la prévention de la pollution.                          | 7 000 \$CAN         |
| Activité 4 : Promotion de la table ronde sur la prévention de la pollution.   | 74 000 \$CAN        |
| <b>Ressources nécessaires</b>   | <b>89 000 \$CAN</b> |

| 2002  |                     |
|---|---------------------|
| Activité 1 : Activités entreprises sous l'égide de la Funtec et de la Concamin afin de promouvoir le Fiprev auprès des PME. | 1 000 \$CAN         |
| Activité 2 : Tenue de deux réunions du Comité technique du Fiprev.  | 7 000 \$CAN         |
| Activité 3 : Poursuite des activités de la table ronde sur la prévention de la pollution.                                   | 21 000 \$CAN        |
| <b>Ressources nécessaires</b>   | <b>29 000 \$CAN</b> |

### Calendrier

| 2000   |                          |
|--|--------------------------|
| Activités permanentes entreprises sous l'égide de la Funtec et de la Concamin afin de promouvoir le Fiprev auprès des PME. | Janvier à décembre       |
| Tenue de deux réunions du Comité technique du Fiprev.  | Avril et novembre        |
| Tenue de trois réunions du Comité directeur du Fiprev.   | Mars, juillet et octobre |
| Établissement du Comité des donateurs du Fiprev.   | Septembre                |
| Activités permanentes visant à obtenir des contributions au Fiprev de la part de grandes sociétés et de fondations.        | Janvier à décembre       |
| Réunions en vue de promouvoir la création de la table ronde sur la prévention de la pollution.                             | Avril et août            |

| 2001   |                          |
|--|--------------------------|
| Activités permanentes entreprises sous l'égide de la Funtec et de la Concamin afin de promouvoir le Fiprev auprès des PME. | Janvier à décembre       |
| Tenue de deux réunions du Comité technique du Fiprev.  | Avril et novembre        |
| Tenue de trois réunions du Comité directeur du Fiprev.   | Mars, juillet et octobre |
| Établissement du Comité des donateurs du Fiprev.   | Septembre                |
| Activités permanentes visant à obtenir des contributions au Fiprev de la part de grandes sociétés et de fondations.        | Janvier à décembre       |
| Table ronde sur la prévention de la pollution.   | Septembre                |

| 2002   |                          |
|--|--------------------------|
| Activités permanentes entreprises sous l'égide de la Funtec et de la Concamin afin de promouvoir le Fiprev auprès des PME. | Janvier à décembre       |
| Tenue de deux réunions du Comité technique du Fiprev.  | Avril et novembre        |
| Tenue de trois réunions du Comité directeur du Fiprev.   | Mars, juillet et octobre |
| Activités permanentes visant à obtenir des contributions au Fiprev de la part de grandes sociétés et de fondations.        | Janvier à décembre       |
| Poursuite des activités de la table ronde sur la prévention de la pollution.   | Janvier à décembre       |

### 3.4.2 Premier symposium nord-américain sur la santé des enfants et l'environnement

Dans le cadre de la session ordinaire qu'il a tenue en 1999 à Banff, au Canada, le Conseil de la CCE a demandé à cette dernière d'élaborer un projet spécial et de le lui présenter lors de la prochaine session. Ce projet devra consister à examiner les aspects scientifiques et politiques qui ont trait à la santé des enfants et à l'environnement en Amérique du Nord. L'activité exposée ci-dessous aidera le Conseil à déterminer de quelle manière la CCE peut le mieux contribuer à renforcer la protection de la ressource la plus précieuse en Amérique du Nord : les enfants.

#### Organisation d'un symposium

La CCE travaillera de concert avec les Parties pour organiser et tenir un symposium auquel participeront des spécialistes nord-américains réputés du domaine de la santé des enfants et de l'environnement. Ce symposium permettra d'examiner l'état des connaissances scientifiques sur la nature et la portée des menaces que l'environnement fait peser sur la santé des enfants, et ce, à la lumière de recherches scientifiques et d'études épidémiologiques récentes. Il permettra également de relever les approches nationales destinées à protéger les enfants de ces menaces et de trouver des moyens de coopérer en Amérique du Nord à l'égard de questions particulières qui suscitent des préoccupations communes. À la suite de ce symposium, des représentants gouvernementaux se réuniront pour étudier les conclusions qu'il aura permis de tirer, les activités gouvernementales connexes en matière de réglementation et de politiques, et des possibilités d'action concertée.

Le Secrétariat rédigera un document de référence succinct et compilera des documents pertinents en prévision du symposium et des discussions de suivi. Ce document de référence, les exposés et le compte rendu du symposium seront publiés avant la session ordinaire du Conseil de 2000.

#### Calendrier

De janvier à mars : En collaboration avec les Parties, le Secrétariat rédigera un document de référence. Il choisira et invitera des participants au symposium ainsi que des spécialistes des politiques gouvernementales qui participeront à une réunion de suivi.

Mai : Tenue du premier symposium nord-américain sur la santé des enfants et l'environnement ainsi que d'une réunion de suivi avec des spécialistes des politiques gouvernementales.

De mai à juin : Publication du document de référence, d'un compte rendu sommaire du symposium et de documents connexes.

|               |               |
|---------------|---------------|
| <b>Budget</b> | 142 000 \$CAN |
|---------------|---------------|



# Droit et politiques de l'environnement

## **Buts**

Le secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement est axé sur les priorités découlant des obligations et des engagements qu'énonce l'ANACDE relativement aux normes environnementales et à leur mise en œuvre à l'échelle de l'Amérique du Nord. Ce programme est destiné à surveiller les tendances relevées dans le cadre de l'établissement et de l'application de ces normes et à en faire état, y compris les innovations en termes de réglementation, d'instruments économiques et d'activités volontaires. Il se penche également sur les engagements pris dans le contexte de l'ANACDE en matière de participation du public aux processus d'établissement et d'application des normes environnementales.

## **Composantes du secteur de programme**

Pour atteindre ce but, le secteur de programme a été divisé en deux parties. La première, intitulée *Normes et performance environnementales*, est centrée sur les objectifs de l'ANACDE visant à renforcer la coopération dans le domaine de l'élaboration et de l'amélioration des lois et des règlements sur l'environnement. Il est prévu d'établir une tribune régionale favorisant des échanges d'information concernant : des stratégies nationales de remplacement, dans la perspective de mettre en œuvre des normes environnementales améliorées; des méthodes de normalisation; des mécanismes de participation du public aux processus d'établissement des normes. Le programme soutient également l'application de processus visant une plus grande compatibilité régionale des règlements techniques, des normes et des procédures d'évaluation de la conformité en matière d'environnement, et ce, en accord avec les dispositions de l'ALÉNA; il préconise aussi la complémentarité des mesures volontaires.

La deuxième partie du secteur de programme, intitulée *Coopération en matière d'application des lois*, donne directement suite aux obligations des Parties d'appliquer efficacement leurs lois et règlements respectifs sur l'environnement. En vertu de la directive du Conseil de renforcer la coopération régionale en matière d'application des lois, le programme soutient également une tribune régionale de hauts fonctionnaires de ce domaine. Il vise aussi la recherche de méthodes de remplacement pour appliquer les lois efficacement et améliorer l'accès des parties privées aux recours.

### ***Normes et performance environnementales***

- Coopération entre les laboratoires de l'environnement

### ***Coopération en matière d'application des lois***

- Tribune régionale sur l'application des lois en Amérique du Nord
- Renforcement des capacités d'application et d'observation des lois
- Indicateurs de l'application efficace des lois sur l'environnement

# Normes et performance environnementales

## Objectifs

Les objectifs de l'ANACDE consistent, notamment, à renforcer la coopération en vue de l'élaboration et de l'amélioration des lois et règlements sur l'environnement, ainsi qu'à favoriser une plus grande compatibilité des normes techniques, dont celles du secteur privé. L'article 3 de l'Accord reconnaît à chacune des Parties le droit d'établir ses propres niveaux de protection de l'environnement national ainsi que ses propres politiques et priorités dans les domaines de l'environnement et du développement, d'adopter ou de modifier en conséquence ses lois et règlements sur l'environnement. Chaque Partie doit également faire en sorte que ses lois et règlements garantissent des niveaux élevés de protection de l'environnement et s'efforcer de continuer à améliorer ses lois et règlements. L'article 4 oblige les Parties à mettre en œuvre des processus d'avis publics et de formulation d'observations sur tout projet de loi, de règlement, de procédures et de décision administrative concernant toute question visée par l'Accord. En dernier lieu, aux termes du paragraphe 10(3), le Conseil a l'obligation de renforcer la coopération en vue de l'élaboration et de la constante amélioration des lois et règlements sur l'environnement. À cette fin, il doit favoriser l'échange d'information sur les critères utilisés et les méthodes appliquées pour établir des normes environnementales nationales; il doit aussi établir un processus qui, sans entraîner pour autant une réduction du niveau de protection de l'environnement, permette d'améliorer la compatibilité des règlements techniques, des normes et des procédures d'évaluation de la conformité en matière d'environnement, et ce, en accord avec les dispositions de l'ALÉNA.

Le programme est destiné à établir une tribune régionale qui permettra d'examiner conjointement les normes environnementales et leur mise en œuvre dans la législation ou les politiques. Il vise également à examiner la performance environnementale à l'échelle du continent nord-américain, ce qui comprend l'étude de méthodes de rechange pour pouvoir respecter et dépasser les normes environnementales ou atteindre les objectifs fixés, dont l'évaluation ou l'application pilote d'approches de rechange réglementaires ou volontaires. En dernier lieu, le programme vise à trouver des occasions permettant au public de participer à l'établissement de normes.

Le programme sera appuyé par un projet pilote sur la comparabilité et la compatibilité des normes du secteur privé. À cette fin, il examinera la possibilité d'une reconnaissance mutuelle des normes d'assurance et de contrôle de la qualité pour les laboratoires de l'environnement tant publics que privés de l'Amérique du Nord. Le programme permettra également de satisfaire aux obligations spécifiques précisées au paragraphe 10(3) de l'Accord en établissant des liens entre les normes légales et les programmes actuels de la CCE.

## Projet

Ce programme comporte le projet suivant :

- Coopération entre les laboratoires de l'environnement

## 4.1.1 | Coopération entre les laboratoires de l'environnement

### Sommaire du projet

La CCE réunira les principaux acteurs des laboratoires de l'environnement et facilitera les activités visant la reconnaissance mutuelle des normes de fonctionnement de ces laboratoires afin d'assurer la fiabilité de l'information en provenance de ces laboratoires.

Le besoin d'une telle reconnaissance est connu. En outre, les laboratoires publics et privés de l'Amérique du Nord aimeraient également établir des mécanismes leur permettant de comparer leurs conclusions et de reconnaître mutuellement les mesures qu'ils effectuent dans l'environnement.

### Buts et objectifs

Le but du projet est de faciliter le commerce de services de laboratoire de l'environnement dans la région grâce à la reconnaissance mutuelle de leurs normes de fonctionnement.

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Déterminer les étapes menant à la reconnaissance mutuelle des programmes d'homologation des laboratoires nord-américains de l'environnement.
- Évaluer les besoins de renforcement des capacités des laboratoires mexicains de l'environnement.

### Justification

L'article 1210 de l'ALÉNA énonce des critères visant l'autorisation d'exercer et la reconnaissance professionnelle, l'élaboration de normes et la reconnaissance mutuelle. Ces critères doivent être fondés sur des règles objectives et transparentes en termes de compétence et de capacité d'assurer un service, ne pas être inutilement complexes en vue d'assurer un bon service et ne pas constituer des restrictions déguisées aux échanges transfrontaliers de services. L'ALÉNA prescrit également que les gouvernements doivent encourager leurs organisations professionnelles respectives à établir volontairement des critères de reconnaissance mutuelle et professionnelle.

Parmi les objectifs de l'ANACDE, signé par les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis, il est prévu d'éviter la création de distorsions ou de nouvelles barrières commerciales et de renforcer la coopération en vue d'élaborer et d'améliorer les lois, les règlements, les procédures, les politiques et les pratiques en matière d'environnement. En vertu de l'article 10(2) de l'ANACDE, la CCE est habilitée à formuler des recommandations sur les techniques et les méthodes comparables pour la collecte et l'analyse de données, la gestion de l'information et la communication de données concernant les dispositions de l'ANACDE.

La reconnaissance mutuelle des programmes d'homologation peut faciliter la diffusion en temps opportun d'informations environnementales fiables et comparables, de part et d'autre des frontières. Le but ultime est de favoriser la reconnaissance mutuelle de l'homologation des laboratoires à l'échelle de l'Amérique du Nord, afin d'assurer que ces services ne se convertissent pas en barrières commerciales éventuelles.

Les avantages de la reconnaissance mutuelle sont les suivants :

- On évite la gestion de nombreux systèmes d'homologation qui varient selon la région géographique, le domaine de travail ou la classe d'essais.
- On réduit le nombre des inspections auxquelles les laboratoires commerciaux doivent se soumettre pour se conformer à divers systèmes d'homologation, ce qui réduit les coûts.
- La qualité des laboratoires et des données produites est plus élevée.
- Les données sont plus crédibles et mieux acceptées par les consommateurs et les autorités.
- La compétitivité entre les laboratoires augmente.
- Les données environnementales sont obtenues de façon plus uniforme et comparable.
- L'échange d'informations et d'expériences entre les laboratoires et les entités concernées est facilité.
- Les barrières commerciales non liées aux tarifs douaniers sont réduites pour les raisons suivantes :
  - procédure d'homologation uniforme dans les trois pays;
  - niveau de compétence uniforme entre les organismes d'homologation;
  - confiance dans les systèmes nationaux d'homologation reconnus;
  - acceptation des rapports et des certificats homologués dans toute la région (les clients ont besoin d'un seul rapport, valable dans toute la région);
  - assurance de la traçabilité des mesures.

### État d'achèvement

Aux États-Unis, le *National Voluntary Laboratory Accreditation Program* (NVLAP, Programme national volontaire d'homologation des laboratoires) relève du *National Institute of Standards and Technology* (Institut national des normes et de la technologie). Les gouvernements fédéral et étatiques participent à ce programme, ainsi qu'une série de laboratoires privés qui effectuent une grande variété d'essais, dont des essais environnementaux. Le *National Environmental Laboratory Accreditation Program* (Programme national d'homologation des laboratoires de l'environnement) est un programme de l'EPA. Il a pour but de vérifier les homologations fédérales et étatiques et il joue le rôle d'organisme d'homologation pour certains laboratoires d'État.

Les États-Unis comptent également d'autres systèmes d'homologation des laboratoires, comme l'*American Association for Laboratory Accreditation* (Association américaine pour l'homologation des laboratoires), une association privée sans but lucratif. Cette association homologue des laboratoires œuvrant dans divers domaines, dont celui de l'environnement.

Au Canada, le Programme d'accréditation des laboratoires (Palcan) est administré par le Conseil canadien des normes. Ce programme est très semblable au NVLAP des États-Unis, avec des critères d'homologation similaires. Il existe cependant quelques différences en ce qui concerne le mode de fonctionnement.

Par ailleurs, la *Canadian Association for Environmental Analytical Laboratories Inc.* (CAEAL, Association canadienne des laboratoires d'analyse de l'environnement) est un organisme privé sans but lucratif qui procède à l'homologation des laboratoires de l'environnement. L'association travaille dans le cadre d'un accord de coopération avec le Conseil canadien des normes, en vertu duquel la CAEAL est en charge du programme conjoint CCE/CAEAL d'homologation des laboratoires de l'environnement. La CAEAL a entrepris un certain nombre d'activités d'essais environnementaux et d'homologation. L'*International Association for Environmental Testing Laboratories* (Association internationale des laboratoires d'essais environnementaux) encourage elle aussi la reconnaissance mutuelle en matière de certification des méthodes de laboratoire.

Au Mexique, l'homologation des laboratoires de l'environnement relevait de la *Dirección General de Normas* (Direction générale des normes), par le biais du *Sistema Nacional de Laboratorios Analíticos de Pruebas* (Sinalp, Système national des laboratoires d'essais). Le Sinalp abandonnera son rôle d'organisme d'homologation des laboratoires de l'environnement et ses pouvoirs seront transférés au secteur privé par le biais de l'*Unidad Nacional Acreditadora* (Unité nationale d'homologation). En vertu de modifications à la *Ley Federal de la Metrología y la Normalización* (Loi fédérale sur la métrologie et la normalisation), publiées le 20 mai 1997 dans le *Diario Oficial de la Federación* (DOF, Journal officiel de la Fédération) et entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> août 1997, des entités d'homologation privées sont désormais autorisées au Mexique. Tant que cette autorisation ne sera pas publiée dans le DOF, la Direction générale des normes du *Secretaría de Comercio y Fomento Industrial* (Secofi, Secrétariat au Commerce et à l'Expansion industrielle) est la seule entité d'homologation reconnue aux échelles nationale et internationale.

En raison de cette situation transitoire, les laboratoires privés sont restés dans l'expectative et, partant, le mécanisme d'homologation ne fonctionne pas de façon optimale. En outre, il arrive souvent que les entités qui utilisent les services des laboratoires de l'environnement réalisent leurs propres évaluations et dressent leurs propres listes de « laboratoires autorisés », assumant ainsi de fait le rôle d'« organismes d'homologation ».

Un grand nombre des critères et des principes utilisés pour l'homologation des laboratoires de l'environnement dans la région sont basés sur ceux qui sont énoncés dans les guides ISO/CEI 25 « Prescriptions générales concernant les compétences des laboratoires d'étalonnage et d'essais » et ISO/CEI 58 « Systèmes d'accréditation des laboratoires d'essais et d'étalonnages – Prescriptions générales pour la reconnaissance », et qu'ils surpassent très souvent.

Il convient de faciliter l'élaboration de recommandations concernant les normes pour ces laboratoires ainsi que les procédures d'homologation, et de promouvoir la coopération en vue de renforcer les capacités des laboratoires de l'environnement. Il est important que les trois pays aient une vision commune des avantages et des défis associés à la reconnaissance mutuelle des normes de fonctionnement.

## Activités en 2000

### Aperçu

En 2000, il est prévu d'entreprendre les activités suivantes :

| 2000   |                     |
|--|---------------------|
| Activité 1 : Établissement d'un rapport sur l'état des programmes nord-américains d'homologation des laboratoires de l'environnement, qui analysera les schémas de compatibilité. Il devra inclure des recommandations sur la marche à suivre pour une reconnaissance mutuelle des procédures d'homologation.                  | 30 000 \$CAN        |
| Activité 2 : Tenue d'une réunion d'experts et d'intervenants qui analyseront le rapport et relèveront les mesures prioritaires dont le suivi pourrait être recommandé aux gouvernements, au secteur privé ou à la CCE; définition des besoins en matière de renforcement des capacités des laboratoires de l'environnement.    | 15 000 \$CAN        |
| Activité 3 : Élaboration d'un plan d'action à l'intention des secteurs public et privé en vue de la mise en œuvre des recommandations présentées dans le rapport sur l'état des programmes nord-américains d'homologation des laboratoires de l'environnement, ainsi que des recommandations émanant des réunions des experts. | 7 000 \$CAN         |
| <b>Ressources nécessaires</b>  | <b>52 000 \$CAN</b> |

### Participation du public

Le projet a été élaboré dans le cadre d'un processus de consultation publique comportant des réunions d'experts et de groupes de travail qui se chargeront d'élaborer le plan d'action régissant les activités.

### Renforcement des capacités

Le projet contribue directement au renforcement des capacités des laboratoires de l'environnement et prévoit l'établissement de liens avec des systèmes d'homologation qui encouragent l'échange d'informations et d'expériences, ainsi que des programmes en vertu desquels leurs techniciens seront formés par des laboratoires nord-américains de l'environnement.

### Résultats et avantages prévus

Ce projet permettra de mieux connaître les programmes d'homologation des laboratoires dans chaque pays et d'établir la marche à suivre pour arriver à rendre les systèmes compatibles ainsi qu'à instaurer une homologation et une reconnaissance mutuelles des méthodes qu'appliquent les laboratoires de l'environnement.

Pendant cette période, on cernerá les besoins et les possibilités en vue de renforcer, de façon concertée, les capacités des laboratoires de l'environnement.

**Partenaires et/ou participants prévus**

Le projet prévoit la participation des organisations gouvernementales compétentes de chaque pays, ainsi que les responsables des programmes d'homologation de laboratoires administrés par ces organisations. On s'attend également à ce que participent des associations indépendantes responsables de l'homologation de laboratoires de l'environnement et de laboratoires publics et privés dans chacun des trois pays.

**Liens avec d'autres projets de la CCE**

Ce projet poursuivra les buts et objectifs associés au renforcement des capacités et à la prévention de la pollution. En bout de ligne, la reconnaissance mutuelle appuiera les besoins d'autres programmes et projets au niveau de l'information en fournissant des données comparables.

**Activités en 2001**

|                        |                |
|------------------------|----------------|
| <b>2001</b>            |                |
| (À déterminer)         |                |
| Ressources nécessaires | (À déterminer) |

**Activités en 2002**

|                        |                |
|------------------------|----------------|
| <b>2002</b>            |                |
| (À déterminer)         |                |
| Ressources nécessaires | (À déterminer) |

# Coopération en matière d'application des lois

## Objectifs

Le programme de coopération en matière d'application des lois, que la CCE a instauré en 1995, est destiné à favoriser la coopération dans le domaine de l'application et de l'observation des lois sur l'environnement en Amérique du Nord. Ce programme vise les principaux objectifs suivants :

- servir de tribune pour ce qui est de la coopération nord-américaine en matière d'application et d'observation des lois sur l'environnement;
- soutenir les activités de partage de stratégies, de compétences et de connaissances techniques connexes à l'application des lois;
- soutenir le renforcement des capacités en vue d'une application efficace et d'une observation plus stricte des lois;
- faciliter l'élaboration et la mise en œuvre d'activités et de programmes trilatéraux de coopération en matière d'application des lois;
- examiner d'autres façons d'appliquer et d'observer les lois;
- soutenir les Parties dans le cadre de l'établissement de rapports annuels sur l'application des lois, ainsi que de l'examen de mesures ou d'indicateurs améliorés de l'application et de l'observation efficace desdites lois.

Le programme de coopération en matière d'application des lois est directement lié aux diverses obligations que prescrit l'ANACDE et aux possibilités qu'il offre. Aux termes des articles 5, 6 et 7, du paragraphe 10(4) et de l'alinéa 12(2)c), les Parties sont collectivement tenues d'appliquer efficacement leurs lois respectives sur l'environnement, selon un cadre fixé d'un commun accord; de s'engager à coopérer à cette fin; de s'acquitter de l'obligation prescrite à l'article 6 d'offrir aux parties privées l'accès à des recours; d'établir un rapport public annuel sur l'application de la législation sur l'environnement.

Le programme est élaboré et exécuté en collaboration avec le Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale (le « Groupe de travail »). Le Conseil l'a officiellement constitué en août 1996 et l'a chargé de soutenir les activités concertées et conjointes dans ce domaine; de veiller à l'échange d'information et de compétences et à la formation conjointe; d'établir le rapport annuel sur l'application de la législation sur l'environnement. Le Groupe nord-américain sur l'application des lois sur les espèces sauvages (NAWEG) a été constitué en octobre 1996 afin de faciliter la coopération dans ce secteur.

Le programme de coopération en matière d'application des lois porte sur des questions et des préoccupations que soumettent à l'attention de la CCE des organismes gouvernementaux, le secteur privé, des ONG, des universitaires et des spécialistes de ce domaine. Des efforts sont déployés pour surveiller les questions d'actualité ou les innovations en termes d'application et d'observation des lois, afin de faciliter l'échange d'information, les discussions et l'examen de ces questions communes.

## Projets

Ce programme sera exécuté grâce aux trois projets suivants :

- Tribune régionale sur l'application des lois en Amérique du Nord
- Renforcement des capacités d'application et d'observation des lois
- Indicateurs de l'application efficace des lois sur l'environnement

## 4.2.1 Tribune régionale sur l'application des lois en Amérique du Nord

### Sommaire du projet

Conformément aux directives du Conseil, le projet soutient l'accomplissement du mandat du Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale (le « Groupe de travail ») et du Groupe nord-américain sur l'application des lois sur les espèces sauvages (NAWEG). Ce soutien garantit l'établissement d'une tribune régionale pour l'échange d'information, de compétences et de stratégies dans une perspective d'observation plus stricte des lois et de leur application efficace. Le projet prévoit également un soutien aux activités concertées visant l'établissement des

rapports annuels des Parties sur l'exécution de leurs obligations en matière d'application des lois. Au cours des trois prochaines années, des efforts seront déployés pour élargir le réseau et y intégrer des organismes qui se consacrent à d'autres domaines liés à l'environnement, comme les pêches, les parcs et les forêts, et qui représentent les gouvernements fédéraux, étatiques, provinciaux, tribaux et des Premières Nations.

### **Buts et objectifs**

Le but général de ce projet consiste à apporter un soutien au Groupe de travail et au NAWEG dans le cadre de leur mandat consistant à améliorer la coopération des Parties en matière d'application et d'observation des lois sur l'environnement.

Les objectifs du projet pour les trois prochaines années sont les suivants :

- Permettre aux Parties de s'acquitter de leur mandat respectif en matière d'application des lois, dont l'établissement du rapport sur les obligations et les activités des Parties en matière d'application de la législation sur l'environnement pour le rapport annuel de la CCE, et la préparation de rapports biennaux distincts sur l'application des lois en 2000 et en 2002.
- Soutenir les efforts visant à accroître le nombre de membres des groupes de travail pour y inclure des représentants de secteurs et d'organismes connexes.
- Sensibiliser d'autres réseaux et organisations connexes.
- Faciliter de meilleures communications avec le public, y compris sa participation au choix de secteurs de coopération d'intérêt prioritaire.

### **Justification**

Ce secteur de programme donne directement suite aux obligations qui incombent aux Parties, en vertu de l'article 5 de l'ANACDE, d'appliquer efficacement leurs lois respectives sur l'environnement, et à celles du Conseil, en vertu du paragraphe 10(4), d'encourager la coopération technique à cette fin. Il applique en outre la résolution du Conseil n° 96-06 constituant le Groupe de travail. Celui-ci, qui est formé de hauts fonctionnaires du domaine de l'application des lois sur l'environnement nommés par les Parties, s'est vu confier le mandat suivant par le Conseil :

- prendre les mesures voulues pour renforcer la coopération entre les Parties en matière d'application et d'observation de la législation sur l'environnement;
- améliorer la collaboration entre les organismes chargés de l'application de la législation sur l'environnement afin de relever les défis dans le domaine de l'application et de l'observation de cette législation;
- faciliter et soutenir les activités concertées relatives à l'application et à l'observation des lois;
- échanger des informations et des expériences en rapport avec des solutions de rechange touchant l'application et l'observation des lois;
- faciliter les possibilités de formation au sein des trois Parties;
- établir, au nom des Parties, le compte rendu sur leurs obligations et leurs activités en matière d'application de la législation sur l'environnement pour le rapport annuel de la CCE;
- recommander à la CCE les priorités de programme liées à l'application et à l'observation de la législation sur l'environnement;
- former ou reconnaître tout sous-groupe, groupe d'étude ou groupe d'experts nécessaire à l'exécution du présent mandat, en conformité avec les programme et budget annuels approuvés par le Conseil.

Le Groupe de travail compte dans ses rangs le NAWEG, un réseau régional de fonctionnaires chargés de l'application des lois sur les espèces sauvages. Le secteur de programme donne également suite au *Programme d'action commun* recommandant que le programme de coopération en matière d'application des lois (le « programme ») soit centré sur l'aide à apporter dans le domaine de la conformité aux lois et sur le partage d'information, tout en contribuant à améliorer le savoir-faire gouvernemental relativement à des moyens de rechange destinés à favoriser une meilleure performance environnementale.

### **État d'achèvement**

Le Groupe de travail a été constitué en 1995 et ses membres ont été officiellement nommés par les Parties en juin 1996. Quant au NAWEG, le Groupe de travail l'a formé à l'automne de 1996 pour établir un lien régional sur des questions relatives à l'application des lois sur les espèces sauvages. La participation supplémentaire du NAWEG, à titre de sous-groupe, au Comité trilatéral sur la conservation et la gestion des espèces sauvages et des écosystèmes aidera à établir un autre dialogue régional sur des questions d'application des lois et de politiques plus générales.

Depuis 1995, la CCE a apporté son soutien aux réunions et aux communications des membres du Groupe de travail, du NAWEG et de groupes d'étude connexes. Les réunions du Groupe de travail et du NAWEG ont été coordonnées afin que ces deux organes puissent participer efficacement à l'élaboration et à l'exécution du programme. Les réseaux ont donné naissance à une série de groupes d'étude auxiliaires qui ont entrepris des travaux concertés sur des questions à caractère prioritaire et de portée régionale comprenant : le transport transfrontalier des déchets dangereux; les systèmes de gestion de l'environnement (SGE) et d'autres mécanismes d'observation volontaire des lois; l'application de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). La poursuite du soutien apporté par le Groupe de travail garantira une continuité à ces efforts de concertation déployés à l'échelle régionale en regard de l'application des lois. Le Groupe de travail et le NAWEG sont désormais généralement reconnus comme des réseaux modèles en matière d'application des lois à l'échelle nord-américaine. Ils constituent également un point de contact avec les organismes et les entités du monde entier qui se consacrent à l'application des lois, comme Interpol, l'Organisation mondiale des douanes (OMD), l'*International Network on Environmental Compliance and Enforcement* (INECE, Réseau international sur l'observation et l'application de la législation sur l'environnement) et d'autres réseaux régionaux similaires.

Le Groupe de travail et le NAWEG ont coordonné l'établissement, par les Parties, des rapports annuels de 1995, 1996, 1997 et 1998 sur l'exécution de leurs obligations en matière d'application des lois. Le rapport de 1995 donnait un aperçu de la politique, des programmes et des stratégies des trois pays qui ont servi de fondement à l'établissement des rapports subséquents.

#### Activités en 2000

| 2000   |                      |
|--|----------------------|
| Activité 1 : Tenue de réunions semestrielles visant à formuler des avis sur le programme, et communications permanentes entre le Groupe de travail, le NAWEG et les groupes d'étude.   | 40 000 \$CAN         |
| Activité 2 : Tenue de réunions complémentaires des groupes d'étude.  | 7 000 \$CAN          |
| Activité 3 : Échange d'information entre les organismes, établissement de priorités régionales, élaboration d'une stratégie d'application et d'observation des lois sur l'environnement.   | 7 000 \$CAN          |
| Activité 4 : Rédaction de la section du rapport annuel consacrée à l'application des lois, ainsi que d'un rapport spécial sur l'application des lois en 2000.  | 59 000 \$CAN         |
| Activité 5 : Sensibilisation du public à l'aide des moyens suivants : a) consultations avec le CCPM, les Comités consultatifs nationaux et des groupes intéressés; b) publication de bulletins annuels sur le programme; c) diffusion de rapports connexes; d) organisation d'un atelier public sur un thème du domaine de l'application des lois, parallèlement à la session annuelle du Conseil. | 12 000 \$CAN         |
| Activité 6 : Sensibilisation d'autres réseaux régionaux et internationaux; sensibilisation des organismes provinciaux et étatiques par le Groupe de travail; sensibilisation d'autres organismes par le NAWEG, y compris aux niveaux étatique et provincial, chargés, par exemple, du milieu marin et des parcs.   | 3 000 \$CAN          |
| <b>Ressources nécessaires</b>  | <b>132 000 \$CAN</b> |

#### Participation du public

Comme cela a été mentionné précédemment, un des principaux objectifs de ce projet consiste à sensibiliser davantage le public au cours des trois prochaines années. Jusqu'à présent, le Groupe de travail et le NAWEG ont mené des consultations avec le CCPM. Les bulletins sur le projet seront publiés et distribués afin de faire le point sur les membres, les priorités et les activités des réseaux régionaux. Tous les rapports et les bulletins du programme sont maintenant disponibles sous forme imprimée ainsi que sur la page d'accueil de la CCE. On cherchera en outre des mécanismes pour que le public participe au choix des questions

d'application des lois qui réclament de l'attention à l'échelle du continent nord-américain. Dans le cadre de la planification et de l'exécution d'activités régionales déterminées concernant l'application des lois, on accordera une attention particulière à la participation du public intéressé, dont les ONG, le secteur privé et le milieu universitaire, le cas échéant.

### **Renforcement des capacités**

Le soutien de la CCE aux réseaux régionaux sur l'application des lois a eu pour avantage immédiat d'amener les organismes des Parties chargés de l'application des lois sur l'environnement et sur les espèces sauvages à travailler de façon concertée et efficace en cette matière. Les groupes d'étude ont en outre entrepris un certain nombre d'activités conjointes destinées à renforcer les capacités de surveiller, sur le terrain, la conformité aux lois sur l'environnement et sur les espèces sauvages et à les appliquer. Elles comprenaient : la série d'ateliers régionaux sur l'application des lois régissant le commerce des espèces en voie de disparition; un projet d'étude en vue d'améliorer la coopération dans le domaine de la surveillance de la conformité aux lois régissant le transport transfrontalier des déchets dangereux et des CFC, ainsi que de leur application; un projet destiné à accroître la participation des *maquiladoras* aux programmes de prévention de la pollution et d'observation volontaire des lois connexes; une activité concertée d'échange d'information visant à améliorer les politiques et les programmes nationaux sur l'observation volontaire des lois; une activité conjointe consistant à établir de meilleurs critères pour évaluer l'efficacité des politiques et des stratégies des Parties en matière d'application des lois.

### **Résultats prévus**

Le projet continuera d'apporter un soutien aux réseaux régionaux afin qu'ils puissent poursuivre le renforcement de la coopération régionale visant l'application efficace des lois sur l'environnement et servir de tribune pour développer le programme. Ils ont aussi pour tâche de continuer de coordonner et d'établir le rapport sur l'application des lois sur l'environnement, conformément aux obligations qu'impose l'ANACDE, de même qu'un rapport spécial sur l'application des lois en 2000.

Le défi des trois prochaines années consiste à réexaminer la structure et la représentativité des groupes de travail afin d'y intégrer des représentants d'autres organismes compétents, par exemple, ceux du domaine des pêches, du milieu marin et des parcs, et d'autres paliers de gouvernement, notamment des organismes provinciaux et étatiques chargés de l'application des lois. Comme il en est question dans la section précédente consacrée à la participation du public, un défi parallèle se pose dans l'immédiat, celui de trouver les moyens de répondre aux demandes de participation du public à la conception et à l'exécution du programme de coopération en matière d'application des lois, ce qui comprend les ONG, les entreprises réglementées et les universités.

Le NAWEG est maintenant reconnu à titre de lien nord-américain avec le sous-groupe d'Interpol chargé des crimes reliés aux espèces sauvages. On cherche à établir des liens similaires avec l'OMD et avec d'autres réseaux qui se consacrent à l'application des lois, tels que l'INECE et un projet de réseau à l'échelle des Amériques dans le cadre d'une activité parrainée par l'Organisation des États américains.

Le Secrétariat examinera la possibilité de créer des hyperliens entre la page d'accueil de la CCE et celle des organismes des Parties chargés de l'application des lois, en vue de faciliter l'accès à l'information et à l'échange de stratégies dans ce domaine. Il recherchera d'autres mécanismes pour informer le public nord-américain sur les activités des réseaux régionaux et l'y faire participer.

### **Partenaires et/ou participants prévus**

Le projet se poursuivra en partenariat avec les organismes nord-américains chargés de l'environnement et des espèces sauvages. De plus, les efforts seront centrés sur la diffusion de renseignements afin d'étendre le réseau nord-américain d'application des lois à d'autres organismes connexes, y compris les organismes étatiques et provinciaux qui examinent les questions et besoins d'intérêt prioritaire en vue de s'assurer de l'exécution efficace des lois. La CCE continuera d'exécuter le projet de concert avec le NAWEG et le Groupe de travail. Elle continuera aussi d'examiner les possibilités de partenariat avec d'autres réseaux régionaux d'application des lois, avec des organisations internationales connexes, comme l'INECE et Interpol, et avec d'autres particuliers et organisations. Le CCPM a estimé que ce domaine devait occuper une place prioritaire dans son plan de travail. Il a suivi les travaux du NAWEG et du Groupe de travail et il sera invité à participer aux ateliers proposés.

### **Liens avec d'autres projets de la CCE**

Les travaux effectués dans le cadre des projets du programme de coopération en matière d'application des lois sont super visés par la tribune régionale d'application des lois. Des liens existent déjà avec le programme de GRPC et avec le projet de facilitation de la conservation de la biodiversité dans le cadre du commerce des espèces sauvages (secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce).

## Activités en 2001

| 2001  |              |
|---|--------------|
| Activité 1 : Tenue de réunions semestrielles visant à formuler des avis sur le programme, et communications permanentes entre le Groupe de travail, le NAWEG et les groupes d'étude.  | 44 000 \$CAN |
| Activité 2 : Tenue de réunions complémentaires des groupes d'étude.   | 7 000 \$CAN  |
| Activité 3 : Échange d'information entre les organismes, établissement de priorités régionales, élaboration d'une stratégie d'application et d'observation des lois sur l'environnement.  | 7 000 \$CAN  |
| Activité 4 : Coordination de la préparation de la partie du rapport annuel consacrée à l'application des lois.  | 7 000 \$CAN  |
| Activité 5 : Sensibilisation du public à l'aide des moyens suivants :<br>a) consultations avec le CCPM, les Comités consultatifs nationaux et d'autres groupes; b) publication de bulletins annuels sur le programme; c) diffusion de rapports connexes.  | 15 000 \$CAN |
| Activité 6 : Sensibilisation d'autres réseaux régionaux et internationaux; sensibilisation, par le Groupe de travail, des organismes provinciaux et étatiques, de l'INECE et du Groupe de travail de l'Organisation des États américains sur l'application des lois sur l'environnement; sensibilisation d'autres organismes par le NAWEG, y compris les organismes étatiques et provinciaux chargés du milieu marin et des parcs, Interpol et l'Organisation mondiale des douanes. | 10 000 \$CAN |
| Ressources nécessaires  | 90 000 \$CAN |

## Activités en 2002

| 2002   |               |
|--|---------------|
| Activité 1 : Tenue de réunions semestrielles visant à formuler des avis sur le programme, et communications permanentes entre le Groupe de travail, le NAWEG et les groupes d'étude.   | 44 000 \$CAN  |
| Activité 2 : Tenue de réunions complémentaires des groupes d'étude.  | 7 000 \$CAN   |
| Activité 3 : Échange d'information entre les organismes, établissement de priorités régionales, élaboration d'une stratégie d'application et d'observation des lois sur l'environnement.   | 7 000 \$CAN   |
| Activité 4 : Coordination de la rédaction de la partie du rapport annuel consacrée à l'application des lois; préparation du rapport de 2002 sur l'application des lois.  | 59 000 \$CAN  |
| Activité 5 : Sensibilisation du public à l'aide des moyens suivants :<br>a) consultations avec le CCPM, les Comités consultatifs nationaux et d'autres groupes; b) publication de bulletins annuels sur le programme; c) diffusion de rapports connexes.   | 7 000 \$CAN   |
| Activité 6 : Sensibilisation d'autres réseaux régionaux et internationaux; sensibilisation des organismes provinciaux et étatiques par le Groupe de travail; sensibilisation d'autres organismes par le NAWEG, y compris les organismes étatiques et provinciaux chargés du milieu marin et des parcs. | 7 000 \$CAN   |
| Ressources nécessaires   | 131 000 \$CAN |

## 4.2.2 Renforcement des capacités d'application et d'observation des lois

### Sommaire du projet

Ce projet permanent est destiné à soutenir les activités clés qui favorisent la coopération entre les Parties en vue de renforcer leurs capacités d'appliquer efficacement leurs lois et règlements sur l'environnement. En conformité avec les dispositions de l'ANACDE, il donne suite à l'obligation d'améliorer les compétences des gouvernements et des collectivités. Ce projet comporte deux volets qui correspondent à une division administrative des tâches au sein des pouvoirs publics : 1) l'application des lois sur les espèces sauvages; 2) l'application et la surveillance de l'observation des lois antipollution. Dans ces deux volets, le programme de renforcement des capacités de la CCE est axé sur les questions que les Parties ont jugées prioritaires.

Sous l'autorité du Groupe nord-américain sur l'application des lois sur les espèces sauvages (NAWEG), le volet consacré à l'application des lois sur les espèces sauvages continue d'être centré sur le renforcement des capacités et des compétences régionales en ce qui a trait à l'application de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), de même que sur l'adoption d'une approche régionale relativement aux obligations et priorités communes dans le domaine de l'application des lois.

Le second volet consiste à poursuivre les travaux qui donnent suite au mandat que le Conseil de la CCE a confié au Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale (le « Groupe de travail »), soit d'analyser la relation entre les systèmes de gestion de l'environnement (SGE) d'application volontaire — dont la norme ISO 14001 — et les programmes gouvernementaux d'application des lois et règlements sur l'environnement, de même que de surveillance et de promotion de l'observation de ces lois et règlements. Ce volet du projet est également destiné à trouver des possibilités d'échanger de l'information et d'en arriver à des positions communes concernant le rôle et les incidences des SGE sur la conformité aux lois et sur la performance environnementale.

### Buts et objectifs

Le but de ce projet consiste à renforcer les capacités et les compétences régionales dans le cadre des activités portant sur des questions d'application et d'observation des lois sur les espèces sauvages et sur la lutte antipollution.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Concevoir et exécuter des activités de renforcement des capacités en matière d'application des lois sur l'environnement et sur les espèces sauvages à l'échelle de l'Amérique du Nord.
- Examiner d'autres méthodes visant l'application efficace des lois sur l'environnement et sur les espèces sauvages, ainsi que leur observation plus stricte.
- Soutenir la création de bases de données sur l'application des lois en Amérique du Nord et multiplier les possibilités d'échanges intergouvernementaux d'information sur l'application des lois.
- Soutenir l'évaluation concertée de l'efficacité des SGE (y compris la norme ISO 14001) dans la perspective d'améliorer la prévention de la pollution ainsi que l'ensemble de la performance environnementale et l'observation des lois connexes, ce qui comprend l'étude de projets pilotes.
- Soutenir l'exécution de l'obligation qu'impose l'article 6 de l'ANACDE aux trois pays signataires concernant l'accès des parties privées à des recours.

### Justification

Le projet cadre avec les obligations qui incombent aux Parties, en vertu de l'article 5 de l'ANACDE, d'appliquer efficacement leurs lois respectives sur l'environnement, et avec celles du Conseil, en vertu du paragraphe 10(4), d'encourager l'application et l'observation efficace de ces lois et la coopération technique connexe. En outre, l'article 6 prescrit aux Parties d'accorder aux parties privées un accès aux recours.

Désireux de remplir ces obligations, le Conseil a adopté la résolution n° 96-06 constituant le Groupe de travail, dont le mandat consiste notamment à soutenir le renforcement des capacités d'application efficace et d'observation accrue des lois. En outre, l'auxiliaire du Groupe de travail, le NAWEG, est chargé de collaborer au renforcement des capacités d'application des lois et règlements sur les espèces sauvages. Le secteur de programme applique également la directive du Conseil de la CCE figurant dans le *Programme d'action commun*, à savoir, apporter une aide en matière d'observation des lois et renforcer les capacités d'application de la CITES et de surveillance de son observation.

Sous la direction du NAWEG, les Parties ont pu élaborer une stratégie et un programme à long terme afin d'assurer l'application efficace de leurs lois respectives régissant la protection des espèces sauvages, qui visent actuellement, conformément aux termes de la CITES, la protection des espèces menacées. Ce volet est destiné à soutenir deux objectifs : le renforcement des capacités d'application des lois et la création d'un réseau régional dans le même domaine. Les activités connexes sont censées tabler sur les travaux et les résultats antérieurs et mener aux phases suivantes d'une stratégie régionale d'application efficace des lois. Par exemple, l'atelier qui se tiendra en 2000 sur l'application des lois régissant les trophées de chasse est un événement que les fonctionnaires des trois pays chargés de l'application des lois ont estimé prioritaire en vue d'échanger de l'information sur les régimes de réglementation, la nature des activités légales et illégales, les stratégies destinées à détecter et à décourager les activités illégales, la participation d'autres groupes afin d'assurer la conformité aux lois.

Le second volet a été mis sur pied dans le but de donner suite à l'intérêt de plus en plus grand que suscite l'application de divers SGE, de même que le rôle qu'ils peuvent jouer dans les programmes gouvernementaux sur l'application et l'observation des lois et dans l'amélioration de la conformité et la performance dans le domaine de l'environnement. Les normes ou les activités volontaires du secteur privé, telles que la série de normes ISO 14000 et le programme Gestion responsable, favorisent l'application des SGE. De leur côté, les gouvernements sont en train d'expérimenter le recours à ces systèmes de gestion dans les programmes facultatifs d'application et d'observation des lois, comme les divers programmes pilotes en cours aux États-Unis ainsi que l'instauration de dispositions au Canada afin que les ordonnances des tribunaux prévoient l'application des SGE pour résoudre les problèmes d'application des lois. Toutefois, la tâche est considérable si l'on veut évaluer le degré d'efficacité des différents modèles de SGE. Pour ce faire, il faut viser une amélioration de la conformité et de la performance dans le domaine de l'environnement, de même que l'échange d'information et d'idées concernant le rôle que peuvent jouer ces SGE dans les politiques et programmes gouvernementaux destinés à appliquer des prescriptions ou à favoriser une conformité et une performance accrues dans le domaine de l'environnement.

### État d'achèvement

Le programme de coopération en matière d'application des lois, qui est placé sous la direction du Groupe de travail et du NAWEG, s'est jusqu'à présent concentré avec succès sur le renforcement des capacités dans les domaines prioritaires suivants :

#### 1. Application des lois sur les espèces sauvages

##### a) Application et surveillance de l'observation de la CITES

Depuis 1995, les activités concertées de renforcement des capacités ont visé l'amélioration des moyens de surveiller la conformité à la CITES et l'application des lois régissant sa mise en œuvre à l'échelle régionale et des lois connexes. À la fin de 1999, quatre programmes de formation régionaux auront été offerts à des agents chargés de l'application des lois visant d'importants aspects du commerce d'oiseaux, de mammifères à fourrure, de reptiles, de coraux et d'invertébrés marins en voie de disparition.

##### b) Légistes de la faune

En 1997, en collaboration avec le NAWEG, le *National Fish and Wildlife Forensics Laboratory* (Laboratoire national d'expertise médico-légale visant le poisson et la faune) des États-Unis et l'*Universidad Nacional Autónoma de México*, la CCE a parrainé un atelier à l'intention d'agents chargés de l'application des lois et d'experts légistes sur les techniques médico-légales, les techniques d'analyse de l'ADN, les enquêtes criminelles, les autopsies, l'identification des espèces et les questions liées au commerce de produits de la faune à des fins médicinales. En 1999, la CCE, de concert avec le NAWEG et la *Northwest Association of Forensic Scientists* (Association des experts légistes du Nord-Ouest), a également parrainé une série d'ateliers sur les nouvelles techniques et les derniers développements dans le domaine de l'expertise médico-légale. Le NAWEG, grâce au soutien financier de la CCE, a établi un répertoire d'experts légistes nord-américains afin d'aider les trois pays à rationaliser et à mieux partager le savoir-faire dans ce domaine.

##### c) Échanges dans le domaine de la formation

En 1998 et en 1999, la CCE a apporté son soutien aux échanges dans le domaine de la formation. Ces activités conjointes ont donné lieu à l'octroi de subventions pour la participation des agents chargés de l'application des lois sur les espèces sauvages aux programmes de formation des autres pays afin de faciliter l'échange, entre organismes gouvernementaux, d'information et de techniques relatives à la formation. La CCE a en outre apporté son soutien à la tenue des réunions du Groupe d'étude sur les inspections (constitué par le NAWEG) concernant la mise sur pied d'un programme conjoint ou à frais partagés de formation à long terme des inspecteurs.

## 2. Application et surveillance de l'observation des lois antipollution

Un second domaine prioritaire en ce qui a trait au renforcement des capacités est l'application et la surveillance de l'observation des lois antipollution. Jusqu'à présent, les travaux ont porté principalement sur les trois questions suivantes :

a) *Capacités d'application et de surveillance de l'observation des lois régissant le transport transfrontalier des déchets dangereux et des CFC en Amérique du Nord*

Depuis 1996, le Groupe de travail reconnaît la nécessité de coopérer en vue d'améliorer les capacités d'application et de surveillance de l'observation des lois régissant le transport transfrontalier des déchets dangereux et des CFC. En 1999, la CCE a publié un rapport intitulé *Le suivi du transport transfrontalier des déchets dangereux en Amérique du Nord et l'application des lois connexes*, qui doit servir de fondement aux discussions qui auront lieu au cours d'une réunion trilatérale des agents chargés d'appliquer les lois sur les déchets dangereux. Le rapport constitue un plan d'action régional dont les objectifs sont les suivants : échanger des bases de données sur la surveillance de l'observation des lois; renforcer les capacités de recueillir, d'utiliser et d'échanger des renseignements; améliorer la compatibilité des systèmes de surveillance; donner de la formation dans les domaines de la collecte de renseignements, des lois et des politiques régionales, de la sécurité, des mesures d'intervention en cas d'urgence ou de déversement; saisir la nature du commerce illégal régional et connaître les principales personnes qu'il met en cause.

b) *Gestion rationnelle des produits chimiques*

Depuis 1997, le Groupe de travail a été invité à participer aux discussions sur la mise en œuvre des plans d'action relatifs à la gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC). Il est proposé qu'il soit invité à participer au processus d'élaboration des plans d'action afin de s'assurer que l'on examine également, au début du processus, des stratégies de rechange concernant l'observation des lois.

c) *Solutions de rechange visant l'observation des lois*

Le Groupe de travail a également apporté son soutien à la recherche d'outils de rechange ou novateurs afin d'améliorer l'observation des lois et la prévention de la pollution, ce qui comprend les mécanismes d'observation volontaire et les SGE des secteurs public et privé. La CCE a appuyé une série de réunions d'information conjointes à l'intention des *maquiladoras* implantées dans la région frontalière Mexique-États-Unis. Ces réunions ont pour but de favoriser une plus grande participation aux programmes de prévention de la pollution et d'observation volontaire mis sur pied par les secteurs public et privé.

La CCE a également soutenu une activité conjointe visant l'adoption d'une politique régionale sur les SGE et l'observation des lois, conformément à la résolution du Conseil n° 97-05 intitulée *Coopération future en matière de systèmes de gestion de l'environnement et d'observation de la législation sur l'environnement*, et aux conclusions du rapport connexe présenté au Conseil par le Groupe de travail en 1998. En 1999, on a organisé un atelier public à Washington; les représentants des secteurs public et privé et de groupes non gouvernementaux qui y ont participé ont examiné les éléments clés des SGE qui pourraient permettre de favoriser la conformité aux lois. L'activité a aussi comporté un appui aux activités nationales destinées à mener des études sur les SGE utilisés par les secteurs public et privé dans le but d'évaluer la valeur relative de ces systèmes et d'échanger de l'information sur les résultats de ces expériences.

En plus d'être axés sur le renforcement des capacités, les travaux du NAWEG ont porté sur la création d'un réseau régional. Grâce au soutien de la CCE, le NAWEG a été officiellement reconnu comme une tribune régionale destinée à conseiller et à aider la CCE et la Tribune trilatérale sur la gestion des espèces sauvages. Le NAWEG sert de tribune pour établir des priorités et élaborer des stratégies d'envergure régionale pour les organisations et organismes internationaux comme le Secrétariat de la CITES, Interpol et l'Organisation mondiale des douanes (OMD). Cette tribune régionale a permis aux organismes de cerner les mesures nécessaires pour renforcer de façon significative la capacité de l'Amérique du Nord de détecter des activités illégales et d'appliquer les lois sur les espèces sauvages, de même que la nécessité de créer un réseau nord-américain d'experts légistes de la faune.

**Activités en 2000**

| <b>2000</b>  |              |                      |
|--|--------------|----------------------|
| <b>Activité 1 : Capacités d'application et de surveillance de l'observation des lois sur les espèces sauvages et de la CITES.</b>  |              | <b>125 000 \$CAN</b> |
| <b>Sous-activité 1 :</b> Organisation et tenue d'un atelier au Mexique sur l'application des lois régissant les trophées de chasse, auquel participeront des représentants des secteurs public et privé.   | 89 000 \$CAN |                      |
| <b>Sous-activité 2 :</b> Poursuite du soutien au réseau et aux partenariats relatifs à la formation dans le domaine de l'application des lois; mise à jour d'un guide de cours dans ce domaine.  | 7 000 \$CAN  |                      |
| <b>Sous-activité 3 :</b> Participation à un projet sur le commerce des espèces sauvages, en portant attention aux liens éventuels avec l'atelier sur l'application des lois régissant les trophées de chasse.  | 3 000 \$CAN  |                      |
| <b>Sous-activité 4 :</b> Poursuite des travaux visant à parachever et à publier un répertoire d'experts légistes de la faune.  | 4 000 \$CAN  |                      |
| <b>Sous-activité 5 :</b> Suivi de l'atelier destiné aux experts légistes afin de rassembler des documents de formation dans le domaine de l'expertise médico-légale et d'analyser les moyens prévus à l'ALÉNA pour surmonter les obstacles à l'échange de technologies et de matériel médico-légal.  | 15 000 \$CAN |                      |
| <b>Sous-activité 6 :</b> Soutien au réseautage et à la sensibilisation d'autres organismes de l'Amérique centrale et des Caraïbes afin d'établir des priorités pour les activités conjointes de renforcement des capacités, de trouver de nouvelles sources de soutien et d'échanger des données et des renseignements sur l'application des lois.                                   | 7 000 \$CAN  |                      |
| <b>Activité 2 : Capacités d'application et de surveillance de l'observation des lois antipollution.</b>  |              | <b>67 000 \$CAN</b>  |
| <b>Sous-activité 1 :</b> Poursuite de l'activité conjointe visant à expérimenter et à évaluer les SGE à titre de mécanismes favorisant et améliorant la conformité aux lois et règlements sur l'environnement; examen des rapports d'étape nationaux sur les activités pilotes relatives aux SGE; analyse des essais visant à mesurer les effets des SGE sur la conformité aux lois. | 30 000 \$CAN |                      |
| <b>Sous-activité 2 :</b> Suivi de l'atelier sur les SGE tenu en 1999, à Washington; poursuite de l'activité conjointe destinée à examiner les éléments clés des SGE axés sur la conformité; mise au point d'un cadre de mesure ou d'indicateurs qui permettraient d'évaluer l'efficacité des éléments clés proposés.   | 15 000 \$CAN |                      |
| <b>Sous-activité 3 :</b> Tenue d'un atelier public au Canada sur les éléments clés d'un SGE axé sur la conformité.   | 15 000 \$CAN |                      |
| <b>Sous-activité 4 :</b> Élaboration d'une stratégie relative à la conformité aux lois à intégrer aux plans d'action visant la GRPC.   | 7 000 \$CAN  |                      |
| <b>Ressources nécessaires</b>  |              | <b>192 000 \$CAN</b> |

## **Participation du public**

Un certain nombre d'activités déterminées seront intégrées à ce projet au cours des prochaines années afin de veiller à ce que l'opinion du public et de l'industrie réglementée soit prise en compte au moment de fixer des priorités, en termes d'action concertée et d'exécution de ces activités. Il est prévu, sous réserve des fonds disponibles, d'entreprendre un examen des politiques et des pratiques auxquelles les Parties ont recours pour s'acquitter des obligations que leur impose l'article 6 de l'ANACDE, à savoir, étendre à leurs processus respectifs d'application des lois les possibilités de participation du public. Une deuxième activité donnera lieu à un dialogue entre le Groupe de travail, le NAWEG et le public sur la question des priorités et des stratégies de rechange visant l'amélioration de l'application des lois. En 2000, on étudiera la possibilité de faire participer le public à l'atelier sur l'application des lois régissant les trophées de chasse.

## **Résultats prévus**

Un soutien sera accordé graduellement au renforcement des capacités d'application efficace et d'observation des lois sur l'environnement afin de renforcer les activités en cours et de tenir compte des ressources affectées au présent projet. Les activités entourant le renforcement des capacités d'application des lois sur les espèces sauvages prévoient un soutien constant aux efforts concertés déployés par le NAWEG pour trouver des méthodes convenues de partage d'information et de compétences, dans la perspective d'améliorer la détection des infractions et l'application des lois sur les espèces sauvages. En ce qui a trait au secteur visant ces espèces, au cours des prochaines années, on s'emploiera à élargir les activités du NAWEG, toujours en fonction des ressources disponibles, afin d'y intégrer d'autres associations et organismes nationaux, étatiques et provinciaux.

Les activités d'application et de surveillance de l'observation des lois antipollution comportent trois priorités : 1) l'évaluation des SGE et de la conformité aux lois connexes; 2) les aspects de la GRPC qui ont trait à l'application et à l'observation des lois; 3) la surveillance de la conformité aux lois sur les déchets dangereux et les CFC et leur application à l'échelle du continent nord-américain.

### **1. Application des lois sur les espèces sauvages**

Les travaux dans ce domaine d'intérêt prioritaire incluent :

- a) le soutien à la mise en place d'un réseau nord-américain d'experts légistes de la faune, afin de donner suite à la rencontre, en 1999, de spécialistes nord-américains de l'application des lois sur les espèces sauvages et de l'expertise médico-légale connexe;
- b) la production conjointe de matériel de formation dans deux domaines : l'expertise médico-légale et les techniques de terrain de surveillance de la conformité à la CITES et de la suite à donner aux infractions;
- c) la tenue d'un atelier conjoint sur l'application des lois régissant les trophées de chasse;
- d) la planification d'un atelier conjoint à l'intention des agents chargés de l'application des lois sur les espèces sauvages et des lois antipollution afin qu'ils puissent donner suite aux infractions relatives à la mortalité faunique en raison d'une contamination de l'environnement;
- e) l'étude concertée de protocoles d'application des lois touchant, par exemple, la restitution d'animaux confisqués et le partage d'informations actualisées ou historiques;
- f) la consultation d'ONG compétentes sur des mécanismes éventuels de coopération relativement à des projets destinés à améliorer la conformité aux lois sur les espèces sauvages et aux lois connexes.

### **2. Capacités d'application et de surveillance de l'observation des lois antipollution**

Les priorités dans le domaine du renforcement des capacités comprendront :

- a) l'application et la surveillance de l'observation des lois sur les déchets dangereux et sur les CFC;
- b) la participation au projet de GRPC afin d'apporter des compétences au processus d'élaboration de stratégies et de plans d'actions relatifs à l'application et à l'observation des lois;
- c) l'analyse conjointe de l'efficacité des SGE (y compris la norme ISO 14001) à améliorer la prévention de la pollution ainsi que la conformité et la performance dans le domaine de l'environnement, ce qui comprend les activités suivantes :
  - (i) l'examen conjoint de l'expérience acquise sur le plan national relativement à l'application, à titre expérimental, de mécanismes d'observation volontaire des lois, dont les SGE;
  - (ii) la poursuite de l'examen concerté de l'efficacité des SGE (y compris la norme ISO 14001) à améliorer la lutte antipollution, la conformité aux lois et la performance environnementale dans son ensemble, y compris l'examen de projets pilotes coopératifs;

- (iii) la poursuite de l'évaluation des besoins des petites et moyennes entreprises (PME) et des possibilités de les sensibiliser aux SGE pour s'assurer qu'elles se conforment à la législation sur l'environnement et améliorent leur performance environnementale;
  - (iv) la poursuite de l'échange d'information avec les autres pays, régions et organisations au sujet des politiques et programmes sur les SGE et la conformité aux lois;
  - (v) l'évaluation des éléments fondamentaux des SGE (y compris la norme ISO 14001) en vue de leur intégration dans les politiques et programmes nationaux et, au besoin, de la formulation de recommandations au Conseil;
- d) la recherche conjointe d'un plus grand nombre de possibilités de participation efficace du public aux processus d'application des lois.

#### **Partenaires et/ou participants prévus**

Des efforts seront déployés pour entreprendre, de concert avec des groupes du secteur privé, l'évaluation des incidences des SGE sur la conformité aux lois. Les partenariats se poursuivront entre la CCE et les organismes des Parties chargés de l'application des lois antipollution et des lois sur les espèces sauvages, car le programme ne serait pas réalisable sans la collaboration de ces organismes. Des efforts ont également déjà permis d'étendre le réseau régional de renforcement des capacités d'application des lois à des organismes connexes responsables des pêches et des parcs, de même qu'aux organismes des États, des provinces, des gouvernements tribaux et des Premières Nations. On cherchera également à conclure des partenariats avec des ONG afin qu'elles puissent exercer leurs droits et saisir les occasions prévues à l'article 6 de l'ANACDE, qui traite de l'accès des parties privées aux recours, afin d'améliorer le respect et l'application des lois et règlements sur l'environnement. Ces partenariats permettront en outre de s'assurer que les engagements relatifs à la participation et à la transparence pris dans le cadre de l'ANACDE soient respectés.

On multipliera aussi les efforts afin d'établir des relations de travail avec d'autres institutions et organismes comme la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation des États américains afin de trouver des possibilités de partager les frais dans le domaine du renforcement des capacités.

#### **Liens avec d'autres projets de la CCE**

L'exécution efficace de ce projet de renforcement des capacités exigera une plus grande interaction entre les divers groupes de travail et projets connexes de la CCE, dont les suivants :

- le projet de gestion rationnelle des produits chimiques;
- l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord, qui fait partie du projet sur les mécanismes de conservation de la biodiversité en Amérique du Nord;
- le projet entrepris dans le cadre du programme sur les normes et la performance environnementales, qui vise l'examen des capacités techniques et de l'homologation des laboratoires de l'environnement afin de s'assurer que les besoins et priorités en matière d'application des lois sont pris en compte dans la conception et la mise en œuvre des projets.

Le volet « capacités d'application et de surveillance de l'observation des lois antipollution » assure plus particulièrement le maintien de liens soutenus avec le programme de GRPC, car un de ses représentants assiste aux réunions du Groupe de travail sur la GRPC et fournit des avis sur l'application des lois. Des représentants du NAWEG participent à la planification du projet sur la facilitation de la conservation de la biodiversité dans le cadre du commerce des espèces sauvages, qui fait partie du secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce.

## Activités en 2001

| 2001  |              |                      |
|---|--------------|----------------------|
| <b>Activité 1 : Capacités d'application et de surveillance de l'observation des lois sur les espèces sauvages et de la CITES.</b>   |              | <b>111 000 \$CAN</b> |
| <b>Sous-activité 1 :</b> Planification des travaux de l'atelier de 2002 sur les espèces végétales en voie de disparition.   | 15 000 \$CAN |                      |
| <b>Sous-activité 2 :</b> Activités reliées à un réseau de formation et conclusion de partenariats en matière d'application des lois sur les espèces sauvages.   | 7 000 \$CAN  |                      |
| <b>Sous-activité 3 :</b> Participation au projet sur le commerce des espèces sauvages.  | 15 000 \$CAN |                      |
| <b>Sous-activité 4 :</b> Suivi de l'atelier sur l'application des lois régissant les trophées de chasse.  | 15 000 \$CAN |                      |
| <b>Sous-activité 5 :</b> Soutien au réseautage et à la sensibilisation d'autres organismes afin d'établir des priorités pour les activités conjointes de renforcement des capacités et de trouver de nouvelles sources de soutien.  | 7 000 \$CAN  |                      |
| <b>Sous-activité 6 :</b> Vidéo de formation sur les techniques d'évasion.   | 52 000 \$CAN |                      |
| <b>Activité 2 : Capacités d'application et de surveillance de l'observation des lois antipollution.</b>   |              | <b>96 000 \$CAN</b>  |
| <b>Sous-activité 1 :</b> Participation au projet de GRPC afin de trouver des solutions de rechange qui permettront d'améliorer la lutte antipollution grâce à une conformité accrue aux lois (plans d'actions relatifs à des substances chimiques d'intérêt prioritaire). | 7 000 \$CAN  |                      |
| <b>Sous-activité 2 :</b> Poursuite du soutien à l'activité conjointe destinée à déterminer si les SGE peuvent servir à améliorer la conformité aux lois; sensibilisation d'autres régions.  | 74 000 \$CAN |                      |
| <b>Sous-activité 3 :</b> Choix d'un secteur prioritaire de renforcement des capacités et planification d'un atelier sur ce secteur.   | 15 000 \$CAN |                      |
| <b>Ressources nécessaires</b>   |              | <b>207 000 \$CAN</b> |

## Activités en 2002

| 2002   |               |                      |
|--|---------------|----------------------|
| <b>Activité 1 : Capacités d'application et de surveillance de l'observation des lois sur les espèces sauvages et de la CITES.</b>  |               | <b>140 000 \$CAN</b> |
| <b>Sous-activité 1 :</b> Tenue d'un atelier sur le commerce des espèces végétales en voie de disparition.  | 111 000 \$CAN |                      |
| <b>Sous-activité 2 :</b> Activités reliées à un réseau de formation et conclusion de partenariats en matière d'application des lois sur les espèces sauvages.  | 7 000 \$CAN   |                      |
| <b>Sous-activité 3 :</b> Participation au projet sur le commerce des espèces sauvages.   | 15 000 \$CAN  |                      |
| <b>Sous-activité 4 :</b> Soutien au réseautage et à la sensibilisation d'autres organismes afin d'établir des priorités pour les activités conjointes de renforcement des capacités et de trouver de nouvelles sources de soutien. | 7 000 \$CAN   |                      |

|  |                      |
|--|----------------------|
| <b>Activité 2 : Capacités d'application et de surveillance de l'observation des lois antipollution.</b>              | <b>163 000 \$CAN</b> |
| <b>Sous-activité 1 :</b> Poursuite des travaux sur les SGE et la conformité aux lois.                                | 59 000 \$CAN         |
| <b>Sous-activité 2 :</b> Tenue d'un atelier sur le secteur prioritaire de renforcement des capacités choisi en 2001. | 89 000 \$CAN         |
| <b>Sous-activité 3 :</b> Élaboration d'un projet d'examen de l'obligation d'offrir des recours privés.               | 15 000 \$CAN         |
| <b>Ressources nécessaires</b>  | <b>303 000 \$CAN</b> |

### 4.2.3 Indicateurs de l'application efficace des lois sur l'environnement

#### Sommaire du projet

Ce projet exige un effort concerté et multilatéral en vue d'étudier et de mettre au point des indicateurs qui permettront de mesurer et d'évaluer l'efficacité des stratégies de chaque Partie en matière d'application et d'observation des lois. Il est destiné à favoriser l'échange, entre organismes compétents, d'idées avant-gardistes et de l'expérience acquise en vue d'améliorer les processus d'évaluation des programmes et politiques et de reddition de comptes dans ces domaines. En bout de ligne, son but consiste à concevoir des indicateurs de l'application et de l'observation efficaces des lois sur l'environnement en Amérique du Nord.

#### Buts et objectifs

Ce projet vise à aider les Parties à mettre au point des indicateurs qui permettront de mesurer et d'évaluer l'efficacité de leurs stratégies respectives sur l'application et l'observation des lois.

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

#### 1. À court terme :

- Consigner les mesures prises jusqu'à maintenant par les Parties pour appliquer des critères et des processus d'évaluation des indicateurs de l'efficacité des politiques, des programmes et des stratégies de mise en œuvre de leurs lois respectives sur l'environnement, et donner suite à ce que révèlent ces indicateurs.
- Faciliter l'échange intergouvernemental d'information et de compétences relativement à l'établissement et à l'utilisation d'indicateurs de l'application efficace des lois.
- Offrir une tribune favorisant un dialogue entre les gouvernements, le public et le secteur privé sur la mise au point et l'utilisation d'indicateurs, de même qu'une analyse des tendances de la performance de chaque pays en vue d'établir une base de référence.

#### 2. À long terme :

- Étudier la possibilité d'établir des indicateurs de l'efficacité des politiques, des programmes et des stratégies d'application des lois sur l'environnement en Amérique du Nord.
- Soutenir l'établissement d'indicateurs plus efficaces.
- Publier des rapports, à l'aide des indicateurs convenus, sur la façon dont les gouvernements s'acquittent de leurs obligations en matière d'application des lois.

#### Justification

Ce projet a un lien direct avec l'obligation que l'ANACDE impose aux Parties d'appliquer efficacement leurs lois respectives sur l'environnement. Le Conseil ayant pour tâche d'encourager la coopération technique des Parties afin qu'elles s'acquittent de cette obligation, la CCE a donné suite à cette dernière et tenu compte de l'avis du Groupe de travail nord-américain sur la coopération en matière d'application et d'observation de la législation environnementale (le « Groupe de travail ») en entreprenant, en 1997, un projet visant à examiner des méthodes qui permettent de mesurer l'efficacité des programmes d'application et d'observation des lois. Conformément aux principes de transparence et de participation mis de l'avant dans l'ANACDE, il est prévu de faire participer le public et l'industrie réglementée de l'Amérique du Nord à l'élaboration de critères qui serviront à améliorer les politiques, les stratégies et les interventions relatives à l'application et à l'observation des lois à l'échelle nationale.

### État d'achèvement

Depuis 1997, la CCE a établi des documents de référence sur les questions suivantes :

- les systèmes actuels et les nouveaux programmes nationaux suggérés pour mesurer et évaluer l'application et l'observation des lois et en rendre compte, y compris les activités entreprises par les gouvernements, le secteur privé et le public;
- le recours, au Canada, à des indicateurs de réponse du public afin de mettre en œuvre des stratégies d'application efficaces des lois;
- les expériences menées en Europe quant à la mesure de l'application et de l'observation de la législation sur l'environnement et à l'établissement de rapports sur la question.

Ces documents de référence ont servi de fondement au dialogue parrainé par la CCE sur les indicateurs de l'application efficace des lois sur l'environnement, tenu en mai 1998, à Puebla, au Mexique, avec des représentants des gouvernements, du secteur privé et du public. Le compte rendu de ce dialogue a été distribué à des fins d'examen et de commentaires en 1999 et il servira de base à la prochaine étape, laquelle consistera en un projet pilote prévoyant l'établissement d'indicateurs dans le domaine des déchets dangereux, tel que convenu par les Parties. Ces dernières sont en train de compiler des données à des fins d'analyse et de rapport. Ce projet de la CCE fait partie des nombreux efforts déployés un peu partout dans le monde par les pays qui souhaitent vivement trouver des moyens de mesurer et d'évaluer leurs propres programmes et stratégies.

### Activités en 2000

| 2000   |                     |
|--|---------------------|
| <b>Activité 1 : Tenue d'une réunion du Groupe de travail sur l'application des lois et du Groupe consultatif d'experts afin d'examiner les indicateurs et les méthodes proposées ainsi que les progrès accomplis dans le domaine pilote des déchets dangereux; étude de l'utilisation d'indicateurs convenus par les trois Parties; constitution d'un groupe d'experts issus des secteurs public et privé qui seront chargés d'examiner les travaux préliminaires.</b> | <b>44 000 \$CAN</b> |
| <b>Activité 2 : Établissement d'un rapport d'étape à présenter au Conseil de la CCE sur l'élaboration et la mise à l'essai d'autres indicateurs, et proposition relative au rapport annuel; coordination des travaux ayant trait au cadre de mesure ou aux indicateurs de l'efficacité des SGE.</b>  | <b>22 000 \$CAN</b> |
| <b>Activité 3 : Échange permanent d'information et de savoir-faire dans le cadre de l'établissement et de l'application d'indicateurs.</b>   | <b>7 000 \$CAN</b>  |
| <b>Ressources nécessaires</b>  | <b>73 000 \$CAN</b> |

### Participation du public

Depuis son origine, ce projet est destiné à favoriser la participation du public, des ONG, des universités et de l'industrie réglementée. Un de ses plus importants documents de référence comprend une analyse du recours, par les gouvernements, aux opinions et aux réactions du public comme moyens de mesurer l'efficacité relative des politiques et des programmes gouvernementaux d'application des lois. Le Dialogue sur les indicateurs de l'application efficace des lois sur l'environnement comprenait des représentants d'ONG et du secteur privé ainsi que des spécialistes indépendants. Les documents de référence et le compte rendu de discussion ont été distribués à grande échelle au public afin de lui offrir davantage de possibilités de participer à la conception et à l'exécution du projet. En outre, un groupe consultatif d'experts, qui a été mis sur pied au cours de l'automne de 1999, comprend des représentants d'ONG et du secteur privé et des personnes ayant les compétences requises pour se joindre au groupe de fonctionnaires chargés de l'application des lois constitué afin de conseiller la CCE au sujet du projet. En dernier lieu, la CCE a l'intention de s'assurer que le projet tienne compte du rôle du public dans tout processus d'évaluation.

### Renforcement des capacités

Le projet continuera de soutenir l'établissement et l'application d'indicateurs plus efficaces. De plus, il est prévu d'établir une série de tribunes afin de partager, à l'échelle du continent nord-américain, l'expérience acquise avec de nouveaux outils et des processus d'évaluation améliorés.

### Résultats prévus

Au cours de la prochaine phase de ce projet permanent, les activités s'orienteront sur l'établissement et l'examen d'indicateurs améliorés. Au cours de la rencontre de suivi réunissant des fonctionnaires chargés de l'application des lois, il a été question d'une variété de choix d'activités pour les prochaines étapes dont :

- un examen interorganismes d'indicateurs et de processus d'étude novateurs;
- une évaluation conjointe de « bonnes pratiques » d'évaluation de l'application des lois, comprenant des indicateurs ou des critères et des processus d'évaluation de rechange;
- des applications pilotes d'indicateurs ou de méthodes;
- une participation directe et continue de représentants d'ONG, du secteur privé, du milieu universitaire et d'autres experts au cours du déroulement de cette phase;
- l'utilisation éventuelle d'indicateurs convenus pour que les Parties puissent établir leur rapport annuel sur l'application de la législation sur l'environnement.

La CCE élargira l'examen afin d'analyser l'expérience acquise aux échelles provinciale, étatique et locale, et de faire participer le public à l'élaboration et à l'examen d'indicateurs et de méthodes de rechange.

### Partenaires et/ou participants prévus

Le projet sera réalisé de concert avec le Groupe de travail. Il fera aussi appel à une collaboration étroite avec des organismes nord-américains chargés de l'application des lois et au partage de leur expérience dans le domaine de la conception, de l'établissement et de l'application pilote d'indicateurs, la CCE contribuant à transmettre l'information pertinente aux parties intéressées. Des efforts seront aussi déployés pour coopérer avec d'autres institutions et organismes prenant part à l'examen de mécanismes améliorés de mesure et d'évaluation de l'application efficace des lois, notamment l'Union européenne, l'Organisation de coopération et de développement économiques et la Banque mondiale. Comme il est indiqué plus haut, on tentera d'élargir le groupe de travail de la CCE pour y inclure des représentants du public, des secteurs industriels et des universités.

### Liens avec d'autres projets de la CCE

L'établissement d'indicateurs de l'application efficace des lois est à ses débuts, non seulement dans les pays de l'ALÉNA mais partout dans le monde, ce qui donne à la CCE l'occasion de jouer un rôle proactif dans ce nouveau secteur. Le domaine pilote choisi est celui des déchets dangereux; on misera sur les travaux du volet « application et surveillance de l'observation des lois antipollution » ayant trait aux expéditions transfrontalières de déchets dangereux du programme de coopération en matière d'application des lois.

### Activités en 2001

| 2001  |              |
|---|--------------|
| Activité 1 : Échange interorganismes d'information et de savoir-faire dans le cadre de l'établissement et de l'application d'indicateurs. | 59 000 \$CAN |
| Activité 2 : Choix d'indicateurs, par le Groupe de travail, en vue de préparer la section du rapport annuel sur l'application des lois.   | 15 000 \$CAN |
| Ressources nécessaires  | 74 000 \$CAN |

### Activités en 2002

| 2002   |               |
|--|---------------|
| Activité 1 : Consultation publique en vue d'évaluer les nouveaux indicateurs.        | 59 000 \$CAN  |
| Activité 2 : Réunion du Groupe de travail afin de réévaluer les indicateurs choisis. | 15 000 \$CAN  |
| Ressources nécessaires   | 574 000 \$CAN |



## **Autres activités de la CCE**

Cette section renferme des renseignements sur les activités de la CCE qui sont obligatoires aux termes de l'ANACDE. Il s'agit d'activités reliées aux obligations spécifiques qui incombent aux Parties en vertu de l'ANACDE, d'activités qui découlent directement des décisions prises par les ministres, comme la création du Fonds nord-américain pour la coopération environnementale, ou d'activités du Comité consultatif public mixte.

## Obligations spécifiques en vertu de l'Accord

En plus des activités et des projets décrits dans le Plan de programme triennal, la CCE maintiendra son soutien aux obligations spécifiques de l'ANACDE, ce qui comprend :

- le renforcement de la coopération en vue de l'élaboration et de la constante amélioration des lois et réglementations sur l'environnement [paragraphe 10(3)];
- la facilitation de l'accès du public à l'information sur l'environnement que détiennent les autorités publiques de chaque Partie [alinéa 10(5)a)] par le biais du programme de gestion de l'information en Amérique du Nord (Centre d'information de la CCE);
- la coopération avec la Commission du libre-échange de l'ALÉNA [paragraphe 10(6)];
- l'évaluation des répercussions environnementales transfrontalières [paragraphe 10(7)];
- l'accès réciproque aux tribunaux [paragraphe 10(9)];
- l'établissement du plan de programme et du budget [paragraphe 11(6)];
- l'établissement du rapport annuel [paragraphe 12(1)];
- l'établissement du rapport sur l'état de l'environnement en Amérique du Nord [paragraphe 12(3)];
- l'établissement de rapports que le Secrétariat juge pertinents (article 13);
- le traitement des communications de citoyens et la constitution de dossiers factuels (articles 14 et 15);
- les autres obligations que prescrit l'Accord.

## Fonds nord-américain pour la coopération environnementale

De 2000 à 2002, le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) continuera :

- de financer les projets communautaires;
- de mettre l'accent sur le renforcement des capacités et la conclusion de partenariats transfrontaliers et transsectoriels;
- d'accorder des subventions aux projets qui cadrent avec le Plan de programme triennal de la CCE et d'établir des liens entre les résultats de ces projets et d'autres éléments du programme de travail de la Commission;
- de prioriser la participation du public aux processus de la CCE et à d'autres processus qui ont une pertinence sur le plan régional.

**L'année 2000 sera transitoire pour le FNACE, car la CCE évaluera son rendement et envisagera de nouvelles orientations afin d'améliorer le degré d'efficacité du Fonds. Il est notamment prévu d'entreprendre les activités suivantes :**

1. Diffusion d'une demande de propositions liées à un ou plusieurs projets de la CCE. Il s'agira d'une activité pilote afin de déterminer à quel point le FNACE pourrait servir à financer la mise en œuvre des projets, à renforcer les capacités et à vérifier des hypothèses. Les bénéficiaires se joindront à un groupe dont les projets sont analogues afin d'échanger et d'analyser leurs travaux. Les résultats de ces projets éclaireront directement des discussions beaucoup plus larges au sein de la CCE, représentant ainsi une formule novatrice de participation du public qui permettra de s'assurer que les activités de la CCE tiennent compte de la réalité sur le terrain.
2. Évaluation complète du FNACE et des projets qui ont été financés jusqu'à présent, en accordant de l'importance : aux résultats obtenus comparativement aux buts de la CCE; aux leçons tirées de l'expérience en ce qui a trait à des approches communautaires fructueuses; aux implications politiques (en fonction de l'expérience acquise sur le terrain, quelle sorte de politique soutiendrait des activités profitables à l'environnement?); aux orientations futures du FNACE.

3. Diffusion d'information à plus grande échelle au sujet du FNACE et des projets qu'il subventionne; renforcement du réseautage et multiplication de l'échange d'informations auxquels le FNACE donne déjà lieu. Des activités déterminées seront entreprises et elles comprendront : l'agrandissement de la rubrique du site Web de la CCE consacrée au Fonds; la diffusion des résultats de l'évaluation du FNACE sous une forme qui répond aux besoins des différents publics; la production d'un dépliant qui donnera des renseignements de base sur le Fonds et soulignera ses réalisations (aux fins d'informer le public et à titre de démarche initiale pour susciter l'attribution de fonds supplémentaires au FNACE).
4. Ajustements à la structure du FNACE, à la lumière des résultats de l'évaluation et d'activités pilotes; examen de stratégies de financement à long terme.

|                               | 2000          | 2001            | 2002            |
|-------------------------------|---------------|-----------------|-----------------|
| <b>Ressources nécessaires</b> | 739 000 \$CAN | 1 477 000 \$CAN | 1 477 000 \$CAN |

## Comité consultatif public mixte

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) est l'un des organes constitutifs de la CCE, au même titre que le Conseil et le Secrétariat. Formé de quinze citoyens bénévoles (cinq de chaque pays), le CCPM reconnaît que ses fonctions sont, à certains égards, celles d'un microcosme du public. Il s'agit en effet d'un groupe indépendant de personnes qui apportent une contribution différente à ce comité, en fonction de la diversité de leurs antécédents au sein d'institutions et de leurs perspectives culturelles. Le CCPM est habilité à formuler des avis au Conseil sur toute question entrant dans le champ d'application de l'ANACDE. En sa qualité de représentant de l'ensemble de la collectivité nord-américaine, une de ses principales obligations consiste à tenir compte des préoccupations du public lorsqu'il formule des avis au Conseil.

La mission du CCPM est de promouvoir la coopération à l'échelle continentale dans les domaines de la protection des écosystèmes et du développement économique durable, de même que de veiller à une participation active du public et à la transparence des activités de la Commission. Les membres du Comité sont déterminés à préserver et à améliorer l'environnement en Amérique du Nord ainsi qu'à contribuer à la viabilité de la société.

Le Plan de travail du CCPM pour 2000 à 2002 continuera d'être axé sur celui de la CCE. Chaque session ordinaire du Comité comportera la tenue d'une table ronde avec le public afin qu'il puisse exprimer son opinion au sujet du Plan de programme triennal de la CCE. Le Comité collaborera étroitement avec le Secrétariat en vue de formuler des avis au Conseil sur l'élaboration de ce Plan de programme triennal et du programme de travail qu'il renferme.

Le Plan de programme triennal étant un document à caractère évolutif, le CCPM a estimé que les domaines suivants devaient occuper une place prioritaire dans son plan de travail pour 2000 : les tendances importantes et nouvelles dans le domaine de l'environnement en Amérique du Nord, les répercussions environnementales de l'ALÉNA, les orientations stratégiques en matière de conservation de la biodiversité, les couloirs de transport des marchandises visées par l'ALÉNA, les systèmes de gestion de l'environnement, la surveillance et l'évaluation de la mise en pratique de la version révisée des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE.

Dans le cadre de ses fonctions, le CCPM se doit d'être souple et de pouvoir assumer les nouvelles tâches qui se présentent. Un des principaux buts des tables rondes est de donner au public la possibilité de suggérer au CCPM des questions sur lesquelles il estime qu'il faudrait se pencher en priorité. À mesure que ces nouvelles questions se présenteront, le CCPM déterminera la manière de les intégrer à son plan de travail annuel et, au besoin, à son plan de travail triennal. Un des autres rôles importants du Comité consiste, si nécessaire, à apporter son soutien à chaque programme de la CCE, et ses plans de travail annuels indiquent comment il entend agir à cette fin.

En outre, le CCPM doit être prêt, tout au long de l'année, à formuler de nouveaux avis au Conseil et à donner suite aux demandes que celui-ci lui adresse directement. Le Comité se réunit régulièrement avec les membres du Conseil et les représentants suppléants, ce qui lui donne l'occasion de leur d'exprimer son point de vue sur l'orientation stratégique de la CCE et sur des questions à caractère administratif. Cette participation directe permet au CCPM d'être proactif et de véhiculer les préoccupations du public au sein de la Commission.

**Activités en 2000**

| <b>2000</b>  |              |                     |
|--|--------------|---------------------|
| <b>Activité 1 : Conservation de la biodiversité – Session ordinaire du CCPM.</b>   |              | <b>64 000 \$CAN</b> |
| <b>Sous-activité 1 :</b> Le CCPM assistera à l'atelier de la CCE cadrant avec le projet sur les orientations stratégiques en matière de conservation de la biodiversité. Cet atelier a pour but de déterminer de quelle façon on procédera pour obtenir l'avis des peuples autochtones sur ce projet, et ce, en vue de l'intégrer dans le plan stratégique.                | 7 000 \$CAN  |                     |
| <b>Sous-activité 2 :</b> Le CCPM tiendra une discussion en plénière avec le public, au cours de sa session ordinaire, afin de connaître son point de vue sur le Plan de programme triennal de la CCE et de formuler des avis au Conseil sur divers sujets, dont les orientations stratégiques en matière de conservation de la biodiversité.                               | 37 000 \$CAN |                     |
| <b>Sous-activité 3 :</b> Rédaction de notes de service, d'avis publics, d'avis et de rapports au Conseil, de comptes rendus sommaires et d'autres documents connexes aux sous-activités 1 et 2 et à un suivi. (Les montants estimatifs comprennent des honoraires, des frais de traduction, d'impression et de diffusion des documents, ainsi que des dépenses de bureau.) | 20 000 \$CAN |                     |
| <b>Activité 2 : Droit et politiques de l'environnement – Sessions ordinaires du Conseil, du CCPM et des représentants suppléants.</b>  |              | <b>87 000 \$CAN</b> |
| <b>Sous-activité 1 :</b> Le CCPM assistera à une réunion publique cadrant avec le secteur de programme relatif au droit et aux politiques de l'environnement.  | 22 000 \$CAN |                     |
| <b>Sous-activité 2 :</b> Le CCPM tiendra une discussion en plénière avec le public, au cours de sa session ordinaire, afin de connaître son point de vue sur le Plan de programme triennal de la CCE et de formuler des avis au Conseil sur divers sujets, dont les systèmes de gestion de l'environnement.  | 22 000 \$CAN |                     |
| <b>Sous-activité 3 :</b> Le CCPM assistera à la session du Conseil.  | 9 000 \$CAN  |                     |
| <b>Sous-activité 4 :</b> Le CCPM assistera à la session des représentants suppléants.  | 9 000 \$CAN  |                     |
| <b>Sous-activité 5 :</b> Un membre d'un groupe de travail du CCPM assistera à une réunion cadrant avec le programme de coopération en matière d'application des lois et il en fera un compte rendu aux membres du Comité.  | 2 000 \$CAN  |                     |
| <b>Sous-activité 6 :</b> Rédaction de notes de service, d'avis publics, d'avis et de rapports au Conseil, de comptes rendus sommaires et d'autres documents connexes aux sous-activités 1 à 5 et à un suivi. (Les montants estimatifs comprennent des honoraires, des frais de traduction, d'impression et de diffusion des documents, ainsi que des dépenses de bureau.)  | 23 000 \$CAN |                     |
| <b>Activité 3 : Environnement, économie et commerce – Sessions ordinaires du CCPM et des représentants suppléants.</b>   |              | <b>52 000 \$CAN</b> |
| <b>Sous-activité 1 :</b> Un membre d'un groupe de travail du CCPM assistera à une réunion cadrant avec le projet sur les tendances importantes et nouvelles dans le domaine de l'environnement en Amérique du Nord, et il en fera un compte rendu aux membres du Comité.   | 2 000 \$CAN  |                     |

|  |              |                       |
|--|--------------|-----------------------|
| <p><b>Sous-activité 2 :</b> Le CCPM assistera à une réunion publique cadrant avec le projet sur les tendances importantes et nouvelles dans le domaine de l'environnement en Amérique du Nord, à laquelle assisteront des intervenants compétents, afin d'examiner les approches et les conclusions préliminaires que les deux sous-comités de travail sur les tendances auront ébauchées.</p>   | 8 000 \$CAN  |                       |
| <p><b>Sous-activité 3 :</b> Dans le cadre du projet sur l'évaluation des liens entre l'environnement et le commerce, le CCPM assistera au premier symposium nord-américain organisé sur ce sujet.</p>  | 11 000 \$CAN |                       |
| <p><b>Sous-activité 4 :</b> Le CCPM tiendra une discussion en plénière avec le public, au cours de sa session ordinaire, afin de connaître son point de vue sur le Plan de programme triennal de la CCE et de formuler des avis au Conseil sur divers sujets, dont le projet sur les tendances importantes et nouvelles dans le domaine de l'environnement en Amérique du Nord et le projet sur l'évaluation des liens entre l'environnement et le commerce.</p> | 8 000 \$CAN  |                       |
| <p><b>Sous-activité 5 :</b> Le CCPM assistera à la session des représentants suppléants.</p>   | 7 000 \$CAN  |                       |
| <p><b>Sous-activité 6 :</b> Rédaction de notes de service, d'avis publics, d'avis et de rapports au Conseil, de comptes rendus sommaires et d'autres documents connexes aux sous-activités 1 à 5 et à un suivi. (Les montants estimatifs comprennent des honoraires, des frais de traduction, d'impression et de diffusion des documents, ainsi que des dépenses de bureau.)</p>   | 16 000 \$CAN |                       |
| <p><b>Activité 4 : Polluants et santé – Session ordinaire du CCPM.</b></p>   |              | <b>61 000 \$CAN</b>   |
| <p><b>Sous-activité 1 :</b> Un membre d'un groupe de travail du CCPM assistera à une réunion organisée dans le cadre du projet intitulé « Activité trinationale d'amélioration de la qualité de l'air : les couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux ».</p>   | 21 000 \$CAN |                       |
| <p><b>Sous-activité 2 :</b> Le CCPM tiendra une discussion en plénière avec le public, au cours de sa session ordinaire, afin de connaître son point de vue sur le Plan de programme triennal de la CCE et de formuler des avis au Conseil sur divers sujets, dont les travaux entourant l'activité trinationale précitée.</p>   | 24 000 \$CAN |                       |
| <p><b>Sous-activité 3 :</b> Rédaction de notes de service, d'avis publics, d'avis et de rapports au Conseil, de comptes rendus sommaires et d'autres documents connexes aux sous-activités 1 et 2 et à un suivi. (Les montants estimatifs comprennent des honoraires, des frais de traduction, d'impression et de diffusion des documents, ainsi que des dépenses de bureau.)</p>  | 16 000 \$CAN |                       |
| <p><b>Activité 5 : Représentation du CCPM par le président.</b></p>  |              | <b>12 000 \$CAN</b>   |
| <p><b>Sous-activité 1 :</b> Participation aux sessions des représentants suppléants et à d'autres réunions et activités de la CCE.</p>   | 12 000 \$CAN |                       |
| <p><b>Activité 6 : Suivi.</b></p>  |              | <b>3 000 \$CAN</b>    |
| <p><b>Sous-activité 1 :</b> Tenue de téléconférences entre les membres des groupes de travail du CCPM au sujet d'avis au Conseil ou d'autres tâches, notamment l'évaluation de la mise en pratique de la nouvelle version des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE.</p>  | 2 000 \$CAN  |                       |
| <p><b>Sous-activité 2 :</b> Présentation d'une plaque commémorative aux anciens membres du CCPM et frais d'accueil.</p>  | 1 000 \$CAN  |                       |
| <p><b>Ressources nécessaires</b></p>   |              | <b>279 000 \$CAN*</b> |

## Ventilation du budget estimatif, 2000

|  |               |
|--|---------------|
| Honoraires professionnels et frais de déplacement pour les sessions ordinaires et soutien technique au président du CCPM | 33 000 \$CAN  |
| Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion  | 183 000 \$CAN |
| Dépenses du président du CCPM  | 12 000 \$CAN  |
| Groupes de travail du CCPM   | 9 000 \$CAN   |
| Traduction et révision   | 23 000 \$CAN  |
| Impression   | 5 000 \$CAN   |
| Messagerie   | 10 000 \$CAN  |
| Accueil et plaques commémoratives  | 1 000 \$CAN   |
| Téléconférences  | 2 000 \$CAN   |
| Fournitures de bureau  | 1 000 \$CAN   |

### Activités en 2001 et 2002

#### Aperçu

Le plan de travail du CCPM pour 2001 continuera de s'articuler autour du programme de la CCE et des questions particulières que soulèveront les commentaires du public en 2000 et 2001. Les discussions en plénière avec le public se tiendront au cours de chaque session ordinaire du CCPM afin de connaître son point de vue sur le Plan de programme triennal de la CCE.

|                        |                |
|------------------------|----------------|
| <b>2001</b>            |                |
| (À déterminer)         |                |
| Ressources nécessaires | 295 000 \$CAN* |

#### Aperçu

Le plan de travail du CCPM pour 2002 continuera de s'articuler autour du programme de la CCE et des questions particulières que soulèveront les commentaires du public en 2001 et 2002. Les discussions en plénière avec le public se tiendront au cours de chaque session ordinaire du CCPM afin de connaître son point de vue sur le Plan de programme triennal de la CCE.

|                        |                |
|------------------------|----------------|
| <b>2002</b>            |                |
| (À déterminer)         |                |
| Ressources nécessaires | 295 000 \$CAN* |

\* Ces projections ne tiennent pas compte des dépenses que le CCPM doit assumer lorsque le Conseil décide de lui confier des mandats particuliers. Le budget relatif à la participation du public figure dans chaque projet de la CCE.

# Budget

Le budget de la CCE inclut trois catégories :

## **Programme**

Ce poste comprend :

- les coûts des projets, y compris les frais de publication;
- les salaires du personnel dont les activités comportent un lien direct avec les projets, le Conseil, le CCPM et la direction supérieure;
- le FNACE, y compris les frais de gestion et les fonds destinés aux subventions pouvant atteindre 100 000 \$CAN ou n'excédant pas 10 000 \$CAN;
- les obligations spécifiques en vertu de l'ANACDE;
- une partie des coûts du loyer (85 %);
- les coûts des sessions du Conseil, des réunions du CCPM et des séances publiques;
- les coûts de gestion de la direction supérieure, y compris ceux du bureau de liaison du Mexique.

## **Administration et soutien**

Ce poste représente les activités qui servent de soutien à l'ensemble de la Commission et il comprend les postes *Administration et comptabilité* et *Sensibilisation du public*, le solde des coûts du loyer (15 %), le soutien administratif externe, les dépenses de réinstallation du personnel, le coût du matériel et des fournitures de bureau, de même que l'équipement, ce qui comprend les paiements relatifs aux baux de matériel en vigueur.

## **Fonds de prévoyance**

Ce poste sert à répondre aux besoins imprévus.

# Sommaire du budget des projets de 2000

## I Environnement, économie et commerce

### 1. Analyse des liens entre l'environnement, l'économie et le commerce

| <b>1.1.1 Tendances importantes et nouvelles dans le domaine de l'environnement en Amérique du Nord</b> |                      |
|--|----------------------|
| Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels                                   | 59 000 \$CAN         |
| Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion                                    | 75 000 \$CAN         |
| Frais de traduction, de publication et de diffusion  | 39 000 \$CAN         |
| Autres frais   | 0 \$CAN              |
| Achat de matériel (le cas échéant)   | 0 \$CAN              |
| <b>Total</b>   | <b>173 000 \$CAN</b> |

| <b>1.1.2 Évaluation des liens entre l'environnement et le commerce</b> |                      |
|--|----------------------|
| Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels   | 57 000 \$CAN         |
| Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion    | 85 000 \$CAN         |
| Frais de traduction, de publication et de diffusion                    | 18 000 \$CAN         |
| Autres frais   | 3 000 \$CAN          |
| Achat de matériel (le cas échéant)                                     | 0 \$CAN              |
| <b>Total</b>   | <b>163 000 \$CAN</b> |

| <b>1.1.3 Mécanismes de financement et environnement</b>              |                      |
|--|----------------------|
| Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels | 52 000 \$CAN         |
| Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion  | 53 000 \$CAN         |
| Frais de traduction, de publication et de diffusion                  | 25 000 \$CAN         |
| Autres frais   | 4 000 \$CAN          |
| Achat de matériel (le cas échéant)                                   | 0 \$CAN              |
| <b>Total</b>   | <b>134 000 \$CAN</b> |

## 2. Produits et services écologiques

| <b>1.2.1 Facilitation du commerce des produits et services écologiques : promotion de la production et du commerce des produits agricoles cultivés durablement</b> |                      |
|--|----------------------|
| Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels   | 77 000 \$CAN         |
| Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion  | 44 000 \$CAN         |
| Frais de traduction, de publication et de diffusion  | 52 000 \$CAN         |
| Autres frais   | 19 000 \$CAN         |
| Achat de matériel (le cas échéant)   | 0 \$CAN              |
| <b>Total</b>   | <b>192 000 \$CAN</b> |

| <b>1.2.2 Facilitation de la conservation de la biodiversité dans le cadre du commerce des espèces sauvages</b> |                      |
|--|----------------------|
| Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels   | 77 000 \$CAN         |
| Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion  | 27 000 \$CAN         |
| Frais de traduction, de publication et de diffusion  | 7 000 \$CAN          |
| Autres frais   | 3 000 \$CAN          |
| Achat de matériel (le cas échéant)   | 0 \$CAN              |
| <b>Total</b>   | <b>114 000 \$CAN</b> |

| <b>1.2.3 Écotourisme dans les aires naturelles</b>                   |                     |
|--|---------------------|
| Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels | 49 000 \$CAN        |
| Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion  | 30 000 \$CAN        |
| Frais de traduction, de publication et de diffusion                  | 7 000 \$CAN         |
| Autres frais   | 6 000 \$CAN         |
| Achat de matériel (le cas échéant)                                   | 0 \$CAN             |
| <b>Total</b>   | <b>92 000 \$CAN</b> |

## II Conservation de la biodiversité

### 1. Stratégies de conservation de la biodiversité

| <b>2.1.1 Orientations stratégiques en matière de conservation de la biodiversité</b> |                      |
|--|----------------------|
| Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels                 | 35 000 \$CAN         |
| Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion                  | 70 000 \$CAN         |
| Frais de traduction, de publication et de diffusion                                  | 36 000 \$CAN         |
| Autres frais   | 7 000 \$CAN          |
| Achat de matériel (le cas échéant)   | 0 \$CAN              |
| <b>Total</b>   | <b>148 000 \$CAN</b> |

| <b>2.1.2 Surveillance des écosystèmes</b>                            |                |
|--|----------------|
| Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels | 0 \$CAN        |
| Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion  | 0 \$CAN        |
| Frais de traduction, de publication et de diffusion                  | 0 \$CAN        |
| Autres frais   | 0 \$CAN        |
| Achat de matériel (le cas échéant)                                   | 0 \$CAN        |
| <b>Total</b>   | <b>0 \$CAN</b> |

### 2. Intendance des écosystèmes terrestres et marins communs et des espèces transfrontalières

| <b>2.2.1 Coopération dans le domaine de la protection des écosystèmes marins et côtiers</b> |                      |
|---|----------------------|
| Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels                        | 125 000 \$CAN        |
| Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion                         | 95 000 \$CAN         |
| Frais de traduction, de publication et de diffusion   | 29 000 \$CAN         |
| Autres frais  | 7 000 \$CAN          |
| Achat de matériel (le cas échéant)  | 0 \$CAN              |
| <b>Total</b>  | <b>256 000 \$CAN</b> |

| <b>2.2.2 Cartographie des écosystèmes marins et estuariens de l'Amérique du Nord</b> |   |
|--|---|
| Ce projet débutera en 2001.  | – |

| <b>2.2.3 Réseau nord-américain d'aires marines protégées</b>         |                      |
|--|----------------------|
| Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels | 66 000 \$ CAN        |
| Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion  | 30 000 \$CAN         |
| Frais de traduction, de publication et de diffusion                  | 49 000 \$CAN         |
| Autres frais   | 3 000 \$CAN          |
| Achat de matériel (le cas échéant)                                   | 0 \$CAN              |
| <b>Total</b>   | <b>148 000 \$CAN</b> |

| <b>2.2.4 Mécanismes de conservation de la biodiversité en Amérique du Nord</b> |                      |
|--|----------------------|
| Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels           | 227 000 \$CAN        |
| Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion            | 97 000 \$CAN         |
| Frais de traduction, de publication et de diffusion                            | 73 000 \$CAN         |
| Autres frais   | 8 000 \$CAN          |
| Achat de matériel (le cas échéant)   | 0 \$CAN              |
| <b>Total</b>   | <b>405 000 \$CAN</b> |

### **3. Amélioration de la qualité de l'information sur la biodiversité en Amérique du Nord**

| <b>2.3.1 Réseau d'information sur la biodiversité en Amérique du Nord</b> |                      |
|---|----------------------|
| Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels      | 118 000 \$CAN        |
| Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion       | 44 000 \$CAN         |
| Frais de traduction, de publication et de diffusion                       | 15 000 \$CAN         |
| Autres frais  | 0 \$CAN              |
| Achat de matériel (le cas échéant)  | 0 \$CAN              |
| <b>Total</b>  | <b>177 000 \$CAN</b> |

### III | Polluants et santé

#### 1. Coopération dans le domaine de la qualité de l'air en Amérique du Nord

| <b>3.1.1 Facilitation de la coordination trinationale de la gestion de la qualité de l'air</b> |                      |
|--|----------------------|
| Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels                           | 71 000 \$CAN         |
| Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion                            | 185 000 \$CAN        |
| Frais de traduction, de publication et de diffusion  | 117 000 \$CAN        |
| Autres frais   | 0 \$CAN              |
| Achat de matériel (le cas échéant)   | 0 \$CAN              |
| <b>Total</b>   | <b>373 000 \$CAN</b> |

| <b>3.1.2 Mise au point d'outils techniques et stratégiques en vue d'améliorer la qualité de l'air en Amérique du Nord</b> |                     |
|---|---------------------|
| Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels  | 0 \$CAN             |
| Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion   | 0 \$CAN             |
| Frais de traduction, de publication et de diffusion   | 33 000 \$CAN        |
| Autres frais  | 0 \$CAN             |
| Achat de matériel (le cas échéant)  | 0 \$CAN             |
| <b>Total</b>  | <b>33 000 \$CAN</b> |

| <b>3.1.3 Activité trinationale d'amélioration de la qualité de l'air : les couloirs nord-américains de transport et d'échanges commerciaux</b> |                      |
|--|----------------------|
| Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels   | 90 000 \$CAN         |
| Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion  | 118 000 \$CAN        |
| Frais de traduction, de publication et de diffusion  | 15 000 \$CAN         |
| Autres frais   | 0 \$CAN              |
| Achat de matériel (le cas échéant)   | 0 \$CAN              |
| <b>Total</b>   | <b>223 000 \$CAN</b> |

#### 2. Gestion rationnelle des produits chimiques

| <b>3.2.1 Gestion rationnelle des produits chimiques</b>              |                      |
|--|----------------------|
| Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels | 440 000 \$CAN        |
| Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion  | 225 000 \$CAN        |
| Téléconférences  | 31 000 \$CAN         |
| Frais de traduction, de publication et de diffusion                  | 87 000 \$CAN         |
| Autres frais   | 52 000 \$CAN         |
| Achat de matériel (le cas échéant)                                   | 0 \$CAN              |
| <b>Total</b>   | <b>835 000 \$CAN</b> |

### 3. Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants

| <b>3.3.1 Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants</b> |                      |
|--|----------------------|
| Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels           | 333 000 \$CAN        |
| Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion            | 49 000 \$CAN         |
| Frais de traduction, de publication et de diffusion                            | 25 000 \$CAN         |
| Autres frais   | 10 000 \$CAN         |
| Achat de matériel (le cas échéant)   | 0 \$CAN              |
| <b>Total</b>   | <b>417 000 \$CAN</b> |

### 4. Prévention de la pollution

| <b>3.4.1 Renforcement des capacités de prévention de la pollution</b> |                      |
|---|----------------------|
| Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels  | 111 000 \$CAN        |
| Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion   | 34 000 \$CAN         |
| Frais de traduction, de publication et de diffusion                   | 8 000 \$CAN          |
| Autres frais  | 1 000 \$CAN          |
| Achat de matériel (le cas échéant)                                    | 0 \$CAN              |
| <b>Total</b>  | <b>154 000 \$CAN</b> |

| <b>3.4.2 Premier symposium nord-américain sur la santé des enfants et l'environnement</b> |                      |
|---|----------------------|
| Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels                      | 85 000 \$CAN         |
| Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion                       | 50 000 \$CAN         |
| Frais de traduction, de publication et de diffusion                                       | 7 000 \$CAN          |
| Autres frais  | 0 \$CAN              |
| Achat de matériel (le cas échéant)  | 0 \$CAN              |
| <b>Total</b>  | <b>142 000 \$CAN</b> |

## IV | Droit et politiques de l'environnement

### 1. Normes et performance environnementales

| <b>4.1.1 Coopération entre les laboratoires de l'environnement</b>   |                     |
|--|---------------------|
| Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels | 30 000 \$CAN        |
| Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion  | 17 000 \$CAN        |
| Frais de traduction, de publication et de diffusion                  | 4 000 \$CAN         |
| Autres frais   | 1 000 \$CAN         |
| Achat de matériel (le cas échéant)                                   | 0 \$CAN             |
| <b>Total</b>   | <b>52 000 \$CAN</b> |

### 2. Coopération en matière d'application des lois

| <b>4.2.1 Tribune régionale sur l'application des lois en Amérique du Nord</b> |                      |
|---|----------------------|
| <b>Tribune régionale</b>  |                      |
| Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels          | 3 000 \$CAN          |
| Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion           | 44 000 \$CAN         |
| Frais de traduction, de publication et de diffusion                           | 4 000 \$CAN          |
| Autres frais  | 0 \$CAN              |
| Achat de matériel (le cas échéant)  | 0 \$CAN              |
| <b>Total partiel</b>  | <b>51 000 \$CAN</b>  |
| <b>Rapport annuel et rapport spécial sur l'application des lois en 2000</b>   |                      |
| Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels          | 0 \$CAN              |
| Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion           | 7 000 \$CAN          |
| Frais de traduction, de publication et de diffusion                           | 49 000 \$CAN         |
| Autres frais  | 3 000 \$CAN          |
| Achat de matériel (le cas échéant)  | 0 \$CAN              |
| <b>Total partiel</b>  | <b>59 000 \$CAN</b>  |
| <b>Sensibilisation</b>  |                      |
| Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels          | 4 000 \$CAN          |
| Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion           | 11 000 \$CAN         |
| Frais de traduction, de publication et de diffusion                           | 5 000 \$CAN          |
| Autres frais  | 2 000 \$CAN          |
| Achat de matériel (le cas échéant)  | 0 \$CAN              |
| <b>Total partiel</b>  | <b>22 000 \$CAN</b>  |
| <b>Total</b>  | <b>132 000 \$CAN</b> |

#### 4.2.2 Renforcement des capacités d'application et d'observation des lois

|   |                      |
|---|----------------------|
| <b>Renforcement des capacités d'application des lois sur les espèces sauvages</b> |                      |
| <b>Atelier sur l'application des lois régissant les trophées de chasse</b>        |                      |
| Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels              | 15 000 \$CAN         |
| Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion               | 59 000 \$CAN         |
| Frais de traduction, de publication et de diffusion                               | 12 000 \$CAN         |
| Autres frais  | 3 000 \$CAN          |
| Achat de matériel (le cas échéant)  | 0 \$CAN              |
| <b>Total partiel</b>  | <b>89 000 \$CAN</b>  |
| <b>Activité relative au réseau et aux partenariats, de même qu'à la formation</b> |                      |
| Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels              | 7 000 \$CAN          |
| Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion               | 11 000 \$CAN         |
| Frais de traduction, de publication et de diffusion                               | 18 000 \$CAN         |
| Autres frais  | 1 000 \$CAN          |
| Achat de matériel (le cas échéant)  | 0 \$CAN              |
| <b>Total partiel</b>  | <b>37 000 \$CAN</b>  |
| <b>Renforcement des capacités d'application des lois antipollution</b>            |                      |
| <b>Activité sur les SGE et la conformité aux lois</b>                             |                      |
| Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels              | 6 000 \$CAN          |
| Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion               | 46 000 \$CAN         |
| Frais de traduction, de publication et de diffusion                               | 6 000 \$CAN          |
| Autres frais  | 1 000 \$CAN          |
| Achat de matériel (le cas échéant)  | 0 \$CAN              |
| <b>Total partiel</b>  | <b>59 000 \$CAN</b>  |
| <b>Gestion rationnelle des produits chimiques</b>                                 |                      |
| Accords de collaboration, honoraires professionnels                               | 0 \$CAN              |
| Frais de déplacement et de communication  | 7 000 \$CAN          |
| Frais de traduction, d'interprétation et de prépublication                        | 0 \$CAN              |
| Autres frais de bureau (messagerie, etc.)   | 0 \$CAN              |
| Achat de matériel   | 0 \$CAN              |
| <b>Total partiel</b>  | <b>7 000 \$CAN</b>   |
| <b>Total</b>  | <b>192 000 \$CAN</b> |

#### 4.2.3 Indicateurs de l'application efficace des lois sur l'environnement

|  |                     |
|--|---------------------|
| Accords de collaboration et d'association, honoraires professionnels | 15 000 \$CAN        |
| Frais de déplacement, d'hébergement, d'interprétation et de réunion  | 50 000 \$CAN        |
| Frais de traduction, de publication et de diffusion                  | 7 000 \$CAN         |
| Autres frais   | 0 \$CAN             |
| Achat de matériel (le cas échéant)                                   | 1 000 \$CAN         |
| <b>Total</b>   | <b>73 000 \$CAN</b> |

## Sommaire du budget global de 2000\*

| Généralités  | 2000              | 2001              | 2002              |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|
|  | Montant (\$CAN)   |                   |                   |
| <b>1. Programme</b>  | <b>11 122 000</b> | <b>12 432 000</b> | <b>12 491 000</b> |
| 1.1 Projets  | 4 629 000         | 4 611 000         | 4 611 000         |
| 1.2 Salaires   | 3 068 000         | 3 375 000         | 3 375 000         |
| 1.3 FNACE  | 739 000           | 1 477 000         | 1 477 000         |
| 1.4 Obligations spécifiques  | 1 120 000         | 1 329 000         | 1 329 000         |
| 1.5 Loyer (relié au programme)   | 532 000           | 591 000           | 650 000           |
| 1.6 Session du Conseil<br>(dont 66 000 \$ pour les<br>séances publiques) | 295 000           | 295 000           | 295 000           |
| 1.7 Fonctionnement du CCPM   | 281 000           | 295 000           | 295 000           |
| 1.8 Télécommunications   | 148 000           | 148 000           | 148 000           |
| 1.9 Direction supérieure   | 310 000           | 310 000           | 310 000           |
| 1.9.1 Directrice exécutive   | 118 000           | 118 000           | 118 000           |
| 1.9.2 Directeurs   | 59 000            | 59 000            | 59 000            |
| 1.9.3 Bureau de liaison du Mexique                                       | 133 000           | 133 000           | 133 000           |
| <b>2. Administration et soutien</b>                                      | <b>2 068 000</b>  | <b>2 173 000</b>  | <b>2 165 000</b>  |
| 2.1 Salaires   | 871 000           | 871 000           | 871 000           |
| 2.2 Sensibilisation du public  | 459 000           | 467 000           | 511 000           |
| 2.3 Équipement   | 118 000           | 192 000           | 133 000           |
| 2.4 Soutien administratif externe  | 295 000           | 295 000           | 295 000           |
| 2.5 Matériel et fournitures de bureau                                    | 133 000           | 148 000           | 148 000           |
| 2.6 Loyer  | 74 000            | 81 000            | 89 000            |
| 2.7 Réinstallations et orientation                                       | 118 000           | 118 000           | 118 000           |
| <b>3. Fonds de prévoyance</b>  | <b>590 000</b>    | <b>665 000</b>    | <b>591 000</b>    |
| 3.1 Besoins imprévus   | 148 000           | 222 000           | 222 000           |
| 3.2 Réserve pour le remboursement<br>des taxes provinciales              | 89 000            | 74 000            | –                 |
| 3.3 Réserve pour risques de change                                       | 353 000           | 369 000           | 369 000           |
| <b>Total des dépenses</b>  | <b>13 780 000</b> | <b>15 269 000</b> | <b>15 247 000</b> |

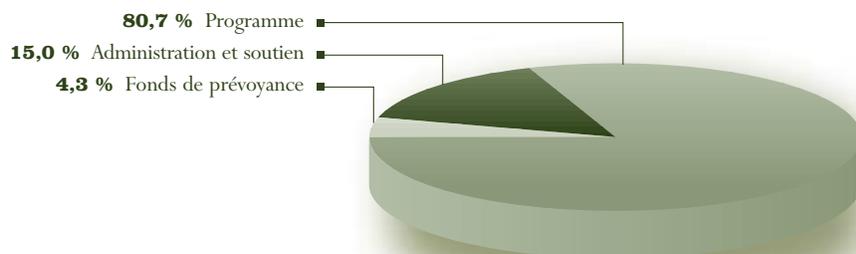
| Sommaire                             | 2000              | 2001              | 2002              |
|--------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|                                      | Montant (\$CAN)   |                   |                   |
| <b>Description</b>                   |                   |                   |                   |
| <b>1 – Programme</b>                 | <b>11 122 000</b> | <b>12 432 000</b> | <b>12 491 000</b> |
| <b>2 – Administration et soutien</b> | <b>2 068 000</b>  | <b>2 173 000</b>  | <b>2 165 000</b>  |
| <b>3 – Fonds de prévoyance</b>       | <b>590 000</b>    | <b>665 000</b>    | <b>591 000</b>    |
| <b>Total</b>                         | <b>13 780 000</b> | <b>15 269 000</b> | <b>15 247 000</b> |

| Revenus                   | 2000              | 2001              | 2002              |
|---------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|                           | Montant (\$CAN)   |                   |                   |
| <b>Revenus</b>            |                   |                   |                   |
| Contributions des Parties | 13 293 000        | 13 293 000        | 13 293 000        |
| Report                    | 369 000           | 0                 | 0                 |
| Intérêt                   | 118 000           | 74 000            | 59 000            |
| <b>Total</b>              | <b>13 780 000</b> | <b>13 367 000</b> | <b>13 352 000</b> |

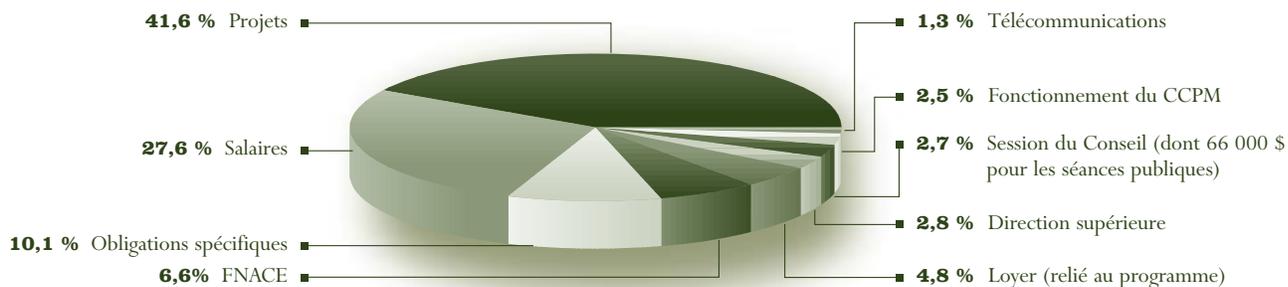
\* Inclut les budgets estimatifs de 2001 et 2002.

# Budget de 2000 – Aperçu graphique

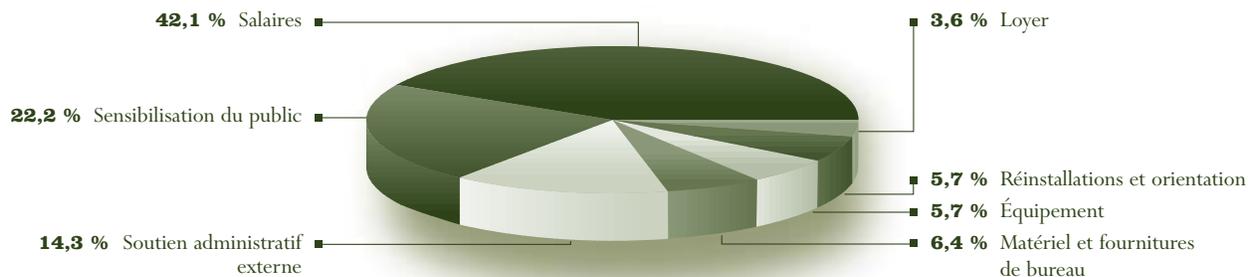
## Généralités



## Programme



## Administration et soutien



## Personnel du Secrétariat de la CCE

### **Janice Astbury**

*Coordonnatrice du FNACE*

Tél. : (514) 350-4353

Courriel : jastbury@cceemtl.org

### **Greg Block**

*Directeur des programmes*

Tél. : (514) 350-4320

Courriel : gblock@cceemtl.org

### **Eduardo Delgadillo**

*Directeur, Administration et finances*

Tél. : (514) 350-4354

Courriel : edelgadi@cceemtl.org

### **Charles Dickson**

*Directeur des communications*

Tél. : (514) 350-4308

Courriel : cdickson@cceemtl.org

### **Janine Ferretti**

*Directrice exécutive*

Tél. : (514) 350-4303

Courriel : jferrett@cceemtl.org

### **Nathalie Daoust**

*Adjointe exécutive*

Tél. : (514) 350-4318

Courriel : ndaoust@cceemtl.org

### **Hernando Guerrero**

*Directeur, Bureau de liaison du Mexique*

Tél. : (525) 659-5021

Courriel : guerrero@cec.org

### **Andrew L. Hamilton**

*Conseiller scientifique principal*

Tél. : (514) 350-4332

Courriel : ahamilto@cceemtl.org

### **Hans Herrmann**

*Chef de programme, Conservation de la biodiversité*

Tél. : (514) 350-4340

Courriel : hherrman@cceemtl.org

### **Douglas Kirk**

*Rédacteur en chef, publications de langue anglaise*

Tél. : (514) 350-4352

Courriel : dkirk@cceemtl.org

### **Raymonde Lanthier**

*Rédactrice en chef, publications de langue française*

Tél. : (514) 350-4322

Courriel : rlanthie@cceemtl.org

### **Miguel López**

*Rédacteur en chef, publications de langue espagnole*

Tél. : (514) 350-4358

Courriel : mlopez@cceemtl.org

### **David Markell**

*Chef, Unité des communications*

*sur les questions d'application*

Tél. : (514) 350-4355

Courriel : dmark@cceemtl.org

### **Nick Nikkila**

*Gestionnaire de programme, Qualité de l'air*

Tél. : (514) 350-4337

Courriel : nnikkila@cceemtl.org

### **Marc Paquin**

*Secrétaire du Conseil*

Tél. : (514) 350-4324

Courriel : mpaquin@cceemtl.org

### **Darlene A. Pearson**

*Chef de programme,*

*Droit et politiques de l'environnement*

Tél. : (514) 350-4334

Courriel : dpearson@cceemtl.org

### **Manon Pepin**

*Chargée de liaison du CCPM*

Tél. : (514) 350-4305

Courriel : mpepin@cceemtl.org

### **Erica Phipps**

*Gestionnaire de programme, Coopération technique*

Tél. : (514) 350-4323

Courriel : ephipps@cceemtl.org

### **Carla Sbert**

*Conseillère juridique, Unité des communications*

*sur les questions d'application*

Tél. : (514) 350-4321

Courriel : csbert@cceemtl.org

### **Marcos Silva**

*Gestionnaire, Services des technologies de l'information*

Tél. : (514) 350-4348

Courriel : msilva@cceemtl.org

### **Jeffrey Stoub**

*Gestionnaire des publications*

Tél. : (514) 350-4327

Courriel : jstoub@cceemtl.org

### **Scott Vaughan**

*Chef de programme,*

*Environnement, économie et commerce*

Tél. : (514) 350-4302

Courriel : svaughan@cceemtl.org

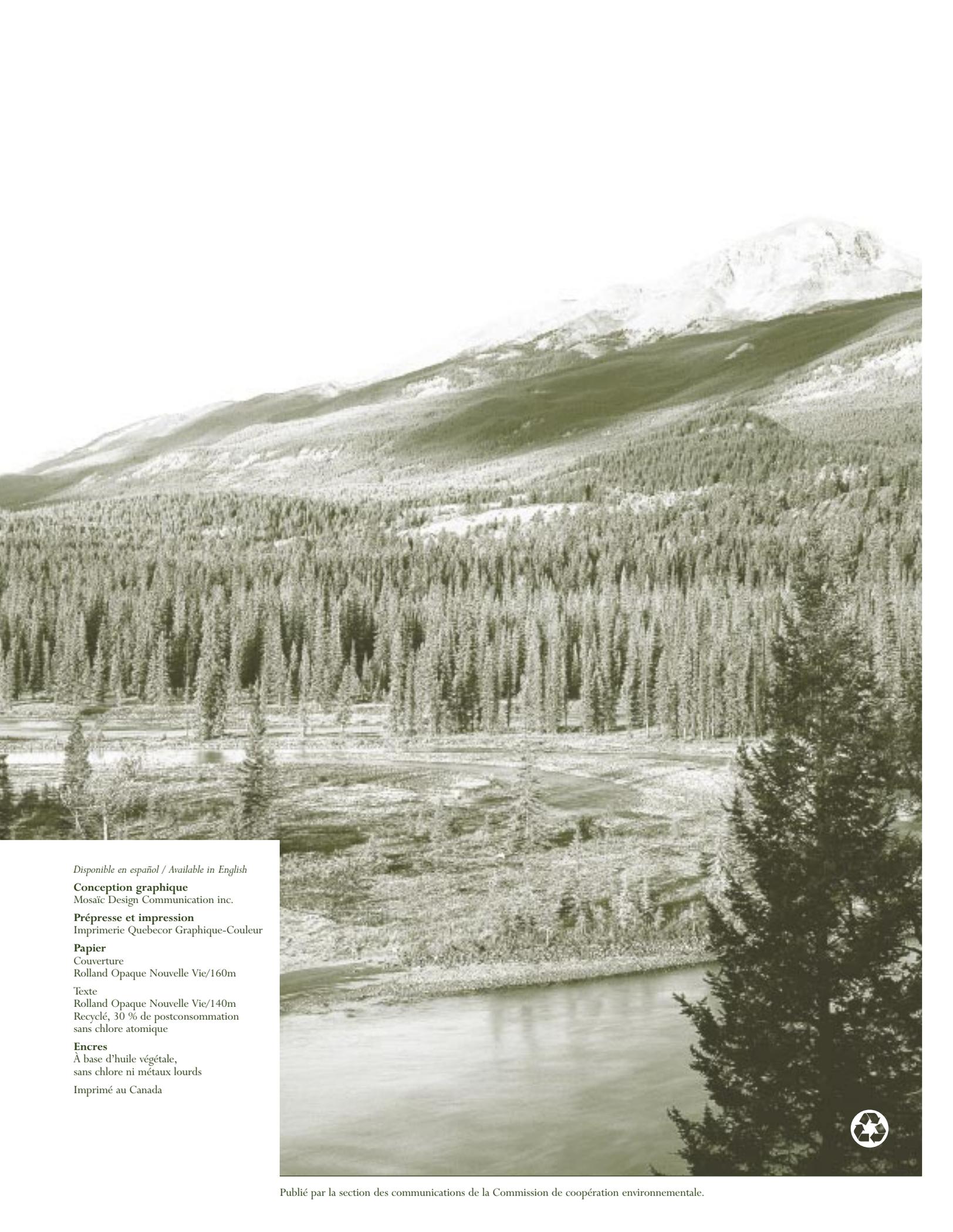
### **Cristóbal Vignal**

*Chargé de la planification,*

*de l'encadrement et de l'évaluation*

Tél. : (514) 350-4333

Courriel : cvignal@cceemtl.org



*Disponible en español / Available in English*

**Conception graphique**

Mosaïc Design Communication inc.

**Préresse et impression**

Imprimerie Quebecor Graphique-Couleur

**Papier**

Couverture

Rolland Opaque Nouvelle Vie/160m

Texte

Rolland Opaque Nouvelle Vie/140m

Recyclé, 30 % de postconsommation  
sans chlore atomique

**Encres**

À base d'huile végétale,

sans chlore ni métaux lourds

Imprimé au Canada



En Amérique du Nord, nous partageons un patrimoine naturel d'une grande richesse qui inclut l'air, les océans et les rivières, les montagnes et les forêts. Ensemble, ces éléments constituent la base d'un immense réseau d'écosystèmes qui assurent notre subsistance et notre bien-être. Pour que ces écosystèmes continuent d'être une source de vie et de prospérité, il faut les protéger. C'est là une responsabilité que partagent le Canada, le Mexique et les États-Unis.

La Commission de coopération environnementale (CCE) est une organisation internationale qui a été créée par le Canada, le Mexique et les États-Unis aux termes de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE). La CCE a pour mandat de se pencher sur les problèmes environnementaux à l'échelle du continent nord-américain, d'aider à prévenir les différends commerciaux et environnementaux et de promouvoir l'application efficace des lois sur l'environnement. L'ANACDE est un accord parallèle à l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) et en complète les dispositions qui ont trait à l'environnement.

La CCE s'acquitte de son mandat grâce aux efforts conjugués de ses trois principaux organes : le Conseil, le Secrétariat et le Comité consultatif public mixte. Le Conseil, qui est l'organe de direction, est constitué de représentants des plus hautes autorités environnementales de chacun des pays. Le Secrétariat est chargé de mettre en œuvre le programme de travail annuel et d'assurer un soutien administratif, technique et fonctionnel au Conseil. Le Comité consultatif, qui compte quinze membres, soit cinq de chaque pays, est chargé pour sa part de formuler des avis au Conseil sur toute question qui entre dans le champ d'application de l'Accord.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur les activités de la CCE et des informations à jour sur les projets décrits dans le présent document et dans des publications connexes, prière de consulter notre page d'accueil Internet ou de communiquer avec nous aux adresses indiquées ci-dessous.

<http://www.cec.org>  
Courriel : [info@ccemtl.org](mailto:info@ccemtl.org)



COMMISSION DE  
COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE  
COMISIÓN PARA LA  
COOPERACIÓN AMBIENTAL  
COMMISSION FOR  
ENVIRONMENTAL COOPERATION

393, rue St-Jacques Ouest  
Bureau 200  
Montréal (Québec)  
Canada H2Y 1N9

Tél. : (514) 350-4300  
Télec. : (514) 350-4314